

D 015.22-1

(... à 1959



MEMBRES DU CONSEIL

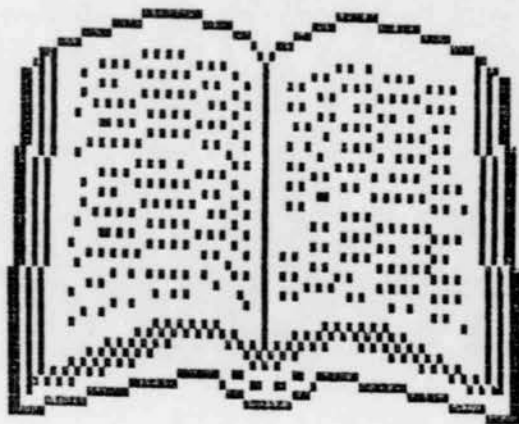


archives  
municipales

VOUS NOUS OBLIGERIEZ EN NOUS RETOURNANT

LE DOSSIER DANS LE PLUS BREF DÉLAI.

Dossier conserve  
sous sa  
forme originale



Dr M. Keenan  
en mai 1938

1845

## CITY of MONTREAL

Councillors and aldermen ( 1840 - 1874 )

The first Charter secured in 1833 remained in force until 1836 when the renewal of the Charter was refused and the administration of the City was handed back to the Justices of the Peace.

Lord Durham, in his report, wrote the following about both the cities of Montreal and Quebec :

" Those cities are without municipal government and the disgraceful state of the streets, the complete absence of lighting which result from it, should draw the attention of everybody and seriously affect the comfort and the security of citizens".

Then in 1840, Montreal obtained a new Charter from the Special Council, under the name of : " THE MAYOR, THE ALDERMEN AND CITIZENS OF THE CITY OF MONTREAL ".

The City, whose population was 45,000, was divided into 6 wards, each ward electing two representatives called COUNCILLORS; the Mayor being chosen by and among the

members of the Council and the Council electing six ALDERMEN, chosen among ~~citizens~~.

*ainsi d'entre eux et dans le sein de ces contribuables et non élus. Voir Hist Corp. Mtl.*  
In 1852, the law was changed to have the Mayor of the City elected at large.

The number of Councillors was then carried to 27.

In 1874, there was a revision of the Charter and the City was incorporated under the name of THE CITY OF MONTREAL.

It was then that the distinction between ALDERMEN and COUNCILLORS was abolished and all members of the Council were given the name of ALDERMEN.

The qualification for Councillor was " five hundred pounds currency ", " after payment or deduction of his just debts ".

The qualification for Aldermen was " one thousand pounds currency ".

The ALDERMEN were chosen among the elected COUNCILLORS, as to-day the members of the Executive Committee are being chosen from among the aldermen.

There were as many aldermen as there were Wards.

Thus in 1843 ---Joseph Bourret beign the Mayor --there were 6 Wards, with three members for each Ward and one of those members bearing the title of ALDERMAN.



CONSEIL MUNICIPAL DE MONTREAL

L'inscription bilingue dans  
la rédaction des procès-ver-  
baux des assemblées.

Version anglaise uniquement

1840 - Depuis le 29 août 1840 jusqu'au 12 décembre 1842, les procès-verbaux du  
1842 Conseil municipal furent rédigés uniquement en langue anglaise.

Tout probablement, en fut-il ainsi par le fait que le Conseil municipal d'alors, présidé par le maire Peter Mc Gill, se composait de douze représentants de l'élément de langue anglaise et de six représentants seulement de l'élément d'origine française.

Ici, rappelons également que ce Conseil appelé à exercer son mandat jusqu'en décembre 1842. devait sa nomination au Gouverneur général du Canada.

Au cours de ses délibérations ce nouveau Conseil voulut bien toutefois, le 10 octobre 1840, insérer parmi les règlements du Conseil la clause 36 se lisant comme suit:

"36th Rule.- The Clerk shall keep minutes of the votes and proceeding  
"of the Council entering thereon all accepted Orders and Resolutions:  
"shall Notice Reports, Memorials and other papers submitted to the  
"board only by their titles or a brief description of their purport  
"but all accepted reports shall be entered at length, and the said  
"minutes, shall be fairly copied into a separate journal, to be kept  
"for that purpose, and provided with an index the whole in English  
"and French."

Mais pour des raisons inexpliquées cette décision resta sans suite durant le mandat d'office dudit Conseil.

Versions anglaise et française

1842 - Depuis le 12 décembre 1842 jusqu'au 15 janvier 1862, les textes en lan-  
1862 gue anglaise et en langue française furent présentés en regard l'un de  
l'autre à chacun des registres des procès-verbaux du Conseil municipal.

Rappelons ici, qu'en décembre 1842, le nouveau Conseil de Ville, élu par le peuple, se composait en majorité de citoyens de langue française. Les Conseillers ainsi élus choisirent parmi eux un maire d'origine française en la personne de M. Joseph Bourret.

Version anglaise uniquement

1862 - Pour des raisons qui nous échappent, les procès-verbaux du Conseil mu-  
1883 nicipal furent de nouveau rédigés uniquement en langue anglaise depuis  
le 29 janvier 1862 jusqu'au 3 juillet 1883.

Constatations

1862 - 15 janvier - Aux procès-verbaux de la séance tenue le 15  
janvier 1862, la version française du texte anglais est restée  
inachevée et, à partir de ce moment la traduction en langue fran-  
çaise des procès-verbaux cesse complètement.

Constatations (suite)

1863 - 10 mai - Refonte des règlements du Conseil. Les clauses 57 et 58 relatives aux devoirs du Greffier ne comportent aucune obligation pour ce dernier de pourvoir à la traduction ainsi qu'à l'inscription en langue française des délibérations du Conseil municipal.

1876 - 12 juin - Résolution du Conseil municipal se lisant comme suit aux procès-verbaux de la séance du 12 juin 1876:

"Alderman David moved,

"Seconded by Alderman Rivard,

"That the Minutes of the Council and the Reports of Committees  
"be henceforth written in both languages."

Après débat, la motion susdite est adoptée par le Conseil municipal.

Mais en dépit du fait que cette résolution s'incorporait automatiquement aux règles existantes du Conseil ainsi que le révèle l'imprimé paru en mars 1893, relatif aux Ordres et Règlements du Conseil de la Cité de Montréal, le Greffier de la Cité continua à rédiger les procès-verbaux en langue anglaise uniquement et ce, jusqu'au 3 juillet 1883.

Versions anglaise et française

1883 - Le 3 juillet 1883, le Conseil municipal décidait ce qui suit relativement à la rédaction des procès-verbaux du Conseil et des Commissions échevinales:

On motion of Alderman Jeannotte,  
Seconded by Alderman Roy, it was

RESOLVED: That the minutes of both Council and Committee meetings be entered in full in both languages and that all reports of Committees submitted to this Council, be made out in a like manner and that the different departments of the Corporation be notified accordingly.

En conséquence, à partir du 9 juillet 1883, les procès-verbaux du Conseil furent rédigés simultanément en anglais et en français et sont restés bilingues depuis cette date.

*Jouard Archambault*

MUNICIPAL ARCHIVES  
MONTREAL

D 23-11-1949

INDEMNITES ECHEVINALES

Indemnités percevables de la Ville de  
Montréal par les membres du Conseil  
municipal de Montréal  
à compter de l'année 1899

Charte de la Cité de Montréal, année 1899  
62 Vict., ch. 58, art. 39.

Chaque échevin reçoit, à même les fonds de la cité, comme indemnité ou compensation pour ses services pendant son terme d'office, une somme annuelle de \$600.00, et tout échevin qui est élu président d'une commission permanente a droit à une rémunération additionnelle de \$200.00 par année; pourvu qu'il soit retranché de cette indemnité, à chaque échevin, une somme de \$10.00 chaque fois qu'il manque d'assister à une assemblée régulière du conseil, et une somme de \$3.00 chaque fois qu'il manque d'assister à une assemblée d'une commission permanente dont il fait partie.

Amendements à la charte de la Cité de Montréal,  
Année 1909, 9 Ed.VII., ch. 81, 82, 83.

L'article 39 de la loi 62 Vict., ch. 58, est remplacé par le suivant:

"39. Chaque échevin reçoit, à même les fonds de la cité, comme indemnité ou compensation pour ses services pendant son terme d'office, une somme annuelle de \$1,000.00; tout échevin qui est élu président d'une commission permanente a droit à une rémunération additionnelle de \$500.00 par année, à l'exception du président de la commission des finances et du président de la commission de la voirie qui auront chacun droit à une rémunération additionnelle de \$1,000.00 par année; pourvu qu'il soit retranché de cette indemnité, à chaque échevin, une somme de dix piastres chaque fois qu'il manque d'assister à une assemblée régulière du conseil, et une somme de trois piastres chaque fois qu'il manque d'assister à une assemblée d'une commission permanente dont il fait partie. Cet article ne prendra effet que si le nombre des échevins est réduit en vertu du referendum décrété par la loi 9 Ed.VII, ch. 82."

Amendements à la charte de la Cité de Montréal,  
année 1910, 1 Geo.V.ch.48.

L'article 39 de la loi 62 Vict.ch.58, tel que remplacé par la loi 9 Ed.VII.ch.81, sect.4, est de nouveau remplacé par le suivant:

"39. Chaque échevin reçoit, à même les fonds de la cité, comme indemnité ou compensation pour ses services pendant son terme d'office, une somme annuelle de mille piastres, pourvu qu'il soit retranché de cette indemnité, à chaque échevin, une somme de dix piastres chaque fois qu'il manque d'assister à une assemblée régulière du conseil."



Amendements à la charte de la Cité de Montréal,  
année 1916, 6 Geo.V. ch.44.

L'article 39 de la loi 62 Vict., ch.58, tel que rem-  
placé par la loi 9 Ed.VII, ch.81, sect.4, et par la  
loi 1 Geo.V, (1ère session), ch.48, sect.21, est de nou-  
veau remplacé par le suivant:

"39. Chaque échevin reçoit, à même les fonds de la cité, comme  
indemnité ou compensation pour ses services, pendant son terme  
d'office, une somme annuelle de mille cinq cents piastres, pour-  
vu qu'il soit retranché de cette indemnité, à chaque échevin,  
une somme de dix piastres chaque fois qu'il manque d'assister  
à une assemblée régulière du conseil."

Amendements à la charte de la Cité de Montréal,  
année 1921, 11 Geo.V, ch.111, 112 et 140.

L'article 39 de la loi 62 Vict., ch.58, tel que rem-  
placé par les lois 9 Ed.VII, ch.81, sect.4; 1 Geo.V  
(1ère session), ch.48, sect.21, et 6 Geo.V, ch.44, sect.7,  
est de nouveau remplacé par le suivant:

"39. Chaque échevin reçoit, à même les fonds de la cité, comme  
indemnité ou compensation pour ses services, pendant son terme  
d'office, une somme annuelle de mille cinq cents piastres, pour-  
vu qu'il soit retranché de cette indemnité, à chaque échevin,  
une somme de dix piastres chaque fois qu'il manque, même avec  
l'autorisation du conseil, d'assister à une assemblée du con-  
seil dûment convoquée, qu'il y ait quorum ou non, à moins que  
cet échevin ne soit absent en mission officielle pour la cité  
ou pour cause de maladie.

En sus de l'indemnité ci-dessus mentionnée, le président du co-  
mité exécutif a droit de recevoir une indemnité annuelle de  
mille cinq cents piastres, et chacun des autres membres du co-  
mité une indemnité annuelle de mille piastres."

Amendements à la charte de la Cité de Montréal,  
année 1922, 12 Geo.V, ch.105.

L'article 39 de la loi 62 Vict., ch.58, tel que rem-  
placé par les lois 9 Ed.VII, ch.81, sect.4; 1 Geo.V  
(1ère session), ch.48, sect.21; 6 Geo.V, ch.44, sect.7,  
et 11 Geo.V, ch.112, cédule B, sect.20, est amendé en  
en remplaçant le second alinéa par les suivants:

"En sus de l'indemnité ci-dessus mentionnée, le président du  
comité exécutif a droit de recevoir une indemnité annuelle de  
quatre mille cinq cents piastres, et chacun des autres membres  
du comité une indemnité annuelle de trois mille cinq cents  
piastres à compter de leur nomination.

Un des membres du conseil sera choisi en dehors des membres du  
comité exécutif comme leader et recevra une indemnité supplé-  
mentaire annuelle de mille piastres, à compter de sa nomination."

Amendements à la charte de la Cité de Montréal,  
année 1922, 13 Geo.V, ch. 91 et 92.

L'article 39 de la loi 62 Vict.ch.58, tel que remplacé par les lois 9 Ed.VII, ch.81, sect.4; 1 Geo.V (1ère session), ch.48, sect.21; 6 Geo.V, ch.44, sect.7, et 11 Geo.V, ch.112, sect.20, cédule B, et modifié par la loi 12 Geo.V, ch.105, sect.3, est de nouveau modifié y remplaçant les deux premiers alinéas par les suivants:

"39. Chaque échevin reçoit, à même les fonds de la cité, comme indemnité ou compensation pour ses services, à partir du jour de la votation jusqu'à la fin de son terme d'office, une somme annuelle de mille cinq cents piastres, pourvu qu'il soit retranché de cette indemnité, à chaque échevin, une somme de dix piastres chaque fois qu'il manque, même avec l'autorisation du conseil, d'assister à une assemblée du conseil, dûment convoquée, qu'il y ait quorum ou non, à moins que cet échevin ne soit absent en mission officielle pour la cité ou pour cause de maladie.

En sus de l'indemnité ci-dessus mentionnée, le président du comité exécutif a droit de recevoir une indemnité annuelle de quatre mille cinq cents piastres, et chacun des autres membres du comité une indemnité annuelle de trois mille cinq cents piastres, à compter de leur nomination jusqu'au jour de l'assermentation de leurs remplaçants."

Amendements à la charte de la Cité de Montréal,  
année 1928, 18 George V, ch.97.

L'article 39 de la loi 62 Vict.ch.58, tel que remplacé par les lois 9 Ed.VII, ch.81, sect.4; 1 Geo.V, 1910, ch.48, sect.21; 6 Geo.V, ch.44, sect.7, et 11 Geo.V, ch.112, cédule B, sect.20, et modifié par les lois 12 Geo.V, ch.105, sect.3, et 13 Geo.V, ch.91, sect.4, est de nouveau remplacé par le suivant:

"39. Chaque échevin reçoit, à même les fonds de la cité, comme indemnité ou compensation pour ses services, à partir du jour de la votation jusqu'à la fin de son terme, une somme annuelle de deux mille piastres, pourvu qu'il soit retranché de cette indemnité, à chaque échevin, une somme de dix dollars chaque fois qu'il manque, même avec l'autorisation du conseil, d'assister à une assemblée du conseil, dûment convoquée, qu'il y ait quorum ou non, à moins que cet échevin ne soit absent en mission officielle pour la cité ou pour cause de maladie.

En sus de l'indemnité ci-dessus mentionnée le président du comité exécutif a droit de recevoir une indemnité annuelle de huit mille dollars, et chacun des autres membres du comité une indemnité annuelle de cinq mille dollars, à compter de leur nomination jusqu'au jour de l'assermentation de leurs remplaçants.

Un des membres du conseil sera choisi en dehors des membres du comité comme chef (leader) et recevra une indemnité supplémentaire annuelle de trois mille dollars, à compter de sa nomination."

ARCHIVES MUNICIPALES  
MONTREAL  
MUNICIPAL ARCHIVES



Amendements à la charte de la Cité de Montréal,  
année 1929, 19 Geo.V, ch.97.

L'article 39 de la loi 62 Vict.ch.58, tel que remplacé par les lois 9 Ed.VII, ch.81, sect.4; 1 Geo.V, (1910), ch.48, sect.21; 6 Geo.V, ch.44, sect.7; et 11 Geo.V, ch.112, cédule B, sect.20, et modifié par les lois 12 Geo.V, ch.105, sect.3 et 13 Geo.V, ch.91, sect.4, et remplacé par la loi 18 Geo.V, ch.97, sect.2, est de nouveau remplacé par le suivant:

"39. Chaque échevin reçoit, à même les fonds de la cité, comme indemnité ou compensation pour ses services, à partir du jour de la votation jusqu'à la fin de son terme, une somme annuelle de deux mille piastres, pourvu qu'il soit retranché de cette indemnité, à chaque échevin, une somme de dix piastres chaque fois qu'il manque, même avec l'autorisation du conseil, d'assister à une assemblée du conseil, dûment convoquée, qu'il y ait quorum ou non, à moins que cet échevin ne soit absent en mission officielle pour la cité ou pour cause de maladie.

En sus de l'indemnité ci-dessus mentionnée le président du comité exécutif a droit de recevoir une indemnité annuelle de dix mille piastres, et chacun des autres membres du comité une indemnité annuelle de cinq mille piastres, à compter de leur nomination jusqu'au jour de l'assermentation de leurs remplaçants.

Un des membres du conseil sera choisi en dehors des membres du comité comme chef (leader) et recevra une indemnité supplémentaire annuelle de trois mille dollars, à compter de sa nomination."

Amendements à la charte de la Cité de Montréal,  
année 1932, 22 George V, ch.105.

L'article 39 de la loi 62 Vict.ch.58, tel que remplacé par les lois 9 Ed.VII, ch.81, sect.4; 1 Geo.V (1910), ch.48, sect.21; 6 Geo.V, ch.44, sect.7 et 11 Geo.V, ch.112 (cédule B), sect.20, modifié par les lois 12 Geo.V, ch.105, sect.3, et 13 Geo.V, ch.91, sect.4, et remplacé par les lois 18 Geo.V, ch.97, sect.2, et 19 Geo.V, ch.97, sect.4, est de nouveau remplacé par le suivant:

"39. Chaque échevin reçoit, à même les fonds de la cité, comme indemnité ou compensation pour ses services, à partir du jour de la votation jusqu'à la fin de son terme, une somme annuelle de deux mille piastres, pourvu qu'il soit retranché de cette indemnité, à chaque échevin, une somme de dix piastres, chaque fois qu'il manque, même avec l'autorisation du conseil, d'assister à une assemblée du conseil, dûment convoquée, qu'il y ait quorum ou non, à moins que cet échevin ne soit absent, en mission officielle pour la cité, ou pour cause de maladie.

En sus de l'indemnité ci-dessus mentionnée, le président du comité exécutif a droit de recevoir une indemnité annuelle de dix mille piastres, et chacun des autres membres du comité, une indemnité annuelle de cinq mille piastres, à compter de leur nomination jusqu'au jour de la nomination de leurs remplaçants.

Un des membres du conseil est choisi, en dehors des membres du comité, comme chef (leader), et reçoit une indemnité supplémentaire annuelle de trois mille piastres, à compter de sa nomination."

Amendements à la charte de la Cité de Montréal,  
année 1940, 4 Geo. VI, ch. 75 et 77.

Attendu qu'il est nécessaire de modifier de nouveau la charte de la cité de Montréal, 62 Vict. ch. 58, et les lois qui la modifient; A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

17. A compter de l'élection du mois de décembre 1940, la charge de conseiller sera gratuite, un conseiller n'ayant droit de recevoir aucune rémunération ni indemnité quelconque soit directement ou indirectement pour ses services comme conseiller.

23. Le président du comité exécutif reçoit une indemnité annuelle de dix mille dollars et chacun des autres membres du comité, une indemnité annuelle de sept mille dollars, à compter de leur nomination jusqu'au jour de la nomination de leurs remplaçants.

Les membres du comité exécutif son rééligibles.

Amendements à la charte de la Cité de Montréal.  
année 1942, 6 Geo. VI, ch. 72

14. L'article 17 de la loi 4 George VI, chapitre 75, est remplacé par le suivant:

17. La charge de conseiller sera gratuite, et un conseiller n'aura droit de recevoir aucune rémunération ni indemnité quelconque, soit directement ou indirectement pour ses services comme conseiller, sauf tel que prévu par l'alinéa suivant:

Chaque conseiller a droit à une indemnité de six cents dollars par année. Il est retranché de cette indemnité vingt dollars pour chaque jour pendant lequel le conseil a siégé si le conseiller n'a pas assisté à la séance ou n'a pas voté sur toute question mise aux voix ce jour-là.

Le greffier donne à chaque conseiller, à la demande de celui-ci, un certificat établissant son assistance aux séances du conseil au sens de l'alinéa précédent.

15. L'article 24 de la loi 4 George VI, chapitre 75, est remplacé par le suivant:

24. Le conseil peut aussi nommer, à la même assemblée à laquelle le comité exécutif doit être nommé, un chef (leader) qui reçoit pour ses services comme tel une indemnité annuelle de deux mille quatre cents dollars.

Cette disposition prend effet à compter du 1er mai 1942.

Amendements à la charte de la Cité de Montréal,  
année 1950-51, 14-15 Geo. VI, chap. 72

11. L'article 23 de la loi 4 George VI, chapitre 75, est modifié en remplaçant le sixième alinéa par le suivant:

"Le président du comité exécutif reçoit une indemnité annuelle de dix mille dollars, plus deux mille dollars annuellement pour dépenses et frais de déplacement, et chacun des autres membres du comité, une indemnité annuelle de sept mille dollars, plus mille cinq cents dollars annuellement pour dépenses et frais de déplacement, à compter de leur nomination jusqu'au jour de la nomination de leur remplaçant."

12. L'article 17 de la loi 4 George VI, chapitre 75, remplacé par l'article 14 de la loi 6 George VI, chapitre 72 et modifié par l'article 3 de la loi 8 George VI, chapitre 49, est de nouveau modifié en remplaçant le deuxième alinéa par le suivant:

"Chaque conseiller a droit à une indemnité de neuf cents dollars par année, plus six cents dollars annuellement, pour dépenses et frais de déplacement.

Il est retranché de cette indemnité vingt dollars pour chaque jour pendant lequel le conseil a siégé si le conseiller n'a pas assisté à la séance ou n'a pas voté sur toute question mise aux voix ce jour-là, à moins que ce conseiller ne soit absent en mission officielle pour la cité ou pour cause de maladie attestée par certificat de médecin. Le paiement de l'indemnité susdite, plus frais de déplacement, s'effectuera par versements égaux et consécutifs tous les quatre mois."

13. L'article 24 de la loi 4 George VI, chapitre 75, tel que remplacé par l'article 15 de la loi 6 George VI, chapitre 72, est de nouveau remplacé par le suivant:

"24. Le conseil peut aussi nommer à la même assemblée à laquelle le comité exécutif doit être nommé, un chef (leader), qui reçoit pour ses services comme tel, une indemnité annuelle de trois mille six cents dollars."

14. L'article 22 de la loi 62 Victoria, chapitre 58, abrogé par la loi 1 George V (1ère session), chapitre 48, article 17, et édicté de nouveau par la loi 8 George V, chapitre 84, article 12, remplacé par la loi 11 George V, chapitre 112, article 6 (cédule B) est modifié en remplaçant le cinquième alinéa par le suivant:

"Son indemnité sera de treize mille cinq cents dollars par année et en plus quatre mille dollars annuellement pour dépenses et frais de déplacement, comme membre du Comité exécutif."

Amendements à la charte de la Cité de Montréal,  
année 1960-61, 9 Elizabeth 11, chap. 97

"59b. Le syndic est chargé de voir généralement à toutes questions concernant les privilèges et l'honneur des membres du conseil; il exerce à ces fins tous les pouvoirs et devoirs qui lui sont attribués par les règlements de la cité ou par les règles du conseil. Il reçoit pour ses services dans l'exercice de ses fonctions une indemnité annuelle de trois mille six cents dollars."

9. L'article 66 de ladite loi est modifié en remplaçant le cinquième alinéa par le suivant:

"Son indemnité est de treize mille cinq cents dollars par année, plus une somme de six mille dollars annuellement pour frais de déplacement et autres dépenses comme membre du comité exécutif et comme maire."

10. L'article 76 de ladite loi est modifié en remplaçant le deuxième alinéa par le suivant:

"Chaque conseiller a droit à une indemnité de deux mille dollars par année, plus une somme de un mille dollars annuellement pour frais de déplacement et autres dépenses. Il est retranché de cette indemnité vingt dollars pour chaque jour que le conseil siège, si le conseiller n'assiste pas à la séance ou ne vote pas sur une question mise aux voix ce jour-là, à moins que son absence n'ait pour cause une mission officielle de la part de la cité ou une maladie attestée par certificat de médecin."



12. L'article 85 de ladite loi est modifié en remplaçant le premier alinéa par le suivant:

"85. Le président du comité exécutif reçoit une indemnité annuelle de dix mille dollars, plus une somme de quatre mille dollars annuellement pour frais de déplacement et autres dépenses, et chacun des autres membres du comité une indemnité annuelle de sept mille dollars plus une somme de trois mille cinq cents dollars annuellement pour frais de déplacement et autres dépenses, à compter de leur nomination jusqu'à celle de leurs remplaçants."

Amendements à la charte de la Cité de Montréal,  
année 1962, 10-11 Elizabeth II, chap. 59

6. L'article 76 de ladite loi, modifié par l'article 10 de la loi 9-10 Elizabeth II, chapitre 97, est modifié de nouveau en remplaçant le deuxième alinéa par le suivant:

"Chaque conseiller a droit à une indemnité de deux mille dollars par année, plus une somme de mille dollars annuellement pour frais de déplacement et autres dépenses. Il est retranché de cette indemnité vingt dollars pour chaque jour que le conseil siège, si le conseiller n'assiste pas à la séance ou ne vote pas sur une question mise aux voix ce jour-là, à moins que son absence n'ait pour cause une mission officielle de la part de la cité ou une maladie attestée par certificat de médecin ou l'acquiescement d'un devoir religieux d'obligation."

Amendements à la charte de la Cité de Montréal,  
année 1963, II-12 Elisabeth II, chap. 70

12. L'article 76 de la loi 8-9 Elisabeth II chap. 102, modifié par l'article 10 de la loi 9-10 Elisabeth II, chap. 97, et par l'article 6 de la loi 10-II Elisabeth II, chap. 59, est modifié de nouveau en ajoutant entre le troisième et quatrième alinéa, le suivant:

"Lorsqu'en vertu d'une disposition de la loi ou d'un règlement un conseiller présent à une séance ne peut voter, il perd pas le droit à son indemnité"

Amendements à la charte de la Cité de Montréal,  
année 1965, 14 Elisabeth II, chap. 70

4. L'article 76 de ladite loi, modifié par l'article 10 de la loi 9-10 Elisabeth II, chap. 97, par l'article 6 de la loi 10-II Elisabeth II, chap. 59, et par l'article 12 de la loi II-12 Elisabeth II, chap. 70 est de nouveau modifié en remplaçant le deuxième alinéa par le suivant:

"Chaque conseiller a droit à une indemnité de trois mille cinq cents dollars par année, plus une somme de mille cinq cents dollars annuellement pour frais de déplacement et autres dépenses. Il est retranché de cette indemnité soixante dollars pour chaque jour où le conseil siège, si le conseiller n'assiste pas à la séance ou ne vote pas sur une question mise aux voix ce jour-là, à moins que son absence n'ait pour cause une mission officielle de la part de la ville ou une maladie attestée par certificat de médecin ou l'acquiescement d'un devoir religieux d'obligation"

Le Chapitre 84, section IV, article 42 du Bill 75 concernant la Loi de la  
Communauté Urbaine de Montréal, sanctionnée le 23-12-1969 dit:

"Le Conseil de la Communauté se compose du maire et des conseillers  
de la Ville de Montréal et d'un délégué de chacune des autres municipalités..."

L'Arrêté en Conseil 4071 du 4-11-1970 dit:

"La rémunération annuelle de chacun des membres du Conseil de la  
Communauté Urbaine de Montréal autre que ceux qui sont membres du Comité  
Exécutif est de \$2,500.00"



## REINE VICTORIA: Décès

Le 24 janvier 1901, Son Honneur le Maire annonce officiellement au Conseil municipal de Montréal le décès de Sa Majesté la Reine Victoria.

Son Honneur ajoute que cet événement regrettable quoique n'étant pas inattendu a douloureusement ému tous les sujets britanniques et le monde entier. Il croit donc qu'il est opportun pour le Conseil d'exprimer la peine qu'il ressent par suite de cette perte irréparable.

Il est alors résolu que le Conseil municipal de Montréal désire reconnaître publiquement que le décès de Sa Majesté la Reine Victoria est une calamité pour le monde entier et que les citoyens de Montréal qui se plaisaient à admirer dans la personne de leur Reine une souveraine sage, une mère dévouée et une noble femme, sont accablés de douleur à la triste nouvelle de son décès, etc., etc. ....

Son Honneur le Maire est prié de fixer un jour de deuil public et d'inviter les citoyens en général à assister aux services religieux qui auront lieu pour le repos de l'âme de la défunte souveraine.

*Voir dossier :*

*1 de 1901*

*1ère série, Conseil*

*Rapports et dossiers*

EDOUARD VII  
 Couronnement, le 9 août 1902

Le Conseil municipal de Montréal envoie deux adresses enluminées dont l'une est rédigée en français et l'autre en anglais. Coût total des adresses et de la boîte les contenant: \$437.50

Le 16 juin 1902 le Conseil apprend que les citoyens ont l'intention de souscrire un montant de \$5,000 pour défrayer le coût des fêtes relatives à la célébration du couronnement de sa Majesté à Montréal. Le Conseil aimerait obtenir de la Législature le droit de rembourser cette somme aux citoyens.

Le 8 septembre 1902, Sir Wilfrid Laurier remercie la Ville de l'adresse qu'elle a présentée à Sa Majesté.

Le 30 décembre 1902, le Conseil municipal rembourse son Honneur le Maire Cochrane de la somme de \$1,040 qu'il a déboursés de sa poche pour acheter des friandises aux enfants durant les fêtes du couronnement.

La Ville ne paraît pas avoir envoyé qui que ce soit pour la représenter officiellement au cours de ces fêtes en Angleterre.

M. L.-O. David, greffier de la Ville a bien obtenu de la Ville un congé pour aller en Europe, mais cette demande ayant été accordée le 11 août 1902, il est à noter que le Roi avait été couronné deux jours plus tôt. M. David n'allait donc pas en Europe pour assister aux fêtes du couronnement.

*Voir le dossier*

*1 de 1902*

*1ère série, Conseil*

*Rapports et dossiers.*

---

DEVOILEMENT D'UNE STATUE DE JACQUES CARTIER  
A ST-MALO, FRANCE.

Délégation pour représenter la Ville  
à cette occasion.

Le 11 juillet 1905, M. René Bauset, Greffier-adjoint de la Cité ainsi que M. L.J. Ethier, avocat de la Cité, sont chargés par le Conseil municipal de Montréal de représenter la Ville à St-Malo, à l'occasion du dévoilement de la Statue de Jacques Cartier.

Le 22 juillet 1905, une somme de \$500 est remise à M. Bauset, par la Ville, pour frais de voyage.

Le 6 décembre 1905, M. L.J. Ethier reçoit également un montant de \$593,73 en remboursement des dépenses encourues à cette occasion.

Le 11 septembre 1905, le rapport de MM. L.J. Ethier et René Bauset, délégués par la Ville au dévoilement de la Statue de Jacques Cartier à St-Malo, est soumis au Conseil municipal.

Il est alors résolu par celui-ci que ledit rapport ainsi que les discours prononcés à cette occasion par les représentants de la Ville soient publiés dans la Gazette municipale.

*Voir le dossier :*

*80  
2ième série,  
Conseil  
Rapports & dossiers.*

CELEBRATION DU TROISIEME CENTENAIRE DE LA FONDA-  
TION DE QUEBEC PAR M. de CHAMPLAIN.

Fêtes à Honfleur et à Paris  
Délégation montréalaise.

Le 18 mai 1908, sur l'invitation du Comité Duplex, le Conseil municipal de Montréal délègue S.H. le Maire Payette et M. René Bauset, Greffier-adjoint de la Ville, pour représenter celle-ci durant les fêtes qui auront lieu à Honfleur et à Paris pour la célébration du troisième centenaire de la fondation de Québec par M. de Champlain.

Le 29 mai 1908, le Comité des Finances ordonne au Trésorier de la Ville de mettre à la disposition de S.H. le Maire une avance de \$1,500 pour frais de voyage en Europe.

Le 20 juillet 1908 le Comité des Finances accepte de rembourser les mémoires de frais qui lui sont présentés par l'entremise de M. René Bauset, ex-secrétaire de S.H. le Maire Payette, durant le voyage de celui-ci en Europe. Le Comité des Finances ordonne au Contrôleur de verser à M. le Maire une somme de \$1,817.00 et à M. Bauset une somme de \$1,992. De cette dernière somme fut déduite la somme de \$1500. déjà avancée au Maire au cours du mois précédent.

ROI GEORGES V; Couronnement  
Délégation municipale

S.H. le Maire Guérin et deux échevins se rendent à  
leurs frais en Angleterre pour assister aux fêtes  
du couronnement de Sa Majesté Georges V, en 1911

Voir le dossier:  
1155  
2ième série  
CONSEIL  
Rapports et dossiers



NOTES POUR SON HONNEUR LE MAIRE:

Aucune délégation municipale n'a été envoyée:

- 1- aux funérailles de la Reine Victoria, en 1901;
- 2- au couronnement du Roi Edouard VII, en 1902;
- 3- aux funérailles du Roi Edouard VII, en 1910.

L'ex-maire Guerin a assisté aux fêtes du couronnement du Roi George V, en 1911, mais il l'a fait vraisemblablement à ses frais.

En 1905, messieurs Beuset, greffier-adjoint de la Cité, et Ethier, avocat de la Cité, ont représenté la Ville à Saint-Malo, à l'occasion du dévoilement de la statue de Jacques Cartier, les frais de monsieur Beuset s'élevant à \$500.00 et ceux de monsieur Ethier, à \$593.73.

En 1908, l'ex-maire Payette et monsieur Beuset étaient chargés de représenter la Ville à Paris et à Honfleur, à l'occasion du troisième centenaire de la fondation de Québec, les frais de ce voyage s'élevant à la somme de \$3,809.00.

-----

A cette époque les fonctions de conseiller n'étaient pas rémunérées et toute personne qui refusait de les remplir était passible d'une amende de vingt-cinq livres. Tout cela est bien changé !

Les règlements adoptés par ce conseil devaient recevoir l'approbation de la Cour du Banc du Roi.

Cette charte, valable pour quatre ans, ne fut pas renouvelée à l'expiration en raison des émeutes politiques. L'on revint à l'administration par les juges de paix, jusqu'en 1840. A cette date le Conseil législatif, chargé de rédiger l'*Acte d'Union du Haut et du Bas-Canada*, octroya à la ville sa seconde charte. L'opposition que provoqua la loi des municipalités, se traduisit par une inertie totale et la législation fut paralysée.

Voici comment s'exprime à ce sujet la *Revue de Législation et de Jurisprudence* de 1847 :

Il est vrai que le conseil spécial (celui de Lord Sydenham), législature arbitraire et exceptionnelle, organisée pour châtier et sévir et qui s'était signalée par une législation hardie, haineuse et ignorante, promulguant ainsi à la hâte, à la veille d'une ère nouvelle, une loi si importante, était peu faite pour inspirer la confiance et rassurer les esprits sur ce qui était pour eux une innovation.

# A STUDY OF DIFFERENT TYPES OF ALDERMEN AT CITY HALL

19-9-1908

While there are certain aldermen who may be said to almost live at the City Hall, there are others whom it is difficult to get to attend the regular meetings. Hence the frequent statement in the press—"No meeting, as there were not enough members to form a quorum."

These aldermen who haunt the City Hall all day, who drop in upon every committee meeting, who are found in the City Clerk's office, the Assessors' office, who are seen in deep conversation with some of their constituents, and who seem to have no particular work to do in life, are doubtless animated with the sole thought of benefiting the city with their able service. They have no interest of their own to serve. They never think of personal benefit. The disinterested manner in which they give their time and thought to disentangle the troubles of their friends, the happy and effectual way in which they interview those in authority, the air of importance which they wear, the sense of being always eagerly busy in the public interest—all this is edifying to a degree.

## ANOTHER TYPE OF ALDERMAN.

The naughty aldermen who stay away, while the order paper shows hundreds of questions and motions, thus impeding the progress of the civic business, are deficient in patriotism for nothing, and rather conscientious in the matter of accepting a public indemnity for which they fail to offer adequate return. These are the men who have large business interests to attend to. They drop into the City Hall in a perfunctory manner. They attend committee meetings irregularly. They smoke cigars in the ante-chamber or take the "boob" across the street.

## HAUNT THE CITY HALL.

The aldermen who haunt the City Hall know a thing or two. They hold the threads of civic interest in their hands. They guide and control legislation. They are deep in the confidence of the heads of departments. They influence every large policy.

The men, on the other hand, whose chief business in life is to make fit-

ness in business, regard civic matters as a something on the side, something to play with, when there is nothing important to attend to, something to occupy a pleasant and possibly prideful half hour.

Such men are kept on the outside. They know no signs or passwords. They are never allowed to pass the civic tyler.

## OUT OF THE RUNNING.

One can see them at council or committee meetings, entirely out of the running. The business is conducted by those who make a business of conducting it. The legislation is carried through by a group who whisper together. In an indulgent way a hint may be given the outsiders as to what is on the tapis, but the motive, the meaning, the size, the value, the expense of the policy—these things are secret, and only the initiated can know them.

## RESIGNING IN DISGUST.

This is why you find the outside aldermen resigning in disgust. He says the thing is a nuisance. His pride is hurt. He feels that all the doors of civic interest are lodged against him. He rather thought that by acting independently, by holding aloof from the masterful groups, he could better serve the city forgetting that Scripture which enjoins all and sundry to make friends of the mammon of unrighteousness.

To shape the policy of a big metropolis, to handle and disburse \$3,000,000 per annum, you must be among those who, from whatever motive, offer a concentrated interest in the public service. In time, too, it is seen that such interest renders the pursuit of all other interests superfluous.

THE STANDARD,

19-9-1908

La Commission de Législation a résolu de s'adresser à la Législature pour faire augmenter l'indemnité des échevins. Tout travail mérite rémunération ; or, nous croyons qu'un bon échevin a droit à plus que la maigreur qu'il reçoit actuellement. C'est un anachronisme que d'exiger le travail gratuit d'un homme public, et surtout d'un échevin d'une grande ville comme celle de Montréal. Passe encore pour un petit centre, où l'administration municipale n'est pour ainsi dire qu'un passe-temps ; mais dans une cité comme celle que nous habitons, le mandat qui est confié au représentant d'un quartier devient une lourde tâche que bien peu ont le temps, et même le courage d'accepter pour l'accomplir avec toutes les responsabilités qu'elle incombe.

Il est indéniable que la position d'échevin est très honorable ; mais, aujourd'hui, et de plus en plus, les représentants de la ville doivent consacrer la plus grande partie de leur temps à l'administration des affaires municipales qui grandissent à mesure que s'étend la ville et qu'augmente la population.

Il n'y a pas de jour où ne siègent pas une ou plusieurs commissions, sans compter les séances hebdomadaires du Conseil ; et un échevin qui veut se tenir bien au courant doit, en outre, tous les jours, passer quelques heures à l'Hôtel de Ville, se mêlant aux conversations et discutant maints sujets, soit avec ses collègues, soit avec les fonctionnaires. Si l'on ajoute à cela, les visites des contribuables, les téléphones, la correspondance, etc., on voit qu'un échevin de Montréal a bien peu de temps à disposer pour ses propres affaires.

Il est donc juste que les échevins qui travaillent soient payés raisonnablement, et nous croyons que l'indemnité proposée n'est pas trop élevée.

En effet, que demande-t-on ? Une indemnité de \$1,000 pour les échevins ordinaires ; \$1,500 pour les présidents des commissions ordinaires ; et \$2,000 pour les présidents des commissions des Finances et de la Voirie ; soit en tout pour les 21 échevins que l'on propose, avec les 7 commissions que l'on veut, au maximum, créer au lieu de 10, une somme annuelle de \$25,500.

Or, actuellement, le nombre des échevins étant de 42, le nombre des commissions étant de 10, et l'indemnité étant de \$800 pour les présidents et de \$600 pour les autres échevins, la ville paye une somme annuelle de \$27,200. Ce serait donc, en même temps que justice rendue au travail, une économie de \$1,700. On voit par là que la demande n'est pas exagérée.

On croit que les amis de l'échevin Lavallée feront des efforts pour convaincre la majorité du Conseil de l'importance qu'il y aurait de restituer au représentant du quartier Lafontaine la position sur la commission des Finances. La "Presse" a déjà dit ce qu'elle pensait de l'échevin Lavallée et du précieux concours qu'il apportait aux membres de cette Commission — la plus importante de l'Hôtel de Ville — dans la discussion des affaires qui y sont traitées. Deux de nos confrères anglais, hier soir, rendaient un juste tribut d'hommage à M. Lavallée, à ses capacités, à son honnêteté et à sa probité.

Nous avons confiance que le Conseil reviendra sur sa décision à son sujet.

Pour éviter, dorénavant, la détérioration du pavage par les nombreuses coupes faites à tour de rôle par les départements de l'aqueduc et des égouts, il a été résolu, à la Commission de Législation, d'amender la charte de façon à ce que, dans les cas de lots vacants, la ville ait le droit de poser les services particuliers d'égouts en même temps que le canal principal, tout comme on le fait pour l'eau, forçant ainsi le propriétaire à payer pour ces raccordements, même dans le cas où son lot ne serait bâti que plus tard.

Si les départements de la Voirie et de l'Aqueduc peuvent s'entendre sur bonne foi à ce sujet, et si, d'un autre côté, cette entente peut s'étendre à tous les cas où une compagnie quelconque, d'éclairage ou autre, a des conduits à poser sous terre, on aura mis fin à une pratique coûteuse qu'on a eu trop souvent occasion de regretter dans le passé. Nous avons cité, il y a quelques temps, le cas de la rue Chénier, qui avait été coupée pour différents services, quelques semaines et même quelques jours après que le pavage de cette rue eût été terminé ; ce fut un scandale ! Or, jeudi soir, l'échevin



" LEADERS "

du

CONSEIL MUNICIPAL DE MONTREAL

1921 - ~~1923~~ etc

<u>Période</u>	<u>Echevin</u>
8 novembre 1921	Ech. J.-E. Sansregret ✓
16 avril 1924	" " " "
3 avril 1926	" Léon Trépanier ✓
13 avril 1928	" " " "
avril 1930	" W.- H. Biggar ✓
avril 1932	" Léon Trépanier
avril 1934	" Henry L. Auger ✓
décembre 1936	" A.-E. Goyette ✓
décembre 1938 - 1940	" Oscar Bèlisle ✓
1940 - 1944	Cons. Alcide Goyette ✓
1944 - 1947	" P. Desmarais ✓
1947 - 1950	" P. Desmarais ✓
1950 - 1954	" D. Rochon ✓
24 nov. 1954 -	" Marcel Lafaille. ✓



CHEF DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTREAL:

Il ne semble pas exister, dans nos archives de documentation relative à la création du poste de chef ou "leader" du Conseil municipal de Montréal en 1922.

Cette charge fut créée en vertu de l'acte 12 Geo.V, ch. 105, art. 3, sanctionné par la Législature provinciale le 21 mars 1922.

C'est en vain que nous avons cherché à retracer le "brouillon" des amendements à la charte, soumis à la Législature en mars 1922.

Apparemment cette documentation aurait disparu au cours de l'incendie de l'Hôtel de Ville dans la nuit du 3 au 4 mars 1922.

Les dossiers du Contentieux relatifs à ce même sujet sont aussi introuvables.

M. W. Jento, traducteur-adjoint de la Ville nous fait part, le 12 février 1945, qu'il a consulté M. Léon Trépanier, ex-échevin du quartier La Fontaine et proposeur de la motion à l'effet de nommer M. l'échevin Sansregret au poste de chef du Conseil municipal le 8 novembre 1921. M. Trépanier fera parvenir à M. Jento aussitôt qu'il le pourra, les renseignements qu'il possède concernant cette affaire.

P.G. 12-2-1945.

Voir aussi le dossier ci-après:

11,587-A

3ème série

CONSEIL

Rapports et dossiers.

ARCHIVES MUNICIPALES

MONTREAL

MUNICIPAL ARCHIVES

12-2-1945

**CREDITS PROVIDE**  
**FOR 1,200 POLICE**  
*Gazette - Dec. 8<sup>th</sup> 1924*  
Appropriation for 1925 is  
\$1,850,500 as Against \$1,-  
540,200 This Year

In the civic estimates for 1925 are many credits which the city council will vote before the close of the present year. For the wages of policemen and firemen alone the city will disburse next year over \$3,000,000. The amount set aside for policemen is \$1,850,500, as compared with \$1,540,200 for the current year, the increase being due to the fact that the city will have 1,200 men on the police force next year as compared with 972 credited for the current year.

The number of firemen remains practically unchanged, the increase, according to the estimates, being four

men, and the amount to be voted is \$1,150,500 as against \$1,108,300 for 1924.

**AMOUNTS TO BE VOTED.**

Included in many other individual amounts to be voted are the following: \$10,000 as indemnity for Mayor Duquette, \$52,500 as indemnity to 35 aldermen, \$18,500 as additional indemnity to the members of the executive committee, \$1,000 indemnity to the leader of the city council, \$12,000 for the maintenance of prisoners, \$97,000 for discount of taxes, \$32,000 as refund to the provincial government of a part of the fines collected in the recorder's court, \$70,000 for contracts with the St. Paul and Alexandra hospitals, and \$10,000 for the city insurance fund, \$15,000 for stamps, postage and cheques, and so on.

The municipal insurance fund, established some 20 years ago on account of the high rates the city was being obliged to pay, as was announced at the time, and which was sufficiently large to defray some of the losses incurred by the destruction of the city hall two years ago, is being maintained by the same yearly contribution as formerly.

# FIRE DEPT. TO COST CITY OVER

## TWO MILLIONS

*Herald - Dec. 8th, 1924*  
704 New Alarm Boxes To  
Be Installed In 1925 At  
Cost of \$119,680.00

As announced some time ago, the city fire alarm system will undergo a complete overhauling in the near future, so that the control will be centralized in a building of its own and not in one of the fire stations on Berthelet Street, as at present. The site for the new building has not yet been selected, but the city has plenty of vacant land this will not take much time after all the plans are complete.

The new system will bring the outlying districts in direct connection with headquarters and they will not have to depend on a single station as at present. The superintendent of the telegraph division, Mr L. A. Charest, will be in close touch with every part of the island that comes under the supervision of the local department and nothing but the most modern signaling system will be installed when the work gets under way. It is expected that the improvements and construction of the new building will cost in the neighbourhood of a million dollars when completed.

At the present time the alarm telegraph system while in good condition leaves a lot to be desired, although the payroll and maintenance costs forms a big item in the annual budget of the city. Salaries amount to \$37,481, while fixed charges, such as purchase of apparatus, rental of No. 41 Station, pole rental, etc., amounts to \$33,992.10.

### General Expenses of Department.

Repairs to alarms in 1925 are expected to total \$16,355.00, while installing new batteries will take a sum of \$2,300.00 alone. 704 new alarm boxes will be installed to replace old ones, these costing \$119,680.00.

General expenses of the fire department in 1925 will be as follows—Uniforms, \$57,416.50; bedding, \$4,557.50; electricity and gas, \$1,557.50; general supplies, 10,497.34; auto supplies, \$20,832.30; repairs and maintenance to apparatus, \$85,600.00; coal for engines, \$950.00; harness, \$5,100.00; garage rentals, \$850.00; horse keep, \$40,510.00; horse shoeing, \$9,762.50; harness repairs, \$1,500.00; contingencies, \$100.00.

Special items for the coming year comprise the addition of 50 firemen to the force, their salaries totalling \$65,000; purchase of 40 horses, \$10,000; 2 autos for district chiefs, \$4,000; 2 Scamrove pumps, \$37,000; salvage covers, \$4,400; tarpaulins, \$750.00; hose wagons to replace old ones, \$13,200; hose \$27,200.

A recapitulation of the cost of upkeep of the department shows that an amount of \$2,231,482 will be needed during 1925. This comprises salaries, alarms, fixed charges, general expenses, special items, etc.

*Council  
Indemnities*

## LOWER INDEMNITIES FOR ALDERMEN URGED

### Opinions Differ On Suggested Economy

Following the recommendation of a special aldermanic committee that laborers employed by the city should be paid 50 cents an hour and work eight hours a day in view of the unemployment situation, another proposal has been mooted among the aldermen, that they should set a good example by voting themselves a cut in their indemnity so as to effect an economy for the City from which the unemployed may benefit in having a little more money available to pay for relief works.

Several aldermen expressed themselves as willing to accept a cut from \$2,000 to \$1,000 a year which, if applied to all the aldermen would give a saving of \$35,000 a year to the city, plus whatever further economy might be effected in the salaries of the mayor and executive.

A few aldermen, it is pointed out, have no other employment and depend on their indemnity for their living but it was thought that some arrangement could be made to provide for their needs.

*McStae 21-Oct-1931.*



## Council Splits On Expense For Trip to Chicago

Some Aldermen Want City  
to Pay But Protests  
Are Heard

THE City Council is again divided against itself—this time on the advisability of sending delegates to the Quebec Union of Municipalities Congress and paying their expenses. Early this summer it was decided that the city would do as they did last year—send no official representation and leave it to each individual alderman to do as he pleased about it, giving him at the same time the privilege also of paying his own expenses. That was the practice which obtained last year.

Later on the wind changed and a murmur was heard to the effect that it would be good advertising for the city in Chicago to send delegates, the sending of delegates of course implying "expenses paid." A member of the council expressed the opinion that the city was on the point of officially recognizing the voyage this year, on the grounds that the City of Montreal should attend conventions the same as any other corporation.

The opinion had hardly been expressed and published when strong objection was raised by the Trades and Labor Council, which termed the congress a "picnic."

JUST now the executive is in a quandary what to do. It is known that the mayor and chairman of the executive do not favor paying delegates' expenses this year. However, the executive is divided on the question and the council more so.

Those who favor sending council delegates officially declare that, no matter under what conditions the aldermen go, whether they pay their own way or not, the general public will be under the impression that they went on a "joy ride" as guests of the city, remembering last year's trip when a number of aldermen went independently of the city and spent the time since then in convincing the citizens that they paid their own expenses.

OF course, these aldermen say: "If we pay our own expenses we will have the moral satisfaction of not having cost the city any money, but whether the electors will believe it or not is very doubtful."

In the meantime the administration has pigeon-holed the problem and will decide it next week.

One thing is certain, if the city decides against sending delegates the representation from the City Council will not be large.

## Nos échevins vont-ils à Québec comme à une "excursion"?

M. Raynault dit que non. —

M. Trépanier dit qu'on y va en trop grand nombre

12 février 1935  
Le maire tranche

Les délibérations du comité des bills privés sur les amendements à la charte de Montréal ne sont-elles pour beaucoup de conseillers municipaux que l'occasion d'une excursion à Québec "aux frais de la princesse" ?

M. Raynault ne voudrait pas que le public le crût.

Il a vivement interpellé M. Léon Trépanier, qui a regretté hier la présence d'un trop grand nombre d'échevins de Montréal au comité des bills privés, pendant l'examen des demandes de Montréal.

"J'y suis allé, dit M. Raynault, et je ne crois pas avoir fait une excursion". Le conseiller de Préfontaine estime avoir besoin d'être à Québec pour défendre les intérêts de la Ville. "Pourquoi, dit-il, ne ferions-nous pas comme les grandes compagnies, qui ont bien de nombreux avocats à Québec pour discuter tout ce qui les touche de près ou de loin".

A cela M. Trépanier répond qu'il ne voit pas l'utilité d'envoyer à Québec les trois-quarts des conseillers, quand le conseil a déjà décidé de ce que le bill contiendra. Il suffit pour lui de déléguer là-bas le maire, les quatre ou cinq conseillers susceptibles d'agir sur l'opinion des députés, le chef du contentieux, le conseiller juridique, le directeur des services et le président du Bureau des Estimateurs. Il ne reproche pas à un conseiller d'y aller quand on discute une question qui l'intéresse de plus près. Mais il n'aime guère qu'un grand nombre d'échevins aille chaque année passer deux ou trois semaines à Québec. "Cela, dit-il, crée une mauvaise impression, surtout au moment où la ville a tellement besoin d'économie". A remarquer que les frais de voyage et de séjour des conseillers pendant les délibérations sur le bill de Montréal sont faits par la Ville.

M. Houde met fin à l'incident en déclarant qu'il ne peut faire autrement que d'inviter tous les conseillers au comité des bills privés.

## Le conseil municipal de Montréal siégera au Château Frontenac

9 février 1935

On ne sait pas encore combien d'échevins accompagneront le maire lors de l'étude du bill de Montréal par les Chambres provinciales, mais on nous a dit hier, à l'hôtel de ville, que vingt-cinq chambres avaient été louées, ainsi qu'une salle de caucus, au cinquième du Château Frontenac. Comme on s'attend à de sérieux "sabotages" dans le bill, le maire voudra avoir tous ses échevins autour de lui, afin de maintenir ce "front-uni" qu'on s'est disposé d'opposer aux objections de certains corps publics. Voilà maintenant que le conseil municipal de Montréal ira siéger sur la crête du Cap Diamant!

# Une enquête sur les délégations des conseillers?

*Libanada 29 sept 1936*

Le comité des contribuables  
demande à M. Dubreuil de  
réclamer cette enquête

## Au Canada et à l'étranger

Le comité des contribuables de Montréal, à sa dernière assemblée, a adopté une résolution demandant à M. J.-Emile Dubreuil, échevin du quartier de Montcalm, de continuer à réclamer une enquête sur le département de la carte d'identité et d'en réclamer une aussi sur les délégations échevinales, soit au Canada, soit à l'étranger.

Voici le texte de la résolution qui a été envoyée à M. Dubreuil par lettre recommandée:

EXTRAIT des Minutes de l'assemblée du 21 septembre 1936.

PROPOSE par M. Jean Lamarche, secondé par M. Paul Gagné que le Comité des Contribuables de Montréal adresse à l'échevin J.-E. Dubreuil, du quartier Montcalm, la résolution suivante:

ATTENDU que lors de la dernière séance du Conseil, l'échevin Dubreuil a sévèrement critiqué le système administratif au département du Trésor, en rapport avec l'impression des comptes de taxes;

ATTENDU que deux fonctionnaires de la Cité: M. Grisé, assistant-directeur des finances et M. Cousineau, préposé à la papeterie ont été sommés de comparaître à la dite séance du Conseil, pour répondre à un questionnaire de plusieurs échevins;

ATTENDU que les questions posées, tout comme les réponses données, concernant le système administratif du dit département, ne sont pas en conformité avec les faits, ne répondent pas au désir des citoyens, pas plus que le geste de l'échevin Raynault d'avoir empêché l'assistant-directeur des finances de répondre à une question d'un membre de l'Exécutif, au sujet des auditeurs Larue, Trudel et Ross & Son, présentement au service de la Cité;

ATTENDU que l'échevin Dubreuil a déclaré publiquement qu'il voulait une enquête dans le département du Trésor ainsi qu'au département de la Carte d'Identité, nous demandons à l'échevin Dubreuil d'étendre ses cadres au sujet d'enquêtes et de faire connaître au public les dessous du gaspillage éhonté des deniers publics, fait par certains échevins, de connivence avec leur secrétaire;

ATTENDU que comme contribuables et payeurs de taxes, nous avons le droit de demander combien ont coûté depuis deux ans et demi, les délégations échevinales, soit au Canada, soit à l'étranger;

ATTENDU que les électeurs, non seulement du quartier Montcalm mais de tout Montréal, seraient reconnaissants à l'égard de l'échevin Dubreuil, si ce dernier faisait connaître, par l'institution d'enquête, combien ont coûté au Trésor de la Cité, les voyages de nos échevins à Québec, le nombre de ceux qui se sont rendus et ce qu'ils ont fait... pour la Cité.

ATTENDU que si l'échevin Dubreuil est sincère dans la dénonciation des abus commis, nous sommes prêts à coopérer avec lui et nous l'invitons à venir adresser la parole, à une assemblée qui sera tenue dans le quartier Bourget, le dimanche, 3 octobre prochain.

## Cette indemnité

La Presse 13 oct 1936

(SERVICE SPECIAL A LA "PRESSE")

Québec, 13.—Un bill sera présenté bientôt à la Chambre des députés avec l'objet de diminuer l'indemnité parlementaire. Comment cette mesure sera-t-elle reçue par les députés? Rien ne nous permet encore de répondre à cette question. Toutefois, il est permis de croire que la mesure sera adoptée à l'unanimité, des deux côtés de la Chambre. L'histoire de l'indemnité parlementaire est assez intéressante. A partir du 17 décembre 1792, date où s'ouvrait à Québec dans l'ancien Palais Episcopal, la première session du premier Parlement du Bas Canada, jusqu'en 1821, les députés ne recevaient pas un seul sou d'indemnité. Non seulement les anciens représentants du peuple ne recevaient aucune indemnité mais ils étaient obligés de payer leurs dépenses de déplacement et d'hôtellerie. On peut concevoir quels étaient ces frais, par exemple, pour le député de Gaspé qui avait à parcourir 360 lieues avant de parvenir au siège du gouvernement. Ce système, on le conçoit, avait ses inconvénients. Le temps que les députés passaient à Québec leur faisait considérablement négliger leurs affaires, et cela sans la moindre rétribution. Aussi, pour les élections qui suivaient, on avait peine à trouver des candidats. Pour les élections du deuxième Parlement, sur les cinquante députés qui avaient été élus pour le terme précédent, quatorze seulement revinrent en Chambre. Les autres avaient délibérément refusé de briguer les suffrages.

Il n'y avait, à bien dire, que les seigneurs qui pouvaient se permettre le luxe d'être candidats et encore avaient-ils de toutes sortes de mesures pour abréger leurs frais. Ainsi, comme ils avaient à loger en ville, ils s'apportaient d'abondantes provisions, produits de leurs fermes, pour payer une partie de leurs frais de pension: des légumes, des fruits, de la viande, etc.

Jusqu'en 1821, on s'occupa à plusieurs reprises de l'indemnité des députés. Mais les tentatives faites dans ce sens furent à peu près toutes repoussées à la majorité des députés eux-mêmes. En 1807, deux députés proposèrent qu'au moins les dépenses de voyage fussent payées. La mesure fut repoussée comme les autres. On revint à la charge en 1812. La Chambre décida alors d'accorder \$2.00 par jour à chaque député pendant la durée de la session. Un bill fut présenté dans ce sens mais il fut rejeté à la deuxième lecture.

En 1821, un projet de loi de M. Neilson pour accorder une indemnité aux députés rencontra une vive opposition. Il y eut de longues discussions et, finalement, un projet fut adopté — 29 à 20 — par lequel chaque député devait recevoir une allocation de dix cheilins pour chaque jour de présence à la Chambre et de quatre cheilins pour chaque lieu de distance à parcourir entre l'endroit de sa résidence et le siège du gouvernement. En 1831, l'indemnité fut fixée à soixante-cinq louis et les frais de route à dix cheilins par vingt milles, aller et retour. Une somme de mille louis fut accordée à l'Orateur de l'Assemblée législative mais à la condition qu'il ne remplirait aucune autre charge lucrative.

Pendant la session de 1856, les députés portèrent leur indemnité à six dollars par jour de session. En 1859, on amenda la loi de façon que si la Chambre siégeait plus de trente jours chaque député recevrait \$600.00. En 1878, les députés baissèrent leur indemnité et revinrent à \$500.00. Mais on revint à l'ancien système en 1885, c'est-à-dire \$8.00 par jour si la session durait moins de trente jours et \$600.00 si elle dépassait les trente jours. En 1888, l'indemnité est fixée à \$800.00 si la session dure plus de trente jours. En 1909, les députés commencent à recevoir \$1.50 par session d'au moins trente jours et en 1914 elle fut portée à \$2,000. Enfin, en 1925, les députés de notre province se donnent une indemnité de \$2,500.

Ce ne sera donc pas la première fois, cette année, comme on vient de le voir que les députés seront ap-

pelés à voter une diminution de leur indemnité. Ils ont fait ce geste héroïque en 1878 alors qu'ils votèrent une indemnité de \$500.00 au lieu de \$600.00.

SAINTE-FOY.



*Conseil  
Municipal*

COMITE EXECUTIF - Président \$10,000.00  
Membres 5,000.00 chacun.  
Nomination 15 avril 1932.

Leader - \$3,000.00 - Nomination 15 avril 1932.

Maire suppléant - Nomination 15 avril 1932.

COMMISSION METROPOLITAINE - Président - \$4,000.00 plus \$10.00 par  
séance.  
Membres - \$10.00 par séance.  
Nomination 22 avril 1932.

COMMISSION ATHLETIQUE - Président - \$1,000.00  
Membres - \$600.00  
Retenue de \$10.00 par absence.  
Nomination 22 avril 1932.

COMMISSION DE L'AQUEDUC - Nomination 22 avril 1932.

COMMISSION DES EGOUTS - Président - Nomination 22 avril 1932.

COMMISSION DU CHOMAGE - Nomination 8 août 1933.  
Pas de membres du Conseil - \$2,000.00 par  
membre.

16 Oct. 1936

CITY OF MONTREAL

Mayor's and Aldermen's  
annual basic and present indemnities  
1936

MAYOR:

Indemnity: . . . . . \$10,000      \$10,000  
(No deduction provided for as in the  
case of aldermen; -see below-)

LEADER OF THE COUNCIL:

Indemnity as such: . . . . . 3,000  
Indemnity as alderman: . . . . . 2,000      5,000

EXECUTIVE COMMITTEE: (composed of 5 members  
chosen among the members of the Council)

CHAIRMAN:

Indemnity as such: . . . . . 10,000  
Indemnity as alderman: . . . . . 2,000      12,000

MEMBERS: (four in number, the Chairman  
excepted)

Indemnity as such: . . . . . 5,000  
Indemnity as alderman: . . . . . 2,000  
7,000  
Total indemnity for the 4 members:      28,000

ALDERMEN: (35 in number; less Leader of the  
Council, the Chairman and other members  
of the Executive Committee)

Indemnity: . . . . . 2,000  
Total indemnity for the rest of the  
aldermen or: 29 x \$2,000: . . . . . 58,000

Deduction from indemnity:

" . . . . . there shall be deducted from  
"the indemnity of each alderman a sum  
"of ten dollars for every failure on  
"his part, even with the authorization  
"of the council, to attend a meeting of  
"the council, duly called, whether there  
"be a quorum or not, unless such alder-  
"man has been absent on an official mis-  
"sion for the city or through illness".  
(Extract from the City Charter)

Total of annual indemnities:      \$113,000

Note: No deduction has ever been made from  
the above basic indemnities.

16 Oct 1936  
*(Signature)*

COURONNEMENT DE S.M.GEORGE VI  
le 12 mai 1937

Délégation montréalaise, autres délégations,  
faits divers, renseignements sur les fêtes du  
couronnement de S.M.George VI,  
Voir le volume ci-après de la Bibliothèque  
administrative. Ce volume est fait  
d'articles de journaux extraits des  
quotidiens montréalais.

BIBLIOTHEQUE ADMINISTRATIVE

Section: L-e; Famille royale; George VI

**Compte-rendu des dépenses du comité  
montréalais pour le couronnement**

*Canada*

*5 juil. 1937*

MM. Chs A. Roy et T. Taggart Smyth, trésoriers-conjoints du Comité de Montréal pour le couronnement de George VI, ont déposé le compte-rendu suivant des dépenses encourues par ce comité pour les fêtes du couronnement:

Décoration des édifices publics et monuments:			
Workshops Limited .....	\$ 421.00		
Cie des Auvents .....	\$1,305.94		
Cité de Montréal, (travaux) .....	\$ 605.66	\$2,332.60	
Département Défense Nationale, (parade, fanfares, etc)			\$2,648.00
Stèle commémorative:			
Robert Mitchell, (bronze) .....	\$ 182.00		
Broders Limited, (pierre) .....	\$ 126.00	\$ 358.00	
Radiodiffusion:			
La Cie Canadienne (hauts parleurs) .....	\$1,000.00	\$1,000.00	
Réception aux officiers et matelots du Saint-Laurent			\$ 301.95
Timbres - Impressions - Papeteries:			
A. Gaboury .....	\$ 215.84		
La Patrie .....	\$ 68.04		
B. E. Randall .....	\$ 25.00		
Divers .....	\$ 31.00	\$ 339.98	
Loyer de Bureau et Salles: Hôtel Mont-Royal .....			\$ 100.00
Allocation donnée par la ville .....		\$7,080.53	
		\$7,500.00	
REMISE A LA VILLE .....			\$ 419.47

Crédit de \$1,500 accordé au Maire Raynault  
qui ira en Europe pour les fêtes du couron-  
nement, avec son épouse.

Crédit de \$1,000 pour l'échevin Layton  
qui fera aussi le voyage.

VOIR le dossier: 54,827

3ième série

CONSEIL

Rapports et dossiers

# All Had A Good Time

Aldermen's \$3,000  
New York Party Was  
a Big Success — Ex-  
penses Would Have  
Kept 458 Montreal  
Families On Relief  
For a Week.

*1937  
Mont Standard 25 sept*

It cost Mr. and Mrs. Mont-  
real Taxpayer \$3,000, but  
wotta party it was — wotta  
party!

So agree the Mayor, 24 al-  
dermen and four newspaper-  
men who partook of Concor-  
dia's generosity during the past  
week in the form of an all-ex-  
penses-paid junket to festive  
Manhattan.

Five aldermen, designated  
as an "official delegation"

32

drew \$150 each from the mun-  
icipal treasury, 19 "unofficial  
delegates" from the alder-  
manic ranks drew another  
\$100 each, while the remain-  
der of the \$3,000 paid the  
way of the Mayor and gentle-  
men of the press.

The costly expedition was for the  
alleged purpose of (a) looking over  
the Legionnaire situation with the  
forlorn hope of attracting it to  
Montreal at a future convention;  
(b) inviting the celebrating war  
veterans up to Montreal for a few  
days after the New York affair  
was over.

The "official delegates" could  
have attended to the matter of  
putting up posters in a few hotels  
and having leaflets passed around,  
without the rest of the large ex-  
pedition who did nothing but enjoy  
themselves.

Statements have been issued to  
the effect that "some 2,000" Legion-  
naires will be in town over the  
week-end. Other authorities, how-  
ever, state that if 200 come we'll  
be lucky—that is, if our hotels and  
stores care to risk the losses suf-  
fered by those in New York during  
the celebrations.

Around the City Hall which was  
practically vacant for the last week  
(as the taxpayers seeking their  
aldermen found out. There is an  
atmosphere of good fellowship,  
however. They all had such a grand  
time—with full salary and expenses  
thrown in.

Maybe this atmosphere of good  
cheer will compensate for the  
amount plucked from the treas-  
ury — enough to pay the relief  
cheques of 458 families of five  
persons each during the past  
week!



## Aldermen's Zest For Quebec Trip Dies at News They Pay Own Bills

S Gazette

23 mars 1938

A slim aldermanic representation before the Legislature for the Montreal Bill appears today, following decision of the Executive Committee that the usual expense money for the trip to the capital will not be forthcoming this year.

Only two of the five members of the Executive are in Quebec. Ald. Ovide Taillefer, chairman, and Ald. J. Edouard Jeannotte are making an appearance before the Legislature to watch the interests of the city. Mayor Raynault, of course, is also present, in his dual capacity as the city's chief magistrate and Member of the Legislative Assembly for L'Assomption.

Aldermen at City Hall yesterday manifested little enthusiasm for going to Quebec. First of all, the bill is itself slimmer than usual; then the matter of expense money has some bearing. There will, however, be aldermen who have made up their minds to be present, some of them having a special interest in various clauses of the bill they sponsored.

While their colleagues were in Quebec, Alfred Filion and Trefle Lacombe of the Executive Committee yesterday afternoon made a

tour of the city to see that the streets are being put into shape, with melting ice and dirty snow cleared off, following a vote by the Executive Monday making available \$100,000 for the job.

While admitting the need for cleaning the streets, Ald. Filion was critical of the way politics was used in a grandstand manner to get the money. He thought it rather early for the streets to be cleared and swept now, in readiness for summer, pointing out that more snow may fall. The administration was prepared, he said, to spend money later. If there should be a snowfall now, which is not at all improbable, the Executive Committee member was of opinion that it would refill the streets with slush. He estimated that perhaps \$50,000 would be spent in vain if that happens.

Ruefully, he admitted that the other day, while driving in Notre Dame de Grace, he got stuck in ruts and it took three-quarters of an hour to free him. But that was nothing. A few days before that, his car became stuck in his own St. Edward ward, and it took a whole hour to get free.

## Encore un nouveau bureau pour le "leader" du conseil

*Lebanada 3 juin 1938*

Troisième déménagement en  
18 mois.—L'une des trois  
grandes tables partira

Les bureaux du "leader" du conseil seront encore déménagés. On a décidé, cette fois, de les établir à proximité de la salle du conseil. A cette fin, on devra se débarrasser de l'une des trois tables qui, depuis quelques mois, ornent la salle agrandie des échevins.

Il a été, en effet, décidé de déménager ailleurs — nul ne sait encore exactement où — l'une des trois tables et de construire un mur à l'extrémité ouest de la salle, là où il y avait jadis des bureaux privés pour les échevins. Il se trouvera ainsi que les bureaux du "leader" seront entre la salle des échevins et la salle du conseil.

En janvier 1937, le bureau du "leader" était installé au premier plancher, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le Bureau de révision. Pour loger le Bureau de révision, le "leader" déménagea. Temporairement, d'abord, dans la salle de réception du maire, puis, au deuxième à proximité du comité exécutif. Ce bureau du deuxième est requis pour les avocats de la Ville. Ceux-ci sont à l'étroit; deux d'entre eux occupent le même local; l'un doit sortir quand l'autre reçoit quelqu'un.

COPIE

le 12 janvier 1939.

Monsieur L. Roberge,  
Directeur des finances,  
Hôtel de Ville.

Cher monsieur,

Indemnités du Maire, des membres du  
Comité Exécutif et des échevins

Pour faire suite à votre mémoire ci-annexé du 16 décembre dernier, je désire vous informer que, pour le paiement des indemnités ci-haut mentionnées pour la période du 12 décembre 1938 au 30 avril 1939, il y aurait lieu de continuer la méthode actuellement suivie afin de ne pas dépasser le montant voté au budget pour ces indemnités. La méthode actuellement suivie est de diviser le montant de ces indemnités par douze et le montant obtenu représente l'indemnité à payer à chaque mois.

Cependant, à compter du 1er mai 1939, il y aurait lieu de considérer ces indemnités comme couvrant la période d'un budget de sorte que si un échevin décède au cours de cette période ou si des élections ont lieu dans le cours d'un exercice financier, nous ferons les ajustements nécessaires de façon que cette indemnité couvre la période du 1er mai d'une année jusqu'à la date d'un décès ou d'élections.

Il y a lieu  
d'adopter  
cette pro-  
cédure

L.R.

Avant de mettre cette procédure en pratique, nous attendons votre autorisation.

APPROUVE

Votre dévoué,

Jan. 14 1939

(Signé) NAP. LATREILLE

(Signé) P.E. Senécal

CHEF COMPTABLE

Asst Directeur du Service des Finances

## 13 Aldermen Set For N.Y. Junket White Montreal Seeks \$3,000,000

Gazette

23 août 1939

Due at local banks next Tuesday by the City of Montreal is a note for \$3,000,000.

A poll was taken at City Hall yesterday of those aldermen going on the shipboard convention of the Union of Municipalities, September 8-16, each one to receive \$150 for the trip from the city, \$90 as fare, the balance as expense money.

Thirteen aldermen have definitely made reservations to go. Thirteen times \$150 is \$1,950.

Councillors who have booked reservation for the trip to New York are:

Max Seigler, Laurier.  
Alcide Goyette, St. Jean Baptiste.  
Jos. Schubert, St. Louis.  
J. H. Brien, Rosemount.  
Jos. Moreau, Ste. Cunegeonde.  
Omer Cole, Ville Marie.  
R. F. Quinn, St. Lawrence.  
J. A. Bonnier, Liberal M.P., for

St. Henry and alderman for St. Paul.

Omer Barriere, Ahuntsic.  
Tom Healy, Ste. Anne.  
Dr. Janvier Coupal, St. James, member of the Executive Committee.

J. H. Delisle, St. Henry, member of the Executive Committee.

Georges Caron, Maisonneuve. Ald. Caron is president of the Montreal Metropolitan Commission and will make the trip in that capacity.

Ald. E. Durocher, Lafontaine, was "undecided." He was keen to make the trip, he said, but if there was too much fuss about the aldermen getting \$150 from the city he either wouldn't go or, if he did, he would pay his own fare.

Mayor Houde will not make the boat trip. Sometime ago, however, he intimated he might meet the group in New York for the two-day session of the convention there.

vins vont aller à ce congrès discuter des questions qui intéressent la ville. Quand même cela coûterait \$3,000 pour 35 échevins, si ça rapporte bien plus ce sera de l'argent bien dépensé. La conférence des maires à Ottawa a coûté \$17,000 à Montréal, mais cela a donné des résultats bien plus importants que cette dépense.

Si M. Languedoc veut faire le voyage pour voir ce qu'on y va faire, qu'il vienne, on va lui payer son passage.

M. Durocher a ajouté: On pourrait inviter officiellement M. Languedoc. Lors de la réception des souverains, on a nommé sur le comité de réception un homme qui était loin d'être en faveur de l'administration, mais qui ensuite s'est montré mieux disposé (allusion à M. Faggart Smythe), peut-être en serait-il de même pour M. Languedoc. *Le Devoir 26 août 1939*

## Mayor Invites Council On Shipboard Junket

His tongue literally bulging in his cheek, Mayor Houde again yesterday invited all aldermen to attend the shipboard convention of the Union of Municipalities early next month — "if only to see how our neighbors from Westmount and Outremont behave."

The Mayor announced that he himself would make the trip after Bernard Languedoc, secretary of the Montreal Citizens' Committee, revealed that the committee had instructed its lawyers to study the possibility of issuing an injunction to prevent the aldermen from going on the junket.

That infuriated the Mayor who, thereupon, revoked a former decision not to go on the trip. (So far, incidentally, nothing has been heard of the proposed injunction.)

"I'm like the Irishman who is always agin' the Government," the Mayor chuckled. "I'm always agin' anything promoted by Languedoc!"

*Gazette 30 août 1939*

## Houde Decides to Skip Municipalities' Cruise

Gazette 1 sept 1939

Gravity of the European situation yesterday caused Mayor Houde to decide against attending the shipboard convention of the Union of Municipalities, and to ask the five members of the Executive Committee to do likewise.

The convention is from September 8-16, the trip being from Montreal to New York.

Mayor Houde still thought it was all right for the aldermen to make the trip. He pointed out that they would always be within 48 hours of Montreal—and that is the regular notice given for Council meetings.

The Mayor explained that he thought aldermen would learn a great deal on the trip and expected good results from the business sessions. Matters affecting municipalities will be discussed by government and other experts and talks are scheduled to be given by various authorities of municipal administration.

The city has voted \$150 expenses for each alderman making the trip. This includes the \$90 fare.

## Injonction pour empêcher une excursion d'échevins?

Suprême 25 août 1939

Par tous les moyens on semble vouloir empêcher la ville de Montréal de participer au congrès-excursion de l'Union des municipalités de la province de Québec, le 8 septembre prochain.

Aujourd'hui, M. Bernard Languedoc, secrétaire du Comité des citoyens de Montréal, a déclaré aux journalistes, dans la salle des pas perdus de l'hôtel de ville, que ce corps public venait de donner instructions à ses avocats, O'Connor et McNamee, de chercher s'il n'y aurait pas moyen de faire signifier un bref d'injonction à la municipalité pour l'empêcher de payer les frais de voyage des échevins qui se proposent de prendre part au voyage de l'Union des municipalités.

Au même moment, nous apprenions que le président du comité exécutif, M. J.-M. Savignac, serait l'un des représentants officiels de la Ville, et qu'il prononcerait même une causerie sur les fêtes du troisième centenaire au cours du congrès.

Voici ce que nous dit M. Languedoc: "Vous pouvez écrire que le Comité des citoyens cherche un moyen quelconque d'empêcher la Ville, qui est trop pauvre pour honorer ses échéances à la banque,

de payer ces frais de voyage aux échevins."

Le voyage coûte \$90 et les échevins qui y prendront part doivent recevoir \$150. On avait réduit l'allocation à \$100 il y a quelque temps, mais elle fut par la suite rétablie à \$150.

## Angry Houde Will Go on N.Y. Trip Just to Defy Citizens Group Ban

Gazette

29 août 1939

Irked because the Montreal Citizens' Committee has instructed its lawyers to study the possibility of taking an injunction to prevent aldermen from making the Union of Municipalities' convention trip to New York next month, Mayor Camillien Houde thundered in council yesterday that this was reason enough for him to change his original plan and make the trip.

"I did not intend to go," an irate Mayor Houde shouted, "but, believe me, I'm going now. I invite all aldermen to come, too."

Announcement that the Citizens' Committee was having its lawyers study the possibility of restraining the aldermen from making the junket for which they will receive \$150 apiece from the city, was made

by Bernard Languedoc, secretary of the Committee.

"Who is this Languedoc?" the Mayor queried. "Who does he think he is? Does he think he can prevent a Council like that of the City of Montreal having business sessions outside the city?"

"Let him come on the trip and he'll see what aldermen do. We'll pay his fare, even."

The Mayor said that other aldermanic trips had resulted in concessions being made the city by governments. "Suppose this trip costs \$3,000," he declared, "and we agree on the trip to something that will save us a lot of money, isn't that good business?"

Houde hoped the committee would take the injunction so that the fight would be brought out into the open.

## La déclaration de M. Languedoc

A la fin de la séance, M. Houde a soulevé une autre question de privilège, au sujet de la déclaration faite vendredi matin par M. Bernard Languedoc. Ce dernier avait dit que le comité des citoyens étudiait pour savoir s'il y avait lieu de prendre une injonction pour empêcher la ville de payer les dépenses des échevins qui voudront faire le voyage du congrès de l'Union des municipalités. Je ne sais pas, a dit le maire, si j'aurais été favorable

à ce que tous les échevins fassent ce voyage, mais si M. Languedoc est contre, alors je suis pour et je demande à tous les échevins d'y aller. Je ne devais pas faire le voyage moi-même, je comptais rejoindre les congressistes à New-York, mais maintenant je vais y aller.

Que ce soit avec ou sans raison, je n'ai pas confiance en M. Languedoc, j'ai plus confiance à n'importe quel de mes collègues ici. Je prétends que le comité des citoyens est en mauvaises mains. Les éche-



Revised 19 mars 1941

# English Papers Taken To Task By Councillor Monk

Montreal's English newspapers were taken to task yesterday by Miss Elizabeth Monk, city councillor, for not giving sufficient space to City Council news. At the same time the woman councillor praised the French newspapers for what she described as a more complete coverage and interest in local affairs.

Miss Monk addressed the charter day luncheon of the Montreal Women's Club, in the Mount Royal Hotel.

Miss Monk found it "depressing" that English people in general knew so little about civic problems and municipal personalities. She cited one hectic council meeting and said the following day picked up the papers expecting to see vivid accounts of the proceedings, but "there was no mention of the meeting at all—or just about two lines."

In a way, she intimated, the English-speaking people themselves were at fault because they were not interested in civic affairs. On the other hand, Miss Monk claimed that the French-Canadian Montrealer would read two evening papers "even if he hated one," and an English newspaper as well, and would probably read an English and a French morning newspaper.

Advising English residents to read the French language papers, Miss Monk said: "It is time we ceased to live in a watertight compartment." To too many, she added, bilingualism had meant two languages "for the other person and not for us."

The speaker suggested that women of the city continue their civic clubs and to continue stimulating civic interest. "For too long," she commented, "we have washed our hands of municipal politics and taken it for granted they could grow like weeds. The danger is very real. We can no longer behave like drones in our democratic state. Each must assume responsibilities, make decisions and base them on facts."

The speaker was introduced by Mrs. E. C. Jones, the president, and the vote of thanks was tendered by Mrs. Edwin M. Briggs. Mrs. E. M. Renouf, honorary president of the club, said grace. A toast to "Our Guests" was proposed by Mrs. J. W. Tyson, 2nd vice-president, and a reply was made by Mrs. Perley E. Pope, president of the American Women's Club. Mrs. E. R. Adair, president of the Local Council of Women, made a brief appeal on behalf of the Canadian War Services Fund and asked for volunteer helpers.

Vocal selections were rendered by Mrs. Maude Whitmore who had as her accompanist, Gwyneth Hodgson Gray. The white and green color scheme in celebration of St. Patrick's Day predominated with lighted green tapers centering the tables. Lovely bouquets of spring flowers in gay spring tones attractively set off the head table.

# MISS MONK SEEKS ADMISSION TO BAR

## City Councillor Has Been a Member of Nova Scotia Bar Since 1934

*30 Dec. 1941*  
Miss Elizabeth Monk's name appears in the official Gazette in the list of those applying for admission for the study of law and also for admission to the practice of law in the Province of Quebec. The examinations will be held in Montreal in January.

Miss Monk, who is a city councillor, is extremely well known in Montreal. She is a past president of the University Women's Club.

Her academic qualifications are high. She received her B.A. degree from McGill University in 1919, winning the Governor-General's Gold Medal and the following year she gained a master of arts degree from Radcliffe College.

She won the I.O.D.E. overseas post-graduate scholarship for the Province of Quebec and proceeded to Somerville College, Oxford. On her return to Montreal she took the law course at McGill University and was the gold medalist of her class. She was admitted to the Nova Scotia Bar in 1934.

*Gazette 2 juin 1942*

Montreal's City Council, acting unanimously in regular June meeting, yesterday made the following appointments:

Councillor (Miss) Kathleen Fisher named member of the city's advisory Board of Health replacing Miss Elizabeth C. Monk, whose resignation as civic councillor was regrettably accepted yesterday. The remainder of the Board of Health was re-appointed for another year.

Miss Monk, along with Miss Fisher and Mme. Theodule Bruneau, was the first of her sex ever to sit on Montreal's City Council, to which she was named in December, 1940, as delegate of the Montreal Citizens' Committee. She added to this record another first for her sex when she was recently admitted to the Bar of this province, but this indirectly, led to her resignation from City Hall.

A Montreal charter clause specifies that a lawyer cannot fill the office of municipal councillor if he or she conducts a case in court against the city or if his or her law partner does so. On her admission to the Bar, Miss Monk became associated with a law firm of which one member is acting for a client in a suit against the city, and she was accordingly moved to resign her seat in the Council.

That resignation was accepted with regret at yesterday's meeting, with Mr. Marier stating that "I think all of us here have appreciated her services in this Council and are sorry at losing her." The Council also unanimously adopted a resolution for Leader of Council A. E. Goyette to express its appreciation and thanks to Miss Monk in writing.

*MISS MONK*

# ELIZABETH C. MONK QUILTS COUNCIL POST

## Resigns Because of Conflict Between Profession and City Charter

### ACTION LIKELY JUNE 1

*Gazette 27 mai 1942*  
First Woman to Sit on Municipal Body, She Was Also First of Her Sex Admitted to Quebec Bar

Full practice of her law profession conflicting with her eligibility to continue in civic office, Councillor Elizabeth C. Monk yesterday tendered her resignation from Montreal's City Council. She sits at City Hall as delegate of the Montreal Citizens' Committee.

Miss Monk, along with two other women councillors, was the first representative of her sex to hold a seat on the local municipal council, as she was to be admitted as a member of the Bar of the province.

Her resignation from City Hall was tendered in virtue of an article in the city's charter which reads: "No person may be nominated for the office of mayor or councillor nor be elected to nor fill such office if, as an advocate, he (or now, she) conducts or if the firm to which he belongs, or any of its members, conducts any case against the City before a court of justice, or in connection with an expropriation."

Councillor Monk, since her admission to the Bar recently, now finds herself a member of a firm of which one of the partners is acting for a client in an action against the city.

#### TEXT OF LETTER

Following is the letter of resignation she addressed yesterday to City Clerk J. Alphonse Mongeau: "Since my admission to the Bar, I have become associated with a firm of advocates, some of the members of which are called upon from time to time, to conduct cases against the City before a court of justice.

"As this makes me ineligible, under the terms of the city charter, to fill the office of councillor, I would ask you to submit my resignation to the council.

"May I say at the same time how very much I have appreciated the courtesy which the council has at all times shown to its first woman members."

The charter provision involved has recently been discussed by City Council when that body was studying the original draft of the annual Montreal Bill now before the Quebec Legislature. At the time, Councillor George C. Marier, acting chairman of the municipal executive committee and now M.L.A. for Westmount-St. George, introduced an amendment which would abrogate the article. The amendment, however, was turned down by the council, and no move has been made by provincial legislators so far in this connection.

Councillor Monk's resignation will probably come before the council at its regular quarterly meeting scheduled to open June 1. Her successor would in that case be chosen at the council assembly following the one at which the resignation was acted upon.

The Montreal Citizens' Committee's two other City Hall delegates are Councillor Clinton Henderson and R. Percy Adams.

## ELIZABETH-C. MONK

choisi par le COMITE DES CITOYENS de Montréal pour remplir les fonctions de Conseiller municipal de Montréal à la suite des élections municipales du 9 décembre 1940.

## Comité des Citoyens

## Elizabeth-C. Monk

Mlle Elizabeth-C. Monk, avocate, est l'un des 3 conseillers élus hier soir par le Comité des Citoyens de Montréal. C'est la première fois qu'une femme fait partie du conseil municipal de Montréal, et la quatrième appelée à siéger à un conseil municipal au Canada. Les conseils municipaux de Hamilton et de Toronto comptent actuellement chacun une femme. Tout récemment Winnipeg comptait une conseillère, mais elle démissionna, lorsque son mari fut nommé lieutenant-gouverneur du Manitoba. Mlle Monk a été élue avec l'appui de la Ligue des Droits de la Femme, du Local Council of Women, du Montreal Women's Club, de la Young Women Christian Association, de la McGill Alumnae Association, de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, de la Canadian Women's League, du Westmount Women's Club, du Maritime Women's Club et de l'Outremont and North End Women's Club. Mlle Monk a fait ses études de droit en Nouvelle-Ecosse. Elle les poursuivit ensuite à McGill. Elle se familiarisa avec le droit de la province de Québec. A l'université McGill elle obtint la médaille d'or du gouverneur général, ainsi qu'une bourse de trois ans pour continuer ses études à l'université d'Oxford.

## Citizens' Committee



MISS C. MONK

Miss Elizabeth C. Monk est licenciée en loi de l'Université McGill. En 1923, elle obtint une bourse qui lui permit une année d'études à Oxford. Après des examens préliminaires, Miss Monk fut admise au barreau de la Nouvelle-Ecosse en 1934. Actuellement elle est secrétaire en loi, attachée à l'étude de Mes Vallée, Letourneau et Tansey. Miss Monk fut présidente de l'"University Women's Club of Montreal" de 1932-38 et est actuellement trésorière de "Canadian Federation of University Women". Miss Monk vient justement d'être admise à la pratique du droit dans la province de Québec.

Par ces quelques données trop rapides, on se rend tout de même compte que l'élément féminin est fort bien représenté dans le conseil municipal de notre métropole. Déjà il se poursuit un travail efficace et bien marqué. C'est ainsi que récemment, on discuta au conseil une extension à la loi du suffrage féminin. Miss Fisher fit un plaidoyer en faveur de l'octroi du droit de vote municipal à un plus grand nombre de femmes. Elle a suggéré que le suffrage s'étende à tous ceux qui paient à la ville un impôt sur le revenu. Miss Monk va encore plus loin en affirmant que le système électoral municipal prive la ville du vote d'un grand nombre de femmes parmi les plus intelligentes et les plus compétentes. Bref, ces quelques suggestions qui risquent de faire sursauter quelques anti-féministes acharnés... marquent tout de même une étape dans la vie sociale du Canada français.

Ex : "Concordia"  
Revue mensuelle,  
mars 1941

Remplacé, au Conseil mun, après sa démission,  
par M. Paul-Arthur Gagnon le 4 août 1942

MISS MONK NAMED  
FOR HEALTH BOARD

Precedent-Breaking Nomination Given to Council by Executive Committee

Gazette 7 mai 1941

For the first time in the city's history, a woman will sit on the Montreal Board of Health if the slate to be recommended by the Executive Committee meets with approval of the City Council at the special meeting convened for today. Among the names for the augmented Board to be suggested by the administration is that of Councillor Elizabeth C. Monk, one of the three women councillors who also hold the distinction of having broken the precedent of an exclusively male City Council in Montreal.

This is the slate that will go before the municipal solons:

His Worship Mayor J. Adhemar Reynault, Executive Committee Chairman J. O. Asselin and Health Director Dr. Adélard Groulx, all ex-officio; Councillors Elizabeth C. Monk, Dr. Zenon H. Lesage and A. D. Quintin; Doctors Albert LeSage (councillor), Gaston Lapierre and Alberic Marin, representing the University of Montreal medical faculty; Doctors Grant Fleming, J. R. Fraser (councillor), and L. P. Erenaux, representing the McGill University medical faculty; T. J. Lafreniere, of the faculty of the University of Montreal's Ecole Polytechnique; R. de L. French, of the McGill University engineering faculty; Dr. Eudore Dubéau (councillor), of the University of Montreal dental faculty; Dr. D. P. Mowry, of the McGill University dental faculty; J. Oscar Taillefer (councillor), French-speaking practising pharmacist; and Kenneth Tyrrell, English-speaking practising pharmacist.

The size of the Board was recently increased to 16 members instead of nine.



# Flowers for the Women Feature Of New Council's First Meeting

*Gazette* 28 Dec 1940  
By CAMPBELL CARROLL

There were some "human angles" in the first meeting yesterday of Montreal's new civic legislative body of 39 members and a Mayor. Large bouquets of flowers on the faces of the two women councillors present was one. They were the gift of Mayor Adhemar Raynault to Councillor Elizabeth Monk and Councillor Kathleen Fisher. So far as can be remembered nothing but brickbats were ever deposited anywhere at meetings of former councils under the old regime.

Unacquainted with the procedure, even as were the great majority of the males, one of the two women councillors expressed a desire not to vote for a council leader. Informed that the rules forced her to, she stammered "Oh, must I? All right, then, yes!" She didn't even know her choice by sight.

One tyro alderman—tired, apparently, of registering votes for men he hadn't even heard about—put the pertinent question at one point whether it wouldn't be a good idea for nominees to stand so that, at least, the councillors could form a rapid opinion of their worth. The idea was subsequently carried out.

Veteran councillor Alcide E. Goyette made his presence felt from the very start of the meeting. He quipped on everything, uttered several bombastic remarks and generally dominated the scene for a while. Placed into nomination for the post of council leader, Goyette romped home with the honors. He held the job some years ago.

Noteworthy was the look on the face of J. M. Savignac, former chairman of the Executive Committee, who wasn't seriously considered for nomination to a seat on the

Executive. Up to the last minute Savignac, chairman of the last Executive and supporter of Camilien Houde, appeared confident of a committeeman's seat. His jaw dropped half an inch when his name was mentioned once and then withdrawn.

Mayor Raynault delivered himself of several Solomon-like judgments with his new flock. He was conciliatory but firm and adhered to the rules of the council to the letter. At the close of the meeting he said the dignified manner in which it was conducted augured well for the future.

Those nominating Clinton Henderson for the post of acting-Mayor for the next three months were a French-Canadian, Victor Levesque, and an Irishman, Tom Healy, M.P. Mayor Raynault left the chair for a few moments to allow Mr. Henderson to occupy the high-backed fauteuil. He looked exceedingly well.

The entire meeting took three hours. Many votes had to be taken and several amendments and sub-amendments presented. What with having to read out 98 names each time, City Clerk J. Etienne Gauthier had one of his busiest afternoons in many a Concordia moon. Unruffled, he carried on with quiet dignity.

Majority of councillors headed for home on adjournment. A few of the old hands mingled with one or two of the new committeemen who waited around awhile to familiarize themselves with their new surroundings. His Worship the Mayor drove immediately to the Ritz-Carlton Hotel to attend a dinner.

Hall, this being the first time that the women are serving Montreal in civic public office.

Feminine representation at City Hall is now three on a Council of 39 members, and although none of the trio has had to go through an actual election campaign to gain her place there, the start is an auspicious one and probably establishes a precedent.

(Miss Monk was appointed by the Montreal Citizens' Committee, and Miss Fisher won an acclamation as a proprietors' representative.)

This is the first time that Mrs. Bruneau has held political office of any kind. Widow of Dr. Bruneau, who was titular Professor of Medicine at the University of Montreal and for 42 years on the staff of the Hotel Dieu Hospital, she has been very active in social works of all kinds.

In 1926, she was one of the founders of the School for Crippled Children which subsequently was taken under the supervision of the Montreal Catholic School Commission and named the Victor Dore School.

In 1933 she helped found a school at Chambly Basin for epileptic children, and she is still active in the direction of a summer camp at Chateauguay, in the foundation of which she aided, for the benefit of underprivileged children.

Mrs. Bruneau is the mother of a married son, Jacques Bruneau, who like his father is a doctor, and is now taking a post graduate course at Washington University at St. Louis, Mo., and of a married daughter. She has eight grandchildren.

## 3RD WOMAN GIVEN CITY COUNCIL SEAT

Mrs. Theodule Bruneau Joins  
Miss E. C. Monk and  
Miss Kathleen Fisher

## WIDOW OF PROFESSOR

*Gazette*  
Will Sit as Proprietors' Delegate in District No. 9 (Rosemount, St. Eusebe and Prefontaine Wards)

28 Dec 1940

A French-Canadian grandmother yesterday came to reinforce the two English-speaking members of her sex already sitting on Montreal's new City Council, making women's debut as municipal solons an undoubted success.

She is Mrs. Theodule Bruneau, backed by the League for Women's Rights and the National Federation of St. Jean Baptiste, who has been named by Council to fill the one remaining vacancy in its ranks. Following her swearing-in, she will sit as a proprietors' delegate in District No. 9 (Rosemount, St. Eusebe and Prefontaine) no candidates having appeared for the post at election time.

With Miss Elizabeth C. Monk and Miss Kathleen Fisher, also of the League for Women's Rights, Mrs. Bruneau will form the feminine counterpart of a triumvirate at City

Les propositions relatives à l'extension du suffrage féminin seront étudiées plus tard. On était à discuter des modifications de détail aux articles qui régissent le suffrage municipal, lorsque Mlle Fischer a fait un plaidoyer en faveur de l'octroi du droit de vote municipal à un plus grand nombre de femmes. Il a suggéré que le suffrage soit étendu à tous ceux qui paient à la ville un impôt sur le revenu, ajoutant que cela donnerait le droit de vote à un grand nombre de femmes qui sont actuellement des contribuables par le paiement de cette taxe et qui ne peuvent pas voter.

Mlle Monk a parlé ensuite sur le même sujet, mais pour dire que la suggestion de Mlle Fisher ne va pas assez loin.

Elle estime que le système électoral municipal prive la ville du vote d'un grand nombre de femmes parmi les plus intelligentes et les plus compétentes. Ces femmes, qui sont empêchées de participer à la vie municipale, se répartissent dans trois catégories: les femmes mariées et non mariées, qui vivent à la maison et n'ont pas d'emploi lucratif, les femmes non mariées qui vivent à la maison et ont un emploi lucratif, et les femmes de profession ou d'affaires qui ne vivent pas à la maison.

Les conseillères Fisher et Monk ont soumis une proposition aux fins d'étendre davantage le droit de vote.

ARCHIVES MUNICIPALES  
MONTRÉAL  
MUNICIPAL ARCHIVES

## Feminine Members of Montreal City Council

*Gazette 28 Dec. 1940*



Gazette photo (copyright reserved)  
Miss Elizabeth C. Monk (left) and Miss Kathleen Fisher, newly-named members to Montreal's City Council, yesterday supplied the feminine touch to the first meeting of the new council. Never before in the history of the city has a woman ever taken part in a City Council meeting.

ARCHIVES MUNICIPALES  
MONTREAL  
MUNICIPAL ARCHIVES

---



Fifty Years Ago, Saturday,  
November 30, 1880.

The city fathers left on the Canadian Pacific train for the West last night, in charge of Mr. Bury, General Manager Van Horne's secretary. They will visit Seattle, Tacoma, Minneapolis, St. Paul and Winnipeg. Those from the City Hall comprised Mayor Grenier, Aldermen Clendinning, Griffin, Hamelin, J. M. Dufresne, J. B. R. Dufresne, Marquis, Robert, McBride, Villeneuve, V. Grenier, Archibald, Rolland, Wilson, Stevenson, P. Kennedy, Housseau, Rivville, Prefontaine, ex-Ald. Laurent, City Comptroller Robb, Building Inspector Lacroix, City Surveyor St. George, Park Ranger McGibbon, Superintendent of Water Works W. W. McConnell, Sub-Chief Kehoe, A. Robertson, secretary of the Harbor Commission and Fire Sub-Chief Jackson. The Montreal press was represented by: Witness, W. H. Smith; Star, Mr. Parnell; The Gazette, S. L. Kydd; Herald, McConnell; and l'Etendard, J. A. Foley.

30 nov 1939

30 nov. 1939

## COUNCILLORS ARGUE MATTER OF STIPEND

*Gazette 7 Fev. 1941*

Outcry Causes Executive to  
Withdraw Plan to Give  
Goyette \$3,000 Yearly

As was bound to happen sooner or later, the question of instituting a stipend for presently unpaid city councillors was aired yesterday during Council's meeting on the Montreal Bill and precipitated a wordy interlude with approximately one-quarter of the 99-member body taking part at one time or another.

Hinged on a provision in the draft measure to establish a \$3,000 annual indemnity for the Leader of Council (Councillor A. E. Goyette incumbent) "from the date of his appointment," the argument had for final result the withdrawal of the clause by the Executive Committee.

"We all came here to serve gratuitously and to economize," declared Councillor Dr. Eudore Dubeau, who asked that the amendment be withdrawn to save the Council and Mr. Goyette embarrassment. His suggestion was backed by Councillor J. M. Savignac.

Councillor Jeannotte, however, felt that the municipal solons should be paid for the expenses they incurred and to compensate them for what they lost outside of City Hall through inability to give proper attention to their personal affairs. In return, he would inflict a penalty for non-attendance at Council meetings. By Councillor Joseph Benoit, an indemnity of \$1,000 a year was suggested for Council members. The matter was too important to be debated in Council, observed Councillor H. L. McEvoy, who advocated a special committee to study the many angles involved.

Opposing change in financial basis on which they were chosen before the end of the present Council's term as well were Councillors Clinton Henderson, J. G. Ratelle, R. P. Adams, Claude Jodoin, E. W. O'Flaherty, Max Seigler, A. D. Quintin, Antoine Desmarais, Israel Morin.

# Hommages à trois femmes...

Ex: "CONCORDIA" Revue mensuelle des Fonctionnaires mun. Mars 1941

On vient d'écrire tout récemment une belle page dans l'histoire de la femme canadienne.

En effet, le 27 décembre dernier, trois des nôtres furent appelées à occuper un fauteuil au conseil municipal de Montréal. La haute personnalité de chacune de ces "élues" fait présager l'heureuse influence que ces personnes sont appelées à exercer dans le domaine des affaires municipales.

Madame Théodule Bruneau qui représente les électeurs propriétaires au Conseil municipal a l'honneur d'être la première Canadienne-française à occuper des fonctions publiques dans la province de Québec, voire même, dans le Dominion du Canada. Née à Montréal, Madame Bruneau a fait ses études chez les religieuses de Jésus-Marie (Couvent d'Hoche-laga). Depuis ce temps, elle a accompli une carrière sociale magnifique. En effet, Madame Bruneau est l'une des fondatrices de l'Hôpital Sainte-Justine, dont elle s'occupa avec un zèle remarquable durant une période de vingt-cinq années. Elle est la fondatrice de l'École pour les enfants épileptiques et du camp d'été "Le Grillon" pour les enfants infirmes. Toutes ces oeuvres sont maintenant bien installées et reçoivent régulièrement des subventions des pouvoirs publics ainsi que de la Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises.

A cause de son action sociale charitable et tout particulièrement de son oeuvre auprès des enfants infirmes et épileptiques, Madame Bruneau a reçu de la part de Sa Sainteté Pie XI et par l'intermédiaire de feu Monseigneur Gauthier, une décoration "Pro Ecclesiae et pontificiae".

Enfin, Madame Bruneau est aussi une ancienne vice-présidente de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste. Elle est la veuve de feu le Dr Théodule Bruneau qui fut pendant quarante années professeur titulaire à l'Université de Montréal. A côté de son dévouement incontestable dans la famille et dans la société, Madame Bruneau possède une connaissance pratique des affaires et un esprit d'initiative remarquable. Sa compétence dans divers domaines est un gage de succès au poste de conseillère municipale que Madame Bruneau occupe actuellement.

Deux autres collègues Canadiennes-anglaises de Madame Bruneau font aussi partie du Conseil municipal, ce sont: Miss Kathleen Fisher, conseillère "A" du district No 4 et Miss Elizabeth Monk qui représente le Comité des Citoyens de Montréal.

Miss K. Fisher a étudié au High School de Montréal, et fait partie d'une famille bien canadienne depuis plusieurs générations et qui a toujours été mêlée à la vie publique. Elle est la nièce de l'Honorable Sydney Fisher, ministre de l'Agriculture dans le gouvernement de Sir Wilfrid Laurier. Miss Fisher est aussi la nièce du Dr. Ritchie England, l'une des premières graduées de l'Université McGill, en même temps que l'une des pionnières de la cause féministe dans la province de Québec. Miss Fisher a collaboré tout spécialement aux oeuvres d'éducation. Elle est membre du Conseil d'administration de Julia Drummond Hostel, The Women's Directory et du Royal Edward Institute.

Au nom de toutes les lectrices de "Concordia" je suis heureuse de présenter à Mesdames Bruneau, Fisher et Monk, l'hommage de notre entière admiration pour les services éminents qu'elles rendent à notre société canadienne.

Miss Elizabeth C. Monk est licenciée en loi de l'Université McGill. En 1923, elle obtint une bourse qui lui permit une année d'études à Oxford. Après des examens préliminaires, Miss Monk fut admise au barreau de la Nouvelle-Ecosse en 1934. Actuellement elle est secrétaire en loi, attachée à l'étude de Mes Vallée, Letourneau et Tansey. Miss Monk fut présidente de l'"University Women's Club of Montreal" de 1932-38 et est actuellement trésorière de "Canadian Federation of University Women". Miss Monk vient justement d'être admise à la pratique du droit dans la province de Québec.

Par ces quelques données trop rapides, on se rend tout de même compte que l'élément féminin est fort bien représenté dans le conseil municipal de notre métropole. Déjà il se poursuit un travail efficace et bien marqué. C'est ainsi que récemment, on discuta au conseil une extension à la loi du suffrage féminin. Miss Fisher fit un plaidoyer en faveur de l'octroi du droit de vote municipal à un plus grand nombre de femmes. Elle a suggéré que le suffrage s'étende à tous ceux qui paient à la ville un impôt sur le revenu. Miss Monk va encore plus loin en affirmant que le système électoral municipal prive la ville du vote d'un grand nombre de femmes parmi les plus intelligentes et les plus compétentes. Bref, ces quelques suggestions qui risquent de faire sursauter quelques anti-féministes acharnés... marquent tout de même une étape dans la vie sociale du Canada français.

Nous formulons des vœux de succès dans la collaboration si précieuse que ces dames apportent au Conseil municipal de Montréal.

Juliette CHABOT.  
Bibliothèque de Montréal.



## Les assistances au conseil municipal

*Le Presse-28 mars*  
La proportion des <sup>1941</sup>  
présences est à peu  
près la même dans  
chaque catégorie

On a beaucoup parlé ces jours derniers de l'assistance aux séances du conseil municipal. Un relevé des présences à chacune des séances du conseil municipal, depuis le début du régime actuel, révèle que les conseillers "A", "B" et "C" y assistent en assez grand nombre.

Il y eut exactement 23 séances ou parties de séances; la moyenne d'assistance est de 25 6-23 pour les "A", 23 15-23 pour les "B" et 23 22-23 pour les "C"; le total des assistances à ces 23 séances a été de 1,676: 581 pour les "A", 544 pour les "B" et 551 pour les "C".

A la première séance, celle du 27 décembre 1940, il y avait 97 conseillers sur 98 élus; à celle de mercredi, avant-hier, il y en avait 82 sur 99. La moyenne d'assistance à chaque séance a été de 72 20-23, aussi bien dire 73.

## Le conseiller L. Bass défend ses collègues

*Le Presse-23 avril 1941*

Le conseiller municipal Louis Bass, dans une déclaration remise hier aux journaux, explique pourquoi l'assistance aux séances du conseil était si maigre. Il souligne également "que le président du comité exécutif s'est plaint que, sous de tels auspices, l'administration de la ville en souffrait." Il fait remarquer que l'administration de Montréal, aujourd'hui, n'était qu'une dictature, sous une dérogation démocratique et que c'était elle qui décidait si telles mesures soumises par les conseillers devaient être adoptées ou rejetées. Plus loin, il dit que lors de la discussion au conseil de l'augmentation de l'estimation des propriétés à Montréal, les conseillers se sont prononcés contre. "Québec passa outre notre opinion, ajoute-t-il, et vota en faveur de cette augmentation. Il en fut de même pour le contrat de nettoyage des édifices municipaux, accordé à Frank-P. Laonde Limited, contrat que les conseillers ont combattu avec succès. Que voyons-nous aujourd'hui, cette même firme vient d'obtenir le contrat de nettoyage des fenêtres de l'hôtel de ville Et que dire maintenant des nouvelles nominations au bureau de révision? Si l'assistance aux séances du conseil est pauvre, c'est Québec qui en est responsable et non les conseillers."



## Défaut d'assiduité au conseil municipal

L'assistance est insuffisante pour l'étude de certaines questions qui exigent des majorités spéciales — Demande à la Législature d'amender la charte pour diminuer ces majorités

*Le Journal 15 mai 1941*

Le Conseil municipal, ce parlement de cent membres dont les pouvoirs sont fort restreints, qui devait se réunir quatre fois par année et qui siège presque tous les jours, a frappé hier un écueil que l'on pouvait prévoir. La multiplicité des séances, la longueur des débats, l'impuissance du Conseil ont chassé un bon nombre de ces conseillers dont plusieurs n'avaient accepté le poste que parce qu'il comportait seulement quatre grandes séances solennelles chaque année.

Le résultat, c'est que certaines décisions qui exigent un quorum élevé doivent être ajournées parce que le nombre des conseillers présents est insuffisant. Mardi, on a commencé par discuter pour savoir si l'on passerait à un article du feuilleton qui n'exigeait pas trop de monde; finalement les 51 conseillers nécessaires à l'adoption du règlement à l'étude se trouvèrent réunis et le débat tomba.

Hier après-midi la solution n'a pas été aussi facile. On avait à étudier des rapports qui exigent la présence de 67 conseillers. Le quorum du Conseil est de 33 et la séance commença avec 40 conseillers. A 4 heures il y en avait 47 et le nombre augmenta jusqu'à 55. Il a donc fallu laisser de côté plusieurs questions.

En vue de remédier à cet état de choses, le président du comité exécutif, M. Asselin, a soumis, appuyé par M. Marler, vice-président du comité, la motion suivante:

"Il est proposé que le Parlement provincial soit prié d'adopter un bill d'urgence qui verra à ce que partout où dans la charte de la cité (62 Victoria, chapitre 58) et dans les lois qui la modifient des majorités spécifiques et absolues des deux tiers, des trois cinquièmes et des trois quarts sont prévues pour l'adoption de certaines mesures, ces majorités soient remplacées par la majorité des membres du Conseil présents".

Cela a soulevé un vif débat. M. Marchand s'est opposé à la proposition en disant que ce n'était pas le temps, avec à peu près un tiers des conseillers présents, d'aborder une question aussi importante qu'un amendement à la charte. M. Goyette a parlé dans le même sens. M. Savigneau a dit que l'amendement proposé constituerait un encouragement pour les conseillers à se désintéresser encore plus de leurs fonctions. M. Allen a suggéré une solution énergique. Il veut qu'on oblige au moins 60 pour cent des conseillers à assister à chaque séance du Conseil.

M. Lévesque a approuvé la motion. Il a dit que la modification proposée permettra aux conseillers qui assistent régulièrement aux séances d'accomplir le travail que leur mandat leur impose.

Finalement le Conseil a adopté par un vote de 37 à 18 un amendement à la proposition, portant que dans les cas où la charte exige la majorité absolue (51) le chiffre soit diminué à 34; et que dans les cas où il faut des majorités de 60, 67 ou 75, ces chiffres soient réduits à 51.

M. Asselin a annoncé que le comité exécutif avait décidé, pour se rendre au désir du Conseil, de ne pas accorder à une entreprise commerciale le contrat d'entretien de l'hôtel de ville, de l'annexe et de la bibliothèque municipale. Le comité veut faire un essai loyal des employés municipaux qui s'occupent du nettoyage, a dit M. Asselin. La somme prévue au budget pour le contrat projeté sera dépensée en régie comme par le passé. Mais le montant ne sera pas aussi considérable qu'il l'était. Il va falloir faire un choix dans les employés et effectuer des congédiements. Ceux qui resteront au service de la ville auront des salaires raisonnables et on verra à ce qu'ils travaillent comme ils doivent le faire. Nous ne commettrons pas d'injustice, mais je tiens à ce que les conseillers n'interviennent pas pour que nous conservions à l'emploi de la ville des personnes dont la ville n'a pas besoin.

## COUNCIL CRIPPLED BY BAD ATTENDANCE

*Gazette 15 mai 1941*

Will Ask Quebec to Modify  
Majority Requirements—  
Solons Urged Show Up

Stymied for the second day running by insufficient attendance to take up certain financial and other matters on the agenda for its continued meeting, City Council yesterday took steps to remedy the situation for the future. By count of 37-18, after much oratory pro and con, councillors voted to request the provincial Legislature to adopt an emergency bill modifying the majorities required for such transactions.

With a quorum of the 99-member Council consisting of 33 solons, there were only 40 at opening of yesterday afternoon's session while majorities specified in the city charter for certain categories of business are 51, 60, 67 or 75, as the case may be.

Skipping such items, therefore, Council came to one on the order of the day dealing with just such predicaments. Councillor J. O. Asselin, chairman, and Councillor George C. Marler, acting chairman, of the Executive Committee, moved that Quebec be asked to pass emergency legislation permitting a simple majority of councillors present at a meeting to rule instead of the 51, 60, 67 or 75.

This started the oratory, during which more and more councillors arrived, finally bringing attendance to the 55 indicated above.

Councillors Goyette and Savigneau objected the proposed change would mean that Council was giving up "remnant of authority to control the finances of the city," and Councillor Allen pointed out that only 17 councillors (majority of a quorum) could decide financial transactions if the move was successful.

Chairman Asselin then asked for other suggestions and, after an hour and a half of speeches on the question, an amendment by Councillors Leblanc and Pierre Desmarais was carried.

It specified that where an absolute majority of Council (51) is mentioned in the charter, the figure be changed to 34 votes; and where three-fifths two-thirds or three-quarters of Council is demanded that a vote of 51 solons be sufficient.

In the meantime, the items concerned on the order of the day still remain to be studied and yesterday Councillors Asselin and Marler asked the press to be good enough to urge as many Council members as possible to turn up at this afternoon's session.

## Les conseillères municipales sont les plus assidues

*Le Petit Journal 8 juin 1941*

Vu que certaines mesures importantes n'ont pu être ratifiées par le conseil à cause d'une assistance insuffisante, certains conseillers municipaux ont fait leur propre enquête au bureau du greffier pour se renseigner sur les noms de ceux qui étaient absents ou présents.

Ce fut un peu une surprise pour eux d'apprendre que s'il n'y avait pas toujours quorum aux réunions, ce n'était pas la faute aux dames conseillères.

Quoi qu'elles aient dû écouter les longues discussions sur les manœuvres des wagons de fret sur l'avenue Atwater, quoi qu'elles fussent dans l'obligation de porter une oreille attentive aux discussions interminables sur l'octroi des concessions de l'hôtel de ville et du parc Lafontaine, il n'en est pas moins vrai que les trois dames conseillères ont assisté à plus de 90 pour cent des assemblées.

Ces statistiques font partie d'un rapport que certains conseillers ont obtenu au bureau du greffier. L'assistance moyenne de tous les membres du conseil est inférieure à 75 pour cent.

Mme Théodule Bruneau, Mlle Elizabeth Monk et Mlle Kathleen Fisher ont donc une assistance de plus de 15 pour cent supérieure à celle de leurs collègues, les messieurs du conseil.  
SejcéaB

## Women Members Most Faithful In Council Duties

By GERARD E. DERY

*Standard 7 juin 1941*

If certain important measures such as grants to local welfare organizations, cannot be adopted by city council due to insufficient attendance, don't blame the three women councillors.

They, Mrs. Theodule Bruneau, Miss Elizabeth Monk and Miss Kathleen Fisher, were on the job. They attended sittings whether they were held in the morning, afternoon or evening. They patiently listened to speeches, innumerable speeches—many of them very unnecessary—on very insignificant subject at times.

They carried on, whether there were endless discussions or not on the granting of concessions in the City Hall or in Lafontaine Park. They appeared to be keenly interested in the arguments in favor and against the shunting of freight trains on Atwater avenue between St. Patrick street and Center street during office hours.

They listened for hours to the attacks of members of former administrations against the present Executive Committee concerning expenditures of the roads department for the cleaning of lanes and removal of garbage. They also withstood the long sittings which took up considerable time for the selection of five members on the Montreal Athletic Commission.

Mrs. Bruneau, Miss Fisher and Miss Monk—pardon me—Councillor Bruneau, Councillor Fisher and Councillor Monk have not been the most prolific frequent speakers since the new council came into office last December.

### COUNCILLORS ARE SLACKING.

Many have doubted the usefulness of Montreal's ninety-nine man Council; even at its own sessions, complaints have been heard about its lack of power. But on two days this week and for the third consecutive Council session, Council found itself powerless through no fault but that of its members—because no quorum could be assembled to vote a money bill. And though the long-delayed charity grants were finally passed yesterday, it was by a margin disgraceful for such a worthy measure—only sixty-six Councillors were present, one short of the required sixty-seven favorable votes, and it was only someone's recollection that the Mayor may vote on financial matters that saved the grants from a fourth ignominious postponement.

This is indefensible. If the absentee Councillors believe themselves abused, or if they feel they are performing no useful function, let them resign; others would be found to replace them, or else a change of system would be forced. But mere lazy sabotage of an administration which, by accepting office, they tacitly endorsed, admits of no excuse. Let them attend or quit.

*Gazette 6 sept 1941*

### GRANTS TO CHARITY PASS AT LONG LAST

*Gazette*  
But They Almost Miss as Only  
66 Councillors Are on  
Hand for Vote

*6 sept 1941*  
MAYOR SAVES THE DAY

He Recalls Just in Time That  
He Can Cast a Ballot  
in Financial  
Matters

By M. N. NEGRU.

At long last and only because Mayor J. Adhemar Raynault was there and could furnish the vital vote, Montreal's annual grants to charitable and welfare institutions and to hospitals were finally approved by a hair's breadth at yesterday's session of city council's continued quarterly meeting. With no dissenters, they garnered the bare 67 "ayes"—including His Worship's—required to pass.

Kicking around on council meeting agendas since last June, the administration's report recommending payment of the subsidies could never be acted upon at sitting after sitting because there were never 67 councillors in attendance at any one time.

At yesterday's afternoon sittings, only 66 municipal solons were in the council chamber when the report—postponed on Wednesday and Thursday for lack of sufficient numbers—came to the vote. Mayor Raynault, however, who is empowered to cast a ballot in financial matters, enabled the grants to go through.

The meeting rose last night until 3 o'clock Monday afternoon, when only one more item remains to be studied. This is the executive committee's recommendation for purchase of additional snow removal machinery to the value of about \$290,000.

Scheduled for 3 p.m. yesterday afternoon's sitting of the council got under way 10 minutes late, but only 54 of the 99 councillors were in their seats when the opening prayer had been read by the Mayor. The charity grants being the first item on the order of the day, the meeting had to give them the go-by temporarily and proceeded to other business, only to come back to them later when enough solons had gathered.

### Chronique municipale par Ovila LEFEBVRE

## On suggère un prix de présence de \$50 pour attirer les échevins aux séances du conseil de ville

*La Patrie 7 sept 1941*

Le tirage d'un billet de \$50, à chaque séance du conseil municipal, parmi les conseillers présents, voilà la dernière découverte faite pour tenter d'amener un plus grand nombre de conseillers à assister aux réunions.

La proposition a été faite, hier matin, par plusieurs conseillers, dans la salle des caucus. Ces derniers déplorèrent les absences trop nombreuses, aux délibérations du conseil. Certains conseillers ont fait remarquer qu'un tel projet ne pourrait se réaliser, la ville n'étant pas autorisée, par la charte, à faire une telle dépense.

D'après la plupart de ces conseillers, l'indifférence manifestée par certains conseillers est due au fait que ces derniers ne touchent aucune rémunération.

*Le Devoir 6 sept 1941*  
Portes fermées à clef

Comme le nombre des conseillers est enfin rendu à 67, on revient à l'article 1, et afin qu'il ne s'en échappe pas un seul, on fait fermer les portes à clef, avec un constable à chaque porte, pour empêcher les conseillers de sortir.

Le conseil se forme en comité général pour étudier ce rapport qui accorde diverses allocations à des institutions, associations, etc., soit \$90,000. M. Victor Lévesque fait ajouter une dizaine d'autres institutions, soit pour \$9,000 de plus. Le comité exécutif y consent; on suspend la séance pour 10 minutes afin de rédiger un autre rapport. Puis à la reprise de la séance le rapport est adopté unanimement.

Le conseil vote sans discussion un octroi de \$200 au Conseil des métiers et du travail pour la célébration de la fête du travail. Sur proposition de M. Aimé Parent on en vote un autre de même montant pour les Syndicats catholiques et nationaux.

*Le Devoir 8 sept 1941*  
\* \* \*

Le maire a dû, dit-on, enfermer nos conseillers à clef pour les forcer à voter certaines mesures. Qu'ils n'en soient pas marris puisque cela leur donne quelque éminence: le conseil s'élève de la sorte à la dignité de conclave.

\* \* \*  
Plusieurs conseillers et citoyens, intéressés à la bonne administration de la municipalité, se proposent de faire des démarches auprès de la Législature, à la prochaine session, pour faire réduire de 99 à 66, le nombre des conseillers. Selon ces messieurs, le système actuel devrait demeurer en vigueur. La seule différence serait que chacun des trois groupements (A B et C) compterait 22 conseillers au lieu de 33. On estime que les délibérations du conseil seraient plus rapides et qu'il se perdrait moins de temps en longs discours, dans l'arène municipale.

Un conseiller *Leblond*  
averti en vaut *25*  
toujours deux *mars*  
*1912*

On a multiplié aux 99 les  
avis les priant d'assister  
à la séance de ce matin

Si l'on ne parvient pas à réunir, ce matin à 11 heures, dans leur salle des délibérations au moins 67 des 99 conseillers municipaux, la faute n'en sera ni au greffe municipal, ni au maire, ni au président de l'exécutif ni au chef du conseil. Les membres de ce dernier auront, en effet, reçu, chacun chez eux, un avis de convocation du greffier les informant qu'il y aurait séance, le mercredi 25 mars, à 11 heures du matin, pour disposer de questions très importantes, toutes inscrites au feuillet, lequel est imprimé au verso de l'avis de convocation. Ils auront aussi pris connaissance, hier, de la lettre personnelle, datée du 21 mars, que M. A.-E. Goyette, parlant au nom du premier magistrat de la ville et de M. J.-O. Asselin, président du comité exécutif, leur a adressée pour leur rappeler que l'on comptait expressément sur leur présence aujourd'hui. Ce matin même, enfin, le facteur laissera au domicile de chacun des 99 une lettre de M. J.-O. Asselin, président du comité exécutif, lui rappelant de nouveau qu'il faut qu'il soit à l'hôtel de ville à 11 heures.

C'est à la demande de M. Asselin que nous publions cette lettre à l'intention des conseillers matinaux qui, partant de leur maison avant que n'y

passé le facteur, ont l'excellente habitude de lire les journaux du matin: "Cher collègue,

"Vous avez sans doute reçu une copie de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil convoquée pour demain, le 25 mars, à onze heures du matin.

"Vous avez aussi probablement reçu la lettre du leader du conseil vous demandant de faire un effort pour vous rendre à cette assemblée.

"Il s'agit pour nous de voter quatorze items d'une grande importance, dont tout particulièrement l'item no 2 qui a trait à une subvention de \$200,000 à être distribuée entre les quatre fédérations de charité. Conformément à la charte, un vote favorable d'au moins soixante-sept membres du Conseil est nécessaire pour l'adoption de cet item de même que des items numérotés de 3 à 11 inclusivement.

"Ces fédérations se trouvent dans une situation financière sérieuse, et l'une d'elles s'est même vue obligée, faute d'argent, de refuser des soins à certaines familles nécessiteuses.

"Il est donc très urgent que chacun de nous fasse un effort spécial pour se rendre au conseil demain.

"Vous constaterez que l'ordre du jour ne contient aucune affaire pouvant entraîner de longues discussions. Nous essaierons de terminer cette séance de bonne heure, et nous essaierons également de vous fournir toutes les informations que vous pourriez requérir pour qu'une décision soit prise sans ajournement.

"Nous espérons donc que chacun des membres du conseil sera présent à cette séance de demain.

"Votre bien sincère"

J. O. Asselin,  
Président."



LES CONSEILLERS RECOIVENT  
une "indemnité"  
Grande satisfaction:  
\$20.00 par séance

## Aldermen's Ghost Walks On Monday *Herald 8 mai 1942* Will Earn First \$20 For Attending Meeting.

Rank-and-file members of Montreal's City Council, hitherto unpaid, will earn their first \$20 as municipal solons Monday next—if they attend a special meeting of Council called for noon that day.

They're not going to work hard to earn their \$20, either, so it seems.

There's one item, and one only, on the agenda: a report from the Executive Committee asking that Monday, May 18, be declared a civic holiday in commemoration of the 300th anniversary of the founding of Ville Marie—now the City of Montreal.

Meanwhile, council members gathered in caucus room this morning are busy figuring things. They're going to get \$20 a meeting from now on, to a maximum of \$1,000 per year. They're figuring if they can, somehow or other, squeeze 50 meetings in between now and December.

"It'll be nice work if we can get it," one of them says.

## First 'Pay' Meeting at City Hall Brings Out 78 of 92 Councillors *Gazette 12 mai 1942*

First meeting of the incumbent city council with pay in the offing for rank and file members saw 78 of the 92 at City Hall yesterday where, along with Mayor J. Adhemar Raynault, the six executive committeemen and the leader of council, they unanimously pronounced May 18, 1942, a civic holiday in commemoration of Montreal's tercentenary. The job took somewhat under 25 minutes, with a few notices of motion thrown in.

In virtue of decision by the Legislative Assembly's private bills committee, subject to ratification by both Houses of the Legislature, the 78 benchers stand to collect \$20 each for yesterday's work. The others present were not entitled to such remuneration, since the mayor and executive committeemen already receive a yearly salary and the leader of council is in line to have one accorded him.

According to City Clerk J. Alphonse Mongeau's list, the following councillors did not qualify for the \$20 stipend because of non-

attendance: F. J. Hogan, J. Monette, J. Moreau, T. P. Healy, M.P., J. E. Jeannotte, R. W. Long, G. Perron, Armand Cizee, Edouard Montpetit, R. Corbell, Dr. Milton S. Hersey, Clinton Henderson, Elizabeth C. Monk, and N. C. Polson, jr.

Unanimity on the sole item of business before the meeting came after Executive Committee Chairman J. O. Asselin promised Councillor J. Hormisdas Delisle he would personally approach the Quebec Municipal Commission, which controls the city's administration, to see that civic day workers are compensated in some way for loss of wages on the holiday.

That done, Councillor Asselin moved "sine die" adjournment, which is not debatable, but up stood Council Arthur Gaudin with something to tell the meeting. He was ruled out of order by His Worship, who had just before the assembly received a delegation of 47 solons asking for stricter enforcement of council regulations, and adjournment carried.

## Councillors Qualify For Initial \$20 *Herald 11 mai 1942*

Members Earn One Dollar  
Per Minute to Declare  
Holiday Next Monday

### 85 Attend

Next Monday, May 18 will be a municipal holiday members of Montreal's City Council decided today after 20 minutes of debate. In so deciding, they earned precisely one dollar a minute, for, unless Quebec's Legislative Council should decide otherwise, the meeting will be worth \$20 each to the members of council present, save members of the Executive Committee and Council Leader who received fixed salaries.

There were 85 councillors present at today's meeting, the largest attendance for as long a period as any member of the present administration can remember since the opening session in December, 1940.

Executive Chairman J. O. Asselin presented the motion asking that the Mayor be requested to proclaim next Monday a holiday to commemorate the 300th anniversary of the founding of the City of Montreal. Councillor J. H. Delisle attempted to introduce an amendment but was ruled out of order. The original motion was then passed unanimously.

A motion of goodwishes to His Holiness the Pope was also moved on the occasion of his 25th anniversary of his consecration as bishop.

The following councillors attended today's meeting: Lesage, Z. H. Seigler, Filion, Dubreuil, Savignac, Goyette, Brien, J. H., Dubeau, McKenna, Quinn, Levesque, Delisle, J. H., Rielle, Landry, Marcotte, Sauve, Tremblay, Morin, MacLachlan, Marler, McEvoy, Frechette, O'Flaherty, Burrows, Hanley, Pare, Parent, Desmarais, Asselin, Mills, Quintin, Allen, Francis, Fraser, Holden, Nobor, Fisher, Birks, Lafleur, Lesage, Victor, Bass, Eaton, Rubenstein, Desile, J. B., Foucault, Gagnon, Carriere, Taillefer, Simard, Armstrong, Crombie, Perrault, Charpentier, Deslauriers, Duclos, Gince, Jette, Trudeau, Gaudry, Desmarais, Corrigna, Gariepy, Jodoin, Farly, Gaudin, Guevrement, Hersey, Mathieu, Todd, Drollet, Leblanc, Beliveau, Cote, Gauthier, Adams, Constantin, Girard, Rodrigue, Benoit, Brien, H., Dupuis, Flanagan, Gagne, Brueau, Neaud.

## The Fun's Begun *Herald 11 mai 1942*

On Monday, May 4, we said, referring to the agitation for reforming our civic administration to regain autonomy (for what?): "Then there are those who are agitating for salaries for City Councillors. There is no justification whatever for the payment of councillors. Payment would offer a lure to professional politicians as it did in the past, and we know from sad experience what professional politicians did in office."

However, while a salary is not forthcoming what has been secured is an indemnity of \$20 per meeting for each member attending.

A special meeting has been called for today for the sole purpose of declaring next Monday, May 18, a civic holiday in commemoration of the 300th anniversary of the founding of the City of Montreal.

According to the city's charter, the Mayor is empowered to declare a civic holiday without intervention of City Council, but, if City Council intervenes, well... there'll be \$20 in it for each of those who turn up and vote.



le 13 juin 1942.

Monsieur J.A. Mongeau,  
Greffier de la Cité,  
Hôtel de Ville.

Cher monsieur,

re: Indemnité des échevins

L'article 17 de la loi 4 George VI, chapitre 75, tel que remplacé par l'article 14 de la loi 6 George VI, chapitre 72, se lit comme suit:

" 17. La charge de conseiller sera gratuite, et un conseiller n'aura droit de recevoir aucune rémunération ni indemnité quelconque, soit directement ou indirectement, pour ses services comme conseiller, sauf tel que prévu par l'alinéa suivant:

" Chaque conseiller a droit à une indemnité de six cents dollars par année. Il est retranché de cette indemnité vingt dollars pour chaque jour pendant lequel le conseil a siégé si le conseiller n'a pas assisté à la séance ou n'a pas voté sur toute question mise aux voix ce jour-là.

" Le greffier donne à chaque conseiller, à la demande de celui-ci, un certificat établissant son assistance aux séances du conseil au sens de l'alinéa précédent."

La loi a été sanctionnée le 29 mai 1942; en conséquence cet article devient en force à la date de la sanction, et pour les conseillers actuels ils en bénéficient depuis cette date et ce jusqu'à la date de la prochaine élection. La Cité doit-elle diviser cette indemnité de \$600.00 et commencer à la distribuer? Nous sommes d'opinion que non, car autrement la pénalité qui doit être retranchée deviendrait illusoire. Il faut donc que la Cité soit en possession de cette indemnité jusqu'à la fin du terme d'office du Conseiller pour retrancher, s'il y a lieu, la pénalité mentionnée. C'est d'ailleurs la pratique suivie à Québec pour l'indemnité des députés et des conseillers législatifs.

Pour les conseillers actuels, en retranchant le mois de mai et en payant cette indemnité au mois de décembre, cette indemnité ne sera que d'environ \$300.00, et avec les séances régulières et les séances spéciales, plusieurs conseillers sont exposés à se voir retrancher la pénalité de \$20.00, ce qui veut dire qu'il faut nécessairement que la Cité garde cette somme jusqu'à la fin du terme d'office de chacun des conseillers.

Votre bien dévoué,  
(Signé) Guillaume Saint-Pierre  
Avocat en Chef de la Cité  
(Pour les avocats de la Cité)

GST-P/RH.

HENDERSON, KING & CHARLAND, LIMITED  
MONTREAL

DIRECTOR OF FINANCE  
NOV 13 12 45 PM '42

November 13th, 1942.

Mr. Lactance Roberge,  
Director of Finance, city of Montreal,  
City Hall,  
Montreal.

Dear Mr. Roberge,

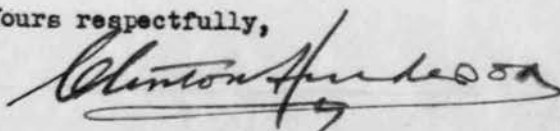
When I was appointed a Councillor of the City of Montreal, it was on the understanding that the members of Council were to serve without remuneration.

Earlier this year the Legislature of the Province instructed the City of Montreal to pay each Councillor an indemnity of \$600.00 per year.

I hereby renounce any such payments that accrue to me as Councillor for the term 1941 - 1942.

Would you please advise me whether any notice will be required beyond this letter?

Yours respectfully,



CH:LAB

*Adams & Sise*

**INSURANCE**

360 ST. JAMES ST. WEST

*Montreal,*

November 13, 1942

Lactance Roberge Esq.,  
Director of Finance,  
City of Montreal,  
City Hall,  
Montreal.

Dear Mr. Roberge,

When appointed a Councillor of the City of Montreal it was with the understanding I would serve without remuneration. Early this year the Legislature of the Province of Quebec decided to pay each Councillor an indemnity of \$600.00 per annum.

In view of the circumstance as expressed above, it is my wish to renounce any such emolument that may accrue to me as a Councillor for the term 1941 to 1942. Would you please advise me if my action will be acceptable.

Yours faithfully,

*R. P. Adams*

RPA:C

HENDERSON, KING & CHARLAND, LIMITED  
MONTREAL

*M. L. 20/11*

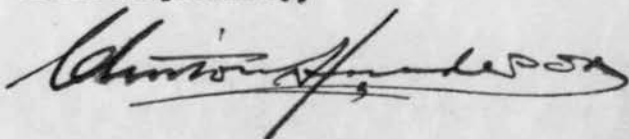
November 14th, 1942.

Mr. Lactance Roberge,  
Director of Finances,  
City Hall,  
Montreal.

Dear Mr. Roberge,

Mr. Marler phoned me yesterday afternoon  
expressing the hope that there would be no publicity  
given to the fact that I had renounced remuneration for  
services as Councillor for this year. In this wish  
I heartily concur.

Yours respectfully,



CH:LAB

*Re. I haven't even told my  
own wife yet.  
C.H.*

*7/12*



# La classe des conseillers "B" vient en tête

*La Presse*

Ils ont été les plus assidus  
aux séances du  
conseil.

25 sept 1941

L'attitude que portaient les conseillers à la question de l'achat du nouvel outillage pour l'enlèvement de la neige a été clairement démontré par l'assistance à la séance spéciale du 23 septembre, spécialement convoquée par l'exécutif pour étudier la question, après que la Commission municipale eut fait parvenir un avis au conseil d'avoir à disposer de la question, le 23 septembre. Les conseillers présents à cette séance étaient au nombre de 80, dont 25 de la classe "A", 27 de la classe "B" et 28 de la classe "C".

Les pourcentages à cette séance, était donc de 80 pour cent; 75.7, classe "A", 81.8, classe "B", et 84.5 pour la classe "C". Le pourcentage total à date, depuis l'inauguration du nouveau mode d'administration, est de 73.7 soit 74.0 pour la classe "A", 75.0 pour la classe "B" et 77.2 pour la classe "C".

L'assistance à la dernière séance, le 23 septembre, était la plus considérable depuis la séance convoquée pour l'élection des membres du comité exécutif, alors que l'assistance avait été de cent pour cent, faisant exception toutefois d'une vacance remplie par la suite.

Comme on le voit, à date, c'est la classe "C", composée des représentants des corps publics, qui a assisté en plus petit nombre aux délibérations du conseil. C'est à la classe "B", formée des représentants des propriétaires et de locataires, que revient l'honneur d'avoir le plus haut pourcentage d'assistance avec 75.0 pour cent, quoique la classe "A", celle des propriétaires, suit de près avec 74.0 pour cent.

L'assistance à la séance du 5 septembre, alors que le conseil manifesta pour la première fois son opposition à l'achat de l'outillage, était de 65 conseillers, soit 22 de chaque classe. On se rappelle qu'à cette séance, le vote ne fut pas pris sur la question, faute d'un nombre suffisant de conseillers qui n'étaient que 37 à l'issue de la réunion, alors qu'il fallait 51 voix pour appeler le vote.

Dimanche, 22 novembre 1942

*La Presse*

# L'assistance des échevins aux séances du conseil de ville depuis deux années

(Par OVILA LEFEBVRE)

Le chef du conseil de ville, M. A.-E. Goyette, a raison d'être orgueilleux, car il est le seul membre de la présente administration municipale à avoir assisté à 100 pour cent des séances du conseil, depuis les deux années de la présente administration municipale. Neuf conseillers seulement, sur 99, ont assisté à au moins 100 séances — comprenant les assemblées régulières et les ajournements — sur les 103 que le présent conseil de ville a tenues, depuis deux ans.

## ILS ARRIVENT EN SECOND LIEU

Si le conseiller Goyette a obtenu le prix de «Grand Mérites», les conseillers Alfred Fillion, Aimé Parent et J.-M. Savignac, ont aussi droit à des éloges de la part de leurs collègues, puisqu'ils ont assisté chacun à 102 séances. Voici comment



M. A.-E. GOYETTE

se classent les conseillers, au point de vue de l'assistance aux séances du conseil, depuis deux ans:

A.-E. Goyette, 103; Alfred Fillion, Aimé Parent et J.-M. Savignac, 102; Arthur Landry et Armand Mathieu, 101; R.-F. Gelin, Victor Levesque et J.-G. Asselin, 100; J.-E. Faneau et Joseph Trudeau, 99; Joseph Benoit et Hervé Brien, 98; J.-G. Rielle, Amédée Marcotte, A.-D. Quintin et Mme Théodile Bruneau (cette dernière n'a été élue qu'à la première séance du conseil de ville), 97; Wilfrid Desautiers et Percy Adams, 96; J.-P. Fréchette, 95; le maire Raynault, J.-B. Delisle et Georges Gauthier, 94; Arthur Tremblay, 93; Esprit Sauvé et J.-W. Jetté, 92; Frank Huley, 91; J.-E. Jannotte, 90; Albert Entone, Elzéar Simard et Frédéric Todd, 89; G.-C. Marier, Mlle Kathleen Fisher et Paul Marchand, 88; Edward W. O'Flaherty, 87; le docteur Zénon Lesage, Clinton

Henderson et J.-H. Gagné, 86; Stanley Allen, Arthur Gaudin (ce dernier est allé par la méthode depuis plusieurs mois) et Emile Gauthier, 85; Israël Morin et Horace Drolet, 84; Percy Nobbs, Eugène Gaudry et Pierre Desmarais, 82; Michael Rubinstein, J.-E. Garlépy, Camille Côté et Emile Naud, (ce dernier n'a été choisi par le conseil qu'à la seconde séance), 80; Max Seigler, W.-V. Victor, Héliodore Carrière, Hugh Corrigan et Claude Jodoin, 79; le docteur Eudore Dubéau, 77; H.-L. McEvo, et Fred Ducloux, 76; Paul Leblanc, 75; Louis Bass, G.-Aimé Gagnon et le notaire J.-C. Girard, 74; J.-H. Dupuis, 72; Edward Walter Francis et le notaire Henri Rodrigue, 70; Oscar Ginec, 69; J.-H. Delisle, 68; le docteur Albert Lesage, 66; Henry G. Birks et Jean Constantin, 65; Ludger Charpentier, 64; Rodolphe Corbell et Adolphe Parly, 61; Leo McKenna, 60; R. C. Holden et

Percy Burrows, 59; Richard W. Long et Armand Côté, 57; Thomas P. Healy et Oscar Taillefer, 56; Antoine Desmarais, 54; Philias Paré et Hugh Crombie, 50; J.-B. Flanagan, 48; Henri Brien, 47; Grier Lafleur, 46; Jean-Paul Hélieva, 44; Milton Hersey, 42; J.-mile Dubreuil, 40; Joseph Moreau et Ernest B. Mills, 33; Guy Perron, 31; le docteur J.-R. Fraser et René-Branny Perrault, 30; Neil C. Polson, 24 (sur 43); Frank Hogan, 22; Hugh Hanson, 20 (sur 26); Edouard Montpetit, 9; Paul-A. Gagnon, (9 sur 9); Joseph Monette, 11 (ce dernier est allié pratiquement depuis qu'il est élu).

\* \* \*

C'est M. Aimé Parent, membre de l'exécutif et délégué de la Chambre de commerce, qui se classe le premier dans la catégorie C, par l'assistance. M. A.-E. Goyette bat la marche chez les conseillers de la catégorie B, et M. Alfred Fillion vient en tête des conseillers de la catégorie A.

## Pour assiduité au conseil Leveur municipal

Plusieurs conseillers qui sont de nouveau candidats aux prochaines élections municipales préconisent le rétablissement d'un ancien article de la charte. Cet article stipulait que lorsqu'un conseiller avait été absent de trois séances consécutives sans motif valable, son siège devenait automatiquement vacant. Il fallait une permission du conseil pour qu'un conseiller pût s'absenter. Actuellement les conseillers paient l'amende quand ils manquent un vote, mais on a constaté que plusieurs conseillers ne sont à peu près pas allés aux séances et restent conseillers, ce qui n'est pas de nature à favoriser une bonne administration de la ville.

VILLE DE MONTREAL

INDEMNITE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

MEMOIRE AU DIRECTEUR DES FINANCES

L'article 14 de la loi 6 Geo. VI, chap. 72 stipule que "chaque conseiller a droit à une indemnité de six cents dollars par année .....".

Cette loi fut sanctionnée le 29 mai 1942.

L'avocat de la Ville mentionne à son opinion du 13 juin 1942 que "cet article devient en force à la date de la sanction et pour les conseillers actuels, ils en bénéficient depuis cette date et ce jusqu'à la date de la prochaine élection".

La procédure que nous entendons suivre pour le paiement de cette indemnité est la même qui a été suivie (voir copie ci-annexée) depuis le 1er mai 1939. Nous considérons que le montant de \$600.00 représente l'indemnité du 1er mai 1942 au 30 avril 1943 sauf cependant que pour la période du 1er mai au 28 mai 1942 inclusivement, rien ne sera alloué aux conseillers car la loi n'a été sanctionnée que le 29 mai 1942.

Nous calculerons le nombre de jours du 29 mai au 13 décembre inclusivement (soit 199 jours). La proportion de 199 jours par rapport à 365 de la somme de \$600.00 représente \$327.12, montant qui sera payé à chaque conseiller en décembre 1942.

*Dem-t-on réellement toutes sommes requises à l'indemnité*

Division de la comptabilité,

Le 19 novembre 1942.

*Resolution de voter*

3-5

VILLE DE MONTREAL

MEMOIRE AU DIRECTEUR DES FINANCES

INDEMNITE AUX CONSEILLERS

L'article 14 de la loi 6 Geo. VI, chap. 72, stipule:

"Chaque conseiller a droit à une indemnité de six cents dollars par année ....."

Si un conseiller a droit à cette indemnité, la Ville a le devoir de la payer. A son budget annuel, la Ville prévoit un crédit pour couvrir cette dépense.

Par définition, le mot droit signifie:

"Faculté de prétendre à quelque chose, d'exiger quelque chose."

Si un conseiller renonce à cette indemnité, il cesse de prétendre à ou de pouvoir exiger cette indemnité.

Il en résulte donc, à notre avis, une économie de dépense pour la Ville.

Cependant, si un conseiller refuse d'accepter cette indemnité, la Ville pourrait déposer le montant au bureau général de dépôts de la Province tel que stipulé à l'article 1162 du Code Civil qui dit:

1162 "Lorsque le créancier refuse de recevoir son paiement, le débiteur peut lui faire des offres réelles de la somme de deniers ou de la chose due; et dans toute poursuite instituée subséquemment pour en obtenir le recouvrement, il peut plaider et renouveler ses offres, et si la chose due est une somme de deniers, il peut la consigner; ces offres ou offres avec consignation, si la chose due est une somme de deniers, équivalent, quant au débiteur, à un paiement fait le jour des premières offres, pourvu que, depuis ces premières offres, le débiteur ait toujours été prêt et disposé à livrer la chose ou à payer la somme due.

"Lorsqu'une personne désire payer une somme d'argent et qu'elle en est empêchée par le refus de son créancier ou par son absence du lieu où la dette est payable, cette personne peut déposer cette somme au bureau général de dépôts de la Province, conformément aux dispositions de la loi concernant les dépôts judiciaires; ce dépôt libère le débiteur du paiement des intérêts depuis le jour du dépôt, pourvu que le créancier présent ait sans droit refusé d'accepter les offres."

.....

le 24 novembre 1942.

Monsieur L. Roberge,  
Directeur des Finances,  
Hôtel de Ville.

Cher monsieur,

Indemnité aux conseillers  
municipaux

Pour faire suite à la résolution du 20 du courant du Comité exécutif, dont copie est annexée, je dois vous informer que nous ne pouvons effectuer le paiement y mentionné vu l'opinion du 13 juin 1942 de l'avocat en chef de la Ville, où il est mentionné que l'indemnité annuelle de \$600.00 à être payée aux conseillers municipaux ne peut être divisée et ne peut être distribuée avant la fin du terme d'office des conseillers municipaux.

Une copie de l'opinion du contentieux municipal du 13 juin 1942 est annexée.

Votre dévoué,



CHEF-COMPTABLE

NL/LR.



VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTREAL

SERVICE DES FINANCES  
DEPARTMENT OF FINANCE

CABINET DU DIRECTEUR  
OFFICE OF THE DIRECTOR

HÔTEL DE VILLE, le 11 décembre 1942  
CITY HALL.

Monsieur Honoré Parent, C.R.,  
Directeur des services et  
Administrateur délégué de la  
Commission municipale de Québec,  
HOTEL DE VILLE

Cher monsieur,

Indemnité aux conseillers

Deux membres du conseil refusent d'accepter l'indemnité accordée aux conseillers.

Dans les circonstances, j'aimerais connaître l'opinion du Contentieux à savoir si je dois procéder tel que le stipule l'article 1162 du code civil, ou s'il existe un autre moyen prévu par la loi de liquider cette affaire.

Bien à vous,

LE DIRECTEUR DES FINANCES

LR/MB

*Contentieux*



BUREAU DU  
DIRECTEUR DES SERVICES MUNICIPAUX

Monsieur Guillaume Saint-Pierre, c.r.,  
Avocat en chef de la cité,  
Hôtel de ville.

**Memorandum**

MONTREAL, 14 décembre, 1942.

1-1-5-3M-1-42-0158

SERVICE DES FINANCES -  
re: indemnité aux conseillers.

Cher monsieur,

Seriez-vous assez bon de me donner votre  
opinion sur la question qui fait l'objet du rapport ci-joint  
de M. Roberge, directeur du service des finances, en date du  
11 du courant.

le directeur des services.

/AG

*Louis Varenne*

VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTREAL

BUREAU DU CONTENTIEUX  
LEGAL DEPARTMENT

HÔTEL DE VILLE,  
CITY HALL,

le 15 décembre, 1942.

REC 15 3 34 PM '42  
RECORDS SERVICE

*François*

Monsieur Honoré Parent, c.r.,  
Directeur des services municipaux,  
Hôtel de ville.

Cher monsieur,

SERVICE DES FINANCES -  
re: indemnité aux conseillers.

Nous avons pris connaissance de la lettre du directeur des finances annexée à votre lettre du 14 décembre 1942.

Il appert que deux membres du conseil refusent d'accepter l'indemnité accordée aux conseillers et que doit distribuer le directeur des finances.

Ce refus des conseillers doit être fait par écrit et peut être dans la forme suivante:

" Je refuse mon indemnité de conseiller s'élevant à la somme de \$ ....., et je consens à ce que cette somme tombe dans le revenu de la Cité. "

Signé.....

En présence de deux témoins.

Si le directeur des finances reçoit un reçu tel que rédigé, la question sera réglée. Si les conseillers refusent de signer un écrit, cette somme devra être portée dans les livres de la Cité à leur crédit et être gardée dans un compte séparé jusqu'à ce que la Cité la fasse effacer par une disposition législative du Code Civil.

Les dispositions de l'article 1162 ne s'appliquent pas à ce cas.

Votre bien dévoué,

*Guillaume Sauter*  
Avocat en chef de la Cité,  
(Pour les avocats de la Cité).

GSTP/RH



BUREAU DU  
DIRECTEUR DES SERVICES MUNICIPAUX

Monsieur Lactance Roberge,  
Directeur du service des finances,  
Hôtel de ville.

*v.l.R.*

Memorandum

MONTRÉAL, 17 décembre 1942.

1-1-5-5M-1-42-3158

CONTENTIEUX -  
re: indemnité aux conseillers.-

Cher monsieur,

Pour faire suite à votre demande du 11 décembre  
courant, je vous fais parvenir l'opinion du contentieux à cet  
effet.

LE DIRECTEUR DES SERVICES

/SR

dossier

*Joseph Vaseux*



December 22nd, 1942.

Mr. Clinton Henderson,  
c/o Messrs. Henderson, King &  
Charland, Limited,  
485, McGill St.,  
MONTREAL P.Q.

Dear Sir:-

I have submitted to the City's Legal Department the question of your refusal to accept the indemnity due you as municipal councillor for the period the 29th May to the 14th December 1942.

That department is of the opinion that this refusal should be made in writing in somewhat the following form:

" I refuse the indemnity of \$327.12 due me as municipal councillor for the period the 29th May to the 14th December 1942 and I agree that this sum be credited to the revenue of the City."

and signed in the presence of two witnesses.

Such a document will enable me to grant your request.

Yours truly,  
DIRECTOR OF FINANCE

LR/MB

*Sent Personal*

December 22nd, 1942.

Mr. R. Percy Adams,  
c/o Messrs. Adams & Sise,  
360 St. James St. West,  
MONTREAL P.Q.

Dear Sir:-

I have submitted to the City's Legal Department the question of your refusal to accept the indemnity due you as municipal councillor for the period the 29th May to the 14th December 1942.

That department is of the opinion that this refusal should be made in writing in somewhat the following form:

" I refuse the indemnity of \$327.12 due me as municipal councillor for the period the 29th May to the 14th December 1942 and I agree that this sum be credited to the revenue of the City."

and signed in the presence of two witnesses.

Such a document will enable me to grant your request.

Yours truly,  
DIRECTOR OF FINANCE

LR/MB

Leah Pearson

HENDERSON, KING & CHARLAND, LIMITED  
MONTREAL

*remise  
ce dossier  
d - 172*

December 24th, 1942.

Mr. L. Roberge,  
Director of Finances, City of Montreal,  
City Hall, - Notre Dame St. East,  
Montreal.

Dear Sir,

I hereby renounce the indemnity of Three  
Hundred and Twenty-seven Dollars and twelve Cents  
(\$327.12) which you advise is due to me as Municipal  
Councillor for the period May 29th to December 14th,  
1942, and I agree that this sum be credited to the  
revenues of the City.

Yours respectfully,

*Anton Henderson*

*L. A. Bickerdike*

*L. M. King*

} Witnesses.

*[Handwritten signature]*

*Adams & Sise*

**INSURANCE**

360 ST. JAMES ST. WEST

✓ 1-28  
2-7-43

*Montreal,*  
January 4, 1943.

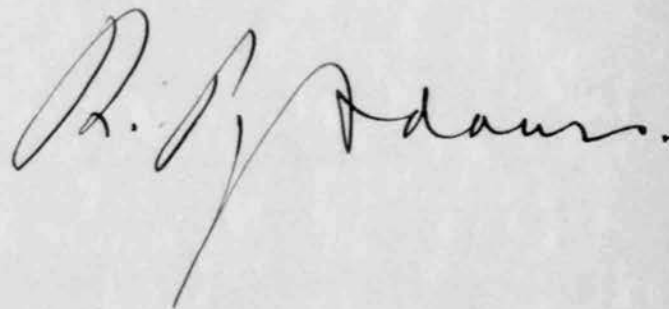
L. Roberge Esq.,  
Director of Finance,  
City of Montreal,  
City Hall,  
Montreal.

Dear Mr. Roberge,

I beg to acknowledge receipt of your favour of the 22nd ultimo, and am attaching herewith declaration which I trust will meet your requirements.

Thanking you for the attention you have given to this for me, and Wishing you the Compliments of the Season, I remain,

Yours faithfully,



RPA:C  
Enc.



*Adams & Sise***INSURANCE**

360 ST. JAMES ST. WEST

15R  
772*Montreal,*

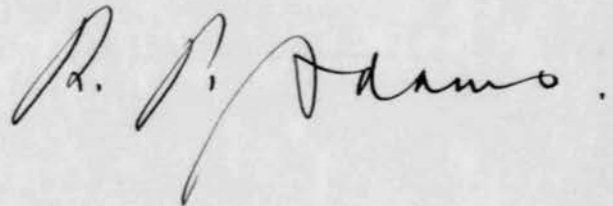
January 4, 1943

L. Roberge Esq.,  
Director of Finance,  
City of Montreal,  
City Hall,  
Montreal.

Dear Sir,

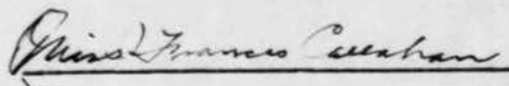
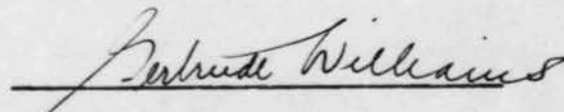
I beg to renounce the indemnity of \$327.12 due me as municipal councillor for the period the 29th May to the 14th December 1942 and I agree that this sum be credited to the revenue of the City.

Yours faithfully,



RPA:C

Witnesses:



CONSEIL MUNICIPAL

1943-1944

Membres élus le 14 décembre  
1942

*"L'œil" 15 janvier 1943*

**Les femmes au conseil de ville**

Le conseil de ville de Montréal compte actuellement deux femmes: Mlle Kathelcen Fisher, qui siégeait sur l'ancien conseil, et Mlle Truax, qui a été choisie par la Ligue du progrès civique, pour la représenter au conseil de ville. L'ancien conseil comptait trois femmes, mais Mlle Monk quitta les rangs du conseil, et elle fut remplacée par un homme, M. Paul-A. Gagnon.

"5<sup>e</sup> Col." 15 janvier 1943

**M**AINTEINANT que les élections sont finies, que les membres de l'exécutif ont été choisis pour les deux prochaines années, certains conseillers municipaux songent à entreprendre des démarches pour faire augmenter l'indemnité de \$600 par année que leur accorde la charte.

Ces conseillers prétendent que l'homme public doit servir l'intérêt général, mais ils sont aussi d'opinion qu'il ne faut pas leur demander de sacrifier leur temps et leurs énergies sans compter; et ils ont l'intention de faire des démarches concertées auprès de Québec pour obtenir une indemnité d'au moins le double de celle qu'ils touchent présentement.

#### Quand l'argent ne comptait pas

Ces conseillers ont voulu se renseigner sur ce qui s'est fait dans le passé, dans ce domaine, et ils ont fait des recherches afin de connaître depuis quand les conseillers municipaux sont rémunérés et quelle rémunération on leur accordait autrefois.

On a constaté que c'est en 1899 que les autorités provinciales se rendaient, pour la première fois, au désir des autorités municipales qui réclamaient depuis longtemps une rémunération pour le conseiller municipal. On accordait alors une indemnité de \$600 par conseiller, plus \$200 à chacun de ceux qui présidaient des commissions permanentes.

#### On augmente la dose

Les choses en restèrent là pendant dix ans, mais petit à petit, les conseillers municipaux commencèrent à trouver l'indemnité trop faible, et en 1909, les chefs de l'administration municipale du temps obtinrent que l'indemnité du conseiller fût portée à \$1,000 par année, avec un surplus de \$500 pour chaque conseiller qui présidait une commission permanente.

#### Les amendes

En 1909, on avait enlevé l'amende de \$10, imposée à chaque conseiller qui s'absentait d'une séance régulière du conseil, mais on la rétablit l'année suivante, à la suite du grand nombre des absences, aux réunions du conseil de

ville. Actuellement, les conseillers sont sujets à une amende de \$20 pour chaque absence à une réunion quelconque du conseil de ville.

#### Les membres de l'exécutif

En 1921, la Législature accordait une indemnité supplémentaire de \$1,500 au président de l'exécutif, ce qui lui faisait \$3,000 par année, et une de \$1,000 à chacun des autres membres de l'exécutif. L'année suivante, le président de l'exécutif se vit accorder une autre indemnité de \$4,500, et les autres commissaires, une de \$3,500 chacun. C'est cette année-là que fut créé le poste de chef du conseil de ville — actuellement occupé par M. A.-E. Goyette — et on lui attacha une indemnité supplémentaire de \$1,500.

#### Encore un cran

En 1928, l'indemnité du conseiller municipal fut portée à \$2,000. Le président de l'exécutif obtint \$8,000 en sus de son indemnité de conseiller. Les autres commissaires recevaient, en plus de leur indemnité de conseiller, une allocation spéciale de \$5,000. Quant au chef du conseil, on lui accordait une indemnité supplémentaire de \$3,000, en plus de son traitement de conseiller. L'année suivante, on portait à \$10,000 l'indemnité supplémentaire du président de l'exécutif.

#### Tout s'écroule

Puis arriva l'arrêt de 1940, contenu dans le projet créant le conseil de ville se composant d'un maire et de 99 conseillers, préconisé par M. T.-D. Bouchard, actuellement ministre de la Voirie dans le cabinet Godbout. L'arrêt décrétait qu'à partir de l'élection de décembre de cette année-là, les conseillers municipaux n'auraient droit à aucune rémunération, et ne pourraient même pas faire partie de commissions comportant une rémunération. Quant aux membres de l'exécutif, leur situation ne changea pas beaucoup. Le président recevait une indemnité de \$10,000 et les autres commissaires, une de \$7,000 chacun.

#### On se laisse attendre

Après moins de deux ans de ce régime de "secours directs", comme l'appelaient certains échevins, la Législature se laissa attendre et consentit, au cours de l'année 1942, à accorder une indemnité de \$600 par année à chacun des conseillers et, depuis, ces derniers reçoivent cette indemnité, déduction faite des amendes pour les absences. Mais les conseillers, en général, trouvent ce traitement trop modique et veulent entreprendre des démarches pour le faire augmenter. On assistera probablement, d'ici quelques mois, à des manoeuvres pour en arriver à cette fin.



LES VOYAGES A QUEBEC

Suppression des voyages aux frais de la Comtesse .....

Chez Concordia

Il se brasse quelque chose.

Les odeurs du Champ de Mars. — Catherine a le nez long. — Le cas de la mère Concordia — Elections municipales — Echevins. — Les temps changent. — Hier et aujourd'hui. — Ecole d'éloquence. — La cléricature des députés. — Pélerinages d'autrefois. — Les beaux jours de la chatte. — La faute à monsieur Parent.

La Presse - 24 oct 1944

—J'sais pas si je renifle de travers, Baptiste, mais on dirait qu'il se traîne quelque chose dans les environs du Champ de Mars.

—Peut être que le maire a semé une autre sorte de rose à sa bougrine?

—Aïe! non. C'est pas la rose que ça sent.

—Bondance! Catherine, je sais ce que tu veux dire. C'est une senteur connue.

—C'est comme qui dirait une manière d'odeur entrelardé. Sans comparaison comme des petits zéphirs d'élections qui rôdèrent dans les alentours.

—T'as le nez d'équerre, Catherine, c'est un plein ça que ça sent, rapport qu'il va s'en commettre quasiment dans le temps des fêtes.

—C'est drôle comme ça se sent de loin, ça, Baptiste.

—Inquiete-toi pas, vieille, c'est rien des petits zéphirs, dans un mois ça va sentir en scie ronde.

—Et c'est pas rien que par le nez qu'on devine ça, ça se voit aussi par les échevins qui commencent à être polis que les bonnes manières en reviennent, j'te mens pas.

—Les élections, tu sauras que c'est aussi pire que les oignons ça se sent tout partout et sur toutes les coutures.

—C'est bien curieux qu'on dirait que c'est sans comparaison comme le choléra et la picote noire, ça vient toujours par bordée. Quand une paroisse est battue de ça faut que toutes les paroisses y passent. Et tu dis que m'âme Concordia attend ça pour dans deux mois bêto?

—Dans ces environs-là.

—C'est comme rien les discours ne vont pas tarder à commencer.

—Au jour d'après, tu sais, les discours ne sont pas aussi finonnés que dans le temps où les échevins retiraient une grosse paye.

—Sais-tu une chose, moi, j'aime autant de le dire tout de suite, des élections municipales comme ça se fait au jour d'aujourd'hui c'est quasiment aussi bien de ne pas en avoir.

—Cher p'tit maître ça ce fait quasiment en douceur avec rien que des petits discours de rien et rien qu'un petit sacre par-ci par-là. Parle-moi des élections avec des lions et un casque de première communion. Ça, Baptiste, c'était des pépères de belles élections. Tu l'en souviens, ça fait pas déjà si longtemps.

—Tu l'as dit, Catherine, ça c'était des élections pas pour rire. Seulement, ça coûtait peut-être un p'tit brin plus cher de grément.

—Au diable la dépense! D'abord qu'on avait du fun pour. Au jour

l'a c't'heure, y a plus moyens de rigoler à l'hôtel de ville, ni avant, ni pendant, ni après. Monsieur Parent est là qui compte les copes et qui se couche avec la clef du coffre-fort en dessous de sa paille et un échevin ne peut tant seulement plus s'offrir un verre de Coco de Gadelles avec une paille sans être obligé de demander la permission et de rapporter la paille. C'est pas avantageux. Ça se comprend que ceux qui se sentent l'échevinage dans le bras aiment mieux être députés.

—On peut pas les blâmer, Catherine, Parle-moi du temps de défunt Sévère Picard avec une belle bougrine dorée sur tranches, où on entendait des beaux discours de pierre à bordure qui duraient quasiment trois semaines. Et des tournées de visites du Jour de l'An dans les Etats, bout de corde que le poil en revoloit. A c't'heure, misère à poil!

—Un échevin veut tant seulement aller faire un petit tour à Old Orchard faut qu'il aille demander des billets de p'tits chars à monsieur Parent.

—Moi, Baptiste, j'pense que le métier a été gâté.

—C'est l'effet que ça me fait Catherine.

—Dans ce temps-là, pour poser un clou dans une clôture, il se faisait au moins un mois de beaux discours. Comme c'est là cher p'tit maître; ils posent un baril de clous sans dire seulement: "Next Meeting".

—Qu'est-ce que tu veux, Baptiste, à c't'heure tous les beaux discours se font à la radio par des avocats à cinq piastres du quart d'heure, un échevin a pas de chance.

—Et c'est le maire Raynault qui fait tous les discours et qui reçoit la visite.

—A quoi que ça sert d'être échevin?

—J'me le demande.

—On sait bien, a sert toujours pour faire des élections. Et c'est toujours mieux que de ne pas en avoir. Puis, qu'on a un hôtel de ville c'est pour en mettre. Et puis tout le monde peut pas être mardillier. Faut pas ambitionner. Pas vrai, Baptiste?

—T'as raison, Catherine. Ça va peut-être te surprendre, mais bien que le métier ne soit plus ce qu'il était, il y en a qui veulent être élus pour tout le temps, rapport qu'ils disent, comme ça, qu'une élection c'est pas mal de dépenses rien que pour deux ans dans une job qui paye pas.

—On sait bien, m'as dire comme on dit, tous les goûts sont dans la nature. Ça n'empêche pas, dis ce que tu voudras, que a prend du bon monde pour embrasser tous les marmots du quartier, être parrain de tous les nouveaux-nés, envoyer des cadeaux de noces à tous les mariages et payer l'eau de tous les électeurs cassés, sans compter des tas d'autres petites dépenses de petites douceurs pour poigner une job qui paye pas.

—Et le désintéressement, Catherine, c'est-t'il de la p'tite bière?

—On a bien raison de dire que la vertu n'est pas récompensée dans ce bas monde.

—Mais, ça mérite toujours un petit quelque chose.

—Cher p'tit maître! s'il faut faire tout ça rien que pour être échevin quol donc qu'il faut faire pour être ministre et retirer une paye.

—Demande à Maurice Duplessis.

—Y a pas à tortiller, on a bien raison de dire que le monde est bien changé.

—C'est pas surprenant qu'on entende plus de beaux discours sur l'élevage des gondoles et sur le poil de vachs dans le mortier, à l'hôtel de

ville. Quand on voit la différence de paye entre un échevin et un ministre, c'est pas encourageant.

—Qu'on dise ce qu'on voudra, moi j'en reviens à mon idée. Dans l'ancien temps, ça coûtait peut-être un petit brin plus cher, mais, bonne Sainte Bénite! le "show" était plus finonné et un grand orateur avait plus de chance de se montrer. Cher petit maître! c'est là que tous les beaux parleurs de la paroisse faisaient leur cléricature avant de se planter à Québec ou à Bytown, témoin défunt Médéric, sir Lomer Gouin, ça avait appris leur métier à l'hôtel de ville. Pas besoin d'aller si loin, regarde donc l'honorable Côté et l'honorable Delisle, c'est rentré à l'hôtel de ville comme apprenti, et à c't'heure, misère à poil!

—On peut pas dire qu'ils n'ont pas appris leur métier dans le fin fil. Seulement, dans ce temps-là, la paye était plus encourageante pour un jeune homme. Le défunt petit gas de Sainte-Marie et autres lieux, c'est à l'hôtel de ville qu'il a poigné une bonne job du gouvernement de Bytown. Mais à c't'heure, c'est tout

changé, il n'y a plus d'avenir pour un beau faiseur de discours chez la mère Concordia.

—Pétiard de Sorell j'te mens pas, jusqu'à la chatte qui a changé de poil. Te souviens-tu du temps où les échevins la descendaient en procession au Frontenac, accompagnés de la Garde des Trois Demarés et de la fanfare des Vieilles Chaudières pour y passer l'hiver toute la "gang"?

Toute la ville de Québec, du haut en bas, attendaient c'te cérémonie des Jours Gras pour aller se rincer l'entendement au tournoi oratoire qui se commettait au cours de c'te cérémonie. Ça, ça avait du bon sens. Parlez-moi de ce temps-là, bondance!

—C'était le bon temps, ça, Baptiste.

—Ça s'adonne. Mais, à c't'heure, la pauvre chatte descend toute fine seule dans un wagon de deuxième classe attachée au bout d'une corde, avec l'homme engagé, sans même annoncer son voyage dans les Echos Mondains ni faire publier son portrait pour faire assavoir qu'elle s'en va passer l'hiver sur la Grande Allée, l'invitée de Maurice Duplessis, et elle s'en revient avec on ne sait pas quelle bonnance de frisure sans qu'un échevin se dérange.

—Tout ça par la faute de monsieur Parent qui veut pas payer les dépenses.

—T'as mis le nez dessus, Catherine.

—Ecoute donc, Baptiste, tu penses pas que lorsque défunt Médéric, du haut de son trône au conseil législatif, voit arriver son ancienne chatte incognito et la queue basse, s'il lui reste dans le coin de l'œil un restant de larne municipale, il fait la lâcher lousse et se dire: O tempora! O mores!

—C'est comme ça que ça retourne avec des échevins pas payés et un malain de caissier qui est regardant son bon sens.

—Ce qui va arriver, Baptiste, c'est que la chatte à la mère Concordia va finir par ne plus vouloir sortir avec des échevins cassés, et par s'en aller poigner des souris au Marché Bonsecours.

—Et le restant des écus, ça serait qu'elle descendrait à Québec dans l'auto d'un ministre.

—Oyons donc!

BAPTISTE.



## A l'hôtel de ville

Un groupe de conseillers municipaux tentera de rencontrer M. Duplessis en vue d'obtenir une double indemnité pour tous les membres du conseil.

*17 Oct 1945*  
L'exemple entraîne. Il y a quelque temps, la Ville de Verdun augmentait l'indemnité de tous ses échevins en l'établissant au même montant que l'indemnité payée aux membres du comité exécutif de cette ville; plus récemment, le Parlement d'Ottawa augmentait, lui aussi, l'indemnité parlementaire de tous les membres de la Chambre des Communes. Voilà que les conseillers municipaux de Montréal, à leur tour, demandent de meilleurs traitements. Selon une requête présentée, en effet, hier après-midi, au président du comité exécutif, M. J.-O. Asselin, par une délégation de conseillers municipaux dirigée par M. Victor Lévesque, la majorité des membres du conseil seraient désireux que l'on doubliât leur indemnité qui est, présentement, de \$600. Selon la requête, les conseillers réclameraient soit une indemnité annuelle de \$1,200, soit le maintien de l'indemnité actuelle de \$600 mais avec une allocation additionnelle de dépenses.

Pour justifier leur requête, les délégués — qui comprenaient, outre M. Lévesque, MM. Pierre Desmarais, chef du conseil, Frank Hanley, G. Desrochers, Hervé Brien et Dave Borhon — ont souligné qu'une telle augmentation d'indemnité s'impose, parce que, depuis la fin de la guerre et le chômage partiel qui en est résulté, les conseillers municipaux reçoivent un nombre sans cesse grandissant de demandes de secours et que les obligations des membres du conseil ont augmenté en proportion.

Les délégués avaient d'abord rencontré M. Asselin afin de savoir s'il y aurait, cette année, un bill de Montréal. Dans l'affirmative, ils auraient demandé d'insérer dans ce bill leur requête relative à une indemnité additionnelle. A cela, le président du comité exécutif a répondu qu'il ne voyait pas, pour le moment, de questions suffisamment importantes pour motiver la présentation d'un bill de Montréal à la prochaine session de la Législature provinciale. M. Asselin aurait précisé, toutefois, qu'il n'est pas impossible qu'il y ait un bill de Montréal, "si certains développements justifiaient" un tel bill. A la suite de l'entrevue, M. Asselin a dit qu'il n'avait rien à déclarer.

Par ailleurs, comme le président du comité exécutif ne s'est engagé d'aucune sorte au sujet du supplément d'indemnité réclamé par les délégués, ceux-ci ont décidé de demander une entrevue à ce sujet avec le premier ministre de la province, M. Maurice Duplessis.

\* \* \*

Qu'il y ait ou non un bill de Montréal, la commission municipale chargée de la refonte des règlements du conseil, doit se réunir, demain soir, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Victor Lévesque et en présence du maire Camilien Houde, du chef du contentieux municipal Me Guillaume St-Pierre, et du greffier de la Ville, M. J.-A. Mongeau.

## QUEBEC MAY BLOCK COUNCIL PAY BOOST

Belief Expressed Province Would Not Approve Upped Council Indemnities

### OPPORTUNITY MISSED

Observers Claim Councillors Should Have Had Question Sanctioned During Referendum

*18 Oct 1945*

By ABEL VINEBERG

Some difficulties quite apart from the matter of money stand in the way of the legislature increasing the indemnities of the 99 members of the Montreal City Council, news from City Hall quarters being to the effect that some councillors believe \$600 a year is insufficient.

When the present set-up was created by the legislature in 1940, following Montreal's bankruptcy, the idea underlying was that once the council of 99 had selected an executive committee they were to stand aside, and have nothing to do with the management of city affairs, but come together several times a year to discuss bylaws and generally review the work of the executive. This is what Hon. T. D. Bouchard, then a Minister in the one-time Godbout government, and still powerful in that government as regards municipal matters, had in mind.

The 99-man council creation never did appeal to Premier Maurice Duplessis as the ideal government for Montreal, but the Premier at all times said the matter was one for the citizens of Montreal to decide. They got that chance last December when a referendum was held and they showed approval by voting to have a three-year term. That decision was accepted by the Premier as the will of the people, and the system therefore stands approved as far as the government is concerned.

### NO APPROVAL IS GIVEN

However, that approval by way of referendum did not carry with it any proposal for an increased indemnity for the councillors. It was not seriously suggested at the time, and certainly nothing was done in the matter, that there should be an increase of the indemnity proposed to the people, as might easily have been done. Consequently to increase the indemnity now would not have the support of popular approval, as might have been sought at the time, and would mean, in effect, changing the terms of the reference to the public.

Bolstering the wish to increase the indemnity there is mention of the \$2,000 being urged for members of the House of Commons, but it is pointed out this \$2,000 is not by way of increased indemnity but merely approval of an expense account, which the Montreal councillors have no occasion to run up. When they are sent out of the city on business of the city their expenses are paid in full.

There is another factor also which has to be considered, and it is the fact that one third, or 33, members of the councillors are not elected by the people but delegated by various public bodies, none of them responsible to the people whose money it is proposed to appropriate.

## Protestation de M. Desmarais près M. J.-O. Asselin

*Le Canada 17 février 1945*  
M. Pierre DesMarais, leader du conseil municipal, entend décidément s'acquitter totalement de ses fonctions. Dans une lettre qu'il adressait hier après-midi à M. J.-O. Asselin à lui-même invité les conseillers à visiter, mardi prochain, l'usine de filtration sise à Verdun. M. DesMarais se dit surpris qu'une telle invitation n'ait pas été faite comme le veut la coutume, c'est-à-dire, par l'entremise du leader du conseil.

"Je reçois à l'instant une invitation pour visiter l'usine de filtration sise à Verdun", écrit M. DesMarais à M. Asselin. "Dois-je comprendre qu'en plus des fonctions de président du comité exécutif vous ayez l'intention de cumuler celle de leader du conseil ? Je crois que suivant la coutume les invitations faites à mes collègues conseillers, dans des occasions semblables, devraient passer par le leader du conseil".

## BERYL TRUAX HITS GAZETTE EDITORIAL

*Gazette*  
**Red** Candidate in Mount  
Royal Division Tells Teach-  
ers Party Platform

### HER STAND ATTACKED

Mrs. Marion Blair, President  
of Federation, Deplores  
Politics in Group—  
Officers Elected

27 avril 1945

The Federation of Protestant Women Teachers of the Island of Montreal, holding their annual meeting in the Montreal High School, yesterday afternoon heard Miss Beryl Truax, Westmount teacher recently named Labor-Progressive (Communist) candidate for Mount Royal division in the forthcoming federal election, state the five points of her party's program. Miss Truax outlined the Labor-Progressive platform in reading a letter which, she said, had been sent to The Gazette in answer to an editorial appearing in this paper yesterday morning, and which she "challenged" The Gazette to print this morning. (At the time of writing this story, the original of the letter had not been received in The Gazette office.)

In a statement made to The Gazette last night shortly after the F.P.W.T. meeting, Mrs. Marion A. N. Blair, president of the teachers' organization, which numbers over 1,100 members, said: "The Federation of Protestant Women Teachers wishes to state that as a professional group it has always been non-political and must continue to be non-political. We have no control over the politics of individuals, and we deeply deplore the fact that today a meeting of the F.P.W.T. was used to advance party propaganda." The statement was signed by Mrs. Blair in her capacity as president.

Miss Truax took the opportunity of replying to The Gazette editorial at the teachers' meeting following the bringing in of a resolution by Mrs. Jean Chubb. The motion which Mrs. Chubb set forth "in view of the fact that The Gazette this morning has questioned the right of teachers to take an active part in politics," was as follows: "I wish to move that we go on record as supporting the principle endorsed by the Canadian Teachers' Federation that no teacher should be debarred from taking an active part in politics and that the executive be instructed to send a letter to this effect to the press."

Getting to her feet immediately after this resolution was read, Miss Truax read the following letter:  
4968 Fulton avenue,  
Montreal, Que.  
April 26, 1945.

The Editor,  
The Gazette,  
1000 St. Antoine street,  
Montreal, Que.

Dear Sir,—How amazing! The Montreal Gazette, in these times of paper shortage, when most of us are writing on both sides of the paper, devotes 77 lines to my humble self and an editorial of only 58 to the San Francisco Conference.

a meeting of international importance! However incongruous the comparison, both editorials deal with questions related to peace in the post-war world. The editorial "Stretching Academic Freedom" is undoubtedly an attack on the citizens' rights of the teacher, and at a time when our armed forces are bleeding and dying for the cause of democracy.

Other teachers have in the past accepted nomination under the aegis of the various political parties. Would the tone of their editorial have been less shrill, less hysterical, if I had entered the electoral lists as a Progressive Conservative? Is it then the choice that irks The Gazette?

I became a member of the Labor-Progressive Party quite recently, after a careful study of the Party program, for there can be no freedom of choice without knowledge. I became convinced that this was a sound program for peace in the post-war period. Has the writer of the editorial studied the Labor-Progressive Program? If so, to what point could he object?

1. Full employment. It is only by full employment that we can pay for the war and prevent class strife. It is only by full employment that we can help to rehabilitate Europe.

2. Re-establishment of our ex-service men and women. Need I elaborate?

3. An effective housing plan. Do we need it?

4. The cooperation of capital and labor. Does this sound like class strife?

5. The fullest cooperation of all freedom-loving countries for the guarantee of world security. I believe that we must have a long period of peace to save civilization from barbarism.

As for my teaching of history any of my pupils will readily testify that I use the text prescribed by the Quebec Department of Education, and that any supplementary material is taken from the Westmount High School Library, to which all pupils and teachers have access. In my teaching of early history, I stress the importance of tools—intellectual and material; I stress the dignity of work, of making a contribution to society commensurate with capacity. I encourage the asking of questions and freedom of discussion, for there can be no freedom without knowledge. I do not discuss party politics with my pupils. For my teaching of history, I have received high praise from a number of parents. Some of them have expressed the wish that they might sit in my classes.

I believe that my policies in teachers' organization work have been recognized as sound, or I would not have been elected to the highest office of every teachers' organization of which I have been a member, nor would I have been invited to speak before all sorts of groups on education.

Because I have an undying faith in democracy, in the common sense of the people, I gladly leave the electorate to choose their representatives in the coming Federal elections. Thank God we can still do that! Thank God the padlock days are over! Unfortunately we still have survivors with padlocked minds. There are yet a few who would fall into the trap set by Franco, Mussolini and Hitler in their attacks on all progressive movements. Having spent some time in France during the critical pre-war period, I witnessed such hysterical attacks against all decent reforms.

If you too believe in justice and democracy you will print this letter.

Yours truly,  
BERYL TRUAX."

"I am challenging The Gazette to print that letter, tomorrow morning," Miss Truax said. "If they don't, you will know why... and I'll get it printed somehow."

Commenting on The Gazette's reference to her teaching of history, Miss Truax asked, "What

Gazette reporter has been sitting in my history classes? I wish some Gazette reporters would come to my classes," she went on, they might learn something.

"I don't discuss party politics with my pupils," the Westmount teacher emphasized, adding at a later point, "After all, you know, the Reds haven't been doing too badly."

Following the reading of Miss Truax's letter, Mrs. Marion A. N. Blair, newly-elected president of the F.P.W.T., reminded the teachers that "as a professional group, as the federation, it is not wise to state our views on any political platform... We have to be non-political." Mrs. Chubb's motion was then voted on by the F.P.W.T. members and was passed.

Earlier in the meeting the election of officers for 1945-46 was held, resulting in the following: Past-president, Miss Catherine S. MacKenzie; president, Mrs. Marion A. N. Blair; vice-president, Miss Rosalie Briggs; secretary, Miss Agnes C. Innes; treasurer, Miss Isobel C. Innes; man; other members of the board of directors, Miss E. Eaton, Miss F. Law, Miss F. Watt, and Miss M. Frew. Mrs. Blair, the new president, is a member of the staff of Herbert Symonds School.

The following reports were submitted: Secretary's, retiring president's, program, membership, publicity, salaries, tenure and treasurer's.

#### Les conseillers visitent l'hôtel de ville

Annoncer que les conseillers municipaux ont visité hier soir l'hôtel de ville, cela semble un peu cocasse, mais c'est bien ce qui est arrivé. Nos "99" étaient souvent allés à l'hôtel de ville, cela va de soi, mais la plupart d'entre eux n'avaient jamais parcouru l'édifice au complet et, surtout, presque tous ignoraient le fonctionnement exact de chaque département.

Cette visite de l'hôtel de ville a donc été pour plusieurs de nos édiles une révélation et il convient de féliciter celui qui a pris cette initiative, le chef du conseil municipal, M. Desmarais.

Un conseiller municipal ne peut connaître à fond chacun des départements municipaux, mais c'est son devoir de se renseigner le mieux possible. De cette façon, il pourra beaucoup plus intelligemment discuter des choses municipales. Bien souvent des décisions sont prises qui ne le seraient pas si le conseiller était un peu plus au courant des rouages de l'administration.

Puissions-nous espérer qu'une telle visite de l'hôtel de ville se fasse au lendemain de chaque élection municipale, alors que de nouveaux conseillers font leur apparition au palais de Concordia. Cela nous paraît tout simplement élémentaire.



**Privilège sollicité  
par les conseillers  
au sujet de l'impôt**

*La Presse Canadienne 1946*

Les conseillers municipaux désirent que leur indemnité de \$600 par année ne tombe pas sous le coup de la loi de l'impôt sur le revenu. C'est pourquoi, à la séance du conseil, hier soir, ils ont appuyé d'emblée une motion des conseillers Frank Hanley et J.-E. Jeannotte priant le comité exécutif d'intervenir auprès du gouvernement provincial, durant la présente session, pour que la charte de Concordia soit amendée de façon que l'indemnité qu'ils touchent ne soit pas taxable. Ce changement pourrait se faire en désignant tout simplement cette indemnité comme "une indemnité de dépenses".

Les conseillers Hanley et Jeannotte ont d'abord présenté leur demande sous forme d'un avis de motion, comme le veulent les règlements du conseil. Après avoir expliqué que la question devrait être soumise sans tarder aux députés actuellement en session, ils ont obtenu de leurs collègues la permission de convertir l'avis de motion en motion, afin d'en disposer sur le champ. Cette permission leur fut accordée et la motion adoptée sans coup férir.

**L'indemnité des  
Le Devoir conseillers**

M. J.-H. Delisle dit qu'il est encore temps de modifier le bill de Montréal. *8 avril 1946*

M. J.-H. Delisle, ministre sans portefeuille dans le cabinet Duplessis, a déclaré ce matin à un groupe de journalistes, à l'hôtel de ville, que la ville de Montréal a encore le temps, si elle le veut, d'inclure dans le bill de Montréal, actuellement étudié par le comité des bills privés, à Québec, un amendement proposé par des conseillers vendredi soir dernier.

Le conseil, vendredi dernier, s'est prononcé en faveur d'une motion demandant que l'indemnité de \$600 que l'on verse actuellement aux conseillers cesse d'être une "indemnité" tout court, pour devenir une "indemnité de dépenses". Cette modification aurait pour effet de la rendre non imposable, ce qui ferait plaisir à plus d'un conseiller, déjà très lourdement taxé.

M. Delisle a déclaré ce matin que l'on peut amender le bill de Montréal et y faire des ajoutés aussi longtemps qu'il n'est pas sorti des mains du comité des bills publics. "Mais la ville devra faire diligence", a dit le ministre.

C'est évidemment le comité exécutif qui peut faire la demande à Québec et l'on ne sait pas encore s'il a l'intention d'agir ou non.

# Le logement et son problème semblent harceler nos édiles

La solution du problème du logement par l'entreprise privée et par les petits constructeurs, préconisée depuis nombre d'années par le conseil municipal, a donné lieu, hier après-midi, au conseil municipal, à des remarques ne manquant pas d'intérêt, tant de la

part du président du Comité exécutif, M. J. O. Asselin, que des adversaires de l'intervention de l'Etat dans la construction de maisons. A la suite de représentations de conseillers ayant manifesté l'intention de s'opposer à l'érection de 266 maisons de Wartime Housing, Limited, pour les vétérans, dans le quartier Rosemont, à moins que l'administration ne consente à accorder les mêmes avantages au petit constructeur, pour ses fins personnelles, le président du Comité exécutif a déclaré que la ville ne s'objecterait pas, à certaines condi-

tions à \$1. chacun à cette compagnie de la Couronne, et s'engage à faire le terrassement requis, vu qu'il s'agit de la construction de maisons pour les vétérans. Ces améliorations, dans le quartier Rosemont, exigeront un déboursé de quelque \$40,000, voté avec quelques dissidences après-midi, tout comme le règlement autorisant l'érection des maisons. Ont enregistré leur opposition, parce que le petit constructeur n'est pas avantage autant que Wartime Housing, Limited, les conseillers Savignac, Ratelle, Jeannotte, Dupuis, Gaudry, Alfred Mathieu, et le chef du conseil, M. Pierre DesMarais.

## 60,000 logements requis

En réponse aux critiques de certains conseillers, demandant à l'administration de faire des démarches auprès du gouvernement fédéral pour que ce dernier rende les matériaux plus disponibles au petit constructeur, et cesse de faire concurrence à l'entreprise privée, M. Asselin a rappelé que le Comité exécutif a attiré l'attention du pouvoir central, dès 1942, sur la nécessité urgente de 5,000 maisons dans notre ville. Les mêmes représentations ont été faites tous les ans. Dans un discours, dit-il, j'ai même souligné qu'il manque à Montréal présentement 60,000 logements. De plus, comme on enregistre une moyenne de 10,000 mariages par année, et comme, en temps normal, il ne se construit que 5,000 logements dans la même période, nous devons déduire que nous avons un déficit annuel de 5,000 logements.

Des conseillers lui ayant demandé une réponse catégorique, quant à savoir si le Comité exécutif favoriserait l'octroi des mêmes avantages qu'à Wartime Housing pour la construction de logements, M. Asselin a souligné que les maisons de cette compagnie sont pour "les vétérans et pour la location à un prix fixé dans le contrat", pour ensuite ajouter que "tout individu s'engageant à louer ses logements à des prix variant de \$22 ou \$26 à \$30 ou \$36 par mois, recevrait la même considération".

## Des milliers de maisons

La suggestion de favoriser le petit constructeur autant que Wartime Housing, Limited, est venue principalement du conseiller Laframboise, qui s'est dit d'opinion que, "si le gouvernement fédéral accordait à l'entreprise privée les mêmes avantages qu'à cette compagnie de la Couronne pour l'obtention de matériaux, et si la Ville lui offrait les terrains à \$1 chacun, ce n'est pas 200 maisons, mais

des milliers que nous aurions dans notre ville". Au rythme où l'on va, a-t-il ajouté, on manquera de logements pour les dix années à venir. Sa suggestion a été appuyée par le chef du Conseil, M. Pierre DesMarais, qui s'est dit d'opinion que la solution du problème du logement relève du gouvernement fédéral, et que, si la Ville veut apporter sa contribution, les mêmes privilèges devraient être accordés à tous les individus.

## Protester officiellement

Tout en approuvant la protestation de son collègue, le conseiller Georges Guévremont, celui qui a le plus combattu pour obtenir la construction de maisons briquetées et pourvues de caves pour les vétérans de Rosemont, a insisté sur l'urgence d'adopter le rapport de l'Exécutif. Il s'est dit d'opinion que toute critique ne mènera à rien si elle n'est pas accompagnée d'une protestation officielle auprès du gouvernement fédéral contre sa main-mise sur les matériaux de construction. Le conseiller Achille Dubeau, par ailleurs, a dit avoir reçu l'assurance que les 200 maisons de Rosemont seront tout d'abord réservées aux vétérans de ce quartier. Les autres conseillers du district, qui ont approuvé l'érection de ces maisons, ont parlé en faveur de la réalisation du projet.

Tel que déjà révélé, ces maisons sont de type amélioré. Elles seront construites dans le nord de la paroisse St-François Solano. Les travaux doivent commencer incessamment. Le conseiller Guévremont a dit avoir appris, à ce sujet, qu'à l'heure actuelle plus de 600 demandes ont été reçues de la part de vétérans ne désirant pas seulement devenir locataires, mais projetant acheter ces maisons.

## L'hôpital Alexandra

Entre autres items approuvés hier après-midi, il y a le projet de contrat entre la Cité et l'hôpital Alexandra, en vertu duquel la ville accorde une subvention de \$45,000 pour lui aider à combler son déficit de l'année 1946, cette institution s'engageant, en retour à réserver de 60 à 75 lits pour les cas de tuberculose. Un projet de contrat en vue de l'approvisionnement d'eau du village de Saraguay, au taux en vigueur au compteur à Montréal, a également été ratifié après quelques explications. Le Conseil a, enfin, adopté une motion du conseiller Pivz, demandant l'élargissement de la rue Burnside, de la rue Ontario à la rue Guy; une autre du conseiller Osborne, suggérant le contrôle de l'utilisation de l'eau souterraine dans la Cité de Montréal. Lors de l'ajournement des délibérations, pour les reprendre à 8h30, hier soir, on discutait d'une motion du conseiller Reford, réclamant des peines plus sévères pour les infractions aux règlements de la circulation.

## M. Deslauriers élu

La séance d'hier matin s'est ouverte par l'élection du conseiller Reford comme maire suppléant pour le trimestre commençant le 20 juin; et par la nomination de M. Wilfrid Deslauriers à la charge de conseiller, en remplacement de M. Cléophas Desrochers, décédé, qui représentait les propriétaires du district No 7. M. Deslauriers a défait M. Emile Naud par 14 voix contre 11, seuls les conseillers "A" ayant voté pour cette nomination.

## Première fois, première femme

Pour la première fois, peut-être, dans les annales municipales, une femme a présidé hier les délibérations du Conseil municipal. Il s'agit de Mlle Jessie Kathleen Fisher, représentant les propriétaires du district No 4, la seule femme à siéger au Conseil. Elle a été invitée à occuper la chaire du premier magistrat par le conseiller Jeannotte, qui remplaçait temporairement le maire Camilien Houde, obligé de s'absenter pour remplir d'autres fonctions. Ceci fut pour effet de plonger dans l'embarras quelques conseillers, qui ignoraient s'ils devaient s'adresser à M. le Maire ou à Madame la Mairesse. Finalement la question fut tranchée par le conseiller Goyette, qui affirma que l'occupant de la chaire présidentielle devait être considéré comme M. le Maire, quel que soit son sexe.

tions, à favoriser "toute entreprise, qu'elle soit fédérale, provinciale, municipale, ou privée, pouvant apporter les mêmes garanties que Wartime Housing, Limited".

## Le véritable problème

Cependant, d'ajouter M. Asselin le problème du logement n'en est pas un du coût d'acquisition du terrain. Ce qui empêche la construction dans notre ville comme dans tout le pays, c'est le coût excessif des matériaux et de la main d'œuvre. Depuis quelque temps les matériaux sont disponibles en plus grande quantité, mais leur prix a augmenté au point de devenir prohibitif. Que l'on donne les terrains à \$1, aux petits constructeurs, et nous n'améliorerons en rien la situation.

## Contribution de la ville

Tel que lors de la construction des 1,128 premières maisons de Wartime Housing, la ville céda les ter-

## La "paye" des conseillers

Le Devoir 2 déc 1948

Leur "compensation" annuelle de \$600 est touchable le 9 décembre — L'indemnité était de \$2,000 par année avant 1940

Le jour est prochain où les conseillers municipaux montréalais toucheront leur indemnité annuelle pour 1947-1948. Cette journée tombera la semaine prochaine — plus précisément jeudi — puisqu'on leur verse leur solde une fois par année, au jour anniversaire de leur élection, et le scrutin qui les a élus l'année dernière a eu lieu le 9 décembre.

Cette compensation est fixée à \$600 par année, sauf la déduction des amendes pour les cas d'absence ou de défaut de voter, lorsque siège le conseil des Cent. La charge de conseiller municipal, à Montréal, est gratuite en principe, et cela depuis la modification de la charte en 1940; voilà pourquoi on désigne par le mot *indemnité* la somme de \$600 que nous versons annuellement à notre édilité.

La charte de Montréal spécifie à ce propos:

"La charge de conseiller sera gratuite, et un conseiller n'aura droit de recevoir aucune rémunération ni indemnité quelconque, soit directement, soit indirectement, pour ses services comme conseiller, sauf tel que prévu par l'alinéa suivant:

"Chaque conseiller a droit à une indemnité de six cents dollars par année. Il est retranché de cette indemnité vingt dollars pour chaque jour pendant lequel le conseil a siégé si le conseiller n'a pas assisté à la séance ou n'a pas voté sur toute question mise aux voix ce jour-là."

Toutefois, la déduction de vingt dollars n'est pas imposée sur l'indemnité annuelle, si l'absence d'un conseiller à des séances échevinales est due à une mission officielle au nom de la Ville ou à la maladie. La maladie doit être attestée par un certificat de médecin, précise notre loi municipale.

Durant la période 1940-1942, les conseillers municipaux ne touchèrent aucune rétribution pour leurs services; on appliquait rigoureusement la disposition originale des amendements à la charte de 1940 interdisant toute indemnité. Mais, en l'an 1942, on accorda à nos édiles un montant annuel de \$600.

Avant 1940, les échevins montréalais recevaient une compensation annuelle de \$2,000.

## Un échevin aimerait mieux un traitement que des pourboires

La plupart des conseillers municipaux interrogés par les journalistes depuis l'adoption du bill de Montréal au Parlement provincial ont dit leur satisfaction de ce que le mode d'administration de la métropole ne soit pas changé. Toutefois, ce n'est pas là l'opinion unanime.

On sait que le chef du conseil, M.

Pierre Des Marais, est au premier rang de ceux qui favorisent un changement dans le monde administratif, et il a souvent déploré que le système actuel ne soit pas démocratique. Toutefois, on ne sache pas qu'il se soit attaqué à la classe C, celle des 33 conseillers choisis par divers corps publics. M. Des Marais est heureux de cette participation des hommes d'affaires et des représentants d'organismes publics, mais il souligne qu'en vertu du système actuel, c'est le comité exécutif qui accapare tous les pouvoirs, et les 99 conseillers ne semblent être que des "rubber stamps".

Il est probable qu'avant peu de temps une nouvelle campagne sera lancée pour obtenir de Québec un changement administratif, et l'on se réjouit de compter déjà un appui en la personne du premier ministre Duplessis.

Précisément la semaine dernière, un autre conseiller faisait savoir à

M. Duplessis son point de vue sur le mode d'administration. Dans une lettre rendue publique, M. Valère Vachon expose au premier ministre ses motifs de réclamer un changement, et fait notamment état des dépenses onéreuses que comporte une élection au poste de conseiller, et il se dit insatisfait de l'administration des 99 et de la "petite pitance de salaire de \$600, qui est impopulaire".

M. Vachon dit clairement que le mode administratif des 99 est "antidémocratique, du fait qu'il comporte 33 conseillers représentant les corps publics, et non élus par la voix du peuple". Il explique à M. Duplessis qu'il ne désire pas représenter ses concitoyens "pour les honneurs", mais préfère être payé convenablement pour bien les servir, sans avoir à accepter "des à-côtés de salaire ou des pourboires pour services rendus. Il faut, à mon sens, que nos concitoyens ne se sentent pas le besoin d'acheter un service et que l'on nous reconnaisse comme représentants dignes et bons serviteurs."

"Je veux établir, conclut M. Vachon, que les conseillers actuels ne sont pas assez payés et que plusieurs d'entre eux, après avoir acquis de l'expérience municipale et s'être dévoués dans l'intérêt général, en face d'une telle irrégularité d'administration, laisseront à d'autres les honneurs."

Certains conseillers de Montréal sont quelque peu dépités par le fait que les échevins de Rouyn, plus heureux, ont obtenu que leur indemnité soit portée à \$800 par année.

L'indemnité échevinale



## Intermède municipal <sup>15 nov.</sup> 1947

PAR un premier article, on possède un aperçu des émoluments versés aux députés et aux conseillers législatifs québécois, à titre d'indemnité législative et de dépenses de représentation. (Voir l'Oeil du 15 septembre) Nous nous proposons de poursuivre ce relevé en ce qui concerne les parlementaires d'Ottawa (sénateurs et députés). Leurs collègues des autres capitales (Washington, Londres, Paris, Moscou) auront ensuite leur tour.

Pour l'instant, nous voulons insérer une parenthèse à propos des membres de la petite législature montréalaise: les conseillers municipaux. L'actualité ramène ces personnages au premier plan, puisque l'on s'occupera de leur élection, le 9 décembre.

L'on n'oublie pas que le chiffre cent est leur nombre: 99 conseillers et un maire.

A quel taux, tout ce monde des quartiers et des corps publics est-il officiellement rémunéré à même la caisse municipale? Le jeu en vaut-il la chandelle?

A l'égard du maire et des six commissaires de l'Exécutif, l'aventure en vaut la peine. Il n'en va pas de même de leurs 93 collègues restés au simple rang d'échevins.

Enregistrons tout de suite l'indemnité attribuée aux susdits échevins à qui l'on décerne maintenant le titre de *conseillers*. Malgré cette appellation un peu plus ronflante, les mandataires des payants auprès de Concordia ne touchent qu'une ridicule pitance: \$600 par année. Ils n'en sont évidemment pas satisfaits. Ils s'agitent pour la doubler. Toutefois, il n'est pas question de pousser la revendication jusqu'à la grève et au piquetage. Pourtant, cette petite rétribution de \$600 représente déjà une forte augmentation sur le tarif de 1940. On inaugurerait alors le régime des Cent à Montréal et les initiateurs du système avaient voulu rendre tout à fait bénévole la fonction échevinale. La charte posait la gratuité en principe:

### Gratuité inaugurale

*"A compter de l'élection du mois de décembre 1940, la charge de conseiller sera gratuite, un conseiller n'ayant droit de recevoir aucune rémunération ni indemnité quelconque soit directe-*

*ment ou indirectement pour ses services comme conseiller".*

Ce régime à l'enseigne de *gratis pro Concordia* n'accommoda pas longtemps les 93. Ils crièrent tout aussitôt famine. La législature de 1942 se rendit à leur appel de secours. Elle leur concéda \$600 par année; mais, pour être bien assuré que les conseillers ne feraient pas trop souvent l'école buissonnière, on imposa à chacune une pénalité de \$20 pour chaque journée d'absence lors des réunions du Conseil.

Puis, se trouvant en veine de générosité, le Parlement provincial accorda une prébende annuelle de \$2,400 au chef du Conseil. Entre 1940 et 1942, ce prévôt des échevins remplissait sa charge sans indemnité spéciale, hors sa petite solde de \$600 à titre de conseiller.

Le leader du Conseil de 1942 se trouvait encore en déficit en comparaison de ses prédécesseurs d'avant 1940, qui, eux, touchaient une galette annuelle de \$5,000. Mais le père du système nouveau — Messire Bouchard — entendait imposer l'économie dans la poche des autres.

Du reste, il faut le noter, la fonction échevinale à Montréal prit du temps à être rétribuée un peu convenablement. Un historiographe le consigne: *"En 1899, et pour la première fois, chaque échevin se voit attribuer une indemnité de 600 dollars et un montant additionnel de 200 dollars s'il est président d'une commission"*. Il est remarquable que l'on soit redescendu au barème d'il y a quarante-huit ans, puisqu'au moment de la formidable coupure de salaire de 1940, les échevins montréalais tiraient annuellement \$2,000.

### 10,000 dollars

Malgré tout, les Lycurgues de 1940 ont respecté le traitement établi à l'égard des membres de l'Exécutif et du maire. Ce dernier continue à percevoir \$10,000 par année. En cela, il est l'égal du président du Comité exécutif à qui l'on accorde les mêmes émoluments. Toutefois, le chef de l'Exécutif d'avant 1940 se trouvait en meilleure posture pécuniaire. On lui attribuait \$12,000, soit \$10,000 à titre présidentiel, à laquelle somme venait s'ajouter son indemnité échevinale de \$2,000.

Le cachet versé aux cinq membres actuels de l'Exécutif est de \$7,000, ou \$3,000 de moins que le salaire accordé à leur président. Et 10,000 dollars, c'est presque la rétribution que l'on décerne aux ministres de Québec avec portefeuille, laquelle se chiffre par \$12,000. Ce dédommagement ministériel était de \$11,300 avant la hausse générale votée par le Parlement de la Grande-Allée en 1946. Aussi bien, les six commissaires de l'Exécutif montréalais sont les ministres du gouvernement de la métropole. Et l'on peut assimiler le président de l'Exécutif à un premier ministre, à cause des pouvoirs étendus que lui assigne la charte, de même qu'à ses collègues du cabinet municipal.

Quant au maire de Montréal, sa charge est analogue à celle d'un lieutenant-gouverneur ou d'un président de Parlement. Son poste comporte surtout un caractère représentatif et *amphitryonique*, auquel se joint une fonction présidentielle, -puisqu'il est le maître de cérémonies aux séances du conseil. La puissance administrative lui est interdite.

Pour le dédommager de ses services, on lui compte \$10,000 par année (même qu'au lieutenant-gouverneur de Spencer-Wood), plus un budget approprié pour ses buffets civiques.

Il n'en fut pas toujours ainsi. Le premier maire de Montréal, celui de 1832, devait se contenter de \$400. Vers 1874, on grossit le chèque mairial à \$2,000. En 1899, le cachet de la mairie est porté à \$4,000.

### Pour résumer

Pour résumer, voici quelle est la liste civile des administrateurs électifs de Concordia en ce millésime 1947:

*Le Maire: \$10,000\* par année;  
le président du Comité exécutif: \$10,000;  
les cinq autres membres de l'Exécutif: \$7,000;  
le leader du Conseil: \$2,400; plus \$600 à titre de conseiller, soit \$3,000;  
les 93 conseillers, A. B. et C., sans grades: \$600.*

Dans tout cela, il n'y a pas de quoi jeter les hauts cris contre l'extravagance. Malgré tout, selon toute apparence, le forum échevinal ne restera pas de sitôt sans aspirants.

Louis LAMBERT



Dimanche, 21 janvier 1951

## Fête en l'honneur des quatre femmes échevins

(par OVILA LEFEBVRE)

Les quatre femmes qui sont échevins, dans la région métropolitaine, seront les invités d'honneur à une réception qui aura lieu à la mi-février, sous les auspices de l'Association des électrices.

La présidente de l'association, Mme W.-H. Gilbert, ainsi que Mme Paul Martel, une autre officière de ce groupement féminin, ont expliqué que c'était la première fois que l'élément féminin était si bien représenté au sein des conseils municipaux de la région de Montréal, et que les dirigeantes de l'association avaient décidé de signaler l'événement de façon toute spéciale.

Mme Martel, pour sa part, a déclaré que l'Association des électrices avait contribué à faire élire les femmes qui sont actuellement membres de quatre conseils municipaux, et que l'on entendait continuer la lutte entreprise pour assurer aux femmes une représentation plus équitable non seulement dans les conseils municipaux, mais dans toutes les administrations publiques.

La réception à laquelle seront invitées les quatre femmes échevins aura lieu au Victoria Hall, à Westmount, dans l'après-midi du 15 février, et les discours qui y seront prononcés suivront un thé qui sera offert en l'honneur des quatre femmes échevins.

Ces dernières sont : Mlle Gertrude Eward, qui siège au conseil de Saint-Lambert, depuis quelque temps déjà ; Mlle Jessie-Kathleen Fisher, représentante des propriétaires, depuis 1949 au conseil de Montréal ; Mme Joan Storey, élue récemment à une élection complémentaire, à Ville Mont-Royal, et finalement, Mme Thomas Urquhart, qui vient de défaire un représentant du sexe fort, par une considérable majorité, aux élections municipales de la ville de Pointe-Claire.

### Dans le passé

Trois autres femmes ont aussi siégé, à divers moments, dans des conseils municipaux, dans la région de Montréal. Il s'agit de Mme Fred

Doherty, qui a siégé pendant deux ans au conseil municipal de Saint-Eustache-sur-le-Lac ; de Mlle Elizabeth Monk et de Mme Théodora Bruneau, qui ont toutes deux siégé au conseil de ville de Montréal, au début du présent régime municipal, en 1940. Toutefois, ces deux dernières n'avaient pas été élues par voie du scrutin, la première ayant été choisie pour représenter le Comité des citoyens, et Mme Bruneau, ayant été désignée par le conseil, pour combler une vacance chez les conseillers.

A ceux qui prétendent que la femme ne peut être l'égal de l'homme dans les administrations publiques, Mme Martel signalait que l'une des municipalités de l'île de Montréal les mieux administrées est sous la direction d'une femme qui remplit les mêmes fonctions qu'un maire sans en avoir le titre, toutefois.

Il s'agit de la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, qui comprend l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu ainsi que le territoire attaché à cette institution.

Ce territoire, en vertu d'une loi spéciale, a été incorporé en municipalité, et le conseil d'administration de l'institution y exerce les mêmes pouvoirs qu'un conseil municipal ordinaire. C'est la supérieure de l'institution, — Mère Emile d'Alexandrie, dans le moment, — qui y joue le rôle de maire tandis que les autres membres du conseil d'administration représentent pour ainsi dire les conseillers municipaux.

Des représentantes de toutes les associations féminines du territoire métropolitain seront invitées à assister à la manifestation de la mi-février, en l'honneur des femmes échevins.



Mlle Gertrude EMARD (gauche)



Mlle Jessie-Kathleen FISHER, deux femmes échevins qui seront fêtées à la mi-février.



Mme Joan STOREY (gauche) et Mme Thomas URQUHART, toutes deux échevins, seront les invités d'honneur à une réception qui aura lieu à la mi-février, sous les auspices de l'Association des électrices.

*Le conseil d'administration*

### Le conseiller Quintin refuse la majoration

La Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises en aura le bénéfice, dit-il

Pour sa part, M. A.-D. Quintin, conseiller de Notre-Dame-de-Grâce, a déclaré nettement, hier qu'il s'oppose à l'augmentation d'indemnité aux conseillers municipaux de Montréal pour la double raison qu'à ses yeux le moment est mal venu d'accepter des majorations de traitements en même temps que l'on impose aux contribuables des augmentations d'impôts, et qu'au surplus, le conseil municipal n'a pas formulé de demande à ce sujet.

De toute façon, M. Quintin fait savoir que, pour son compte, la Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises bénéficiera de ce surplus d'émoluments.

(On sait que les conseillers de Montréal toucheront désormais une rétribution de \$1,500 par année, soit \$600. à titre d'indemnité et \$900. comme dépenses et frais de déplacement; la présente indemnité était de \$600. et cela depuis 1942; entre les années 1940 et 1942, les édiles montréalais servaient tout à fait gratuitement).

*Le conseil*  
**38 séances**  
*de janvier 1952*  
**municipales**

Le comité exécutif s'est réuni 238 fois au cours de l'année 1951 — Les conseillers "A" donnent l'exemple de l'assiduité

Nous avons dit déjà que le conseil municipal montréalais avait été convoqué onze fois au cours de l'année 1951, ces onze sessions ont donné lieu à trente-huit séances.

Quant au Comité exécutif, il a tenu 238 séances, ce qui veut dire que les administrateurs municipaux se sont réunis pour délibérer presque tous les jours de l'année, hormis les dimanches et les jours fériés.

L'Exécutif a adopté 9,072 résolutions donnant suite à des rapports de chefs de départements.

En ce qui regarde l'assiduité des conseillers municipaux aux séances du Conseil, elle donne une moyenne de 87.4 pour cent.

Les membres de la catégorie "A" (représentants des propriétaires) ont donné l'exemple avec un pourcentage de 89.7; les conseillers de la classe "B" (porte-parole de l'ensemble des contribuables) viennent ensuite avec une proportion d'assistance équivalant à 87.4%. Les conseillers "C" (ceux des corps publics) ne donnent une moyenne que de 85.1%.

En vue d'inciter le corps échevinal à l'assiduité aux séances, une amende de \$20. frappe tout conseiller qui se trouve absent à une séance, ou s'il ne vote pas lors d'une mise aux voix.

Toutefois, les absents sont exemptés du paiement de la peine pécuniaire s'ils sont en mission officielle pour le compte de la municipalité, ou s'ils produisent un certificat de médecin attestant qu'ils étaient malades.

L'ACTUALITÉ

# Qu'est-ce qu'un "leader" du Conseil ?

*Le Devoir* 7 mars 1952

L'autre jour, un conseiller municipal posa cette question sur un ton insidieux: En quoi consistent les devoirs d'un leader du Conseil? L'intervenant ajoutait: Le leader actuel touche un beau traitement; on l'a pourvu de deux bureaux; mais que fait-il, en réalité?

Le président Asselin répondit: "Les pouvoirs du leader sont ceux que le Conseil lui attribue". En fait, la charte garde le silence sur ces attributions; elle ne les définit nullement. La constitution municipale se contente d'autoriser le Conseil à désigner un de ses membres à la fonction dite de chef ou de leader, et à prévoir qu'il recevra une indemnité. Ces émoluments sont maintenant portés à \$3,600 par année, venant s'ajouter à une compensation annuelle de \$1,500 à titre de conseiller. C'est M. Dave Rochon qui occupe présentement le poste, ayant été élu par ses pairs à ce grade, après le scrutin de décembre 1950. La charge existe depuis 1921 et sept leaders ont précédé M. Rochon (J.-E. Sansregret, Léon Trépanier, W. H. Biggar, Henry-L. Auger, A.-E. Goyette, Oscar Bélisle et Pierre Des Marais); quelques-uns obtinrent des renouvellements de mandats.

La fonction de leader corres-

pond à celle d'un secrétaire général plutôt que d'un chef véritable du Conseil. Mais tout dépend évidemment du prestige du titulaire. S'il possède une puissante ascendance sur ses collègues, il peut jouer le rôle d'un réel dirigeant, dans une vaste assemblée où, par ailleurs, les fortes lignes de partis politiques n'existent pas.

De toute façon, si le leader s'en tient aux strictes attributions que lui prescrivent la charte et les règlements du Conseil, sa tâche est plutôt simple. La charte ne détermine rien à cet égard, mais les règles du Conseil mentionnent le personnage à quelques reprises. Ainsi, le petit code de la procédure municipale prévoit que le "chef du Conseil" jouira d'un siège aux premiers rangs de l'aéropage. Le livret stipule aussi que celui que l'on appelle leader présidera les réunions, lorsque les Cent délibéreront en comité plénier. C'est ainsi que, durant la période de l'année où les conseillers procèdent à l'épluchage des prévisions budgétaires pour l'année financière suivante, le leader prend un peu plus la vedette, puisque l'on discute presque tout le temps en comité plénier. Ce sera le cas d'ici le 14 mars.

Le leader se fait aussi le por-

te-parole de ses collègues pour présenter les motions de condoléances et autres. Le présent titulaire assume en plus l'initiative de proposer l'adoption des rapports du Comité exécutif. Son prédécesseur immédiat suivit, lui aussi, ce procédé, pendant une partie de son mandat, mais il en fut arrêté, sur la fin, par le président de l'Exécutif qui invoqua l'argument qu'aux termes de la charte, il appartient à l'Exécutif, par l'un de ses membres, de proposer lui-même l'adoption des rapports administratifs.

Pour le reste, et en dehors du Conseil, les fonctions du leader sont vagues et laissées au bon plaisir du titulaire et à la coutume. Son bureau fait plutôt l'office d'un secrétariat, bien qu'il existe, tout à côté, un secrétariat officiel des conseillers, beaucoup plus actif; sans compter l'existence d'un troisième secrétariat — premier par l'importance —, celui du greffe municipal, où l'on peut consulter tous les documents officiels relatifs à la municipalité.

Il est bien possible que lors de la refonte de la charte, l'année prochaine, l'on procède à la révision du statut du leader. La chose s'imposerait.

L. R.



*Le Journal de Montréal*  
**L'assiduité au  
conseil municipal**

La moyenne d'assistance chez les  
Conseillers a été de 81 en 1952 — 26  
conseillers n'ont pas manqué  
une seule séance *1952*

Le conseil municipal de Montréal a tenu onze séances durant l'année 1952, soit les quatre réunions régulières qu'il doit tenir suivant les prescriptions de la charte municipale et sept assemblées dites spéciales.

Suivant un relevé compilé chez le greffier, la moyenne des conseillers a été de 81. Les 33 conseillers de la catégorie "A" (représentants des propriétaires), se classent au premier rang, sous ce chapitre de l'assiduité, soit une moyenne de 81.9 pour cent; les 33 porte-parole de la catégorie "B" (représentants des locataires et des propriétaires) se placent en deuxième lieu avec 80.7 pour cent, et les 33 conseillers de la catégorie "C" (délégués des corps publics), arrivent en troisième lieu, avec 80.5 pour cent.

Vingt-six conseillers parmi les 99 pourraient être inscrits au tableau d'honneur pour n'avoir pas manqué une seule des onze séances de l'année 1952; ce sont: MM. Emery Sauvé, Arthur Tremblay, Ed. O'Flaherty, Armand Mathieu, Emile Gauthier, Hervé Brien, G. Pitts, Marcel Lafaille, Léon Lortie, Edmond Allan, J.-N. Drapeau, Lucien Croteau, Paul Dozois, Austin Murphy, Roméo Desormiers, Hervé Ravary, Pierre Simoneau, J.-H. Hudon, Emile Pigeon, G.-N. Barron, Gérard Gauthier, J.-A. Tardif, J.-P. Hamelin, Fabien Laberbe, Max Maluméd, et Jean-Paul Grégoire.

On veut inclure cette clause dans le bill de Montréal

## Les conseillers municipaux veulent eux aussi une pension !

Une proposition d'incorporer dans le bill que soumettra la métropole à la prochaine session de la Législature provinciale une clause par laquelle la Cité pourrait accorder à toute personne qui aura été membre du conseil municipal durant dix années ou plus une pension au montant que fixerait le lieutenant gouverneur en conseil a été longuement débattue, hier soir, par nos édiles. *Mtl. Daily 3.11.1953*

Au moment où nous écrivons ces lignes, les conseillers, réunis en assemblée spéciale avaient amorcé le débat dans la matière sur une proposition initiale par laquelle tout membre du conseil aurait dû siéger durant au moins dix années pour bénéficier de la pension. Cette proposition avait été soumise par le conseiller Gagliardi. Le conseiller Lauriault a par la suite suggéré de restreindre au maire Houde le versement d'une pension en vertu de l'amendement proposé. Le conseiller Papineau demandait finalement d'accorder une pension aussi bien au président du comité exécutif qu'au maire Houde.

Le conseil a consacré les séances

d'hier après-midi et d'hier soir à l'étude exclusive du bill de Montréal. Au cours de l'après-midi, il a réussi à sauvegarder ses prérogatives quand il a obtenu avec le consentement de l'exécutif, un amendement aux clauses du bill relatives au pouvoir d'homologation.

Par un vote de 59 voix contre 17, le conseil a enfin approuvé

## Une pension pour le maire seulement

En dernière heure, nous apprenons que le conseil municipal, par un vote unanime, a décidé de demander une pension pour le maire seul et non pour les conseillers.

hier soir une proposition ayant trait à la représentation de la ville au sein de la commission métropolitaine. La Cité est déjà représentée par le maire, les six membres du comité exécutif et son auditeur. L'article greffé au bill a pour objet de maintenir cette représentation, mais en y ajoutant celle de trois conseillers municipaux.

## Trois conseillers au lieu de seulement M. Pitts à Londres

Selon le conseiller municipal Charles Lafontaine, le comité exécutif de la Cité de Montréal aurait dû choisir trois conseillers — un de chacune des classes — comme représentants officiels de la Métropole aux fêtes du couronnement au lieu d'y déléguer seulement le conseiller Gordon MacL. Pitts, de la classe "C", président intérimaire du comité exécutif.

Le conseiller Lafontaine est intervenu hier, à l'hôtel de ville et il n'a pas mâché la chose.

S'adressant aux membres du comité exécutif, le conseiller Lafontaine de dire textuellement: "Je désire vous signaler que je proteste avec véhémence contre la résolution adoptée par le comité exécutif de la Cité de Montréal à la séance tenue le trente et un mars 1953 qui se dit comme suit: "Il est résolu: d'allouer la somme de

\$7,500.00 au conseiller Gordon MacL. Pitts, président intérimaire de ce comité, pour les dépenses qu'il encourra comme représentant officiel de la Cité aux fêtes du couronnement de Sa Majesté la Reine Elizabeth II qui aura lieu à Londres en Juin prochain; ainsi que pour se renseigner dans les principales villes européennes sur divers problèmes municipaux, et d'imputer cette somme sur le crédit pour dépenses contingentes — d'epenses imprévues d'administration".

D'ajouter aussitôt M. Lafontaine: "D'abord il me semble ridicule de déléguer M Pitts comme seul représentant de la Cité de Montréal au couronnement de Sa Majesté la Reine Elizabeth II. M. Pitts est un charmant homme, mais je ne crois pas qu'on puisse l'appeler "Monsieur Montréal". Si le maire, M. Houde, avait accepté d'aller à Londres pour le couronnement,

il aurait à lui seul représenté toutes les races et toutes les classes de la métropole. Après son refus, le comité exécutif aurait dû choisir un conseiller pour chacune des classes formant notre gouvernement municipal. Par exemple, la classe "B" aurait eu un excellent délégué en la personne du promoteur, M. Marcel Lafaille, qui a déjà représenté des Corps officiels importants dans les principales capitales du monde. On aurait pu facilement désigner trois membres du conseil et leur allouer \$2,500 chacun, pour couvrir les dépenses du déplacement, ce qui est un chiffre respectable pour un voyage en Europe".

Dit également le conseiller Lafontaine: "Je trouve que la somme de \$7,500 votée au conseiller Pitts est excessive. Et je n'exagère pas, puisque récemment le conseiller Emery Sauvé, qui a représenté dignement la Ville lors des fêtes tenues à Rome à l'occasion de l'élévation de S. Exc. Mgr Paul-Emile Léger au cardinalat, reçut de la Ville un viatique de \$2,000. Et, en 1950, le conseiller J-Marie Savignac, délégué à Rome par la municipalité à l'occasion de l'Année Sainte, a reçu \$890. Franchement, avec le montant de \$7,500 alloué à M. Pitts, je crois que je pourrais faire trois fois le tour du monde".

### Le maire Houde n'ira pas aux fêtes du couronnement

"Ma présence ici, sans être indispensable, me semble préférable", explique M. Houde — Le vice-président Pitts sera le délégué officiel de la ville

Le maire Houde n'assistera pas aux cérémonies du couronnement de la reine Elizabeth; c'est le commissaire Gordon MacL. Pitts qui sera le délégué officiel de la ville à ces fêtes.

M. Houde a remis ce matin aux chroniqueurs des affaires municipales l'explication suivante:

"Deux comités, celui de l'étude des problèmes métropolitains et l'autre, le comité d'étude de la répartition des taxes et des charges entre la Ville de Montréal et les gouvernements supérieurs vont commencer leurs séances bientôt. Leurs délibérations auront une répercussion très grande sur les destinées de Montréal et ma présence ici, sans être indispensable, me semble préférable. J'ai donc décidé définitivement de ne pas aller en Europe.

"Je remercie le Comité exécutif d'avoir autorisé mon voyage aux fêtes du couronnement, mais je crois que mon collègue, M. Gordon MacLeod Pitts, vice-président du Comité exécutif, représentera avantageusement et le maire de Montréal et la Cité en cette occasion historique".

*L. Houde*  
17 mars 1953

### M. Houde laisse à M. Pitts le soin de représenter la métropole au couronnement

*L. Houde 17 mars 1953*

A sa séance d'hier, le comité exécutif avait désigné le maire Camillien Houde et le vice-président de l'exécutif, M. Gordon McL. Pitts, comme représentants officiels de la ville de Montréal

au couronnement de la reine Elizabeth II, à Londres, le 2 juin. Cependant, M. Houde a fait savoir ce matin, à l'hôtel de ville, qu'il décline cet honneur, laissant à M. Pitts la tâche de représenter et le maire et la ville de Montréal.

M. Houde a expliqué que l'approche d'événements d'une grande importance pour la ville de Montréal l'avait incité à prendre cette décision.

Voici la déclaration qu'il a remise ce matin aux courriéristes municipaux:

"Deux comités, celui de l'étude des problèmes métropolitains et l'autre, le comité d'étude de la répartition des taxes et des charges entre la ville de Montréal et les gouvernements supérieurs vont commencer leurs séances bientôt. Leurs délibérations auront une répercussion très grande sur les destinées de Montréal et ma présence ici, sans être indispensable, me semble préférable. J'ai donc décidé définitivement de ne pas aller en Europe.

"Je remercie le comité exécutif d'avoir autorisé mon voyage aux fêtes du couronnement, mais je crois que mon collègue, M. Gordon MacLeod Pitts, vice-président du comité exécutif, représentera avantageusement et le maire de Montréal et la ville, en cette occasion historique".



LETELLIER de ST-JUST, Mme Eustache  
Conseiller municipal - 1954

## "Conseiller" municipal à l'honneur

*La Presse 25 Nov. 1954*

Mme E. Letellier de Saint-  
Just hôte du Cercle des  
femmes journalistes.

Mme Eustache Letellier de Saint-Just était hier soir, l'hôte d'honneur à un dîner offert par le Cercle des Femmes Journalistes Inc., dont elle est un membre assidu. Cet hommage lui était rendu à l'occasion de sa récente nomination comme conseillère municipale, classe C, représentant la Ligue du progrès civique. C'est donc dire que Mme Letellier siégeait à la première assemblée qui réunissait hier après-midi, tous les conseillers municipaux à l'hôtel de ville.

Comme tous les membres de la presse présents à la séance ont pu le constater, le maire Me Jean Drapeau et les conseillers ont été pleins d'égards pour la "seule femme" faisant partie du conseil de ville.

Tous les membres avaient tenu à s'associer à la joie de leur compagne et la plus franche cordialité régna autour d'une table gracieusement décorée d'un surtout de pompons et de talismans. Empêchés d'y assister, plusieurs membres du cercle s'étaient excusés par un télégramme, renouvelant aussi leurs félicitations; parmi ce groupe, mentionnons les journalistes de la ville de Québec, retenues par les exigences du métier.

Dans une lettre adressée à la présidente, le maire de Montréal déplorait de ne pouvoir se rendre à l'invitation qui lui avait été faite d'assister à la réunion, accompagnée de la mairesse, et souhaitait que les circonstances leur permettent de rencontrer bientôt les Femmes Journalistes.

Mlle Germaine Bernier, présidente du Cercle, présenta les vœux de l'assemblée à Mme Letellier et signala que "le grand nombre de membres présents était la meilleure preuve d'estime et d'admiration que le Cercle pouvait offrir à la nouvelle élue. En remerciant, la nouvelle conseillère s'est dit heureuse d'avoir été choisie pour représenter les femmes de Montréal. La première femme élue au conseil municipal était une avocate, la seconde, une femme d'œuvres, la troisième, ... est une journaliste.

Mme Letellier se déclare très fière de son titre et promet son appui à toutes les causes qui intéressent tout spécialement les femmes.

On sait qu'entre autres fonctions Mme Letellier est secrétaire de l'hôpital Sainte-Justine, qui poursuit présentement sa campagne de souscription, pour le parachèvement de ses nouveaux locaux d'chemin Ste-Catherine.

Voir aussi:

Elections 1954.

La seule femme au conseil et le doyen de la classe "C"  
- Le Quotidien 28 Oct. 1954 -



La seule femme à faire partie du nouveau conseil municipal a prêté serment d'office, hier après-midi. Mme Eustache Letellier de Saint-Just y représentera la Ligue du progrès civique (classe C) qui compte deux autres délégués à l'hôtel de ville. Mme Letellier de Saint-Just est ici photographiée avec le conseiller J.-B. Delisle, un des trois représentants du Conseil central des syndicats nationaux, et le plus ancien membre de la classe "C" à l'hôtel de ville (au centre) et M. C.-E. Longpré, greffier. Dans l'ancien conseil l'élément féminin était représenté par Mlle Kathleen Fisher, dans le district no 4, classe "A".

(cliché LA PRESSE)

Mme Eustache Letellier  
de Saint-Just.

Classe - c

28

## Une femme au Conseil municipal

Mme Eustache Letellier de  
Saint-Just déléguée de la  
Ligue du Progrès civique.

*La Presse 16 oct. 1954*  
La récente nomination de Mme Eustache Letellier de Saint-Just, désignée par la Ligue du Progrès civique, au poste de conseiller municipal de la classe C, répond au grand désir de la population de Montréal et de l'élément féminin en particulier, de voir des femmes prendre part à l'administration de la ville.

Mme Letellier est particulièrement désignée pour assumer ce poste, où elle continuera de professer ce qu'elle a toujours prôné depuis le jour où, munie d'un solide bagage intellectuel, elle mit à profit dans le domaine social et ailleurs, les connaissances acquises.

Élève des religieuses des SS. NN. de Jésus et Marie, elle poursuivit ses études secondaires au Collège Marguerite Bourgeoys et fut l'une des premières bachelières de cette institution.

Après avoir suivi des cours de littérature française à l'université Laval de Montréal, elle entra dans le journalisme et fit successivement partie de la rédaction de la Patrie, de la Presse et du Petit Journal. Elle collabora aussi au Devoir et au Canada.

Elle fut présidente de la Société d'étude et de Conférences en 1945, de la campagne de la Fédération des Oeuvres de charité canadiennes-françaises. On la retrouve dans divers comités tant avant la guerre qu'au cours du conflit, et par la suite, et notamment au poste de secrétaire du conseil d'administration de l'hôpital Sainte-Justine.

Mme Letellier est demeurée au sein des comités des divers groupements, associations ou oeuvres auxquelles elle s'est particulièrement intéressée, et ses conseils, toujours marqués au sceau du jugement, sont prisés à leur juste valeur.

Aujourd'hui secrétaire générale de l'hôpital Sainte-Justine, Mme Letellier dirige en outre la Bonne Parole, organe officiel de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, dont elle est également l'une des vice-présidentes.

Membre de la Ligue du Progrès civique qui la désigne comme sa représentante au Conseil municipal, Mme Letellier fait partie d'une foule d'organisations dont le Montreal Council of Women, la Société des écrivains canadiens, la Société des femmes universitaires, le Cercle des femmes journalistes, le Canadian Women's Press Club, et autres.

Mme Letellier est la fille de feu M. Joseph-Hermas Charette, vérificateur de la ville de Montréal, et la veuve du très regretté Eustache Letellier de Saint-Just, rédacteur-en-chef adjoint à la "Patrie". Son fils, Claude, est publiciste.

*MONTRÉAL-Matin 26 oct. 1954*  
**Trois motions  
de conseillers**

Dès sa première assemblée statutaire, le Conseil municipal sera probablement saisi de trois motions de conseillers. Celles-ci avaient été déposées peu avant l'ajournement de la séance de mercredi qu'avait convoquée le greffier, M. C.-E. Longpré, pour la formation du nouvel Exécutif.

Deux de ces motions sont du conseiller J.-M. Savignac. Il priera ses collègues de demander au gouvernement fédéral d'étudier sans délai les causes de l'accroissement du chômage dans notre ville, et d'apporter le plus rapidement possible une solution adéquate à cette situation. Sa deuxième motion aura trait au tarif exigible des étudiants à bord des voitures de la Commission de transport. M. Savignac voudrait que tout étudiant, jusqu'à l'âge de 22 ans, puisse être admis à taux réduits à bord des tramways et des autobus.

La troisième motion émane du conseiller Valère Vachon. Il demandera à ses collègues de prier l'Exécutif de prendre les dispositions pour qu'aucun doute ne puisse exister sur l'identité des électeurs aux prochaines élections municipales. M. Vachon proposera l'exigence d'une carte d'identité inaltérable et inimitable, la votation obligatoire ou toute autre mesure susceptible de prévenir les "télégraphes".

*Le Devoir 29 déc. 1954*  
**Onze séances  
municipales en 1954**

Durant l'année 1954, les conseillers municipaux de Montréal ont délibéré durant un total de 27 jours à l'hôtel de ville, et ils ont été convoqués 11 fois, en vue de la tenue de 11 séances. Une séance peut se prolonger durant plusieurs jours.

Voilà les chiffres que viennent de compiler les statisticiens du greffe municipal.

En 1951, 1952 et 1953 on relève un nombre égal de convocations, soit 11, mais c'est en 1953 que les séances durèrent plus longtemps; les 11 assemblées échevinales de cette dernière année représentent un total de 37 jours consacrés aux délibérations, par comparaison avec 32 jours en 1952, et avec 24 jours en 1951.

Si cela peut intéresser l'électeur municipal...



## Une insulte à l'ensemble du Conseil, selon M. Lafaille

*M. Lafaille 9 nov. 1956*

"Un autre exemple de la façon dont le président du Comité exécutif se moque du Conseil et de tout ce qui relève des conseillers!" Tel a été le commentaire qu'a fait, hier après-midi, le chef du Conseil, M. Marcel Lafaille, en communiquant aux journalistes la teneur d'une lettre qu'il venait d'adresser au directeur des services, M. Lucien Hétu, et dont copie a été communiquée à tous ses collègues.

M. Lafaille a dit protester non pas parce que le président de l'Exécutif semblait avoir décidé de supprimer systématiquement son nom des documents émanant de l'hôtel de ville. "Je proteste parce qu'est en jeu la fonction que j'occupe, celle dont la création est prévue dans la charte, et une des rares dont le titulaire soit élu par l'ensemble des conseillers."

### Omission "volontaire"

Dans sa lettre au directeur des services, M. Lafaille proteste contre le fait que la plaquette documentaire publiée récemment par la Cité de Montréal ne mentionne pas la fonction de chef de Conseil. Il affirme que cette omission a été faite "volontairement" et que l'Office d'initiative économique et touristique n'en est pas responsable.

M. Lafaille a dit avoir fait enquête et avoir appris que la fonction de chef du Conseil avait été supprimée par M. DesMarais lui-même sur les épreuves qui lui avaient été soumises. "C'est là un exemple de la mesquinerie et du peu de respect du président de l'Exécutif pour ce qui origine du Conseil", a-t-il ajouté.

### Fonction à respecter

Dans sa lettre au directeur des services, M. Lafaille a dit comprendre que "certaines personnes en autorité soient en faveur de la suppression de la fonction de chef du Conseil. Cependant, tant et aussi longtemps que la charte de la Cité reconnaît ce poste dans l'administration et que j'en serai le titulaire, j'exigerai qu'on le respecte".

M. Lafaille ajoute dans sa lettre que, comme les 2.000 copies de la plaquette distribuées par le maire Drapeau lors de son récent voyage en Europe ont coûté au-delà de \$16.000, il serait de mise que la photographie des conseillers y ait au moins figuré, "vu qu'en définitive le Conseil est l'autorité souveraine, l'Exécutif n'étant que le mandataire du Conseil et les directeurs de services, les employés de ce même Conseil".



AUGMENTATION DU TRAITEMENT DES CONSEILLERS  
(La - - - - - 27 janvier 1955.)

Il est possible qu'une démarche soit tentée directement au comité des bills privés de l'Assemblée législative pour faire augmenter le traitement des conseillers municipaux de Montréal.

Ces jours derniers, lors de l'étude de des amendements projetés à la charte municipale, au conseil le conseiller Valère Vachon n'a pas réussi à obtenir le vote sur son projet visant à porter le traitement des conseillers à \$3,000 par année, au lieu de \$1,500 qu'il est actuellement.

Actuellement, les conseillers reçoivent \$900 par année comme traitement et \$600 pour prendre soin des dépenses que leur entraîne leur fonction, et M. Vachon proposait de porter le traitement à \$2,000 et l'indemnité pour dépenses, à \$1,000, ce qui ferait un total de \$3,000 par année.

#### A QUEBEC

Le conseiller Vachon a déclaré, vendredi, qu'il se pourrait que la même demande vienne devant le comité des bills privés de l'Assemblée législative, la semaine prochaine, quand seront étudiés les amendements projetés à la charte municipale.

M. Vachon a déclaré avoir consulté la majeure partie des conseillers municipaux et avoir rencontré un sentiment à peu près unanime en faveur de l'augmentation qu'il préconise. Il a toutefois ajouté que les nouveaux conseillers, bien que favorables à sa demande, refusent de faire un geste positif en faveur du projet.

Le conseiller Vachon a signalé que les conseillers municipaux de Verdun viennent d'obtenir une indemnité de \$2,500 par année et qu'à Québec, les conseillers reçoivent un traitement de \$3,000 par année.

"Il me semble que nous devrions recevoir autant qu'eux, nous qui sommes membres du conseil de la métropole canadienne et qui sommes appelés à faire considérablement de travail pour nos commettants", a déclaré M. Vachon.

Toutefois, le conseiller Roger Provost, l'un des délégués des Unions Internationales auprès du conseil de ville, est catégoriquement opposé à toute augmentation du traitement des conseillers municipaux.

#### INOCCUPÉ

M. Provost prétend que le temps est mal choisi pour réclamer une telle augmentation, quand il est question d'augmenter les taxes pour faire face aux dépenses au cours du prochain exercice financier.

"Toute augmentation du traitement des conseillers retomberait sur l'ensemble des contribuables et tout spécialement sur les locataires, et je suis opposé à ce qu'on les taxe davantage", a déclaré M. Provost.

Interrogé sur le fait que les conseillers de Verdun et de Québec sont mieux rémunérés que ceux de Montréal, M. Provost a répliqué que dans ces deux municipalités, les conseillers sont tous élus tandis qu'à Montréal, le tiers du conseil se compose de conseillers élus par les corps publics, et qu'il verrait d'un mauvais oeil une telle augmentation du traitement des conseillers montréalais.

**Les traitements de chacun des membres de l'administration**

*La Patrie 26/27/1954*  
Voici la liste des traitements du maire, du président et des membres du comité exécutif, et des conseillers municipaux.

Le maire: traitement de \$13,500; plus \$4,000 pour dépenses et frais de déplacements; plus \$1,000 comme membre de la Commission métropolitaine.

Le président du comité exécutif: traitement de \$10,000; plus \$2,000 pour dépenses et frais de déplacements; plus \$1,000 comme membre de la Commission métropolitaine; plus \$1,500 comme conseiller municipal.

Les membres du comité exécutif: \$7,000 chacun; plus \$1,500 pour dépenses et frais de déplacements; plus \$1,000 comme membre de la Commission métropolitaine; plus \$1,500 comme conseiller municipal.

Les conseillers municipaux: traitement de \$900 plus \$600 pour dépenses et frais de déplacements.

Le leader du conseil: \$3,000 de traitement plus \$1,500 de dépenses et frais de déplacements.

Le commissaire qui est élu président de la Commission métropolitaine a droit à un supplément de traitement de \$4,000.

*La Patrie 27/28/1955*  
**Demande d'une augmentation d'indemnités**

Le conseiller municipal M. Valère Vachon, soumettra à la prochaine séance du Conseil une résolution à l'effet que l'indemnité des conseillers municipaux et leurs allocations pour dépenses soient augmentées.

Ces derniers touchent actuellement une indemnité de \$900 par année, à laquelle s'ajoute un montant de \$800 qui leur est accordé comme allocation de dépenses. M. Vachon demande que l'indemnité soit portée à \$2,000 par année et celle des dépenses à \$1,000.

De son côté, M. Emile Pigeon soumettra une résolution à l'effet que la charte municipale soit amendée pour qu'à l'avenir lorsqu'un conseiller "A" ou "B" démissionnera ou décèdera, le choix de son successeur se fasse par une élection dans le district concerné, sauf dans les trois mois précédant les élections.

Le conseiller municipal Jean Labelle réclame l'aménagement de terrasses de stationnement le long de l'avenue Châteaubriand entre les rues Dufferin et Bélanger.

Le conseiller municipal Alfred Gagnard, de son côté, se propose de soumettre à ses collègues une résolution à l'effet de demander au gouvernement fédéral d'augmenter et si possible de doubler les allocations familiales.

*Montreal*  
*Matin*  
**Porter à \$3,000 le salaire annuel des conseillers** *27 juin 1955*

Le conseiller Valère Vachon vient d'aviser ses collègues de son intention de demander une augmentation substantielle de l'indemnité des membres du Conseil municipal. Il voudrait faire porter l'émolument de base de \$900 à \$2,000 par année, et l'allocation de dépense, de \$600 à \$1,000 par année.

M. Vachon soumet, dans son avis de motion, que l'indemnité des conseillers n'est pas proportionnée aux dépenses inhérentes à leur charge; et que, dans d'autres villes de moindre importance, dont Québec et Verdun, on accorde aux conseillers des émoluments variant de \$2,500 à \$3,000 par année.

**\$3,000 au lieu de \$1,500**

*Le Devoir 31/30/1955*

Le conseiller Valère Vachon propose que l'indemnité des conseillers municipaux de Montréal soit portée à \$2,000 et l'allocation de dépenses à \$1,000.

Le conseiller Valère Vachon a proposé que la rémunération accordée aux conseillers municipaux de Montréal soit portée à \$3,000, au lieu de \$1,500 présentement.

La motion sera probablement présentée pour insertion dans le bill de Montréal, la semaine prochaine. M. Vachon a proposé que son projet d'amendement à la charte soit discuté immédiatement, mais il fallait pour cela l'assentiment unanime de ses collègues, puisque M. Vachon n'avait pas, au préalable, donné avis de sa proposition à une réunion antérieure. Pour sa part, M. Roger Provost s'est dit opposé à la mesure.

Les conseillers n'ont donc pas eu l'occasion d'exprimer leurs vues sur la proposition Vachon.

La motion Vachon est ainsi libellée:

"Attendu que les dépenses journalières des conseillers, en dons et déplacements pour la ville sont onéreuses et ne sont pas en proportion de leur indemnité et du montant alloué par la Ville;

"Attendu que l'opinion publique se propage à l'effet que les conseillers de Montréal ne sont pas assez indemnisés;

"Attendu que, dans d'autres villes de moindre importance comme Québec et Verdun, on paie aux conseillers municipaux entre \$3,000 et \$2,500.

"Proposé par le conseiller Vachon que, pour rectifier cette anomalie, un amendement à la charte soit inséré dans le bill de Montréal pour que l'indemnité du conseiller soit portée à \$2,000 et l'allocation pour dépenses à \$1,000."

Depuis 1951, l'indemnité des conseillers montrealais est fixée à \$900 et l'allocation pour dépenses à \$600, soit au total \$1,500. Au début du présent régime des 99, soit de 1940 à 1942, les conseillers donnaient leur temps gratuitement; ils n'étaient pas rémunérés.

# Budget trop "serré" pour des hausses d'indemnités

La Presse, 10 mai 1955

## Les conseillers ajournent à décembre l'étude d'un projet d'augmentation de leurs propres traitements. — Certains s'opposent à une hausse.

par Jacques Delisle  
Chroniqueur municipal

Parce que le budget municipal est trop "serré", cette année, les conseillers ont décidé de reporter à leur séance statutaire du 1er décembre prochain le débat qu'ils ont amorcé, hier après-midi, sur une hausse de traitement pour chacun d'eux.

Chaque conseiller reçoit actuellement \$900 par année, plus \$600 en allocation de dépenses.

Or le conseiller Valère Vachon (classe B, district 10) voudrait que le traitement de chaque conseiller soit porté à \$1,500 et son allocation de dépenses à \$1,500 également.

Le conseiller avait fait une motion, à la séance d'hier après-midi, priant le comité exécutif d'étudier l'opportunité d'insérer dans le prochain bill de Montréal un amendement à la charte pour que l'indemnité de chaque conseiller soit haussée dans ce sens.

M. Vachon a allégué que dans d'autres villes de moindre importance, comme Québec, Verdun et Granby, on paie aux conseillers entre \$2,500 et \$3,000. Le conseiller a ajouté que les dépenses journalières des conseillers, en dons, déplacements, sont élevées et ne sont pas en proportion de leur indemnité ni de leur allocation de dépenses.

### Dissidences

Aussitôt après que le conseiller Vachon eut expliqué le sens de sa motion, le conseiller Norman English (classe "C", comité des citoyens) s'est levé pour affirmer sa dissidence. "Je suis ici pour rendre un service public, a-t-il dit, et je tiens à souligner que je voterai contre la motion."

Le conseiller W. M. Hamilton (classe "C", Board of Trade), a lui aussi enregistré sa dissidence. "Je voterai contre la motion, a-t-il dit. C'est un honneur pour moi de servir la ville. Et surtout actuellement, où le chômage est de plus en plus grand, je ne pourrais pas voter pour une augmentation de traitement pour les membres du conseil."

Le conseiller Leslie Flynn (classe "A", district no 3) admet que l'indemnité payée aux conseillers est insuffisante, mais "vu qu'actuellement, dit-il, on a dû réduire les octrois aux oeuvres de charité et que l'on est dans une année d'économie, je voterai contre la motion."

Le conseiller W. H. Mack (classe "C", comité des citoyens), a enregistré lui aussi sa dissidence.

Le conseiller Vachon se lève alors, devant les dissidences qui venaient de se faire entendre, et propose

d'amender sa motion pour que la hausse d'indemnité ne couvre que les conseillers des classes "A" et "B".

Rires dans l'assemblée.

Le conseiller Flynn se lève, souligne qu'il est de la classe "A" et réitère sa dissidence.

Le conseiller Paul Dozois, membre du comité exécutif et représentant de la Chambre de commerce dans la classe "C", se lève ensuite. Le conseil l'accueille avec des rires, croyant qu'il va protester contre l'amendement de M. Vachon. Mais il propose lui-même que la hausse de l'indemnité soit portée à \$1,500 et l'allocation de dépenses à \$1,500 au lieu de \$2,000 et 1,000 respectivement comme au début. M. Vachon avait suggéré, parce que, dit-il, seulement 50 p. 100 de l'indemnité est déductible de l'impôt.

Le conseiller Vachon accepte la suggestion de M. Dozois et modifie sa motion en ce sens.

"Je ne suis pas député"

Le conseiller John Lyall (classe "B", district no 3), souligne qu'il fait partie du conseil depuis de nombreuses années. "Je ne reçois pas \$10,000 par année comme député fédéral ou provincial, dit-il. Et ma dernière élection m'a coûté plusieurs milliers de dollars. Je ne suis pas intéressé aux expropriations, mais bien plutôt à rendre service à la population. Je n'ai jamais manqué une seule séance depuis un an. Il y en a, je sais, qui disent que nous, les conseillers, nous faisons des fortunes; qu'ils viennent prouver que nous faisons une fortune ici. Personnellement, non plus, je ne reçois pas de pension."

Le conseiller Léopold Pigeon (classe "C", Marchands détaillants), souligne le dévouement des conseillers des classes "A" et "B" et ajoute qu'ils ont droit à une meilleure rémunération.

### M. Laberge

Le conseiller Louis Laberge (classe "C", Conseil des métiers et du travail de Montréal), souligne qu'en tant que représentant ouvrier, il peut rappeler que son groupement a toujours été en faveur d'une changement dans la représentation au sein du conseil. "Nous favorisons, dit-il, la disparition de la classe "C" et nous souhaiterions que tous les conseillers soient élus par tout le peuple."

Le conseiller Laberge souligne ensuite qu'il ne doit pas y avoir de classe supérieure ni de classe inférieure de conseillers.

Il se déclare en faveur, en principe, d'une augmentation de traitement pour les conseillers. "ils ont

des dépenses formidables", dit-il. Mais en pratique, "vu que nous avons un budget serré cette année et qu'il nous a fallu réduire les octrois de charité, je voterai contre la motion. 66 fois \$1,500, a-t-il dit, ce serait tout une dépense."

### M. Moore

Le conseiller Rodrigue Moore affirme pour sa part qu'il ne devrait pas y avoir de distinction entre les conseillers des classes "A", "B" et "C". Il ajoute que chacun des conseillers se dévoue grandement

pour la population et qu'il aurait droit à un meilleur traitement.

Le conseiller Pierre Simoneau, qui a secondé la motion de M. Vachon, souligne que des villes moins importantes que Montréal, par exemple Verdun, Québec et Granby, donnent une plus forte indemnité à leurs conseillers.

La-dessus le président du comité exécutif, M. Pierre DesMarais, souligne que l'indemnité des conseillers ne doit pas être considérée comme un salaire. "C'est un témoignage d'appréciation. Ce n'est pas un paiement de services rendus. S'il y a des conseillers qui dépensent trop d'argent lors des élections, ils devraient y penser en ce temps-là."

Le président demande ensuite aux conseillers d'attendre, pour demander une hausse de traitement, l'adoption d'un budget qui sera en mesure de le supporter. "Etant donné la répercussion qu'une telle demande aurait dans le public, à l'heure actuelle, de dire M. DesMarais, je suggérerais qu'on reporte à plus tard l'adoption de la motion."

M. Vachon déclare qu'il n'a pas d'objection à ce que sa motion prenne la forme d'une demande d'étude de la question par l'exécutif.

M. DesMarais souligne alors qu'il serait préférable que ce soit le conseil qui décide de cette chose, plutôt que le comité exécutif, et le maire Drapeau suggère au conseil de reporter à sa séance statutaire du 1er décembre prochain l'étude de ce problème. "Nous serons assurés, dit-il, que la motion sera obligatoirement soumise au conseil à cette séance." Le conseiller Vachon accepte.

La-dessus, le conseiller Simoneau souligne qu'à cette date le nouveau rôle d'évaluation sera probablement complété.

Le président DesMarais s'empresse d'ajouter: "Nous avons toutes les assurances actuellement que la nouvelle évaluation sera prête pour cette date."



**City Council hoists motion to double pay expenses.**  
(The Gazette, 10 mai 1955)

Consideration of a motion seeking to double Montreal city councillors' annual indemnity (including expense allowance) to \$3,000 was begun yesterday at continued special meeting of the council. The question was hoisted to next Dec. 1 on suggestion of Mayor Jean Drapeau.

Earlier, Executive Committee Chairman Pierre DesMarais had asked that study of the motion be suspended until the city has a budget that can support the increase. He said he always had felt that pay councillors receive is meant to be a token rather than payment for services.

Several other councillors also objected to the motion, on the grounds that membership in the council was a form of service to the community and an honor, or that the city's finances make it inopportune.

The motion, sponsored by Coun. Valere Vachon, asked that an amendment to Montreal's city charter be sought from the Legislature so that indemnity of a councillor be raised to \$2,000 from the present \$900 and that his expense allowance be brought to \$1,000 from \$600.

**Daily Expenses Heavy**

"The daily expenses of councillors, in gifts and movements for the city, are heavy and not proportionate to their indemnity and the amount allowed by the city," Coun. Vachon held. "Public opinion is spreading to the effect that the Montreal councillors are not sufficiently indemnified."

Coun. Norman English said that there are some types of public service for which money cannot be used as a yardstick, and that membership in the council was such.

Coun. William Hamilton, M.P., declared it was an honor to sit in the council.

Coun. C. W. L. Flynn also dissented, as did Coun. William Mack, who noted that the city needs millions to carry out required improvements.

Coun. Vachon then proposed amendment of his own motion, to make the increase applicable only to councillors of "A" (elected by real estate owners only) and "B" (elected by tenants and property owners).

Three of the four councillors who had spoken previously are in category "C" (appointed by public bodies), but Coun. Flynn said he maintained his dissent even though in category "A".

**Not A Rich Man**

Coun. J. E. Lyall said he doesn't receive \$10,000 a year as Member of Parliament either at Quebec or Ottawa, and that his last election cost him several thousand dollars. He said he was not interested in expropriations of any kind or in land deals. He was interested only about the good of his district. He said he is not a rich man but that he thinks a man is entitled to good pay and salary.

Councillors continually are told they are making a fortune at City Hall, he commented, and added: "Show me where we are making a fortune; show me proof that we are making a fortune."

(From the council came the observation: "Isn't that a business secret?")

Coun. Lyall, member of "B" category, said the present indemnity scale makes people suspicious and skeptical.

Another "C" category councillor, Louis Laberge, said that in principle he was in favor of the motion but that unfortunately, in view of circumstances — a very tight budget, reduction in grants to charitable organizations, etc. — he did not think it would be logical for council to vote for an increase in expenses.

There should be no discrimination among categories of councillors, Coun. Rodrigue Moore declared. Coun. Pierre Simoneau said he was certain that if the original motion were voted unanimously the request would be accorded by the Legislature.

So Coun. Vachon withdrew his proposal to limit the increase to only two of the three council categories.

Administration Chairman DesMarais suggested suspension of discussion until the next budget is being prepared.

Coun. E. W. O'Flaherty said there is not an organization in Montreal that does not write to city councillors asking for donations and that such requests come from as far as Africa.

Mayor Drapeau proposed that the motion be deferred until council's statutory meeting Dec. 1.

At that time, Executive Committee member Lucien Croteau pointed out, the next Montreal Bill of proposed charter amendments would be considered.

This was agreed to by Coun. Vachon.

Before adjourning for a night sitting, council adopted a motion by Coun. John Sullivan which requested the executive committee, while respecting the autonomy of the municipalities, to study the advisability of obtaining from the Legislature the authorization to form a metropolitan town planning commission with full control within a radius of 25 miles from the centre of the city, from the point of view of traffic and zoning.

Another of Mr. Sullivan's motions that was adopted proposed consideration of a bylaw amendment prohibiting erection of apartment houses containing more than six apartments unless garage or parking space for at least one car per tenant is provided.

A motion by Coun. Moore urged strict application of the bylaw provision which specifies that residents of Montreal must pay the municipal sales tax on purchases made outside the city.



## Council defers own pay raise. (The Herald, 10 1955)

Following an hour of excited debate yesterday, City Council decided to postpone until Dec. 1 a motion to raise the salary and expense allowance of councillors.

The motion by Councillor Valere Vachon would have increased salaries from \$900 to \$2,000, annually, and expense allowances from \$600 to \$1,000.

Council, however, unanimously approved a motion by Councillor John Sullivan to ask the Executive Committee to consider the advisability of taking steps to seek from Quebec permission to expropriate the land needed for the extension of Burnside street.

Also winning approval was a motion asking creation of a metropolitan town planning commission with full powers governing zoning and traffic within a radius of 25 miles from the centre of the city.

### Expenses Heavy

Councillor Vachon, in his pay-raising motion, claimed that the daily expenses of councillors "in gifts and movements for the city are heavy and not proportionate to their indemnity, and public opinion is spreading to the effect that the Montreal councillors are not sufficiently indemnified."

Four councillors — three of them "C" members opposed the raises immediately. Norman English said "such things as public service cannot be measured with a financial yardstick." William Hamilton, MP, said it was an honor to serve in council, and William Mack said the money could be used better elsewhere.

Councillor Leslie Flynn, a Civic Action League member, also joined with his three colleagues. Councillor Vachon then changed his motion to include only "A" and "B" councillors.

Councillor John Lyall, speaking in favor of the salary increase, started to tell how much the last election had cost him.

"Tell the truth now . . ." someone shouted across the floor.

### Cost Several Thousand

"The last election cost me several thousand dollars," Lyall continued. "I am not interested in expropriations or land deals. I am not being paid \$10,000 a year as an MP or as a member of any federal or provincial commission.

"A man is entitled to good pay," declared the councillor. "People think we're making a fortune here. I defy anyone here to prove me that."

There were cries of "professional secret" across the council chamber. "What about Athletic Commission dividends?" asked Councillor Murray Hayes jocularly. (Lyall is a member of the commission).

"It's true I have a little business of my own, but I don't receive any kind of a pension. To receive \$500 every four months as indemnity is ridiculous. It makes the people skeptical of us."

Councillor Louis Laberge, secretary of the Montreal Trades and Labor Council and a "C" category representative, also opposed any increase and said his union was against the present mode of administration, favoring election of councillors by the entire population.

In his motion for a Metropolitan Town Planning Commission, Councillor Sullivan explained that it was intended to plan for the next 50 or 60 years and thus

The councillor added that Montreal and suburban communities are growing at a rapid clip but, unfortunately, shacks were being built because of inadequate building regulations.

Councillor Louis Bass agreed with him, pointing out that a visit to certain suburban municipalities revealed that while Montreal tried to enforce strict regulations governing new houses, other communities appeared reluctant to do likewise. As a result there are too many "awful looking houses" going up.

Councillor Lucien Croteau said, he had the same views on the matter but before going any further, City Council should wait until it disposes of the Paquette Commission report. There are many helpful and constructive recommendations in this report but the Provincial Legislature will not do anything until the Montreal council acts on it, he added.

Council unanimously ratified the motion.

Councillor Frank Hanley, M.L.A., declared that enforcement of the new nightclub and cafe curfew would drive tourists away from Montreal.

Councillor Hanley claimed that the time had not come for such action. Councillor J. M. Savignac, a member of the board, was also opposed to its abolition but was granted exemption from voting on the question.

Earlier in the afternoon, Mayor Drapeau became very angered when councillors protested against some of his decisions.

He emphasized that as presiding chairman of the meeting, he always acted to the best of his ability and whenever decisions displeased his colleagues, all they had to do was to appeal them. (Five councillors can appeal the Mayor's decision.)

His ruling dealt with the jurisdiction which council enjoyed or did not enjoy regarding questions falling under Federal and Provincial Government control.

An amusing incident was Councillor Jean Meunier's decision to withdraw his motions. "I wish to do so following rather dull jokes from certain colleagues of mine," he stated.

On Councillor Hanley's recommendation, council unanimously decided to request the Executive Committee to call for tenders as soon as possible on the construction of the proposed St. Gabriel's Sports Centre.

Councillor Emile Pigeon's motion to install traffic lights at Bordeaux and Ontario streets, one of the outlets of incoming traffic from the Jacques Cartier Bridge, opened the door for Chairman DesMarais to announce that one or two years would pass

before the city would reach an agreement with the Federal Government regarding the possible abolition of tolls on the span.

Council Defers Own Pay Raise. (Herald, 10 mai 1955.)

An outspoken Montreal labor boss yesterday condemned proposed salary increases — for a body of which he is a member.

The man who found himself in the unusual position of preaching economy and against wage boosts was short, squat Louis Laberge, secretary of the Montreal Trades and Labor Council, and a "C" category member of city council.

The suggested raises were for Montreal's 99 city councillors.

Laberge opposed them "for the time being" on grounds that the present budget could not provide for them.

After an hour-long debate, motions, amendments, sub-amendments and modifications, council decided to shelve the question until its Dec. 1 statutory meeting. The executive committee has been asked to place the matter on the agenda of that meeting, which is the last before presentation of the Montreal Bill in the provincial legislature.

Increases in councillors' indemnities require a charter amendment, which must be sanctioned by the Quebec government.

Debate on the question of raises for councillors started when Coun. Valere Vachon made a motion asking for a charter amendment to boost salaries from their present \$1,500 a year to \$2,000, plus an expense allowance of \$1,000.

He said the daily expenses of councillors "in gifts and movements for the city are heavy and not proportionate to their indemnity, and public opinion is spreading to the effect that the Montreal councillors are not sufficiently indemnified."

Other towns "of less importance, such as Quebec and Verdun," paid councillors between \$2,500 and \$3,000.

Four councillors—three of them "C" members (representatives of public bodies)—opposed the raises immediately.

Norman English said "such things as public service cannot be measured with a financial yardstick"; William Hamilton (PC—NDG) called it "an honor" to serve in council; William Mack said the money could be used better elsewhere.

Dr. Leslie Flynn, a Civic Action League councillor, joined with the three councillors in opposing the boosts but gave no reason.

With three "C" members speaking against the increases, Vachon changed his motion to include only "A" and "B" category members—the first elected by proprietors, the second by proprietors and tenants.

Executive committeeman Paul Dozois suggested that instead of a \$2,000 salary, a \$1,500 indemnity should be sought, and \$1,500 for expenses.

Vachon agreed to this.

John Lyall, speaking in favor of the boosts, declared:

"The last election cost me . . ."

"Tell the truth now . . ." someone shouted across the floor.

"The last election cost me several thousand dollars," Lyall continued. "I am not interested in expropriation or land deals. I am not being paid \$10,000 a year as an MP or as a member of any federal or provincial commission."

(There are two MP's in council—Hamilton and T. P. Healey, (Lib.-St. Ann's) and one MLA, Frank Hanley (Ind.-St. Ann's).)

"A man is entitled to good pay," Lyall continued. "People think we're making a fortune here. I defy any one of you here to prove me that."

There were cries of "professional secret" across the council

in manner, followed by:

"What about the Athletic Commission dividends?" said in a jocular tone by Coun. Murray Hayes. Lyall is a member of the Montreal Athletic Commission.

Lyall went on, "It's true, I have a little business of my own, but I don't receive any kind of a pension. To receive \$500 every four months as indemnity is ridiculous. It makes the people skeptical of us."

Labor Leader Laberge, speaking against the proposed increases, said his union was opposed to Montreal's present mode of administration.

"We favor election of councillors by the entire population, not by segments of it," he affirmed.

"But, he went on, "while this category system exists, there should not be an inferior class of councillor, as is now recommended with raises for the "A" and "B" councillors but none for the "C" members.

"For myself, I am against increases in our indemnities while we are cutting grants for charity—I won't mention the recent \$8,000 grant to the Montreal Symphony Orchestra—and while we are faced with a very tight budget. Increases for the "A" and "B" councillors would involve an added expenditure for the city of \$65,000."

Vachon withdrew his amendment so as to include all councillors in his motion. Executive chairman Pierre DesMarais told council he had "always thought and I still think that the councillors' indemnities are simply a token. They are not at all comparable with the services rendered by some of the councillors."

He recommended, however, that the discussion be suspended until such time as the city has a budget "which would support the increases."

On the suggestion of Mayor Jean Drapeau, the motion was deferred to the Dec. 1 meeting, with Vachou making the motion.

# Drapeau Asks Montreal, Toronto To Set Aside 'Burning Envy'

*The Montreal Star 7 June 1955*



## Montreal's Mayor Takes a Subway Tour

Mayor Jean Drapeau, left, comes up by escalator from Toronto's subway with his host, Mayor Nathan Phillips. Mayor Drapeau and councillors are visiting Toronto.

## *The Montreal Star* Toronto 8 June 1955 Trip Will 'Pay Off'

By GERARD DERY

Montreal City Council's history-making trip to Toronto will pay dividends. Mayor Jean Drapeau said today as he alighted from the Queen City train with 70 councillors and civic officials.

In fact, their get-together with the Toronto administration was so successful that Mayor Nathan Phillips and his council colleagues will come to Montreal this fall on Mayor Drapeau's invitation.

Councillor Paul Dozois, chairman of the special committee bearing his name which drafted the report on the multi-million dollar slum clearance project here, admitted that local councillors had a lot to learn from Toronto on slum clearance.

But he added that the Regent Park residential project in Toronto which they inspected, "is not perfect and our visit enables us to avoid the mistakes made in Toronto."

### Perfect Trip

All councillors who went back to their jobs today, were unanimous in commenting that "we made a perfect trip."

Everything helped to make the voyage a perfect one. Travelling aboard a special CNR train, the local delegation was greeted by Mayor Phillips at Toronto's Union Station for an uninterrupted series of visits, meals and receptions during the 14-hour stay in the Queen City.

The three main events of the day were a visit to the International Trade Fair in the morning and a ride in the subway and inspection of the Regent Park housing development in the afternoon. There were few speeches.

Mayor Phillips stated: "This is the greatest day in the history of Toronto. This is also a big step towards national unity."

## Drapeau Hints Subway in 2 Years

*Special to The Star*

TORONTO, June 7 — With tongue in cheek, Mayor Jean Drapeau of Montreal today told Mayor Nathan Phillips that Montreal would not have a Toronto-style subway "for at least two years." Then the Mayor of Montreal reminded Mr. Phillips that Montreal actually had had a subway for the past 40 years.

Referring to the Toronto subway, Mr. Drapeau said "You realize this isn't the first one in Canada. Montreal actually has the first one."

"No, I didn't," the Toronto mayor replied, as both chief magistrates slipped coins into the subway turnstile.

"It's quite true," Mayor Drapeau continued. "About 40 years ago the CNR built a four-mile subway under the mountain. Most Montrealers don't know about it."

TORONTO, June 7.—(CP)— Mayor Jean Drapeau of Montreal said today Toronto and Montreal should get together for closer and more practical co-operation, "instead of throwing fuel on the fire of futile, burning envy."

Addressing a group of Toronto civic dignitaries, including Mayor Nathan Phillips, at a breakfast shortly after his arrival here, Mr. Drapeau said:

"Because of the similarity in their pursuits, the almost equivalent size of their populations, the pace of their respective developments, everything demands that Toronto and Montreal set aside their rivalries which, after all, had been based on very picaresque considerations of envy."

Mayor Drapeau and a Montreal party of four civic Executive Committee members and 63 City Councillors arrived for a one-day tour of Toronto at the invitation of Mayor Phillips.

He said the cities represent two great ethnic groups that are the "very foundation" of Canada — Toronto, the centre of English-speaking Canada and Montreal, the French-speaking centre.

### Urges Co-operation

"This is just another proof of our joint responsibility," he added. "Because you know as well as I do that the cornerstone of our future progress and subsistence consists in the mutual respect and cordial co-operation of the English and French elements in Canada."

Mr. Drapeau said he hoped that some day French-speaking Canadians will be understood in Toronto in their native language as Torontonians are understood in Montreal.

He invited Mayor Phillips and the entire Toronto council to visit Montreal this autumn.

Mayor Nathan Phillips described the visit as a great step in the cause of national unity.

"I hope that this is just a forerunner of many similar events when the councils of the two greatest cities in this country can get together to discuss mutual problems.

"I hope that out of this simple demonstration of mutual goodwill there will emerge a sturdy and determined effort to develop a greater respect for those who differ in creed, culture, origin or race."

Mayor Drapeau also suggested the two cities should get together for closer and more practical co-operation, "instead of throwing fuel on the fire of futile, burning envy."



**Débat sur le traitement des conseillers.**  
(Montréal-Matin, 10 mai 1955)

Plusieurs voulaient que la Ville fasse des démarches auprès des autorités provinciales en vue de porter à \$3,000 par année le traitement des conseillers municipaux — Après un long débat, on décide d'ajourner à la séance du mois de décembre toute décision sur une motion apportée par un conseiller — On parle du coût des élections

**Le Conseil municipal a, hier après-midi, ajourné jusqu'à l'assemblée statutaire du mois de décembre sa décision sur une motion par laquelle le conseiller Valère Vachon demandait à ses collègues de prier le Comité exécutif de faire les démarches auprès des autorités provinciales pour que le traitement des conseillers soit porté à \$3,000 par année, dont \$1,000 en allocation de dépenses.**

L'augmentation des conseillers se traduit depuis quelques années à \$1,500, dont \$200 en émoluments et \$600 en allocation de dépenses.

**Les objections**

Lorsque fut lue la proposition, faiblement d'un peu partout au Conseil, les mots "carry", "carry", le terme parlementaire signifiant "adversaire", mais surgirent des objections des conseillers English, Hamilton et d'autres membres de la catégorie "C". Le conseiller Flynn avait été le seul de la catégorie "A" à s'opposer à l'augmentation de l'indemnité quand "nous sommes à régler les octrois aux citoyens de la ville".

Ce qui voyant, le conseiller Vachon a demandé l'autorisation d'amener sa proposition pour qu'elle ne prévoit l'augmentation de traitement que des conseillers des catégories "A" et "B", soit des représentants des propriétaires et des électeurs en général, en excluant les délégués des corps publics, la catégorie "C".

Le conseiller Lyall a par la suite débatté ses collègues quand il a fait allusion à ce que lui avait

coûté la dernière élection municipale.

"Dites toute la vérité", lui ont alors lancé en badinant nombre de conseillers. M. Lyall a finalement expliqué que son élection lui avait coûté "plusieurs milliers" de dollars. Il s'est aussi dit d'opinion que le traitement actuel des conseillers n'était pas assez élevé. Le conseiller l'osé Pigeon, un représentant de la catégorie "C", disait reconnaître que les conseillers "A" et "B" méritent une plus forte indemnité à cause des dépenses qu'entraîne leur élection et des nombreuses interventions que leur demandent les contribuables. Un autre conseiller de la catégorie "C", M. H. Marchand, se disait en faveur de l'augmentation de l'indemnité des membres du Conseil, pourvu qu'on rétablisse les octrois aux diverses œuvres de charité et qu'on couvre tous les terrains de jeux municipaux.

Puis, le conseiller Laberge qui semble depuis quelques jours à cotteaux tirés avec le maire — demandait à ce dernier de lui accorder la parole, "S'il n'y en avait pas d'autre sur la liste". Ce conseiller s'est prononcé contre la motion et contre l'amendement. "Le monde ouvrier, dont je suis un des représentants au Conseil de ville, s'est prononcé contre le système actuel, car il veut que tous les conseillers soient élus par le peuple", a-t-il dit. Le même conseiller a ajouté que, si doit demeurer le même système, il n'acceptera pas l'amendement

qui exclut la classe "C" parce qu'il "ne peut accepter qu'une catégorie de conseillers soit considérée comme inférieure".

Le conseiller Simoneau, pince-sans-rire, se levait ensuite pour dire que, "dans le fond, l'augmentation de l'indemnité faisait plaisir même aux conseillers de la catégorie "C". Le président de l'Exécutif soumettait alors que l'on ne devrait pas considérer comme traitement pour services rendus, mais bien plutôt comme indemnité, le montant qui touchent les conseillers. Autrement, nous aurions même "un président de banque" qui accepterait de travailler pour \$1,500 par année. A son point de vue, le budget actuel ne peut pas absorber l'augmentation d'indemnité demandée, de sorte que mieux vaudrait attendre à un prochain budget.

Quand il fut question de remettre la discussion à l'assemblée statutaire du 1er décembre, M. Simoneau a rappelé que le prochain rôle d'évaluation aurait été déposé. Il voulait apparemment souligner que ce prochain rôle comportera une augmentation si radicale de l'évaluation foncière que le moment sera bien mal venu de parler de hausse d'indemnité des conseillers. N'ayant pas saisi l'allusion de M. Simoneau, le président de l'Exécutif a vu dans l'allusion une crainte que le prochain rôle ne soit pas déposé à temps,

et il s'est empressé de rassurer son collègue à ce sujet. "Le prochain rôle sera prêt pour le 1er décembre ou vers cette date", a-t-il déclaré.

Finalement, le tout a été ajourné à l'assemblée du 1er décembre.



# Accueil chaleureux de la Ville-Reine

"Un grand jour pour notre ville et pour l'unité nationale", déclare aussi le maire N. Phillips  
ou maire Jean Drapeau.

## A Montréal, cet automne

par Jacques Delisle

Envoyé spécial de la "Presse"

Toronto, 7. — "C'est un grand jour pour Toronto, un grand jour pour tout le Canada, un grand jour pour l'unité nationale."

Le maire de Toronto, M. Nathan Phillips, a salué en ces termes, ce matin, la visite dans la Ville-Reine du maire de Montréal, Me Jean Drapeau, de tous les membres du comité exécutif et de 67 conseillers municipaux.

Le maire Phillips, au dire des journalistes de Toronto, a prononcé ce matin, à l'issue du déjeuner que la ville a offert aux conseillers de la métropole, le meilleur discours depuis son élection à la mairie. M. Phillips a parlé en anglais et en français.

Pour sa part, le maire Drapeau, qui a aussi parlé dans les deux langues, a été fort applaudi lorsqu'il a suggéré que Toronto et Montréal deviennent des "villes soeurs". Il a en outre invité le maire de Toronto et son conseil à visiter la métropole à l'automne.

M. Phillips

"Il y a quelques mois, de dire le maire Phillips, à la suggestion du maire Drapeau, j'étais invité à participer à Montréal à une manifestation à l'occasion de la semaine de la fraternité.

"A cette occasion, M. Drapeau et moi avons décidé d'établir des liens durables entre nos deux villes, entre les Canadiens d'expression française et les Canadiens d'expression anglaise.

"J'ai alors, invité le maire Drapeau à venir à Toronto avec son conseil. Et je savais alors qu'il y avait 100 conseillers. Aussi je déplore que la délégation d'aujourd'hui ne comprenne que 60 personnes.

"Vous êtes venus ici dans un train spécial de 11 wagons.

"Rien ne nous honore autant que de voir des hommes publics d'une ville de l'importance de Montréal, dans la bonne vieille province de Québec, venir nous rencontrer. C'est le devoir des hommes publics conscients de leurs responsabilités de promouvoir la bonne entente, de promouvoir l'unité nationale.

"Avant mon élection, je m'étais promis que si jamais j'occupais un poste public important et je crois que celui de maire de Toronto en est un, je m'efforcerais de favoriser l'unité nationale, de rapprocher l'Ontario et le Québec, les Canadiens de langue anglaise des Canadiens de langue française.

Pas de rivalité

"Il n'y a pas de rivalité entre Toronto et Montréal. Nous devons, en plus de travailler au progrès de chacune de nos villes, voir au progrès également du Canada.

"Toronto n'est-elle pas la deuxième ville de langue anglaise du monde après Londres? Et Montréal, la deuxième ville française après Paris?

"Nous ne sommes pas en concurrence. Mais nous voulons que le progrès du Canada soit assuré. Nous voulons réaliser les buts que les Pères de la Confédération s'étaient fixés.

"Nous devrions nous appliquer à développer davantage ce que nous avons en commun plutôt que de songer à nous séparer par ce qui nous différencie."

En français

En français, le maire de Toronto a déclaré: "C'est pour moi une grande satisfaction que vous ayez accepté mon invitation visant à renforcer l'unité anglo-française, en venant ici comme délégués de la principale ville de notre province soeur, le Québec. J'espère que par cette simple manifestation de bonne entente il en sortira un effort plus déterminé vers le développement de plus de respect pour les gens de différentes religions, descendances ou nationalités.

"Le Canada a été bâti par l'habileté des Canadiens à demeurer ensemble et à travailler en commun pour le bien général. Ce n'est qu'en adhérant à ce principe de fraternité que nous établirons en bonne santé notre administration municipale, que nous assurerons le progrès de notre pays et la paix mondiale."

"A cause de la similitude de leurs préoccupations, a déclaré le maire Drapeau, du volume analogue de leur population, du rythme de leur commun développement, tout appelle Toronto et Montréal à mettre fin à une rivalité fondée d'ailleurs surtout sur des questions bien secondaires d'amour-propre et à dégager les bases d'une coopération étroite et organique."

Portant la parole en présence du maire de Toronto, Me Nathan Phillips, des membres du conseil de cette même ville et des autres délégués l'accompagnant, Me Drapeau a ajouté: "Il est, je pense, bien facile de voir combien nous avons à gagner par une meilleure connaissance les uns des autres, combien chacune de nos cités peut profiter des réalisations de l'autre, dans les domaines les plus variés."

Rivalité nuisible

"Si au lieu de brandir comme un trophée victorieux, avec un petit air narquois, chacun de ses succès, de ses accomplissements, une ville aidait amicalement l'autre à réaliser quelque chose d'analogue, ne pensez-vous pas, Messieurs, que nous y gagnerions énormément? Il est possible de manifester sa satisfaction des progrès accomplis, sans paraître, chaque fois, lancer un défi à l'autre; il est possible, aussi, à chacune de nos villes de faire servir son expérience, dans tel ou tel domaine, à l'avancement de l'autre. Ainsi, chaque réalisation de l'une ou l'autre ville, au lieu de continuer à nourrir une stérile et nuisible rivalité, apparaîtrait comme un précieux stimulant dans l'effort commun vers un mieux-être constant de nos populations.

"Et la nature des relations entre Montréal et Toronto engage beaucoup plus, dit aussi Me Drapeau. Elle est à la fois l'artisan et le témoin des relations entre les deux grands groupes ethniques qui ont formé notre pays et en restent la base. En dépit de tous les phénomènes d'ordre économique ou sociologique, Toronto reste le cœur du Canada anglais et comme son principal porte-parole; Montréal joue pour le Canada français un rôle en tous points semblable.

"Si Toronto et Montréal parvenaient à pratiquer réellement une authentique coopération dans le cadre d'une égalité absolue, si la notion de cette coopération et de ce respect mutuel habitait le cœur de chaque citoyen de l'une et l'autre ville, le vaste et complexe problème des relations ethniques serait pratiquement résolu au Canada. N'est-ce point là aussi une magnifique vocation que l'histoire et la géographie offrent à nos deux cités?"

Vous me permettez de formuler un vœu. Ce vœu, c'est qu'une rencontre comme celle-ci ait des lendemains. Il importe qu'entre nos deux villes s'instaure une collaboration organique et permanente, que, sur tous les plans, les échanges de renseignements et les diverses formes d'assistance servent au progrès commun. Sans doute, appartiendra-t-il aux organismes municipaux compétents de déterminer les modalités de cette coopération. Je puis, en tout cas, vous assurer de notre volonté de donner une suite à cette rencontre."

En terminant, Me Drapeau a invité le maire et les autres membres du conseil de Toronto à visiter Montréal l'automne prochain.

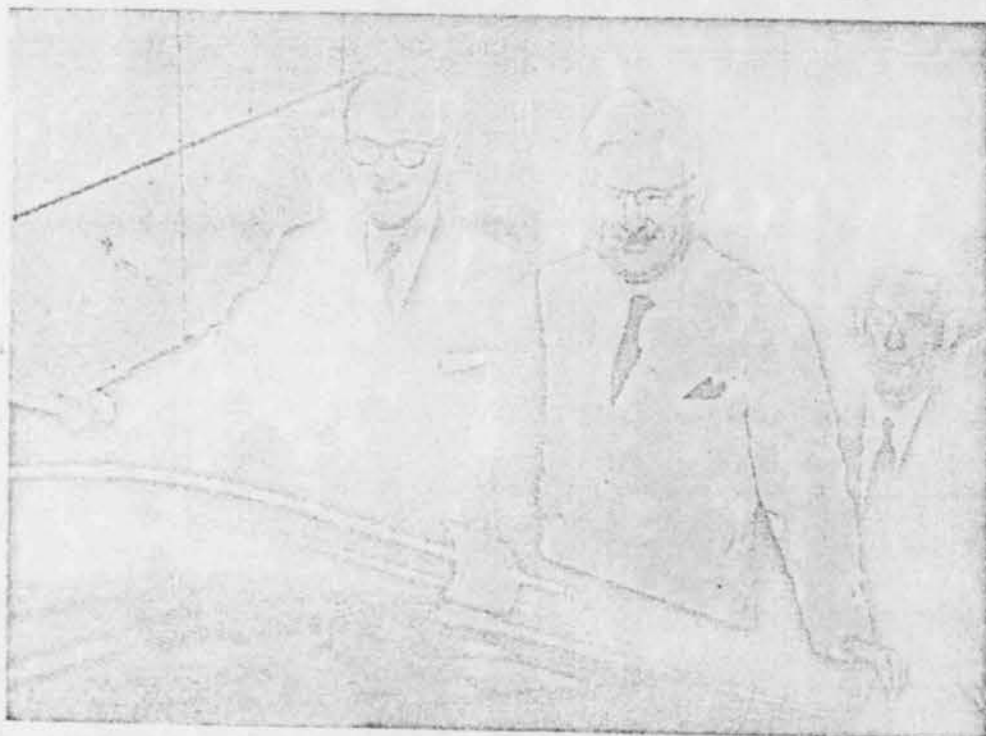
Programme de la journée

Les délégués sont arrivés à la gare Union, à Toronto, vers 8 h., ce matin. Le maire Nathan Phillips les y a accueillis avant de les accompagner jusqu'à l'hôtel Royal York où le petit déjeuner a été servi.

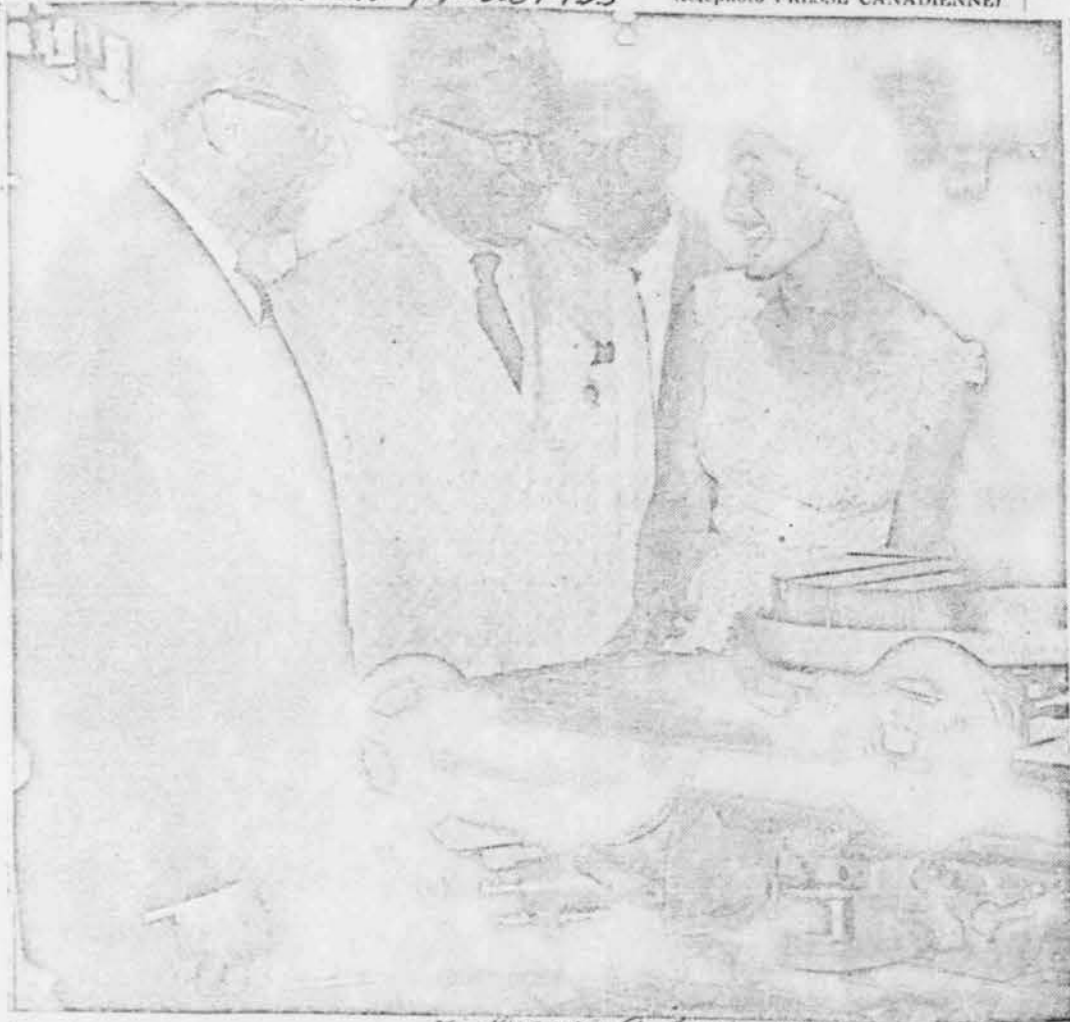
Après avoir visité la foire internationale en cours au Terrain d'exposition, il y eut lunch à l'hôtel Royal York, puis visite, durant l'après-midi, du métro, du centre domiciliaire de "Regent Park", de l'hôtel de ville et de nombreux secteurs où des initiatives nouvelles se concrétisent ou sont sur le point de l'être dans la Ville-Reine.

A la suite d'une réception offerte par le Board of Trade de Toronto de concert avec la ville relativement à la foire commerciale, les délégués doivent assister à un buffet en l'honneur des exposants des autres pays.

Le maire Drapeau visitant ce matin le métro de Toronto



Son Honneur le maire de Montréal, M. JEAN DRAPEAU, et S. H. le maire de Toronto, M. NATHAN PHILIPPS, suivis d'une personne non identifiée, montent l'escalier roulant conduisant au métro, lors de l'arrivée à Toronto, ce matin, du premier magistrat montréalais. M. Drapeau a visité l'Exposition, une autre grande réalisation torontoise. Il a déclaré qu'une coopération sur une base de stricte égalité devrait être possible entre les deux grandes villes qui auraient intérêt à connaître mutuellement leurs réalisations. *La Presse 7 juin 1955* (téléphoto PRESSE CANADIENNE)



QU'EST-CE QU'ON VOUS MOUD, M. LE MAIRE? Son Honneur le maire de Montréal manifeste ici un intérêt particulier pour un moulin de fabrication française, dont la séduisante Wilma Frank s'évertue avec charme à lui démontrer la perfection et l'efficacité. Maire Jean Drapeau est flanqué, à gauche, du maire de Toronto, monsieur Nathan Philips. Cette photo fut croquée, à la Foire Canadienne du Commerce International, lors de la visite des membres du Conseil de Ville de Montréal dans la Ville-Reine, mardi dernier. *Le Soir 9 Juin 1955*

## Fait français souligné par M. J. Drapeau *The Herald 2 June 1955* Les Torontois applaudissent à un souhait du maire de Montréal.

Toronto, 3. (par J.D.) — Le fait français a été souligné hier soir à Toronto, à l'issue de la dernière réception offerte au conseil municipal de Montréal avant son départ pour la métropole.

En effet, dans ses observations aux membres du conseil de Toronto, et aux autres officiers des différents organismes métropolitains et de transport du grand Toronto, le maire de Montréal, M. Jean Drapeau a su glisser une observation en termes non voilés qui a su gagner les applaudissements de ses auditeurs.

"Plusieurs parmi vous, a-t-il dit, ont sans doute eu l'occasion de venir souper à Montréal et d'y adresser la parole aux auditoires les plus variés. Il leur a été possible, pendant leur séjour, de se faire aisément comprendre partout. De la même façon, vous me permettrez de souhaiter qu'un jour vienne où un Montréalais ne possédant que le français, puisse de la même façon se faire comprendre à Toronto.

"Tous vous reconnaîtrez, de dire le maire de Montréal, ce que représentent comme valeurs humanisantes, la langue et la culture françaises: mais il faudrait que notre langue et notre culture aient davantage, de façon plus concrète, droit de cité dans tout le Canada."

"Ces jours derniers encore, de dire M. Drapeau, des représentants de plusieurs pays en visite à Montréal pour la session annuelle de l'Organisation de l'aviation civile internationale, ont souligné la grande mission de trait-d'union, de carrefour entre l'Europe et l'Amérique, que le Canada peut remplir à cause de son caractère bi-ethnique et bilingue. Pour que notre pays soit à la hauteur de cette mission et qu'il en retire tous les avantages qu'elle comporte, il est essentiel que le fait français puisse s'affirmer à travers tout le Canada. Et vous conviendrez avec moi que si, sur ce plan aussi, Toronto et Montréal travaillaient d'un commun accord, elles rendraient à tout le pays le service le plus éminent qui soit.

### Invitation acceptée

Le conseil de ville de Toronto nous rendra visite à l'automne.  
Le maire de la Ville-Reine, M. Nathan Phillips, a en effet annoncé

hier soir à l'issue du banquet offert que ses 22 conseillers et lui-même acceptaient l'invitation du maire Jean Drapeau de venir dans la métropole.

Avant de descendre du train, ce matin, le maire de Montréal a résumé ses impressions de la visite du conseil municipal à Toronto: "Ce fut un voyage extrêmement fructueux, a-t-il dit. Et tous les conseillers sont unanimes à le reconnaître."

"Désormais, la collaboration continuera à se développer entre Montréal et Toronto, et cela pour le plus grand bien de chacun des citoyens des deux grandes villes, et de tout le Canada.

En outre, lorsque nous devons parler de Toronto au conseil, de son métro, de son projet Regent Park, ou de ses autres projets, nous parlerons en connaissance de cause, pour avoir vu personnellement ces choses dont nous parlerons."

Pour sa part, le président du comité exécutif, M. Pierre DesMarais, a tenu à souligner "l'accueil vraiment extraordinaire" que le maire de Toronto et son conseil avait réservé à la délégation montréalaise.

Au sujet de Regent Park, il a souligné qu'il avait visité le projet "avec intérêt", et que l'étude du plan Dozois sera maintenant plus facile au conseil.

### Convoi spécial

Les conseillers ont fait le voyage dans un train spécial de 11 wagons du Canadien national, des wagons aux chambrettes les plus modernes. Les conseillers municipaux ont tenu particulièrement à noter les bons services de MM. N.A. Landerman, agent général du service des voyageurs des Chemins de fer nationaux, et J.-G. Leduc, du même service.

Pour le voyage, le Dr Ruben Lévesque, conseiller municipal et maire suppléant pour les 3 prochains mois, avait la charge des services médicaux. Il n'a pas eu beaucoup à faire, puisque personne n'a été malade.

À l'issue du dîner offert par la ville de Toronto, hier midi, le conseiller René Clouette, a parlé en anglais, pour donner la réplique au maire Phillips qui avait parlé en français le matin.

## Drapeau Urges *The Herald 7 June 1955* Closer Ties With Toronto

By The Canadian Press

TORONTO — Mayor Jean Drapeau of Montreal said today Toronto and Montreal should get together for closer and more practical co-operation, "instead of throwing fuel on the fire of futile, burning envy."

Addressing a group of Toronto civic dignitaries, including Mayor Nathan Phillips, at a breakfast shortly after his arrival here, Mr. Drapeau said:

"Because of the similarity in their pursuits, the almost equivalent size of their populations, the pace of their respective developments, everything demands that Toronto and Montreal set aside their rivalries which, after all, had been based on very picayune considerations of envy."

Mayor Drapeau and a Montreal party of four civic executive committee members and 63 city councillors arrived for a one-day tour of Toronto at the invitation of Mayor Phillips.

Mr. Drapeau's remarks were contained in an advance text released to the press before delivery.

He said the cities represent two great ethnic groups that are the "very foundation" of Canada — Toronto, the centre of English-speaking Canada, and Montreal, the French-speaking centre.

"This is just another proof of our joint responsibility," he added. "Because you know as well as I do that the cornerstone of our future progress and subsistence consists in the mutual respect and cordial co-operation of the English and French elements in Canada."

Mr. Drapeau said he hoped that some day French-speaking Canadians will be understood in Toronto in their native language as Torontonians are understood in Montreal.

He invited Mayor Phillips and the entire Toronto council to visit Montreal this autumn.

## Drapeau Rides Subway (In Toronto)

By The Canadian Press

TORONTO — Montreal Mayor Jean Drapeau, here on a goodwill visit with 80 of his councillors, disputes Toronto's claim to having Canada's first subway.

"You realize this isn't the first one in Canada, as Montreal actually has the first one," said Mayor Drapeau as he slipped a dime into the turnstile and entered Toronto's subway yesterday.

"No I didn't," said Mayor

Nathan Phillips of Toronto.

Mayor Drapeau said casually:

"It's quite true. About 40 years ago the CNR built a four-mile public subway under the mountain. Most Montrealers don't know about it."

Of Toronto's subway, the Montreal mayor commented:

"This is beautiful. We won't be able to do anything like this for at least two years."

Toronto was spick and span

for the visitors. The street in front of the Union Station was washed the night before and not a stray piece of paper littered the street. The sun shone brightly and a temperature of about 80 degrees was forecast.

The mayor and his council stepped nimbly across to the Royal York Hotel where they sat down to a civic breakfast.

Mayor Phillips described the visit as a great step in the cause

of national unity.

"I hope that this is just a forerunner of many similar events when the councils of the two great cities in this country can get together to discuss mutual problems.

"I hope that out of this simple demonstration of mutual goodwill there will emerge a sturdy and determined effort to develop a greater respect for those who differ in creed, culture, origin or race."



# Regent Park visité par le maire Drapeau et les conseillers

Le plan réalisé à Toronto convainc la plupart des visiteurs montréalais dans la ville-reine de l'urgence d'adopter le rapport Dozois.

## Seconde étape

Le projet torontois doit être poursuivi et l'on doit démolir les taudis et construire de nouvelles maisons dans le secteur de Regent Park sud.

par Jacques DELISLE  
chroniqueur municipal

Toronto, 5. — Alors que la ville de Montréal n'a pas encore pris de mesure concrète pour mettre en oeuvre le "plan Dozois", Toronto pour sa part a décidé, cette semaine, de conclure une entente avec les autorités fédérales et provinciales pour éliminer une deuxième zone de taudis, au sud du secteur où la construction n'est pas encore totalement terminée, dans Regent Park.

Les conseillers de la métropole sont toutefois revenus de Toronto convaincus, pour un plus grand nombre, de l'urgence d'adopter le rapport Dozois.

Ils ont en effet visité, hier après-midi, le projet de Regent Park

nord, et la deuxième section projetée concerne Regent Park sud.

Plusieurs conseillers ont constaté les améliorations apportées par les nouvelles constructions, dans un secteur qui longe un quartier de taudis. Ici de grands espaces ont remplacé des fonds de cour.

Les quelques conseillers qui avaient des objections contre les projets d'édifices à 8 ou 12 étages, ont constaté au cours de leur visite d'hier, que les immeubles de 6 étages de Regent Park, semblent donner plus satisfaction à tous points de vue que les édifices de 2 ou 3 étages dans le même district.

Au cours de leur brève visite à l'hôtel de ville de Toronto, ils ont pu obtenir de nombreux renseignements des officiers de la "Housing Authority" de Toronto, qui dirige le projet.

Cette Housing Authority est composée de 5 officiers, dont deux sont élus par le conseil, et les 3 autres de la façon suivante: un par les anciens combattants, un par les associations féminines, et le troisième par un groupe d'associations de Toronto.

La ville de Toronto n'a dû déboursier que \$1,761,410 pour l'achat des terrains et les expropriations, alors que le projet complet de Regent Park, comprenant 1,289 logements, a coûté \$11,640,000.

Les autorités provinciales et fédérales se sont partagé le reste du coût.

La politique de la "Housing Authority" restreint l'emploi d'une chambre à coucher à 2 personnes; ses unités de logements comprennent des appartements à trois pièces (une chambre à coucher) pour une famille de 2 personnes, et jusqu'à des logements de 7 pièces, (5 chambres à coucher) pour des familles de 10 enfants.

Au centre des deux sections terminées, des parcs ont été aménagés et lorsque la 3e section sera terminée, il y aura 10 acres d'espace ouvert.

Les loyers des appartements de Regent Park sont fixés selon les revenus du chef de famille, et représentent 20 p. 100 d'un salaire familial mensuel, plus une charge de service d'environ \$12 par mois, pour couvrir le chauffage, l'eau, et les autres services. Le loyer minimum est de \$29 et le maximum est de \$93 par mois.

Les familles nombreuses occupent les logements du bas des différents édifices, et les couples sans enfant, ou les couples de personnes âgées, les étages supérieurs.

### Avantages du projet

Les officiers de la "Housing Authority" sont fiers de leur projet de Regent Park. "La criminalité juvénile a presque complètement disparu, a déclaré un officier de cet organisme, dans le district qui était autrefois un secteur de taudis et qui offrait chaque année le spectacle d'une criminalité juvénile très développée".

Des rapports des écoles de quartier indiquent que les enfants sont plus propres, en meilleure santé, et plus heureux; ils réussissent aussi beaucoup mieux dans leurs études depuis qu'ils occupent Regent Park.

Des rapports des départements de police et des incendies, ainsi que des services de la santé et du bien-être social soulignent en outre que les déboursés municipaux ont accusé une diminution marquée.

Dans les 1,289 logements que comprendra le projet de Regent Park lorsqu'il sera terminé, 5,000 personnes seront logées, dont 2,000 environ seront des enfants de 16 ans et moins.

### Commentaires de M. Paul Dozois

Nous avons obtenu de M. Paul Dozois, membre du comité exécutif et président du comité consultatif municipal qui a présenté le rapport portant son nom, des commentaires sur Regent Park.

Ce n'était pas la première fois qu'il visitait le projet, et il s'est limité à faire des comparaisons avec les avantages que comportera l'exécution du "plan Dozois" à Montréal, après l'expérience de Regent Park.

Les édifices que nous projetons pour Montréal, a expliqué le commissaire Dozois, auront une allure plus architecturale; ils auront moins l'air "boîte à beurre." De plus, leur disposition générale sera mieux agencée. Des balcons aide-

ront à leur donner un aspect moins froid.

"Dans d'autres domaines de la construction proprement dite, nous éviterons certaines lacunes ou sont tombés bien involontairement les organisateurs de Regent Park, qui en étaient à la première expérience du genre au Canada."

Des conseillers ne se sont pas gênés pour dire à M. Dozois, après leur visite, qu'ils avaient été gagnés au plan Dozois, après avoir été jusqu'ici indifférents ou adversaires au projet montréalais.

Il semble donc que le "rapport Dozois" sera adopté avec une plus forte majorité qu'il aurait obtenue s'il avait été soumis à un vote, vendredi dernier. Certains conseillers vont même jusqu'à prévoir l'unanimité la plus complète sur le projet. L'avenir prochain dira s'ils ont raison ou non.

## Les rencontres profitables

*La Presse 8 juin 1955*

C'est un événement qui sort de l'ordinaire que ce voyage entrepris par une soixantaine de membres du conseil municipal de Montréal, en réponse à l'invitation que leur a faite il y a quelques mois le maire de Toronto, M. Nathan Phillips, de se rendre en corps dans la capitale ontarienne. Sans doute il y a des contacts pour ainsi dire constants entre les deux villes par les voyages que des gens de l'une et de l'autre effectuent pour raisons d'affaires, ou simplement en touristes. Mais une visite comme celle-là, une visite officielle groupant d'un seul coup tant de personnes, prend une signification particulière.

Elle servira en tout cas à manifester cette belle harmonie, cette cordialité qui doivent normalement exister entre les habitants des différents centres de population d'un même pays. Cela est dans l'ordre des choses. Mais il n'est pas mauvais qu'un pareil exemple de fraternisation ait été donné, surtout lorsqu'il s'agit de villes entre lesquelles il semble y avoir une certaine rivalité.

Il ne faut pas s'exagérer d'ailleurs le sérieux des sentiments qui se font jour en cette direction. Nous avons affaire à des manifestations d'amour-propre chez des gens de Toronto ou de Montréal fiers des beautés et des grandeurs de leur cité, plutôt qu'à une hostilité foncière. Le voyage qui vient d'avoir lieu et la réception accordée aux voyageurs sont de nature à dissiper toute équivoque.

Il ne peut exister de rivalité fondamentale entre des villes qui ont chacune leur rôle à remplir dans la vie du Canada: il n'y a que cela qui puisse et doive compter. Et en entretenant des rapports cordiaux, en intensifiant leurs relations, comme l'occasion leur en a été fournie par cette visite, elles ne se trouveront que mieux en posture de travailler à renforcer l'unité et la prospérité dans le pays.



Simple voyage de courtoisie

# 66 conseillers municipaux se rendent à Toronto aux frais des contribuables

Soixante-six conseillers municipaux, accompagnés de l'état-major du maire et du président du Comité exécutif, ainsi que d'un photographe de la Ville pour fins de publicité, sont, hier soir, par train spécial, partis de la gare Centrale à destination de Toronto, en "Jolly Ride aux frais de la princesse en pleine période de présumée austérité administrative", selon des observateurs.

Ces conseillers et fonctionnaires voyageront confortablement, afin d'être en grande forme quand ils iront offrir leurs hommages au maire de Toronto. Pour leur transport, le maire a nolisé... onze wagons. Faut lire que chaque invité du maire — c'est-à-dire des contribuables — aura à sa disposition une chambrette ou l'équivalent. Selon des calculs à l'hôtel de ville, le voyage coûtera à Concordia plusieurs milliers de dollars. On a expliqué que le voyage aller-retour entre Montréal et Toronto par voiture ordinaire coûte \$24.05, et qu'une chambrette simple se réserve au tarif de \$11.20 aller et retour. Pour la simple accommodation des conseillers, on frôle déjà les \$3,000. Il faudra ajouter à tout ceci le déjeuner des conseillers et autres invités du maire, du même que les "poitesses" indispensables à bord du train.

## Une heureuse incidence

Un commissaire faisait remarquer, en marge de ce voyage, que l'administration devrait se réjouir de la récente décision du Conseil de laisser en suspens l'étude du plan Dozois, relatif à la démolition de taudis, jusqu'à ce que les conseillers aient eu l'occasion de voir ce qui s'est fait à Toronto. "Autrement, aucune justification plausible n'aurait pu être soumise au public". Ce commissaire a toutefois précisé que c'est par incidence qu'a surgi la remise de lecture du rapport Dozois. Cette incidence s'est même produite après que le maire se fut plaint indirectement au Conseil du retard de conseillers à répondre dans l'affirmative ou la négative à son invitation.

## Visite de courtoisie

Le maire aurait décidé d'amener, un de ces jours, les conseillers à Toronto, quand il s'y était rendu lui-même, l'automne dernier, à la grande finale entre les Alouettes de Montréal et les Flyers d'Edmonton, pour le championnat canadien du football. Dans son invi-

tation, il avait mentionné que la visite en voie d'organisation était purement de courtoisie, et qu'il espérait qu'un de ces jours le Conseil de Toronto nous rendrait le réciproque.

Il était si peu question de la démolition des taudis à ce moment, nous apprend-on de source fiable, que les commissaires Dozois et Croteau durent suggérer d'insérer dans l'itinéraire la visite du développement domiciliaire de Regent Park, afin de permettre aux conseillers de constater par eux-mêmes ce qu'avait déjà réalisé Toronto en ce domaine. C'est donc par la force des choses qu'une étape secondaire de l'itinéraire initial pourra devenir un des principaux buts du voyage, ou être interprétée comme tel.

## Un précédent

C'est la première fois, de mémoire d'homme, que le Conseil globalement est invité par un maire à faire un tel voyage. Les soixante-six conseillers qui ont accepté l'invitation feront de nuit la randonnée dans les deux directions. Partis hier soir, ils seront de retour mercredi matin. On a enfin précisé que 24 des 28 conseillers élus sous l'égide de la Ligue d'action civique sur un programme de stricte économie à l'hôtel de ville devaient être à bord du train.

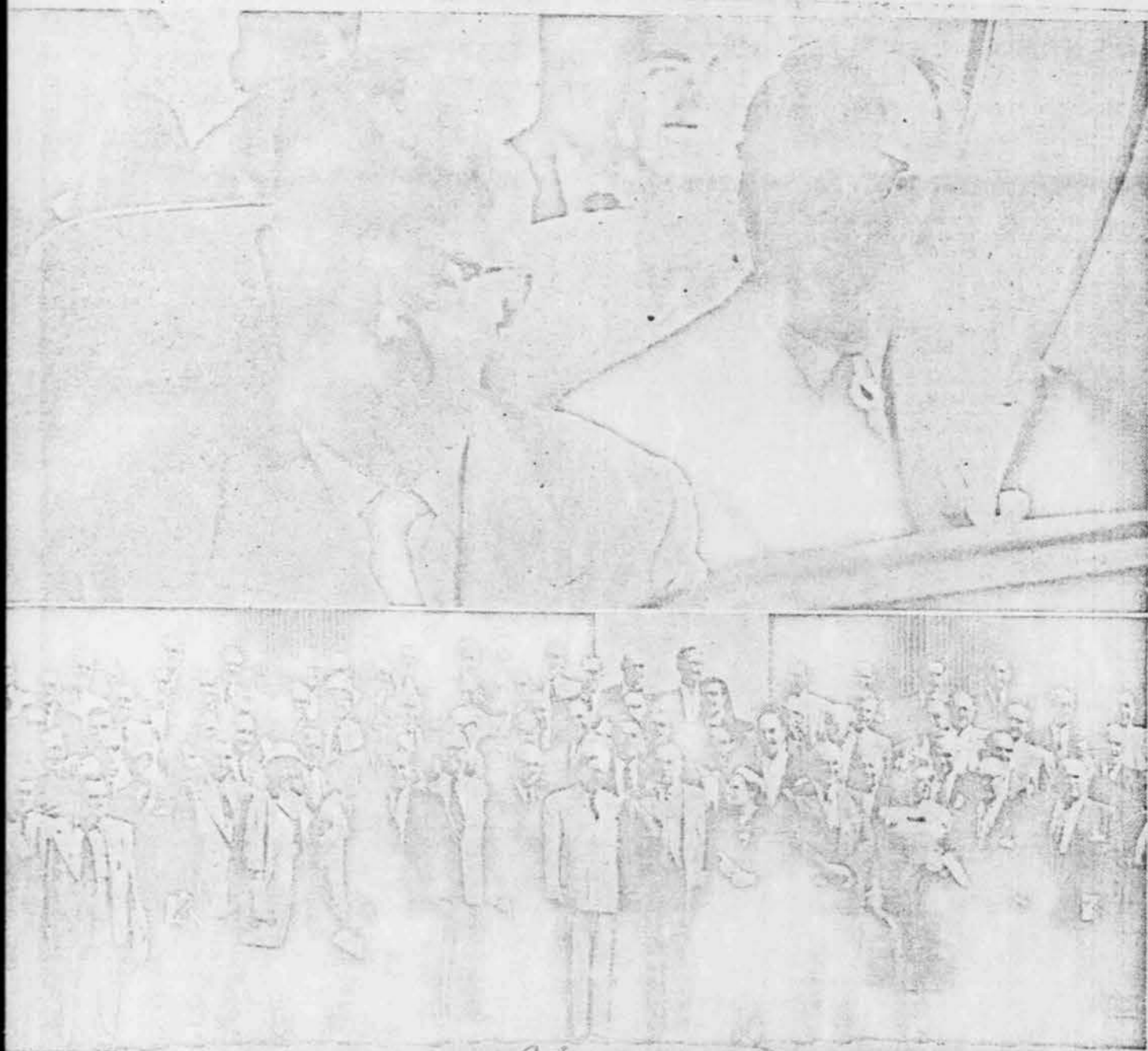
WEDNESDAY, JUNE 3, 1935.

## The Montreal Star Mayor Drapeau On National Unity

MISUNDERSTANDING and sometimes suspicion have in the past too often strained the relations between French and English Canada. Increased knowledge and increased tolerance are the cure for this national malady, and there are few better ways of clearing the mists of mutual doubt than by the kind of visit paid to Toronto yesterday by Mayor Drapeau and the members of the City Council.

It was not a day of speech-making, but Mr. Drapeau's short address at breakfast was admirably pitched to serve the cause of national unity. He rightly regards Montreal and Toronto as the twin corner-stones of the national structure, and he deplored the continued rivalry between the two cities. Some part of that feeling is, of course, good humored. Much of it, however, is not, and the Mayor demanded that it come to an end. It is a sentiment which, particularly at times of stress, emotion and crisis, can rapidly poison and thus undermine the essential co-operation upon which all national progress depends. A house divided against itself cannot stand. Our high hopes for the future can be realized only if we work steadily together.

This was Mayor Drapeau's theme. It was responded to with enthusiasm by Toronto's Mayor Phillips who accepted Montreal's invitation for a return visit next fall. Everyone will look forward to that event as a means of strengthening the bonds of personal friendship now so happily formed.



*La Patrie 8 juin 1955*  
NOS EDILES A TORONTO — Pour la première fois dans l'histoire des deux plus grandes villes du Canada, le conseil municipal de la métropole a visité, toute une journée durant, la ville de Toronto, en Ontario, sur l'invitation du maire de cette dernière, M. Nathan Phillips. On voit, ci-haut, Son Honneur le maire Jean Drapeau, de Montréal, à droite, avec le maire Phillips, au cours d'une visite au métro de la Ville-Reine. En bas le groupe des conseillers montréalais et torontois, photographié dans un pavillon de

l'Exposition internationale du commerce, à Toronto. On remarque dans le groupe, entourant MM. Drapeau et Phillips, au centre, M. Pierre DesMarais, président du Comité exécutif de Montréal; M. Lucien Croteau, commissaire; les conseillers Loïselle, Emile Pigeon, Gagliardi, Lyon, Burrows, M. Roy, secrétaire du maire; M. Longpré, greffier de la Ville; M. Campeau, Mme Eustache L. de St-Just, conseillère, etc.

## L'accueil de Toronto

*La Presse 2 juin 1955*  
Eloge du maire et des conseillers montréalais à l'endroit de la ville-reine.

Toronto, 8. (par J. D., envoyé spécial de la "Presse") — La ville de Toronto a royalement reçu, hier, le maire de Montréal et tout son conseil.

Les conseillers ne tarissent pas d'éloge à l'endroit du maire Nathan Phillips, des membres du conseil municipal de Toronto, des officiers de la Commission métropolitaine, et des nombreux autres organismes qui ont reçu la délégation montréalaise.

Pour sa part, le maire Phillips a été à la disposition des conseillers de la métropole de 7 h. 30 hier matin, dès leurs arrivée, jusqu'à leur départ, à minuit.

Le maire a d'abord souhaité la bienvenue à ses invités à un déjeuner à l'hôtel Royal York, hier matin. Puis il a dirigé la délégation vers les terrains de la Foire internationale. Il les a ramenés ensuite à l'hôtel Royal York pour un lunch offert par la ville de Toronto.

Au cours de ce lunch, il a présenté au maire Jean Drapeau, en souvenir de cette visite historique, un plateau d'argent, avec une inscription appropriée.

### Visite du métro

Le maire Phillips, accompagné des conseillers et des autres officiers de la ville-reine, a ensuite fait visiter le métro à ses hôtes. Les conseillers de la métropole ont été à même de se rendre compte de l'utilité d'un tel métro, et de son aspect moderne.

Puis les délégués de Montréal ont entrepris la visite du projet de Regent Park. Ils sont demeurés sur les lieux une heure environ. Mais dans la suite du voyage, ils ont pu interroger, au cours d'une brève séance dans la salle du conseil municipal de Toronto, les officiers de la "Housing Authority" de Toronto qui dirige le projet de Regent Park.

Après Regent Park, la délégation montréalaise, dans trois autobus mis à sa disposition, a entrepris une visite des principaux points d'intérêt de la ville. Toujours, le maire Phillips, les officiers de la Commission métropolitaine de Toronto, les conseillers et les autres dirigeants de la ville accompagnaient les Montréalais et leur donnaient les renseignements nécessaires.

Puis ce fut le retour vers l'hôtel Royal York, où les conseillers de la métropole furent les hôtes des organisateurs de la Foire internationale.

Une journée bien remplie pour les autorités de Toronto, et en particulier pour le maire Phillips qui a déclaré en fin de soirée hier, au départ des visiteurs: Ca en valait vraiment la peine. Ce n'est pas tous les jours que les dirigeants civils de la métropole du Canada nous rendent visite. Espérons, maintenant que nous sommes des villes sœurs, que ces visites deviendront annuelles."

## Le maire Drapeau préconise une coopération plus étroite entre Montréal et Toronto

*La Patrie 7 juin 1955*

TORONTO, 7. (PCF) — Le maire Jean Drapeau, de Montréal, a déclaré aujourd'hui que les villes de Toronto et Montréal devraient s'unir pour une coopération plus étroite et plus pratique "au lieu de continuer à nourrir une stérile et nuisible rivalité."

S'adressant à un groupe de personnalités civiques de Toronto, dont le maire Nathan Phillips, au cours d'un déjeuner peu après son arrivée, M. Drapeau a dit:

"A cause de la similitude de leurs préoccupations, du volume analogue de leur population, du rythme de leur commun développement, tout appelle Toronto et Montréal à mettre fin à une rivalité fondée, d'ailleurs, surtout sur des questions bien secondaires d'amour-propre et à dégager les bases d'une coopération étroite et organique."

### VISITE D'UN JOUR

Le maire Drapeau et un groupe de quatre membres du Comité exécutif, ainsi que 63 conseillers municipaux, sont arrivés à Toronto pour une visite d'une journée à l'invitation du maire Phillips.

Les remarques de M. Drapeau étaient contenues dans un texte

remis à la presse avant d'être prononcé.

Il a dit que les villes représentent deux grands groupes ethniques qui sont le "vrai fondement" du Canada: Toronto, centre du Canada de langue anglaise, et Montréal centre du Canada de langue française.

"Cette constatation mesure davantage encore notre commune responsabilité. Car, vous savez aussi bien que moi que la grande, l'indispensable loi du progrès et du salut du Canada réside dans le respect mutuel et la collaboration harmonieuse des éléments franco-canadien et anglo-canadien" dit-il.

"Ce respect mutuel et cette coopération ne doivent pas rester à l'état de vœux platoniques et ils ne prendront toute leur valeur que si nous parvenons à les concrétiser un peu plus et un peu mieux dans la vie de chaque jour."

M. Drapeau a dit espérer qu'un jour les Canadiens de langue française pourront se faire comprendre à Toronto dans leur langue maternelle, tout comme les Torontois se font comprendre à Montréal.

Il a invité le maire Phillips et tout le conseil municipal de Toronto à visiter Montréal cet automne.

## Drapeau Says Trip Cost Under \$5,000

*The Herald 9 juin 1955*

Mayor Jean Drapeau said yesterday that the cost to Montreal of the trip of councillors to Toronto this week was "much less" than the \$5,000 estimated by The Herald in an editorial Monday.

He said the exact cost was not yet known but that he felt it was "not too high."

He pointed out that the city had practised economy in planning the trip. The special train was not equipped with a bar, he said.

The mayor declared that, when the previous administration visited Quebec city in connection with the Montreal bill, councillors were allowed expenses of \$100 to \$150 a day.

"When we went, we limited the number of councillors and limited expenses to \$50 for the first day,

including travelling expenses, and \$25 for each additional day," he countered.

He added that, when Montreal sends delegates to the Federation of Mayors and Municipalities convention in Murray Bay, the number of delegates will be reduced from previous trips, and the expenses allowed also will be reduced.

The mayor pointed out that all expenses were paid by Toronto while the visitors were in that city, while Montreal paid travelling expenses.

Toronto civic officials will make a return visit to this city sometime in September, the mayor said. At that time Toronto will pay travelling expenses while Montreal will pay for the tour in the city.



*Le Patriote 9 Juin 1955*  
**Beau succès de ce voyage du conseil de ville à Toronto**

Le maire et 75 conseillers municipaux de Montréal sont arrivés hier matin, d'un voyage d'un jour dans la Ville-Reine.

Ce voyage en était un de courtoisie, mais il était surtout d'étude documentaire. Les voyages sont de grands livres, dit-on. Et il ne fait aucun doute que ce court séjour à Toronto aura fait germer dans l'esprit de plusieurs conseillers des idées neuves, qui se voudront mûries.

On peut affirmer que ce voyage-éclair à Toronto est en relation directe avec l'étude du plan Dozois.

À l'arrivée du train, mardi matin, Son Honneur le maire Nathan Phillips et les officiels de Toronto attendaient la délégation montréalaise; il y eut les poignées de main et les présentations d'usage.

Ce voyage, de dire le maire Phillips, cimentera l'amitié des Canadiens-anglais et des Canadiens-français.

#### LE MAIRE DRAPEAU

Son Honneur le maire Jean Drapeau lui répondit, en un anglais correct et bien articulé, que tout appelle Toronto et Montréal à mettre fin à une rivalité fondée, d'ailleurs, surtout sur des questions bien secondaires d'amour-propre, et à dégager les bases d'une coopération étroite et organique. Il formula aussi l'espoir que le fait français puisse s'affirmer à travers tout le Canada.

Vint ensuite la visite de l'exposition internationale, qui se tient présentement à Toronto.

Tous les pays du monde semblaient y être représentés: les Indes, le Portugal, l'Allemagne, la France, l'Angleterre, les Etats-Unis, etc. Il faut avouer, cependant, que cette visite à l'exposition s'opéra en vitesse. A noter l'élaboration du pavillon industriel des Etats-Unis.

Cette exposition en était une d'industrie sous tous ses aspects divers.

À la fin du dîner offert par la ville de Toronto au conseil municipal de Montréal, M. Phillips offrit un magnifique plateau d'argent au maire de Montréal. M. Drapeau lui affirma que ce plateau se remplirait de verres lors de la prochaine visite que le conseil municipal de la ville de Toronto doit payer à la métropole du Canada.

#### LE METRO

Ensuite, la délégation visita le métro: cars spacieux et bien aérés.

En tout, 12 gares sur un parcours de 4 milles et demi.

Le train démarre vite et freine rapidement. Sa vitesse moyenne est de 38 milles à l'heure. On file dans des tunnels noirs comme la nuit. Aux arrêts, les gares sont toutes abondamment éclairées.

De l'avis général, un métro, à Montréal, soulagerait la circulation en supprimant les tramways et en décentralisant les parcours d'autobus.

Un conseiller: "Goutez-y comme il faut, les gars, car vous ne verrez jamais de métro à Montréal."

Un autre conseiller: "Le même métro coûterait deux ou trois fois plus à Montréal."

Un autre conseiller: "Si jamais on en bâtissait un à Montréal, il faudrait le faire en forme de X, sous la Montagne."

#### LE CONVOI

A trois heures moins cinq, départ de la délégation officielle pour la visite du Regent Park. On forme un convoi de plusieurs policiers en motocyclette, de la voiture du chef de Police, de celle des deux maires, enfin trois autobus contenant les conseillers municipaux.

Tout le convoi semble étroitement surveillé par des policiers en motocyclette qui se relaient constamment de l'arrière à l'avant du parcours. Parfois, la sirène retentit afin de tracer un chemin, aux grandes intersecciones.

Le convoi passe dans les quartiers fashionables de la ville et arrive au Regent Park à 3 h. 12.

Actuellement, le Regent Park consiste en une agglomération de 31 édifices, les uns de trois étages, les autres de un et de six étages, logeant en tout 973 familles.

Les conseillers ont eu l'opportunité de visiter quelques logements et de se bien pénétrer de la question étudiée par le plan Dozois. On sait qu'il en sera question à une séance spéciale du conseil municipal.

La visite du Regent Park se termine à 3 h. 30. Visite trop courte au gré de plusieurs.

#### A L'HOTEL-DE-VILLE

Suit un court caucus à l'hôtel-de-ville, où M. Drapeau signe le livre d'or de la cité. En montant le grand escalier, l'on admire le monument élevé aux morts glorieux de la dernière grande guerre.

Le hall de cet hôtel-de-ville donne une forte impression d'espace et de solidité.

Le groupe se rend, après avoir visité le bureau du maire, à la Salle du Conseil. Cette salle est beaucoup plus petite que celle de Montréal. On comprendra pourquoi quand j'aurai dit que le conseil municipal de Toronto ne se compose que de 23 membres: le maire, 4 membres du comité de contrôle et 18 conseillers.

A 6 h. 45, cocktail offert par le Board of Trade dans la salle de concert de l'hôtel Royal York, suivi d'un buffet froid offert par la ville de Toronto aux membres de l'Exposition internationale.

Le maire Phillips dit à la délégation montréalaise son dernier adieu. "Cette visite historique, affirme-t-il, a été un grand événement pour notre ville de Toronto, pour le Canada, et, aussi, pour l'unité nationale. Rien ne pourra plus nous désumer." Et il dit accepter l'invitation du maire de Montréal, à savoir une visite de son conseil municipal à la ville de Montréal.

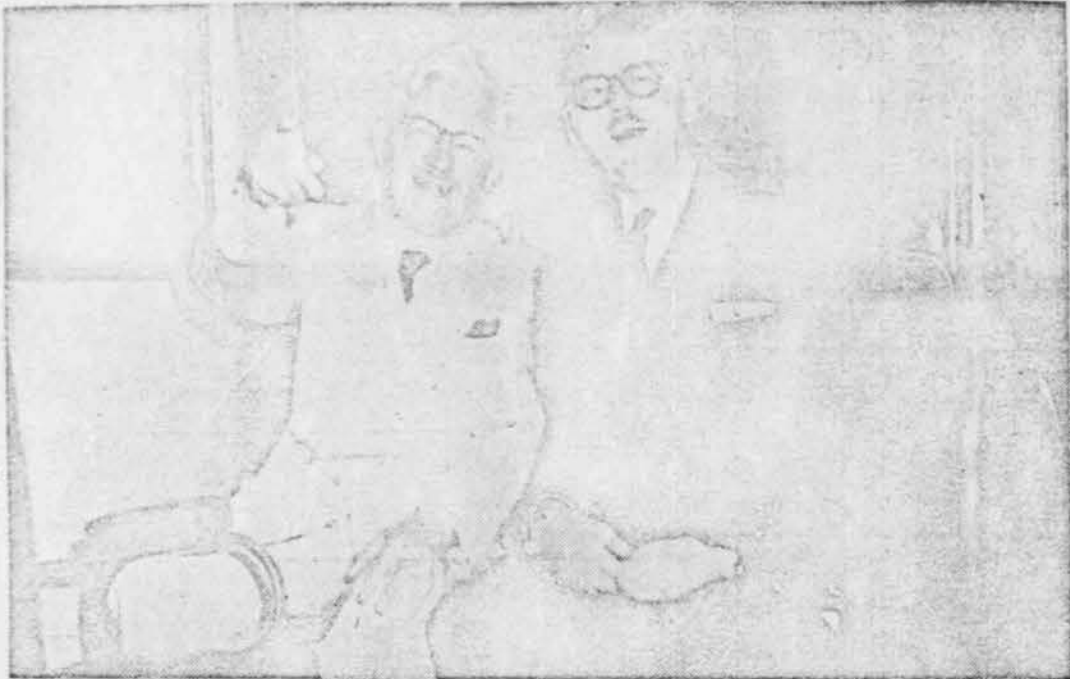
"Nous n'oublierons jamais, de répliquer le maire de Montréal, cette visite que nous avons faite en votre ville. Ce soir, dans le train, nous ne nous sentirons pas seuls, car des souvenirs impérissables nous accompagneront."

Sur ce, on chanta au long l'hymne national anglais.

Il reste que ce fut un grand voyage, non pas tant par sa durée que par sa signification; il aura resserré les nombreux liens d'amitié qui unissent les deux plus grandes villes du Canada.

On ne saurait passer sous silence la façon dont la ville de Toronto a reçu le conseil municipal de Montréal. Tous affirment que ce fut une réception magnifique, royale, pour être plus juste.





United Press—Herald Telephoto

Mayors Phillips and Drapeau . . . The Subway Ride Was Smooth

*The Herald 9 June 1955*

## Mayor Feels Council Better Prepared To Consider Subway and Slum Plans

By FRANK KENNEDY

Mayor Jean Drapeau yesterday classified Toronto as a thriving, constantly improving city, and said the visit of Montreal councillors there this week was "an investment for this city."

The mayor returned from Toronto with about 70 councillors and civic officials yesterday and commented that all councillors were "better prepared to take any decision" on slum clearance, subways and other civic matters.

"When I accepted Toronto's invitation to visit with them, I thought the trip might be useful. Now that we've come back, I am convinced the trip was an investment for the city," the mayor said.

He added that he was convinced "each and every member of city council who made the trip is sure the voyage was important to us, not only as it concerned subways and slum clearance, but in connection with any civic problem."

Lucien Croteau, member of the executive committee generally regarded as the leader of the "opposition forces" at city hall, said he "hoped the trip would prove fruitful."

He commented: "Some councillors had not been quite convinced that the slum program we hope to

start was quite right for us. I think I noticed a few who may have changed their minds as a result of the trip."

### DOZOIS PRESENT

Paul Dozois, member of the executive committee who headed the committee which drew up the slum report, accompanied the other Montreal civic officials on the trip.

Remarked Dozois: "I think the trip was a fruitful one. It gave the opportunity to councillors to see the Regent Park development for themselves.

"I feel the visit left them with a favorable impression of the Dozois Report," he added.

Mayor Drapeau stated that "we have seen Toronto, not through the eyes of a tourist, but as councillors; and we will be better councillors because of our visit."

He pointed out that members of the Toronto council, board of control and heads of municipal committees spent the entire day with the Montreal delegation.

Asked if he had changed his mind about subways and Montreal's Dozois Report on slum clearance, he said "it is not a matter of changing one's mind but of being better prepared to take any decision."

"There is no doubt that Toronto as a city is full of action. This definitely has convinced us that Montreal too must be full of action . . . not only of specific matters like subways, but in general matters of civic administration."

### RODE SUBWAY

"Considering whether we should have a subway in Montreal or not, each and every councillor who made the trip to Toronto will be better informed because of his trip to make suggestions here. We not only had the ride on the Toronto subway, but we also were given first-hand explanations by the head of the Toronto Transportation Commission and by other civic officials. They told us in individual conversations what they would do and would not do if they had it all to do over again. We can benefit by our mistakes, save money and do a better job."

"When we visited the Regent Park housing development, we held talks with the director of the development, and the architects.

"We all know that Montreal has a slum problem. I cannot emphasize that enough. If council has to take a vote on the principle of whether our slums should be cleared out, a unanimous vote would be taken in a minute. The slum problem is part of the heritage of the new administration. Nothing has been done since the end of the war."

### SLUM STUDY

"We must study the problem carefully. We must decide not only the way of clearing our slums, but we must also decide what is the best way.

"Our final choice may be something like Regent Park. It may be something else.

"Montreal and Toronto are the only cities in Canada with a population of more than a million. I don't see why we should look to foreign countries for inspiration. I believe that if we meet more often, though not necessarily under the same circumstances, it would benefit both cities," he said.

## Le conseiller Louis Laberge à son siège

Il participera à la séance  
d'aujourd'hui. — Commen-  
taires du maire Drapeau.

S. H. le maire Jean Drapeau, commentant la décision qu'il a prise, à la séance du conseil, hier soir, d'expulser le délégué ouvrier Louis Laberge, a déclaré, ce matin, qu'il n'avait pas l'intention d'agir en dictateur mais simplement d'appliquer les règlements de procédure.

Le maire Drapeau, agissant en sa qualité de président du débat, a expulsé hier soir le conseiller Laberge après l'avoir prié, à trois reprises, de retirer certaines paroles au sujet de son "impartialité".

Le maire a invoqué, à l'appui de sa décision, l'article 28 des "Règles du conseil municipal".

### L'article 28

L'article 28 stipule: "Tout membre doit observer les présentes règles et respecter la décision du maire ou du conseil, sans quoi le maire peut lui ordonner de quitter son siège. S'il refuse, il peut, sur l'ordre du maire, être expulsé par la police; mais s'il fait des excuses que le maire juge satisfaisantes, ce dernier peut lui permettre de reprendre son siège".

Le conseiller Laberge a affirmé qu'il n'avait rien dit qui puisse laisser entendre que le maire conduisait les débats avec "impartialité", qu'on ne lui avait pas laissé terminer sa phrase. Le maire lui ayant permis de revenir à condition de présenter des excuses, il s'est déclaré disposé à le faire, mais il n'a pas voulu retirer des paroles qu'il n'avait pas dites. Et il est sorti de lui-même.

### Dénégations de M. Laberge

Ce matin, le conseiller Laberge a répété à un journaliste qu'il maintenait ses positions, qu'il n'avait rien à y changer.

Le conseiller ayant été expulsé pour une seule séance, sera de nouveau à son siège, cet après-midi, à 3 heures. Il l'a lui-même déclaré nettement.

La rumeur avant émise à l'effet que M. Laberge aurait voulu son expulsion, qu'il l'aurait prédite avant son entrée dans la salle des délibérations, hier soir, ce dernier a nié qu'il en ait été ainsi. Il aurait tout simplement déclaré qu'il était décidé à faire les observations qui, éventuellement, devaient amener son expulsion.

### Pas une seule expulsion en 36 ans

Quoi qu'il en soit, l'expulsion du délégué Laberge continue de défrayer la conversation de ses collègues du conseil et de susciter divers commentaires.

Un haut fonctionnaire municipal, qui a consulté les archives, a déclaré que, à sa connaissance, c'était la première fois, depuis au moins 36 ans, qu'un conseiller était expulsé ainsi de la salle du conseil. Durant toute cette période de temps, il n'y aurait eu tout au plus qu'une seule menace d'expulsion.

## Intervention du conseiller Louis Laberge

Il participe à un débat à la  
séance d'hier. — Aucun  
incident suscité.

Le conseiller Louis Laberge, président du Conseil des métiers et du travail de Montréal, expulsé de la salle du conseil, lundi soir, par S. H. le maire Drapeau, a repris son siège, à la séance d'hier après-midi, et participé, à un moment donné, au débat.

Il s'est levé alors que le conseil discutait l'opportunité de voter un crédit de \$23,000 pour la fourniture d'enseignes portatives d'écoles et l'installation d'enseignes fixes. "Premièrement, a-t-il dit, je tiens à vous remercier, M. le maire, de votre geste d'hier soir qui me permet d'assister à cette assemblée et je voudrais en profiter pour poser une question: "Est-ce que les enseignes portatives seraient plus efficaces que les policières?"

Une de ses remarques à l'endroit du maire, alors qu'il était justement question du rôle de la police, lui avait valu son expulsion à la séance précédente.

M. Pierre DesMarais, président de l'exécutif, s'est empressé de lui répondre dans la négative, tout en faisant remarquer que ces enseignes peuvent, toutefois, suppléer au nombre insuffisant des policiers.

On crut un moment que le débat d'hier soir allait rebondir quand le conseiller Laberge enchâma: "C'est aussi ma conviction. C'est pourquoi les délégués du Conseil des métiers et du travail ont souvent réclamé, mais en vain, que des policiers soient placés près des intersections où se trouvent des usines, afin de protéger la vie des ouvriers... On pourrait peut-être disposer de plus de policiers à ces endroits si on leur confiait moins d'autres tâches. L'autre jour, on a pu voir, à l'intersection de la rue Papineau et de la Montée Saint-Michel, dix autos de la police accompagnant des camions de Miron et Frères."

"On pourrait peut-être trouver plus de policiers pour assurer la sécurité du public, si on ne dépêchait pas toujours des agents pour accompagner les gens quand il y a du trouble..."

Ni M. DesMarais ni aucun autre membre du conseil ne releva cette dernière remarque. Et la séance reprit son cours normal.

## CONSEIL

### Membres - Indemnité.

*71122 Montréal 27/11/1953*

#### Clause sur le traitement des conseillers

On a appris hier après-midi, à l'hôtel de ville, qu'une clause du projet de bill de Montréal en voie de préparation par le Comité exécutif portera sur le traitement des conseillers municipaux.

Il ne serait pas question d'augmenter les émoluments de nos édiles, mais de porter à un montant plus élevé l'allocation de dépense, en réduisant en conséquence le traitement de base.

Les membres du Conseil de ville reçoivent présentement une indemnité de \$900 plus une allocation de \$600 pour les dépenses encourues dans l'exercice de leurs fonctions. L'amendement demanderait à la Législature de répartir l'indemnité en deux tranches de \$750, une comme traitement de base et l'autre comme allocation de dépense.

Le Comité exécutif a décidé de remettre à une autre année la présentation d'un projet d'amendement à la charte relatif à son pouvoir d'homologation.

D'autres dispositions du bill de Montréal prévoient l'annexion à Montréal du territoire de l'aqueduc qui se situe à Verdun et recommandent d'autoriser la Commission électrique d'accorder des contrats jusqu'à concurrence de \$5.000. Il sera aussi question dans le bill de la simplification de la procédure d'ententes entre Montréal et les municipalités adjacentes aux fins d'annexion du territoire de ces dernières à la métropole.



THE HERALD, MONTREAL, THURSDAY, NOVEMBER 24, 1955

# Council Pensions Turned Down

The administration of the city yesterday rejected a proposal that it seek the power to pay a \$100-a-month pension to councillors who served the city for 15 years.

The suggestion was made by a councillor to be included with charter amendments which will be submitted to the provincial legislature.

The executive committee turned down the idea but it is understood the matter may be brought up again in council when the draft of the Montreal Bill is considered.

The executive held a special 2½-hour session yesterday in an effort to complete the draft bill but an apparent deadlock was reached on the question of establishing a permanent arts council, with discussion on

the issue taking up most of the session.

On the veto of a possible pension for councillors, Mayor Jean Drapeau declared:

"I am against a pension for any elected man. Public office is not a job."

(Two former city administrators now are receiving pensions. They are ex-mayor Camillien Houde and former executive chairman J. O. Asselin.)

Regarding the arts council, Mayor Drapeau said there is still a possibility that the idea will have to be dropped for the time being.

It had been reported by other executive members that an agreement in principle was reached but Mayor Drapeau denied this was the case.

"I don't want an arts council without any powers or

money," the mayor asserted. "The council would be useless."

Some weeks ago, it was learned that the mayor was considering a one-cent-a-ticket additional tax on all amusement events to help the council promote art and culture in Montreal.

It appeared yesterday that among the powers he is seeking for the council is the right to endorse loans for organizations promoting cultural events.

He made it clear yesterday that unless the council has powers of this nature, it could not possibly operate with a budget of less than \$200,000 per year.

Other committee sources reported the committee had also discussed the possibility of earmarking a certain part of the city's revenue each year for the arts council.



## Le traitement des conseillers de Mtl

LA PRESSE  
25 NOV. 1953

Il sera question du traitement des conseillers municipaux dans le bill que Montréal soumettra à l'approbation de l'assemblée législative, au cours de la session actuellement en cours.

À la suggestion d'un conseiller municipal non identifié, le ville recommandera d'augmenter l'allocation de dépenses des conseillers à \$750. Cela pour permettre aux \$750, mais de diminuer d'autant le traitement proprement dit de \$900 à \$600. Cela pour permettre aux conseillers de ne pas payer trop d'impôt sur leur traitement annuel.

Le comité exécutif recommandera également qu'on donne à la commission municipale de l'électricité le pouvoir d'accorder des contrats allant jusqu'à \$5,000. La ville demandera, en outre, le pouvoir d'annexer à son territoire le terrain où est situé son aqueduc à Verdun.

La ville demande aussi le pouvoir de simplifier la procédure d'entente entre les municipalités, dans les questions d'annexion de territoire.

Le comité exécutif continuera aujourd'hui, l'étude du bill de Montréal.

## Six conseillers sont LA invités à démissionner PRESSE 31-12-1955

Violente sortie du conseiller Roger Sigouin contre la Ligue des propriétaires. — Il prétend qu'elle ne compte que "quelques dizaines de membres".

Dans une violente sortie contre la Ligue des propriétaires de Montréal, qui, selon lui, ne groupe que "quelques dizaines de membres, sur les 100,000 propriétaires de la métropole," un conseiller municipal, M. Roger Sigouin, réclame la démission de six de ses collègues, administrateurs de cette ligue.

"Les quelques dizaines de membres de cet organisme, de dire M. Sigouin ont trois représentants au Conseil municipal, alors que les 15,000 propriétaires de mon district n'ont que trois représentants et les 23,000 locataires de mon district, Villieray-Ahuntsic, sont représentés par seulement trois conseillers.

"Les quelques dizaines de membres de la Ligue des propriétaires sont donc représentés, dit-il par trois conseillers municipaux, mais la Ligue compte parmi ses administrateurs, un bon nombre de conseillers municipaux ou d'ex-conseillers municipaux, soit l'ex-conseiller A. D. Quintin, l'ex-conseiller J.-A. Léo Papineau, et les conseillers Rodrigue Moore, Marcel Lafaille, Pierre Simoneau, J.-H. Dupuis, P. J. Bertrand et P. A. Brisebois.

### "Un fiasco"

"Ce sont ces administrateurs qui ont demandé aux propriétaires de Montréal de contester leur évaluation, de souligner M. Sigouin, ils désiraient cette année, dit-il, pas moins de 50,000 contestations afin

## 15,350 plaintes

Le nombre des propriétaires qui réclament une révision de leur évaluation municipale s'élevait hier à 15,350.

En 1953, 35,270 propriétaires s'étaient prévalus de leur droit de contestation du rôle d'évaluation d'alors.

L'heure limite pour toute contestation, cette fois, est minuit, ce soir. Toute lettre estampillée avant cette heure par le bureau de poste sera acceptée.

de battre le record de 1953 et se créer ainsi du prestige.

"Ils ont crié dans le désert et ce fut un fiasco!"

"Un bon nombre de protestataires ont d'ailleurs changé d'avis depuis."

"Les administrateurs de la soi-disant Ligue des propriétaires ont poussé plus loin leur malice: ils invitent les propriétaires à contester leur évaluation. Ils affirment que plus les constatations d'évaluation seront nombreuses, plus les propriétaires auront de chance que le taux de la taxe soit considérablement diminué.

"Tous les directeurs de la Ligue des propriétaires savent très bien que cette affirmation est fautive, de dire M. Sigouin.

"Ils savent qu'au contraire, plus il y aura de contestations, plus le taux de la taxe sera élevé, puisque chaque propriété dont l'évaluation est contestée est enlevée du rôle d'évaluation qui servira à établir le taux de la taxe pour rencontrer le montant nécessaire au budget. Mais ils préfèrent tromper le public afin de tenter de mettre l'administration

de la ville dans une impasse et lui faire perdre la confiance de la population.

### Haïsse de traitement

"La majorité d'entre eux se sont voté dernièrement une augmentation de salaire, portant leur émoluments de \$1,500 à \$3,000, augmentation qui devra être payée à même les taxes des propriétaires à qui ils demandent de protester contre l'évaluation. Étrange façon de réduire les taxes!"

"Je considère, ajoute le conseiller Sigouin, que les directeurs-conseillers de la Ligue des propriétaires ont délibérément compromis le crédit de la ville de Montréal, et qu'en conséquence, ils devraient démissionner du conseil municipal. Ils ne sont plus dignes à mon avis de la confiance du public et devraient avoir la décence de ne plus siéger au conseil.

"Je réclame donc la démission des conseillers Pierre Simoneau, Rodrigue Moore, Marcel Lafaille, J.-H. Dupuis, P.-J. Bertrand et P.-A. Brisebois."

## Un 3e conseiller change d'attitude LA PRESSE 31-12-1955

Un autre conseiller municipal, M. Harry H. Klinger, qui avait voté au début de décembre en faveur de doubler l'indemnité des conseillers municipaux, actuellement de \$1,500, vient de faire savoir au maire de Montréal, M. Jean Drapeau, qu'il ne favorise plus cette augmentation.

Comme MM. Max Seigler et H. Koiber, M. Klinger soutient que le temps n'est pas opportun à une telle hausse de traitement, il souligne que le public vient d'être appelé à payer une augmentation des tarifs d'autobus et de tramways, que l'évaluation des propriétés vient d'être augmentée, etc.

Lors du vote sur la hausse des traitements des conseillers 33 d'entre eux avaient voté en faveur et 32 s'y étaient opposés.

M. Klinger demande au maire de faire ses représentations à Québec, aux autorités provinciales, lorsque l'amendement à la charte municipale concernant ce problème sera soumis à l'approbation du Parlement.

M. Klinger a adressé copie de sa lettre au président du comité exécutif, M. Pierre DesMarais et au chef du conseil, M. Marcel Lafaille.

## Le maire Drapeau opposé à toute augmentation du salaire des conseillers LA PATRIE 17-12-1955

(P.C.F.) — Le conseil de ville s'est voté une augmentation de salaire par une majorité d'une seule voix, mais le maire Jean Drapeau a déclaré hier qu'il s'oppose toujours à cette mesure, sujette à l'approbation de l'Assemblée législative.

M. Drapeau a critiqué les représentants ouvriers au conseil de 99 membres parce que, dit-il, ils ont parlé contre la mesure mais ne se sont pas présentés à la réunion pour voter, jeudi soir.

"Les conseillers ouvriers ont tous déclaré qu'ils s'opposaient à l'augmentation, mais par pure coïncidence ils étaient absents quand le vote fut pris", a dit le maire.

Le vote fut de 33 à 32, 34 conseillers étant absents. Le conseil a ainsi approuvé une augmentation de l'indemnité annuelle et de l'allocation de dépenses de \$1,500 à \$3,000.

Plusieurs conseillers ouvriers ont déclaré hier qu'ils n'ont pu assis-

ter à la séance mais qu'ils demeurent opposés à l'augmentation. Le Conseil des Métiers et du Travail de Montréal a adopté jeudi soir une résolution protestant contre la décision du conseil.

## M. DesMarais et les émoluments des conseillers LA PRESSE

Le président du comité exécutif a été invité par les journalistes à commenter la motion Vachon relativement à une demande d'augmentation des traitements des conseillers municipaux, à l'hôtel de ville.

Il a fait à cette occasion la déclaration suivante:

"Nous aurions préféré ne commenter publiquement la motion Vachon, relativement aux émoluments des conseillers municipaux qu'après l'étude de cette motion au conseil. Les journaux s'étant fait l'écho de la question, je me vois dans l'obligation de faire connaître mon point de vue sans plus de délai.

"Si le maire Jean Drapeau s'est lui-même prononcé sur cette question et il a déclaré sans ambages qu'il n'est pas favorable à ce que la gratification aux conseillers prenne la forme d'un salaire.

"Pour ma part, affirme M. DesMarais, je considère qu'il ne s'agit pas d'une rémunération pour services rendus, mais bien d'un dédommagement très faible pour le dévouement de ces hommes qui consacrent une partie importante de leur temps, à l'administration de la chose publique.

"S'il s'agissait d'un paiement pour services rendus, il faudrait considérer la participation et l'apport de chaque conseiller.

"Nous avons au conseil, dit le président, des gens extrêmement importants: présidents de banque, gros industriels, éducateurs, hommes d'affaires, etc., pour lesquels il est extrêmement onéreux, tant du point de vue pécuniaire qu'à d'autres points de vue, de venir consacrer de longs jours, voire même des semaines, à l'administration de la ville.

"Nous savons qu'ils en retirent bien des critiques et pas d'avantages personnels. Ils le font par esprit civique bien compris, et les citoyens bien pensants (ils sont la majorité) apprécient certainement leur participation à la direction des affaires de la ville.

"En 1940, lorsque j'ai consenti à siéger au conseil municipal, il n'y avait aucune rémunération attachée au poste de conseiller. Je crois sincèrement que les conseillers d'aujourd'hui, comme ceux d'alors, occupent leur poste par esprit civique et ne désirent pas en faire un moyen de subsistance.

## City Council Votes Itself Double Pay LA PATRIE 16-12-1955

City Council last night approved by a 33-to-32 vote that the Quebec Legislature be asked to amend the city charter so as to double city councillors' \$1,500 annual remuneration.

The proposal, sponsored by Coun. Valere Vachon and seconded by 32 other councillors, would bring \$900 indemnity to \$2,000 and the personal \$600 expense allowance — this allowance is tax free — to \$1,000.

The Montreal Trades and Labor Council (AFL-TLC) last night unanimously opposed the move to double the councillors' remuneration.

The labor body is represented in the City Council by three members who sit as Class "A" non-elective councillors. They are President Louis Laberge, Roger Pfovoost and Hector Marchand who all condemned the move.

# La hausse de l'indemnité est désirée

LA PRESSE

33 conseillers, contre 32, la favorisent. — Elle passerait de \$1,500 à \$3,000.

Par 33 voix contre 32, le conseil municipal de Montréal a décidé, hier soir, de demander aux Chambres provinciales d'amender la charte de la ville de façon que les émoluments annuels des conseillers, actuellement de \$1,500, soient augmentés à \$3,000.

En résumé, si les Chambres provinciales donnent suite à cette requête insérée dans le "bill de Montréal" dont elles seront prochainement saisies, le traitement des conseillers serait porté de \$900 à \$2,000, puis leurs allocations de dépenses le seraient de \$600 à \$1,000.

En prenant une telle décision à la suite d'un long débat au cours duquel les tenants d'une hausse ont expliqué que les émoluments présentement versés aux conseillers sont de beaucoup inférieurs à leurs dépenses, le conseil a adopté une motion dont le conseiller Valère Vachon s'était fait le parrain.

## Les "pour"; les "contre"

Ont voté "pour" la motion Vachon: les conseillers Seigler, Filion, Savignac, Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Delisle, J.-H. Dupuis, Kolber, Leblanc, Parent, Lauriault, Lafaille, Lortie, Godin, Croteau, Dozois, Lépine, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, Emile Pigeon, Gauthier, Lessard, Desjardins, Kliger, Aronoff, Bonnier, Antoine Tremblay et Lanciault.

Ont voté "contre": les conseillers Vanier, Pierre DesMarais, J.-N. Drapeau, Vautelot, Lévesque, English, Chambault, Bertrand, Hanson, Mack, Véneau, Crompl, Flynn, Brown, Sullivan, Boire, Lahelle, Clouette, O'Hearn, Guilbeault, Hayes, Montpetit, Meunier, Angers, Saulnier, Sigouin, Letellier de St-Just, Outebride et Pélouquin.

En présentant cette motion, M. Vachon a souligné qu'il avait résolu de la soumettre à la considération de ses collègues avant que le rôle d'évaluation soit déposé et que le prix des billets de tram ou autobus soit haussé.

"\$1,500, ce n'est pas assez pour faire face aux dépenses qu'un conseiller est appelé, de par sa fonction, à envisager", dit-il. "On dépense même le double de ce que l'on reçoit, sans compter les dépenses d'élections qui peuvent être d'environ \$3,000. Avec une augmentation, des conseillers pourront avoir des secrétaires lorsqu'il s'agit d'écrire de 10 à 15 lettres par jour en faveur de commettants".

## Verdun et Montréal

"Verdun paye mieux ses conseillers que Montréal ne le fait", d'ajouter le conseiller Vachon. Cela prenait du courage de présenter le désir de plusieurs de mes collègues.

"Il est bon d'affirmer que le travail mérite récompense", a renchérit le conseiller Antoine Tremblay.

Selon le chef du conseil, M. Marcel Lafaille, "on doit verser une indemnité proportionnelle aux services rendus" et "l'indemnité de \$1,500 est une risée".

"C'est honnête de dire à la population qu'elle doit payer ses conseillers", dit également M. Lafaille. "L'indemnité versée aux conseillers est trop minime", a noté, pour sa part, le commissaire Paul Dozois. Il est juste de les mieux rémunérer. Si on faisait une répartition par capita, on pourrait dire que chaque contribuable de Verdun paye 50 cents pour son conseil,

alors que celui de Montréal n'en débourse que 10.

S.H. le maire, Me Jean Drapeau s'était carrément déclaré opposé à la motion Vachon.

"On ne devrait pas se limiter à dire que le civisme est une foule de petites choses, mais dire qu'il est plutôt une grande chose", avait déclaré le maire.

## Opposition du maire

"Personnellement, je dis que l'indemnité ne doit pas être assimilée à un salaire. Il se trouve à Montréal un nombre incalculable de bonnes oeuvres qui mobilisent des personnes qui travaillent de longues heures, et souvent, par esprit civique. Pourquoi ne se trouverait-il pas 100 personnes dans notre vaste population qui soient prêtes à faire partie du conseil par esprit civique.

"Pour ma part, j'ai fermé mon propre bureau d'avocat par esprit civique", de continuer Me Drapeau. "La mairie c'est, comme l'a dit le conseiller Lafaille, un esclavage doré. Les invitations sont nombreuses. Les réceptions se multiplient de façon incroyable au point que je dois décliner des invitations et on m'en tient rigueur, en quelques milieux. Manger une pâtisserie française, c'est bon, mais après une douzaine, on en a assez.

"J'ai accepté d'être maire. Dans le cas des conseillers, ils devraient parler d'augmentation d'émoluments lors des élections. Tous ceux qui ont été élus il y a un peu plus d'un an, l'ont été en sachant que les émoluments étaient de \$1,500 par année. Si jamais je considère l'indemnité versée au maire comme insuffisante, j'en parlerai aux électeurs, advenant que je décide de demander un renouvellement de mandat. En dépit des rumeurs, je ne favorise pas la motion".

# 2 conseillers reviennent sur leur décision

LA PRESSE

Ils s'opposent maintenant à une augmentation de traitement.

27-12-1955

Deux conseillers municipaux, MM. Harry Kolber et Max Seigler, qui avaient voté en faveur de se donner une augmentation de traitement, lors de la dernière séance du conseil municipal, viennent de faire savoir, le premier au maire et le second au président du comité exécutif, qu'ils ont depuis, changé d'avis.

Ils demandent à Me Jean Drapeau et à M. Pierre DesMarais, de faire savoir au gouvernement provincial, lors de l'étude du bill de Montréal, dans quelques semaines, à Québec, qu'ils sont maintenant opposés à une telle augmentation.

Lors de la dernière séance du conseil, 33 conseillers avaient voté pour l'inclusion, dans le bill de Montréal, d'un amendement à la charte portant l'indemnité des conseillers municipaux de \$1,500 à \$3,000. Trente-deux avaient voté contre l'adoption de l'amendement.

## Lettre de M. Kolber

Voici le texte de la lettre de M. Kolber au maire Drapeau:

"La présente est pour vous faire savoir que lors de la dernière séance du conseil, j'ai voté pour l'augmentation de salaires, qui à mon avis, dans le temps, était justifiée. "Depuis lors, toutefois, et après y avoir longuement pensé, je crois que par suite de la réduction des octrois de charité, de l'augmentation des tarifs de tramways et de la hausse de l'évaluation foncière, je dois réviser mon vote en faveur de la dite augmentation, si possible.

"Mais comme cela est impossible, j'apprécierais que lors de la présentation du bill de Montréal à Québec, vous fassiez connaître mon avis à ce sujet au premier ministre de la province, de telle sorte qu'avant

# 32 conseillers veulent doubler leurs émoluments

LA PRESSE 14-12-1955

Trente et un conseillers municipaux ont secondé hier une motion présentée par le conseiller Valère Vachon, visant à faire doubler leurs émoluments actuels de \$1,500.

Le conseiller Vachon a soumis au conseil sa motion sous forme d'amendement à inclure dans le projet de bill de Montréal.

La motion a été laissée sur la table et aucune décision n'a été prise à ce sujet par le conseil.

M. Vachon a suggéré que le traitement des conseillers soit porté de \$900 à \$2,000 et leurs allocations de dépenses de \$600 à \$1,000.

Quelques conseillers ont fait savoir dès la présentation de la motion, qu'ils s'opposaient à son adoption. Ils n'ont toutefois pas

pu le faire officiellement, parce que la proposition Vachon a été laissée sur la table pour étude à une séance ultérieure du conseil.

C'est la deuxième année consécutive que des conseillers tentent de faire augmenter leurs émoluments.

Au cours de la séance d'hier, le conseil a également approuvé un projet d'amendement à la charte pour porter à quelque \$30 la peine imposée aux automobilistes pour tout stationnement illégal. Le projet d'amendement autoriserait la ville à louer tout véhicule stationné dans une zone de "stationnement interdit en tout temps." L'infraction pourrait entraîner une amende de \$5, et les frais, ainsi qu'un amende additionnelle n'excédant pas \$25.

\$2,000 Plus \$1,000 Expenses

# Move To Double Pay of Councillors

City councillors yesterday in continued statutory meeting launched a move to double their present \$1,500 annual pay. 14-12-1955

Seconded by 31 councillors, Coun. Valere Vachon presented a clause for inclusion in the Montreal Bill of charter amendments that would:

1. Increase to \$2,000 the \$900 indemnity councillors now receive each year.
2. Increase to \$1,000 the \$600 expense allowance they now receive, and which is free of income tax.

Council, which was sitting in committee of the whole, did not immediately consider Mr. Vachon's proposal, which was tabled for a subsequent sitting.

After morning and afternoon sessions, the meeting, which opened Dec 1, was adjourned for a night instalment.

Earlier in the day a clause in the draft Montreal Bill to enable the city to abolish the St. Jean Baptiste Market at St. Lawrence

Blvd. and Rachel St. and to sell or convert the property to any other municipal use, was withdrawn by the administration after the suggestion was raked fore and aft by a number of councillors.

The land on which the market is situated was ceded to the village of St. Jean Baptiste (later annexed to Montreal) in 1870 by Come-Seraphin Cherrier on condition it be used in perpetuity for a market.

Coun. Louis Bass\* observed: "Most people, when speaking of a former mayor, usually say 'he left with a fortune'. Here was a mayor that left something for the citizens of Montreal, and for that reason alone we should respect his memory and abolish the idea of doing away with the market."

Council also suspended debate on a proposed charter amendment to permit the city to collect a tax when tax-exempt property is leased occasionally for "representations, concerts, exhibitions, sports events or spectacles open to the public on payment of a price of entry." Tax would not exceed 15 per cent of lease revenues.

The clause elicited concern from several councillors lest it hit religious institutions.

At adjournment, council in committee of the whole was discussing a suggested charter amendment presented by Coun. Pierre Simoneau that would eliminate requirement for property owners protesting valuations to fill in a questionnaire under oath before the protest becomes valid.

At opening of yesterday's morning session, a bare quorum of 34 council members was in the chamber, and Mayor Drapeau had to warn that none could leave lest the meeting come to an automatic but premature end.

Early in the afternoon sitting there were only 39 council members present, while at 3 p.m. the number had risen to 59.

City councillors yesterday in continued statutory meeting launched a move to double their present \$1,500 annual pay. 14-12-1955

Seconded by 31 councillors, Coun. Valere Vachon presented a clause for inclusion in the Montreal Bill of charter amendments that would:

1. Increase to \$2,000 the \$900 indemnity councillors now receive each year.
2. Increase to \$1,000 the \$600 expense allowance they now receive, and which is free of income tax.

Council, which was sitting in committee of the whole, did not immediately consider Mr. Vachon's proposal, which was tabled for a subsequent sitting.

After morning and afternoon sessions, the meeting, which opened Dec 1, was adjourned for a night instalment.

Earlier in the day a clause in the draft Montreal Bill to enable the city to abolish the St. Jean Baptiste Market at St. Lawrence

Blvd. and Rachel St. and to sell or convert the property to any other municipal use, was withdrawn by the administration after the suggestion was raked fore and aft by a number of councillors.

The land on which the market is situated was ceded to the village of St. Jean Baptiste (later annexed to Montreal) in 1870 by Come-Seraphin Cherrier on condition it be used in perpetuity for a market.

Coun. Louis Bass\* observed: "Most people, when speaking of a former mayor, usually say 'he left with a fortune'. Here was a mayor that left something for the citizens of Montreal, and for that reason alone we should respect his memory and abolish the idea of doing away with the market."

Council also suspended debate on a proposed charter amendment to permit the city to collect a tax when tax-exempt property is leased occasionally for "representations, concerts, exhibitions, sports events or spectacles open to the public on payment of a price of entry." Tax would not exceed 15 per cent of lease revenues.

The clause elicited concern from several councillors lest it hit religious institutions.

At adjournment, council in committee of the whole was discussing a suggested charter amendment presented by Coun. Pierre Simoneau that would eliminate requirement for property owners protesting valuations to fill in a questionnaire under oath before the protest becomes valid.

At opening of yesterday's morning session, a bare quorum of 34 council members was in the chamber, and Mayor Drapeau had to warn that none could leave lest the meeting come to an automatic but premature end.

Early in the afternoon sitting there were only 39 council members present, while at 3 p.m. the number had risen to 59.



LE BILL DE MONTREAL

## Des projets sont retirés *dec. 1955*

Amendements concernant  
les émoluments des con-  
seillers municipaux.

Le conseil municipal a retiré du projet de bill de Montreal qu'il soumettra à l'assemblée législative, les amendements qui prévoyaient une répartition égale entre les traitements et les allocations de dépenses des conseillers, le tout, dans le but de leur éviter de payer trop d'impôts. Le conseil a ajourné sa séance, hier soir, à 10 h. 30 ce matin. Lors de l'étude de ces motions, le président du comité exécutif, M. Pierre DesMarais, a déclaré que depuis l'inscription de ces projets d'amendements dans le bill, des renseignements supplémentaires avaient été fournis aux conseillers, ce qui leur permet de croire qu'ils peuvent résoudre le problème autrement.

Le conseil fut alors unanime à retirer ces projets du bill. Les traitements des conseillers sont actuellement de \$900 et les allocations de dépenses de \$600; on voulait les faire porter à \$750 et \$750.

Le conseil a également consenti à demander à Québec, dans deux autres projets d'amendements à la charte municipale, les pouvoirs "de régler l'installation, l'entretien, le nombre et la hauteur des antennes de télévision et des antennes de radio à l'extérieur des bâtiments," et "de régler également la construction et l'entretien des clôtures sur la propriété privée."

Au moment où il s'est ajourné hier soir, le conseil étudiait le projet d'amendement visant à faire payer les taxes d'affaires à certaines parties d'immeubles publics habituellement exempts et occasionnellement utilisés à des fins commerciales. Le président de l'exécutif avait expliqué cette demande en donnant l'exemple de la salle du Gesù et le gymnase du Mont-S.-Louis, qui forment partie de corps d'immeubles exempts des taxes. Comme tels, de dire M. DesMarais, ils devraient payer des taxes d'affaires, parce qu'ils entrent en concurrence avec l'entreprise privée, en présentant des spectacles, représentations artistiques, sportives ou autres, où un prix d'entrée est demandé.

Le conseil a étudié jusqu'ici près de la moitié des amendements projetés à la charte, amendements qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée législative. Il en reprendra l'étude à la reprise de sa séance aujourd'hui.



Councillors  
Indemnité

## Councillors' Pay Boost Voted Down

(By Gazette Staff Reporter)

Quebec, Feb. 8. — The Private Bills Committee of the Legislative Assembly last night by a show of hands turned down a proposed amendment to the Montreal City Charter under which the salaries of city councillors would have been increased to \$3,000 a year.

The salary of city councillors is \$1,500, compared to no indemnity when the present 100-man system of administration was established.

Premier Duplessis said that in view of the many financial problems faced by the city, such an amendment would not receive the approval of the general public.

Valere Vachon, who proposed the amendment, said the proposed change was approved by city council by a vote of 33-32.

He told the committee he did not believe the \$1,500 annual indemnity paid councillors covered the expenses a great number of them had to meet.

He also said that in a number of smaller cities, such as Quebec and Verdun, councillors were paid \$3,000 and \$3,500.

"But they don't have 99 city councillors in these cities," remarked the premier.

City Councillor Frank Hanley, who sits as independent member of the Legislature for St. Ann's, said that when the vote was taken on the salary amendment, 34 city councillors were absent.

"That doesn't speak very highly for the interest which the councillors take in their work."

The majority of the members voted to drop the amendment, although two cabinet ministers, Youth and Social Welfare Minister Paul Sauve and Municipal Affairs Minister Yves Prevost, voted for the salary increase.

# Quebec Throws Out *The Montreal Star* Councillors' Raise

8 février 1956  
*Star Staff Reporter*

QUEBEC, Feb. 8 — Montreal city councillors who were counting on the Provincial legislature's approval for an annual \$1,000 raise, will have to remain satisfied with their present pay for at least another year.

The Private Bills Committee killed the proposed pay boost at the Montreal Bill hearing here last night when a show of hands by committee members resulted in an unequivocal rejection of the request.

Only four members of the committee voted in favor of the proposal: Hon. Paul Sauve, minister of youth and social welfare, Hon. Yves Prevost, minister of municipal affairs, Councillor Frank Hanley, MLA, and Daniel Johnson, MLA for Bagot.

Executive Committee Chairman Pierre DesMarais told the committee that City Council had passed the motion only by a 33-32 vote and he added that two councillors, Max Seigler and Harry Kolber, had later announced they had changed their views on the matter and were no longer in favor of the raise.

The proposal before the committee was to double the indemnity from \$1,500 to \$3,000—\$2,000 to be considered as salary and the balance an expense allowance.

Councillor Valère Vachon, sponsor of the motion in City Council, argued in favor of the increase, claiming that council members of smaller cities were

For criticism of the Quebec budget by Opposition Leader George Lapalme, please see Page 22.

receiving more pay than those in Montreal. Verdun aldermen get \$3,000 and Quebec City council members \$3,500, he said.

In reply to a query from Premier Maurice Duplessis, Chairman DesMarais said he was personally opposed to the raise.

"I am somewhat like the man who has received orders to do something," he said. "I was against the project."

Councillor Vachon said he failed to understand why so many councillors voted against his motion. In fact, he was convinced that many of them had opposed the proposal but actually wanted more pay.

Premier Duplessis said he had no objection to a higher indemnity, he pointed out the majority was slim and the vote close. Besides, Montreal's financial situation might not justify this raise, he said, and the move "might not be well looked upon by certain people."

Said Chairman DesMarais: "Mr. Chairman, may I point out that 32 councillors were opposed to the increase, 33 in favor and 34 were absent."

Councillor Vachon: "I know, however, that many who are interested in being paid a higher indemnity, voted against the motion."

## Hausse de l'indemnité des conseillers rejetée

*La Presse* 8 février 1956

Quebec, 8 (par J. D.) — Par un vote majoritaire, le comité des bills privés du Parlement provincial a rejeté, hier soir, l'amendement inclus dans le bill de Montréal réclamant une hausse d'indemnité pour les conseillers municipaux de Montréal.

C'est le conseiller Valère Vachon qui a expliqué aux membres du comité la portée de l'amendement suggéré. Il a rappelé que le vote au conseil municipal sur ce sujet avait été de 33 contre 32.

M. Vachon a également rappelé que dans les villes de Verdun et de Québec, les échevins reçoivent respectivement \$3,000 et \$2,200 de traitement, alors qu'à Montréal les émoluments annuels sont de \$1,500.

L'amendement demande que le traitement proprement dit de

\$900 soit porté à \$2,000 et que l'allocation de dépenses soit haussée de \$600 à \$1,000, soit un total de \$3,000 en tout.

Invité par le premier ministre, l'hon. M. Duplessis, à donner son avis sur le sujet, le président du comité exécutif, M. Pierre DesMarais, a rappelé que 33 conseillers avaient voté en faveur de l'amendement, et 32 contre. Il a rappelé qu'après le vote, deux conseillers avaient écrit des lettres ouvertes retirant leur vote en faveur de la hausse de l'indemnité. M. DesMarais a également rappelé que lors du vote au conseil, le maire Drapeau et lui-même s'étaient déclarés opposés à une hausse des traitements des conseillers.

Après un court débat, le comité des bills privés prit le vote et l'amendement fut rejeté.

### The Premier Was Right

Premier Duplessis said the last word (for the time being) on doubling of Montreal councillors' indemnities, when the private bills committee rang down the curtain on the project at Quebec. Such an increase, said the premier, "would be badly seen by the public."

We are sure it would have been. And we are sure any revivals will continue to be, until Montreal shrinks its council to more economic size—from the taxpayer angle.

If the bills committee had nodded assent, and council indemnity climbed to \$3,000 a year, the tax-paying public might soon have regarded that representative municipal debating society as an extremely costly luxury.

They might have insisted on a drastic council-trimming job. And from the councillors' viewpoint, the present half loaf of financial recompense for time devoted to the city's affairs is surely better than no bread.

\* \* \*

It is to be presumed that a good many of the councillors thought so, too. Aside from the second thoughts which drove some to change their minds, only two-thirds of council turned up to endorse the measure by a one-vote majority.

We agree that it would have been badly seen by the public. And we are relieved that it was badly seen by Quebec.

#### SALAIRE DES CONSEILLERS

Comme le conseil et le président de l'exécutif ne semblaient pas très enthousiasmés d'une augmentation du traitement des conseillers, le président du Comité, mit le projet aux voix. Il fut repoussé par une majorité d'environ les deux tiers. Les partisans de l'augmentation du traitement demandaient \$3,000 par année au lieu de \$1,500 qui est le traitement actuel.

*La Presse 9 février 1956*



**Amendement rejeté**

Québec a également rejeté, au cours de l'étude du bill de Montréal au comité des bills privés de l'Assemblée législative, l'amendement inclus dans le bill de Montréal réclamant une hausse d'indemnisation pour les conseillers municipaux de Montréal (soit de \$1,500 à \$3,000).

Lors de l'adoption de cet amendement au conseil municipal, le vote en faveur de son inclusion avait été de 33 contre 32. Subséquemment deux conseillers avaient retiré le vote qu'ils avaient donné en faveur de l'amendement.

Le maire J. Drapeau et le président de l'exécutif, M. P. DesMarais, s'étaient prononcés contre cette hausse de traitement.

Conseil  
municipal  
de Parisien

NOV 30 1957 LA PRESSE

## Traitements des membres de l'administration de la métropole du Canada

Voici quels sont les traitements du maire, de chacun des membres du comité exécutif, du chef du conseil et de chacun des conseillers municipaux.

**L'hon. sénateur Sarto Fournier, maire :**

Traitement	\$12,000
Dépenses et frais de représentation	4,000
Traitement comme membre du conseil	1,500
Traitement comme membre de la Comm. métrop.	1,000

Total ..... \$18,500  
(Traitement comme sénateur \$10,000)

**M. J.-M. Savignac, président de l'exécutif :**

Traitement	\$10,000
Dépenses et frais de représentation	2,000
Traitement comme membre du conseil	1,500
Traitement comme membre de la Comm. métrop.	1,000

Total ..... \$14,500

**M. Pierre DesMarais, membre du comité exécutif ;  
président de la Commission métropolitaine :**

Traitement comme commissaire	\$ 7,000
Dépenses et frais de représentation	1,500
Président de la Commission métropolitaine	5,000
Traitement comme membre du conseil municipal	1,500

Total ..... \$15,000

**MM. J.-N. Drapeau, A. Gagliardi, J.-H. Dupuis et M. Hayes,**

«chacun»

Traitement comme commissaire	\$ 7,000
Dépenses et frais de représentation	1,500
Traitement comme membre de la Comm. Métropolitaine	1,000
Traitement comme membre du conseil municipal	1,500

Total ..... \$11,000

**M. Marcel Lafallo, chef du conseil municipal :**

Traitement comme leader	\$ 3,000
Traitement comme membre du conseil	\$ 1,500

Total ..... \$ 4,500

## M. Lafaille parle-t-il trop?

(Par Roland Côté)

Quelles sont les attributions du leader du Conseil? Elles sont assez difficiles à déterminer puisqu'il n'y a rien dans la Charte de la Cité de Montréal qui définit les privilèges et les devoirs du chef du Conseil. La question s'est posée cette semaine à la suite d'une séance du Conseil où le conseiller René Clouette, dévoué membre de la Ligue d'Action Civique, s'en est pris à Marcel Lafaille, membre non moins dévoué du Ralliement et leader du Conseil.

Selon M. Clouette, un conseiller qui aime bien se faire entendre dans la salle du Conseil, M. Lafaille parle trop et trop souvent... même s'il est leader du Conseil.

Cette remarque nous a poussé à fouiller dans la Charte de la Cité pour trouver une définition de la tâche du leader du Conseil et tout ce que nous avons trouvé, c'est que le leader peut être élu à la séance spéciale convoquée par le greffier pour nommer le Comité Exécutif et qu'il a droit à une indemnité de \$3,000 par année en plus de son indemnité de conseiller. Il a droit aussi (mais ce n'est pas dans la charte) à un bureau sur le premier plancher de l'hôtel de ville et à une secrétaire... fort charmante.

Mais sur ses attributions? Rien... rien!

Dans les règles du Conseil, l'article 64, fait mention du leader. Cet article se lit comme suit: "Lorsqu'une motion à l'effet que le conseil se forme en comité plénier a été adoptée, le maire, avant de quitter le fauteuil désigne le chef du conseil ou, en l'absence de ce dernier, un autre conseiller, pour présider ce comité. Le président maintient l'ordre et fait rapport des délibérations (fin de l'article).

### La tradition

Mais la tradition veut que le leader du Conseil fasse un peu plus. Selon la Charte, c'est le maire qui doit lire les motions faites à la suite des rapports du Comité Exécutif. Depuis quelques années, le leader du Conseil lit les motions ainsi que le nom des proposeurs et seconds.

Il se lève et parle plus souvent que les autres conseillers — mais seulement pour lire les motions et non pas pour les expliquer. Cette tâche d'expliquer les motions revient au président du Comité Exécutif.

Mais cette année, le président du Comité Exécutif n'est pas très vite sur ses patins et M. Lafaille est porté à donner des explications... ce qui ne plaît pas à M. Clouette.

Selon les règles du Conseil, aucun conseiller n'a le droit de parler plus d'une fois sur une motion, sauf lors de l'étude du budget. De plus, aucun conseiller ne doit parler pendant plus de dix minutes sur une motion, sauf lors de l'étude du budget.

Voilà pourquoi René Clouette est parti en guerre contre le leader du Conseil. Il ne veut pas que Marcel Lafaille soit le porte-parole du président de l'Exécutif.

### L'historique

M. Pierre DesMarais, l'ex-président du Comité Exécutif, fut lui aussi leader du Conseil de 1948 à 1950. C'est lui qui chercha à donner plus d'importance à ce

poste. Avant lui, le leader avait un petit bureau pas tellement attrayant sur le premier plancher. Dès que M. DesMarais fut élu au poste de leader, il fit faire un grand nettoyage (il est fort sur les savons) et aménagea un bureau convenable: tapis, tentures, mais pas de douche. De plus, il obtint que la chambre adjacente, qui était alors occupée par un préposé du service des estimations, lui soit donnée. Ainsi le leader du Conseil eut un pied-à-terre convenable à l'hôtel de ville.

Il fut un temps où l'on considéra le poste de leader du Conseil assez important pour laisser le titulaire assister aux réunions du Comité Exécutif.

C'est M. Dave Rochon qui succéda à M. DesMarais. En 1954, Marcel Lafaille était élu leader du Conseil et il était réélu lors de l'assemblée spéciale du 27 novembre dernier.

Mais quelles sont les attributions du leader du Conseil? Elles



M. RENE CLOUETTE... il aimerait que M. Marcel Lafaille parle moins!

ne sont pas définies par la Charte. La seule chose qui est définie dans la Charte, c'est son indemnité de \$3,000.

LA PRESSE

JAN 15 1958

## Echevins de S.-Hyacinthe pensionnés

**Tout citoyen ayant été  
échevin pendant 25 ans  
recevra une pension.**

Québec, 15. (par V.P.) -- Pour la première fois dans l'histoire du Québec, le comité des bills privés de l'Assemblée législative a autorisé une municipalité à verser une pension à tout échevin qui aura agi en cette qualité pendant une période d'au moins vingt-cinq ans.

Jusqu'ici, le comité des bills privés de l'Assemblée législative avait déjà autorisé le versement de pensions à des personnes ayant occupé les fonctions de maire pendant un certain nombre d'années, ou à des fonctionnaires municipaux. Des pensions ont été autorisées dans le cas également d'un président de comité exécutif. Les maires ou présidents de comité exécutif qui ont jusqu'ici bénéficié de telles pensions sont MM. Camilien Houde, de Montréal, Edward Wilson, de Verdun, Lucien Dorne, de Québec, et M. J.O. Asselin, ancien président du comité exécutif de Montréal.

### Pension annuelle de \$2,900

La municipalité qui a obtenu, hier, l'autorisation de verser une pension à ses anciens échevins comptant vingt-cinq ans de service est la ville de S.-Hyacinthe. Cette pension, qui sera aussi applicable aux anciens maires, dans les mêmes conditions, a été fixée à \$2,900 par année. La clause se lit comme suit :

"Toute personne qui, à compter de l'année 1950, aura occupé ou occupera la charge de maire ou l'échevin pendant une période d'au moins vingt-cinq ans, aura droit à vie durant, à une pension annuelle incessible et inaisissable de deux mille dollars..."

M. René Hamel, député de S. Maurice, a demandé au gouvernement ce qui l'empêcherait d'insérer une clause générale à cet effet dans la loi des cités et villes.

Le premier ministre a rétorqué que ce ne serait pas démocratique. Tous les conseils municipaux, a-t-il dit, ont leurs problèmes particuliers et il importe de respecter l'autonomie des conseils.

La ville de S.-Hyacinthe a aussi obtenu le pouvoir d'emprunter un montant n'excédant pas \$75,000 pour défrayer le coût de la confection d'un rôle d'évaluation scientifique.



MONTREAL-MATIN, MARDI, 7 OCTOBRE 1953

Pour la première fois depuis 1949

## La séance spéciale du Conseil prend fin faute du quorum

L'assemblée spéciale du Conseil, qui durait depuis mardi dernier, a subitement pris fin hier après-midi, à 3 h. 15, faute de quorum. Le Comité exécutif n'a donc pas, après plusieurs tentatives, réussi à faire octroyer des contrats de trois ans pour l'enlèvement de la neige. Il pourra cependant accorder des contrats d'un an, s'il le désire, car ces derniers ne sont pas sujets à l'approbation du Conseil.

Seulement vingt-six candidats étaient présents dans la salle des débats, à 3 h. 15, alors que le leader du Conseil, M. Marcel Lafaille, et M. Frank Hanley ont demandé au pro-maire, M. Norman English, de faire fermer les portes. M. Lafaille a ensuite demandé que le greffier enregistre les présences et fasse l'appel des conseillers.

Devant le manque de quorum, M. English se devait, en vertu de l'article n° 10 des règles de procédure, de déclarer que la séance n'avait pas lieu.

Une dizaine de conseillers attendaient derrière les portes fermées pour entrer, mais ils n'avaient pas le droit de le faire tant que le maire ou son suppléant n'ordonnait pas qu'on ouvre les portes. Quelques autres étaient également à l'hôtel de ville. Il semble donc que la joute des séries mondiale entre les Braves de Milwaukee et les Yankees de New-York ait été la principale cause de ce manque de quorum.

### Depuis 1949

C'était la première fois depuis le 10 mars 1949 qu'une assemblée du Conseil tombait ainsi. Il s'agissait alors d'une séance au cours de laquelle on étudiait le budget de la Ville et il n'y avait que trente et un conseillers présents. Également, le 22 décembre 1941, une assemblée n'avait pas eu lieu parce qu'il n'y avait que vingt-huit membres présents. Il faut un minimum de trente-quatre conseillers, y compris le maire,

pour qu'une assemblée soit valide.

On ne sait pas encore quand l'Exécutif convoquera une nouvelle réunion.

Il y avait une quinzaine d'items à l'ordre du jour du Conseil, en plus d'une vingtaine de motions de conseillers, hier après-midi, entre autres, celui des tarifs du taxi. L'Exécutif avait, en effet, décidé de demander au Conseil de porter le taux des courses à 25 cents

le mille au lieu de 20 cents et d'augmenter le prix de l'heure d'attente à \$2.40.

Les conseillers devaient également voter un article ayant trait à l'élargissement de la rue Bélanger et un crédit de \$1.463.895 à cet effet.

Voici les noms des conseillers présents au début de la séance d'hier: MM. Savignac, J.-M. Rochon, Hanley, Dupuis, McDougall, Lafaille, English, Provost, Hanson, Tozzi, Hayes, Montpetit, Saulnier, Sigouin, Boire, Péloquin, Brown, Davidson, Tait, Roy, Bourque, Drapeau, Fernand, Bourret et Savage, ainsi que Mmes Letellier de St-Just et Saul Hayes.

## Une manoeuvre...

(Suite de la première page)

il faut dire que nous venons à peine de terminer une séance du comité de la circulation et du stationnement et je n'ai pu quitter mon bureau avant pour descendre au Conseil".

A peine quelques minutes après la fin inattendue de la séance, nous avons aperçu au moins une vingtaine "d'absents" arpenter les corridors de l'hôtel de ville. Plusieurs d'entre eux sont sortis du bureau de l'Office municipal de l'habitation salubre qui est situé au premier étage entre le bureau du Leader du Conseil et ceux de la mairie.

Au bureau du maire on a expliqué que M. Sarto Fournier était en voyage à Ottawa où il a assisté à l'entrevue entre les autorités fédérales et la Fédération canadienne des maires et des municipalités.

On appréhendait un peu cet incident depuis vendredi soir alors que le Ralliement en bloc a voté contre le président du comité exécutif, M. Savignac. Le président avait alors déclaré, en présentant sa motion pour soumettre les 54 contrats de déneigement au Conseil, qu'il favorisait l'octroi de contrats de trois ans à l'entreprise privée, MM. Lafaille et Croteau avait alors parlé contre la motion en alléguant que trop de conseillers étaient absents.

### Et le déneigement

Le conseiller Lucien Sanjuler a dit après la fin de la séance: "Le primaire a dit que la séance est tombée. La neige aussi va tomber cet hiver et je suis persuadé que c'est un petit peu pour faire tomber aussi le président Savignac".

A moins que l'exécutif ne convoque incessamment une autre séance spéciale du Conseil l'Administration pourra soit accorder des contrats d'un an aux entrepreneurs qui ont été les plus bas soumissionnaires ou encore décider que le service de la Voie publique prendra lui-même en main le déneigement.

Un autre rapport du comité exécutif qui était à l'ordre du

jour et qui a fait couler beaucoup d'encre est celui recommandant un amendement au règlement 1800 et permettant une augmentation des taux de taxi.

### Séance spéciale réclamée

En fin d'après-midi, le commissaire Alfred Gagliardi a rendu public le contenu d'une lettre qu'il venait d'adresser à M. Savignac.

Dans sa lettre M. Gagliardi réclame la tenue d'une séance spéciale du Conseil.

"Je vous saurais gré, écrit M. Gagliardi, de bien vouloir présenter une motion à la séance du comité exécutif de demain matin, mardi 7 octobre, à l'effet de convoquer une séance du conseil municipal d'ici 48 heures.

"Des items de la plus haute importance sont restés sur la table et nous ne pouvons pas retarder le progrès de la cité de Montréal et l'exécution de travaux publics qui s'imposent."

On connaît donc aujourd'hui quel sort M. Savignac réserve à la requête de M. Gagliardi.

LE DEVOIR

OCT 7 - 1958

## Une manoeuvre bien orchestrée, fait tomber la séance du Conseil

Faute de quorum l'assemblée spéciale est ajournée sine die — Aucun membre du Ralliement présent à l'heure de la séance, sauf le président de l'exécutif et le leader du Conseil — Les contrats pour le déneigement et la hausse des taux de taxi demeurent sur la table — Pas de commentaires du président Savignac — M. Gagliardi réclame la tenue d'une nouvelle assemblée spéciale — "Aboutissement normal des attitudes de l'administration", dit M. Pierre DesMarais.

par Jean Marc LALIBERTE

Une manoeuvre bien orchestrée a fait tomber la séance du Conseil, hier après-midi, sans que les contrats pour le déneigement aient été octroyés et que l'amendement au règlement 1800 autorisant l'industrie du taxi à augmenter ses taux ne soit étudié.

La séance a duré deux minutes. Faute de quorum le pro-maire, M. Norman English qui remplaçait le maire Sarto Fournier en voyage à Ottawa, a ajourné la séance sine die.

Comme à l'habitude, la cloche annonçant aux conseillers le début de la séance a sonné durant quinze minutes, soit de 3h à 3h 15. M. English est entré dans la salle du Conseil et a pris place au fauteuil du maire. A 3h 15 précises, le conseiller Hanley a réclame que les portes de la salle du Conseil soient fermées et que le maire déclare si la séance pouvait avoir lieu.

M. English a alors demandé aux policiers de fermer les portes. Il s'apprêtait à lire la prière, qui marque officiellement l'ouverture de la séance lorsque le greffier, M. C. E. Longpre lui demanda d'attendre que l'on vérifie d'abord les présences.

Le leader du Conseil, M. Marcel Lafaille, après avoir insisté pour que les portes demeurent fermées a réclame que le greffier compte les présences, qu'il fasse ensuite l'appel afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'erreur.

M. Longpre a répondu qu'il avait déjà enregistré les présences et il a donné lecture des présences, deux membres du Ralliement du Grand Montréal, soit le président du comité exécutif M. Jos-Marie Savignac, et le leader du Conseil M. Marcel Lafaille; quatre indépendants: MM. Dave Rochon, Frank Hanley, George Brown et Ross E. Davidson; sept membres de la Ligue d'action civique: MM. Jacques Tozzi, Horace Montpetit, Lucien Saulnier, Roger Sigouin, Omer Roy, J. Benoit Bourque, Roland Bourret, et 13 membres de la classe C: MM. Hugh Hanson, I. R. Tait et J. Cecil McDougall de l'Université McGill; J. H. Dupuis (membre de l'exécutif) et P. J. A. Brisebois de la Ligue des Propriétaires; MM. Norman English, Fernand Drapeau et Mme Saul Hayes du Comité des citoyens; Roger Pronost, du Conseil du travail de Montréal; Murray Hayes (mem-

bres de l'exécutif); J. F. Poliquin de l'Association des manufacturiers; Mme Letellier de St-Just et Hugh Savage, de la Ligue du progrès civique; Roland Bouré, du Montreal Junior Board of Trade.

Constatant qu'il n'y avait que 26 membres du Conseil présents y compris lui-même le pro-maire ajourna la séance sine die. Le quorum requis par la charte est de 34 membres.

Durant les deux minutes qui se sont écoulées une dizaine de conseillers, la plupart des membres de la Ligue d'action civique ayant à leur tête M. Pierre DesMarais tentaient, mais en vain, d'entrer dans la salle du Conseil.

### Deux précédents

C'est la troisième fois, dans l'histoire du Conseil municipal, qu'une assemblée cesse faute de quorum. Les précédents ont eu lieu le 22 décembre 1941 alors qu'il y avait 28 présences et le 10 mars 1949 alors qu'il y en avait 21.

A une autre reprise, la séance avait failli tomber, mais le maire suppléant d'alors, M. Georges Guevremont avait sauvé la situation en laissant sonner la cloche beaucoup plus longtemps que 15 minutes. Plusieurs conseillers avaient alors demandé que la séance débute, mais M. Guevremont regardant sa montre, affirmait qu'à "mon heure il n'est pas encore et quart". Dès qu'il y eut 25 membres d'entrés M. Guevremont avait alors déclaré la séance ouverte.

### Commentaires

Cette fin abrupte de la séance a soulevé maints commentaires. Plusieurs conseillers ont affirmé que "tout a été arrangé par le Ralliement". Deux d'entre eux ont affirmé avoir vu M. Lucien Croteau, président du Ralliement, quitter l'hôtel de ville peu avant 1h. 30.

M. English a expliqué qu'il s'en est tenu à l'article 10 des règles de procédure du Conseil qui stipule que "s'il n'y a pas de quorum quinze minutes après l'heure fixée pour la séance, le maire fait enregistrer les noms des conseillers présents et la séance n'a pas lieu".

M. Roger Sigouin, conseiller de la Ligue d'action civique, a déclaré: "Tout était organisé à l'avance. Les conseillers Lafaille et Hanley se sont empressés d'exiger que le règlement soit suivi à la lettre. J'ai demandé qu'on laisse entrer les conseillers qui étaient à la porte, avant la prière, et on a fait la sourde oreille à ma requête."

Le président du comité exécutif, M. Jos-Marie Savignac contre qui le Ralliement a voté en bloc vendredi dernier lorsqu'il a présenté une motion pour soumettre au Conseil les 54 contrats de trois ans pour l'enlèvement de la neige, n'a pas paru surpris de la fin abrupte de la séance hier après-midi. Il a refusé de faire tout commentaire.

Pour sa part, M. Pierre DesMarais a déclaré: "Voilà l'aboutissement normal des attitudes de l'administration qui ne sait pas si elle avance ou si elle recule".

Un autre membre du comité exécutif, M. Alfred Gagliardi, a déclaré avoir été pris par surprise. "J'étais encore dans mon bureau, il est vrai, dit-il. Mais

(Suite à la page 5)



# La séance du conseil prend fin, faute de conseillers

D'abord ouverte mardi dernier, l'assemblée spéciale du conseil municipal de Montréal, qui devait se continuer hier après-midi, a pris fin abruptement faute de quorum.

Lorsque le maire suppléant, occupant le fauteuil en l'absence de S. H. le maire alors à Ottawa, a demandé, à 3 h. 15, qu'on cesse de faire entendre la cloche convoquant depuis 3 h. les conseillers dans la salle des délibérations, M. C.-E. Longpré, greffier de la ville, lui a demandé de ne pas réciter la prière d'usage parce qu'il n'y avait pas quorum.

De fait, on ne comptait alors que 26 conseillers présents, y compris le maire suppléant, M. Norman English, alors que le quorum est fixé à 34 (sur un total de 100 membres) étant donné que l'article 6 des "règles du conseil municipal" dit que le quorum est constitué par un tiers de tous les membres.

Alors que les portes étaient tenues closes, M. Marcel Lafaille, chef du conseil, est intervenu pour demander que le greffier donne lecture de la liste des noms des conseillers présents, noms que M. Longpré avait d'ailleurs déjà enregistrés.

Étaient alors présents: les conseillers English, J.-M. Savignac, Dave Rochon, Frank Hanley, H.-J. Dupuis, J.-C. McDougall, Marcel Lafaille, Roger Provost, H. Hanson, Jacques Tozzi, Murray W. Hayes, Horace Montpetit, Lucien Saulnier, Roger Sigouin, Mme E. Letellier de St-Just, Roland Boire, J.-E. Péloquin, George Brown, R. M. Davidson, I. R. Tait, Omer Roy, J.-Benoit Bourque, Fernand Drapeau, Mme Saul Hayes, Roland Bourret et H. Savage.

On comptait ainsi, chez les conseillers présents: deux élus sous la bannière du Ralliement du Grand Montréal, sept élus sous la bannière de la Ligue d'action civique, quatre élus comme indépendants, puis treize de la catégorie "C" composée de représentants nommés par des corps publics.

Dès que M. Longpré eut donné les noms des conseillers présents, M. English a déclaré, de son fauteuil présidentiel, que l'assemblée "tombeait faute de quorum".

## CONSEILLERS "SURPRIS"

La fin inattendue de l'assemblée du conseil a pris plusieurs conseillers par surprise. Pour un le conseiller Alfred Gagliardi, qui venait de présider une séance du comité de la circulation et du stationnement, vers 3 h., s'était arrêté à son bureau pour recueillir des documents dont il désirait disposer au cours de la séance du conseil.

On a rencontré quelques minutes plus tard une vingtaine de conseillers dans des corridors de l'hôtel de ville.

## LE MAIRE A OTTAWA

S. M. le maire, l'hon. sénateur Sarto Fournier, était hier dans la capitale fédérale à l'occasion

d'une conférence fédérale-municipale à laquelle participaient le T. H. John Diefenbaker, premier ministre du Canada, et des représentants de la Fédération canadienne des maires et des municipalités. M. Fournier sera de retour aujourd'hui à l'hôtel de ville pour présider, dans le hall d'honneur, à 10 h. du matin, à une cérémonie de présentation à des membres du service de la police de citations et de décorations.

Lorsque l'assemblée est tombée, hier après-midi, il restait notamment au conseil à prendre attitude concernant l'octroi de contrats d'une durée de trois ans à des entrepreneurs privés pour fins de déneigement.

Un autre important item concernait des amendements proposés au règlement relatif aux taxis en vue de permettre à ces derniers d'augmenter leurs taux.

Les autres items avaient trait à des motions présentés par des conseillers, puis à des rapports recommandant respectivement des expropriations en vue de l'élargissement de la rue Bélanger, de la 20e avenue, à un projet d'acte d'échange de certains terrains entre la ville et l'hôpital Notre-Dame.

*La Presse Syndicale*  
OCT 7 - 1958



# MM. DesMarais et Meunier sont expulsés du conseil

Deux conseillers municipaux, MM. Pierre DesMarais et Jean Meunier, tous deux de la Ligue d'Action civique, ont été expulsés du conseil municipal au début de l'assemblée régulière du mois de décembre qui s'est ouverte hier après-midi à l'hôtel de ville de Montréal.

Tous deux ont été expulsés sous escorte de police, par le maire, l'hon. sénateur Sarto Fournier, qui a jugé offensantes certaines observations faites par chacun d'eux.

M. DesMarais avait déclaré "qu'il n'accepterait pas à l'hôtel de ville de Montréal que les choses se passent comme à Québec".

Le conseiller Meunier est sorti en compagnie de M. DesMarais, en alléguant qu'il avait honte de "siéger" avec le maire Fournier à l'hôtel de ville.

Dix minutes après le début de l'assemblée, le maire avait dû également, préalablement à l'expulsion des deux conseillers, suspendre la séance pendant 20 minutes, à la suite de certaines observations de M. Meunier.

Le maire venait de rejeter une question de privilège présentée par M. Meunier relativement à la construction d'un centre d'achats à l'ouest de l'hôpital Pasteur.

"Je suis élu par le peuple, je ne sortirai pas".

Le maire: — J'ajourne la séance pour 20 minutes".

Il était 3 h. 55; l'assemblée avait débuté à 3 h. 45.

### A la reprise

A la reprise de la séance, le conseiller Meunier s'est excusé auprès du maire en disant que ses paroles avaient dépassé sa pensée.

Mais il était, selon ses propres dires, tellement convaincu que l'honneur de neuf conseillers était en jeu.

Le maire: — "Vous n'avez que des excuses à faire". Et le maire déclare l'incident clos.

Se ravisant, le conseiller Meunier en appelle de la décision du maire.

Le conseiller Jean Froteau se lève et prétend que M. Meunier ne peut en appeler de la décision de M. Fournier, parce que la décision du maire avait été prise à une séance précédente (avant la suspension).

Le maire: "Pourrions-nous l'ordre du jour".

M. Meunier: "Mais c'est mon droit de l'appeler".

Le maire: "C'est l'ordre du jour".

M. DesMarais: "Demandez par les conseillers Meunier, Froteau, Bédard, Gauthier, Roy, et les autres l'ordre de votre décision actuelle, que le conseiller Meunier n'ait pas le droit de faire".

M. Froteau: "On ne peut pas faire indirectement ce qu'on n'a pas le droit de faire directement".

Le maire: "Ma décision est rendue".

M. DesMarais: "J'ai fait une motion. Vous n'ignorez pas ce qui se passe à Québec".

Le maire: "Je vous demande de retirer cette parole".

M. DesMarais: "Vous considérez que c'est indécent?"

M. J. M. Savignac: "On veut dire, lorsqu'on dirige les gouvernements supérieurs".

Le maire: "Retirez cette parole offensante à mon égard, M. DesMarais".

M. DesMarais: "Si l'on compare ce qui se passe ici avec ce qui se passe à Québec".

Le maire: "Vos remarques étaient offensantes dans leur ton et leur intention. Retirez vos paroles. Vous êtes comme les autres ici".

M. DesMarais: "J'occupe ici un siège également. J'ai été élu dans la classe A, et c'est ce mandat que je défends ici. Mes paroles n'étaient nullement offensantes; si vous les jugez telles".

Le maire: "L'attitude est grave. Contentez-vous de discuter les questions municipales supérieures, point M. DesMarais. Ne me faites défendre les pouvoirs supérieurs que les municipalités de la ville".

Le maire: "C'est votre mandat qui est en jeu, mais la manière dont vous l'exercez".

M. DesMarais: "Je défends que vous n'avez que des paroles offensantes à dire. Quand j'ai dit que je ne sortirai pas de ce qui se passe à Québec, vous considérez cela offensant?"

Le maire: "M. DesMarais, je vous invite à partir".

M. DesMarais: — "J'ai fait un serment d'office, et je vais le respecter".

Mais le maire, appelant un policier, lui ordonne de conduire M. DesMarais hors de la salle.

M. Meunier: "Cela doit être une belle affaire que celle de ce centre d'achats".

Le maire: — "Sortez, M. Meunier".

M. Meunier: — "J'ai honte de siéger à côté de vous M. le maire. On a fait disparaître des lettres de conseillers au dossier...".

Et sur ce M. Meunier sortit, accompagné d'autres conseillers de la Ligue.

A la reprise de l'assemblée, à 4 h. 20 hier soir, les deux conseillers étaient de retour au conseil et aucun autre incident nouveau du genre de ceux de l'après-midi ne s'est produit.

### Début du débat

"Au début du mois de juin dernier, dit M. Meunier lors de l'assemblée générale des membres de l'association des hommes d'affaires du quartier Frontenac, le président de cet organisme a demandé publiquement aux conseillers du district nos 9 et 10 de bien vouloir s'objectionner à un centre d'achats proposé entre les rues Sherbrooke et Rachel, à l'ouest de l'hôpital Pasteur".

Le 11 juin, les conseillers des districts no 9 et 10 ont signé une pétition de protestation dirigée au maire.

Le maire intervient pour soulever au conseil qu'il ne voyait pas de question de privilège dans ces déclarations, puisque ni son honneur ni celui du conseil n'étaient en jeu.

"J'aurais donné ma parole, dit M. Meunier en me basant sur des engagements de l'administration, et comme ces engagements n'étaient pas respectés, mon honneur était en jeu".

Le conseiller DesMarais intervient: "S'il est un moment où une question de privilège peut être acceptée, c'est bien celle du conseiller Meunier. C'est l'exemple classique".

"C'est pas de mon avis, dit le maire".

C'est un scandale, de repliquer M. Meunier, j'accuse l'administration".

"Si vous ne vous assoyez pas, je me verrai obligé de vous faire sortir. Ne votre honneur ni celui des conseillers n'est en jeu".

"Il n'est plus question d'honneur nulle part... lance un conseiller que le maire croit être le conseiller Meunier".

"C'est la dernière fois que je vous demande de vous lever".

"C'est une injustice, réplique M. Meunier".

"Sortez, d'ordonner le maire au conseiller".

Archives de la Ville de Montréal

## Une dépense possible de \$82,500

# Nos conseillers aimeraient bien se voter une petite augmentation

(Par Pierre Pelletier)

Nos conseillers vont-ils se voter une petite augmentation de salaire? Il se pourrait bien. Tout dernièrement encore, le commissaire Alfred Gagliardi a proposé au Comité exécutif d'augmenter le salaire des deux tiers des conseillers municipaux de \$1,500 à \$3,000 pour les conseillers de la catégorie "B" et de \$1,500 à \$2,500 pour les "A". Quant aux conseillers "C", il n'est pas question de les augmenter.

Les contribuables montréalais paient \$230,500, annuellement, en salaires aux 98 conseillers, au maire et au président de l'Exécutif. Voici les détails: le salaire du maire: \$18,500; du président du Comité exécutif: \$14,500; des cinq autres membres du Comité: \$11,000 chacun; du leader du Conseil: \$4,500 et des 92 autres conseillers: \$1,500 chacun.

### \$82,500 de plus

L'augmentation proposée coûterait, en gros, \$82,500 de plus aux contribuables. Seulement, on nous permettra de trouver cette suggestion boiteuse. En regardant le tableau ci-contre, l'on s'aperçoit que les conseillers "B" représentent 2.4 fois plus d'électeurs que les conseillers "A". Or, puisque l'on désire porter le salaire des conseillers "A" à \$2,500, il faudrait, si l'on veut être équitable et conserver les proportions, porter le salaire des conseillers "B" à \$6,000. Cette augmentation, somme toute, deviendrait fantastique!

Plusieurs conseillers croient que cette augmentation de salaire ne serait que juste et équitable. Les appels des électeurs ne font de plus en plus nombreux. Les conseillers, à part leur travail quotidien qui leur permet de gagner leur vie, doivent, à tout moment, écouter les doléances des citoyens de leur quartier et dépenser une somme énorme de temps pour aider, secourir et conseiller ces gens.

### Meilleure représentation

Pourquoi ne demande-t-on pas à la Législature d'amender la division électorale des 11 districts de la ville de Montréal de façon à uniformiser le nombre d'électeurs par quartier? Le conseiller du district 11 représente, à lui seul, trois fois plus d'électeurs qu'un conseiller du district 8 et 5 et sept fois plus d'électeurs qu'un conseil-

ler du district 2. Certains conseillers travaillent beaucoup plus que d'autres, au même salaire; en outre, la valeur du vote reste la même. Certains croient que plusieurs conseillers sont trop bien rémunérés pour ce qu'ils font, tandis que d'autres ne reçoivent pas assez. Au fait, il ne devrait être question non seulement de salaire des conseillers, mais surtout d'un remaniement des districts électoraux. Mais, car il y a un mais, il faudrait de toute évidence que le gouvernement provincial donne l'exemple...

### Situation fautive

On préconise le statu quo, en ce qui touche les salaires des membres de la catégorie "C". Très bien pour ceux qui ne représentent que quelques centaines de citoyens, mais si on accepte le principe que les conseillers doivent être payés selon le nombre de citoyens qu'ils représentent que fera-t-on des représentants du Conseil des métiers et du travail qui, eux, tout en appartenant à la catégorie "C", parlent au nom de 122,000 ouvriers?

Saviez-vous, par exemple, que les échevins de la ville de Verdun gagnent \$3,000 chacun, par année, soit donc le double d'un conseiller montréalais? De plus, il faut se souvenir qu'un conseiller montréalais doit payer \$20 d'amende pour chaque journée d'absence non motivée au Conseil de ville. Point n'est besoin d'ajouter que, dans la plupart des cas, le conseiller voit à se procurer un... certificat médical.

Que pensent de tout cela les Montréalais? Chômeurs et mères nécessiteuses, ne pensez-vous pas qu'avec \$82,500 on pourrait constituer un splendide fonds de secours?

Rappelons qu'il avait été question d'augmentation de salaire des conseillers sous l'administration Drapeau.

### ELECTEURS POUR LES CLASSES "A" et "B"

(La catégorie A: propriétaires; la catégorie B: la population, en général).

1) A: 6,913	B: 17,382
2) A: 2,692	B: 8,009
3) A: 10,995	B: 22,750
4) A: 8,014	B: 36,007
5) A: 5,300	B: 14,243
6) A: 11,178	B: 23,451
7) A: 4,594	B: 15,596
8) A: 5,297	B: 19,013
9) A: 14,445	B: 31,750
10) A: 12,187	B: 25,462
11) A: 17,487	B: 27,019
TOTAL des électeurs propriétaires: 99,101 — des électeurs, en général: 240,683.	
Nombre d'électeurs, à Montréal: 339,784.	

DEC 7 - 1958

Il y a de la vie au Conseil municipal!

# Sous deux administrations, 5 conseillers ont été expulsés

(Par Pierre Pelletier)

Les expulsions de conseillers pendant les séances du Conseil municipal vont-elles devenir chose commune au point qu'on ne les remarquera même plus? Dans l'intervalle d'un an, sous l'administration Fournier-Savignac, quatre expulsions ont eu lieu. Le même conseiller, M. Jean Meunier, s'est vu chasser trois fois (dont deux fois la même semaine). Lundi dernier, c'était le tour de M. Pierre DesMarais. Trois expulsions eurent lieu sous l'administration Drapeau.

Le conseiller Meunier déclare: "Cela fait trois fois qu'il (le maire Fournier) me fait sortir de la salle du Conseil par la police, alors que j'insiste pour parler dans le but de défendre les droits des contribuables. Avec le maire Fournier, j'ai énormément de difficulté à obtenir la parole, au Conseil".

### Décisions arbitraires?

"Les décisions arbitraires et contradictoires du maire Sarto Fournier sont la cause de la confusion qui règne au Conseil municipal et des expulsions nombreuses dont des conseillers sont les victimes, et cela va de soi, ce sont toujours des conseillers de la Ligue d'Action civique. Les événements de mercredi soir n'en sont qu'une autre manifestation. Depuis un an, les conseillers se sont trop souvent adressés à un maire qui dormait profondément dans son fauteuil. Dans l'intérêt public, j'invite la population à venir juger par elle-même de l'état du maire Sarto Fournier, aux assemblées du Conseil, particulièrement le soir, alors que tous peuvent facilement se rendre compte que ses facultés semblent très souvent affaiblies", continue M. Jean Meunier.

La première expulsion: refus de parole. La deuxième expulsion, soit lundi après-midi: question de privilège traitant de l'établissement d'un centre d'achat sur la rue Sherbrooke, dans l'est. "Cela fait quatre ans, ajoute M. Meunier, que je m'oppose à l'établissement de centres d'achat pour protéger les petits marchands". Plusieurs ont même affirmé que les lettres des conseillers de la Ligue s'opposant à la construction d'un centre d'achat sur la rue Sherbrooke, dans l'est, avaient mystérieusement disparu du dos

sier de l'ordre du jour, lundi dernier. La troisième expulsion du conseiller, mercredi dernier, survint lorsque le maire lui refusa la parole alors que le conseiller semblait vouloir relever une présumée contradiction de Son Honneur.

Rappelons que, lundi dernier, également, M. Pierre DesMarais



M. JEAN MEUNIER  
"Qu'on vienne le voir!"

s'est vu, lui aussi, expulser du Conseil par un policier, sur l'ordre du maire Fournier, pour n'avoir pas voulu retirer les paroles suivantes: "On a l'impression d'être à Québec..." Son Honneur a jugé ces paroles insultantes et offensantes; il a ordonné au conseiller DesMarais de retirer ses paroles, ce que M. DesMarais n'a pas voulu faire.

### D'autres expulsions

Trois expulsions, dont une



M. NAT ARONOFF  
"Il n'avait pas le droit"

sans lendemain, eurent lieu sous l'administration Drapeau. Durant tout son mandat à l'hôtel de ville, l'ex-maire Jean Drapeau expulsa un conseiller: M. Louis Laberge, président du Conseil des métiers et du travail (association groupant 122.000 syndiqués). Le conseiller avait insinué que le maire, à

l'occasion d'un verdict, ne s'était pas montré impartial. Après plusieurs sommations et invitations à se rétracter, M. Drapeau fit expulser le conseiller par un policier. Peu de temps après, l'ex-maire invitait le conseiller à reprendre son siège.

Le conseiller Aronoff, lui aussi, connut les foudres de la "chaise", comme se plaît à appeler le trône du maire, le leader du Conseil, M. Marcel La-faille. La situation était tendue, puisqu'on était presque dans la période électorale de l'automne '57, alors que les dernières séances devenaient de plus en plus orageuses. Le maire Drapeau avait quitté son fauteuil pour descendre sur le parquet expliquer son fameux plan de la "Cité des Ondes", contre-projet du plan Dozois et que l'opposition du temps se plaisait à qualifier de "projet électoral". Le pro-maire, M. le conseiller Lucien Saulnier, présidait le débat. Le conseiller Nat Aronoff avait alors prétendu, avec force gestes et paroles, que le maire n'avait pas le droit d'exposer, en plein Conseil, un plan "électoral". Suit un chahut indescriptible. Le pro-maire tenta de ramener les conseillers exaltés à l'ordre; c'est en cette circonstance que M. Nat Aronoff fut expulsé par la police.

Une autre expulsion, mais qui ne porta pas à conséquence, celle-là, fut celle du conseiller Lucien Croteau. Le désordre était



M. PIERRE DesMARAIS  
"C'est comme à Québec..."



M. LOUIS LABERGE  
"Vous n'êtes pas impartial..."

l'un des pires qu'il nous ait été permis de voir dans la salle du Conseil. L'expulsé quitta donc la salle en compagnie des "non-expulsés".

Au rythme actuel, nous aurons, au Conseil municipal, une bonne quinzaine d'expulsions, d'ici les élections d'octobre 1960...



M. LUCIEN CROTEAU  
"C'était un plan électoral..."

à son comble dans la salle du Conseil: on eût dit une émeute. Le maire Drapeau demandait la parole pour exposer son plan de Cité des Ondes et M. Croteau s'objectait de toute la force de ses poumons à ce que l'on permette à M. Drapeau d'exposer son plan, dans la salle du Conseil. Toujours est-il, qu'au moment où le pro-maire Saulnier donnait ordre au policier de conduire M. Croteau à la porte, M. Drapeau monta précipitamment sur le "trône" pour suspendre l'assemblée, ce qui mit un terme à un charivari indescriptible.



LE DEVOIR

DEC 10 1958

CHRONIQUE MUNICIPALE

**Les conseillers veulent une  
augmentation de traitement**

Des conseillers municipaux voudraient faire augmenter leurs émoluments de \$1,500 à \$3,000. C'est ce qu'a révélé hier M. Jos-Marie Savignac, président du comité exécutif en annonçant qu'un amendement à la charte de Montréal sera inclus dans le bill de Montréal à l'effet de hausser les salaires des conseillers.

Récemment le comité exécutif s'est prononcé sur le principe de l'affaire. A ce moment il était question de hausser le salaire annuel de \$900. à \$1,500 et l'allocation de dépenses de \$600 à \$1,000.

Interrogé à ce sujet hier après-midi, M. Savignac a alors révélé que l'augmentation serait probablement plus forte. "Certains, dit-il, croient qu'il serait préférable de hausser cela à \$3,000. et nous allons étudier cette question à nouveau".

M. Savignac n'a pas dit dans quelle proportion ces émoluments seraient répartis.



LA PRESSE

DEC 10 1958

## Les conseillers de Montréal désirent une augmentation

Le comité exécutif a décidé d'inclure dans le projet de loi que la métropole soumettra à l'approbation du parlement provincial en février prochain, une augmentation des traitements des conseillers municipaux. Actuellement, les conseillers reçoivent pour leur traitement et \$700 de frais de représentation, soit au total \$1,700. Selon le nouveau projet, les traitements seraient augmentés à \$1,500 et les frais de représentation à \$1,000.

En révélant la nouvelle aux journalistes, le président du comité exécutif M. J.-M. Savigneau a déclaré avoir reçu à ce sujet beaucoup de demandes de conseils. M. Savigneau a ajouté que les chefs de Verdun reçoivent \$3,000 chacun par année.

conseiller Desmarais

Assemblée du Conseil remise

# Dix-sept articles du bill de Montréal étudiés par l'Exécutif

Les membres du Comité exécutif n'ont étudié que 17 des 54 articles du bill de Montréal, qui doit être soumis au Conseil avant d'être envoyé à Québec pour approbation par la Législature provinciale, et il ne semble pas que l'Exécutif puisse convoquer les conseillers municipaux avant lundi après-midi.

On avait d'abord annoncé la séance pour le 13 et ensuite pour le 15, mais comme l'Exécutif veut que le Conseil soit saisi de tous les items du bill, on devra retarder l'assemblée. M. J.-M. Savignac, a annoncé, hier soir, qu'on en fixera probablement la nouvelle date aujourd'hui.

Des dix-sept articles étudiés, l'Exécutif en a adopté douze pratiquement tous sur la dissidence des commissaires DesMarais et Drapeau, a suspendu l'étude de deux autres et en a biffé trois.

### Fonds de la neige

L'un des principaux items qui restent à étudier est celui destiné à créer un fonds spécial pour le déneigement en imposant une taxe de \$10 sur chaque véhicule-moteur à Montréal et en versant dans ce fonds les argents parçus grâce à la taxe pour l'entretien des trottoirs. Comme on compte environ 320,000 véhicules dans notre ville, cette taxe à elle seule rapporterait plus de trois millions.

Parmi les articles adoptés, on en compte un qui a pour objet de faire disparaître tout doute quant au pouvoir du Comité exécutif d'autoriser quelqu'un à agir comme directeur d'un service en l'absence de ce directeur.

### Traitements

Si le conseil l'adopte, le traitement du maire sera porté à \$18,500 au lieu de \$17,500 et celui des conseillers sera augmenté de \$1,500 à \$2,500. Le maire recevra une indemnité de \$14,000 par année et en plus, une somme n'excédant pas quatre mille dollars annuellement

pour dépenses et frais de déplacement comme membre du Comité exécutif. Les conseillers de leur côté auront \$1,500 par année plus une somme n'excédant pas \$1,000 pour dépenses et frais de déplacement.

Un autre article a pour objet de hâter la nomination d'un remplaçant au poste de maire ou de conseiller, en cas de démission, tandis que l'item no 8 veut que sous réserve de l'article 334 de la charte concernant l'adoption du budget, lorsqu'à minuit, le Conseil n'a pas décidé lui-même de l'ajournement, la séance sera automatiquement suspendue à compter de ce moment jusqu'à trois heures de l'après-midi le premier jour suivant. L'amendement a pour objet d'empêcher qu'au milieu des délibérations, une assemblée se termine subitement contre le gré du Conseil.

Il en sera de même lorsque, faute de quorum, une assemblée spéciale ou régulière ne peut commencer à l'heure fixée ou ne peut être continuée. L'assemblée sera automatiquement remise ou ajournée, suivant le cas, à trois heures de l'après-midi, le premier jour juridique suivant.

### Les incendies

L'Exécutif a également adopté un amendement à l'article 300 de la charte qui a pour objet de faire disparaître certaines restrictions quant au nombre d'étages des bâtiments où l'installation d'appareils (gicleurs automatiques et autres) peut être ordonné et quant aux genres d'extincteurs.

L'amendement permettra à la Cité d'exiger l'installation de systèmes d'alarme pour les occupants de certains édifices et d'obliger le propriétaire de tout bâtiment éloigné de plus de 400 piers de toute voie publique à défrayer le coût d'installation et d'entretien par la Cité d'une conduite d'une longueur suffisante pour amener l'eau en cas d'incendie à au moins cent pieds de la façade de ce bâtiment de même que le coût de l'installation et de l'entretien d'une ou plusieurs bornes-fontaines.

Afin d'assurer une prévention plus efficace contre les incendies, l'Exécutif a adopté un article qui permettra aux officiers du service des incendies en uniforme de pénétrer, en tout temps, dans n'importe quel bâtiment, afin de s'assurer si des substances explosives, des copeaux, des déchets ou autres objets, articles ou marchandises, de nature à provoquer un incendie, n'y sont pas gardés ou placés de manière à constituer une menace d'incendie.

### La vitesse

L'administration demandera à l'Assemblée législative le pouvoir de réglementer la vitesse des véhicules-moteurs sur certaines rues, avenues, boulevards et autoroutes dans les limites du territoire de la Cité. Elle veut ainsi avoir le droit de permettre à ces véhicules de circuler à une plus grande vitesse sur certaines grandes artères. La vitesse ne devra pas, toutefois, dépasser celle permise par la loi provinciale.

Les membres de l'Exécutif ont décidé de suspendre l'étude des articles 14 et 15 qui ont trait à donner à la ville la permission d'acheter et de vendre de la gazoline, de l'huile, des batteries, des pneus, etc., dans ses parcs et parages de stationnement et de réglementer l'occupation des terrains et bâtiments du boulevard Pie IX comme elle le jugera à propos.

Un autre amendement à la charte accordera à la Cité à ceux qui sont chargés de voir à l'application des règlements un délai d'un an pour poursuivre les contrevenants. Actuellement, ce délai est de six mois.

L'Exécutif a également adopté le projet d'une pension annuelle à vie de \$6,000 à la veuve de feu Camilien Houde. Cette pension sera payable d'avance par versements mensuels et égaux le premier jour de chaque mois, à compter du 1er mars 1959.

### Dépenses capitales

Un des principaux articles du programme de l'administration qui n'est pas compris dans le bill de Montréal et qui sera probablement apporté au Conseil est le projet de créer un fonds de dépenses capitales de quelque \$400 millions pour les six prochaines années avec une dépense d'environ \$60 millions dès cette année pour les premiers travaux de construction d'une autoroute est-ouest, d'une autre dans l'emprise du boulevard Décarie et d'une grande artère nord-sud en se servant de la rue Christophe-Colomb.

MTL-MATIN  
JAN 13 1959

## Opposés aux hausses de traitements du maire et des conseillers

Les commissaires J.N. Drapeau et Pierre DesMarais ont enregistré leurs dissidences hier après-midi à l'adoption d'une clause du bill de Montreal pourvoyant à l'augmentation des traitements du maire et des conseillers municipaux.

Ces deux clauses, adoptées par les autres membres de l'exécutif, prévoient que le traitement du maire serait porté de \$17,500 à \$18,500, et celui des conseillers de \$1,500 à \$2,500.

M. DesMarais a expliqué que leur opinion n'a pas changé à ce sujet. "Si les conseillers jugent qu'ils méritent des augmentations de traitements, qu'ils en avertissent la population lors de leurs campagnes électorales, dit-il. Ils considèrent en outre qu'en une période où l'on manque même d'argent pour déblayer les rues de la neige et où l'on impose des augmentations de taxes, les conseillers et le maire sont

bien mal venus de se voter des augmentations de salaires.

Le maire reçoit actuellement un traitement de \$13,500 plus \$4,000 pour frais de représentations. Le projet d'amendement à la charte porterait son traitement à \$14,000 et ses frais de représentations à \$4,500.

Pour ce qui est des conseillers municipaux, leurs traitements sont de \$900 et leurs frais de représentations de \$600. Ils voudraient voir porter les premiers à \$1,500 et les seconds à \$1,000.

M. Drapeau a fait observer, en outre, que les frais de représentations ainsi fixes pour éviter le paiement de l'impôt sur le revenu ne sont pas conformes à cette loi puisqu'un contribuable ne peut être exempt de frais de représentations pour plus de 50% de son salaire. La proposition discutée n'est pas plus conforme à la loi, selon lui.

LA PRESSE

JAN 13 1959

### MM. Savignac et Fournier renoncent à l'augmentation

Parce qu'ils "retirent assez des fonds publics" le maire Sarto Fournier et le président du comité exécutif, M. Jos-Marie Savignac ont fait amender deux articles du bill de Montréal de façon à ne pas recevoir d'augmentation de traitement.

Lundi le maire et M. Savignac avaient voté en faveur des articles 4 et 5 du bill, demandant à la Législature une augmentation de \$1,000, pour le maire et les conseillers.

Hier après-midi, M. Fournier après avoir déclaré qu'il "ne voulait pas augmenter son train de vie" et qu'il "recevait assez des fonds publics" a demandé que l'article 4, concernant son cas, soit rayé du bill.

Immédiatement après, M. Savignac a alors demandé que l'article 5, concernant les conseillers, soit amendé de façon à ce que l'augmentation demandée soit applicable à tous les conseillers, sauf à celui qui occupe la fonction du président de l'exécutif.

Actuellement, M. le maire reçoit \$13,500 en indemnité plus \$4,000 en allocations de dépenses; \$1,000 comme membre de la Commission métropolitaine de Montréal et \$10,000 comme sénateur, pour un grand total de \$28,500.

Le président du comité exécutif, pour sa part, reçoit des fonds publics, \$10,000 comme président; \$2,000 pour ses dépenses; \$1,500 comme conseiller, \$1,000 comme membre de la Commission métropolitaine, \$8,000 à titre de juge de la Commission d'appel de la Régie des loyers et \$660 en pension de vieillesse, pour un grand total de \$23,160.

JAN 15 1959

LE DEVOIR



LA PRESSE  
JAN 15 1959

## Le maire et M. Savignac ne veulent plus d'augmentation

Le comité exécutif a décidé, à la demande du maire, de rayer du projet de bill que Montréal soumettra à l'autorité provinciale dans quelques semaines la clause par laquelle il aurait joui d'une augmentation de traitement de \$1,000.

Le président du comité, M. J.-M. Savignac, s'est aussi fait exclure de la demande d'augmentation de traitement de \$1,000 en faveur des conseillers municipaux.

Pour ce qui est des commissaires J.-N. Drapeau et Pierre DesMarais, ils avaient, dès le début, enregistré leurs dissidences à ces deux clauses.

Le salaire actuel du maire, excluant ses émoluments de \$10,000 comme sénateur et de \$1,000 comme membre de la Commission métropolitaine, est de \$17,500.

La clause restrictive concernant le président de l'exécutif accordant une hausse de traitement de \$1,500 à \$2,500 aux conseillers se lira comme suit: "sauf pour le conseiller actuel qui est président de l'exécutif."

Comme président, M. Savignac reçoit actuellement \$10,000, il a une allocation de dépenses de \$2,000; comme conseiller municipal, il reçoit \$1,500; comme membre de la commission métropolitaine, \$1,000; et comme juge de la cour d'appel des loyers, \$8,000.

Ils jouissent tous deux aussi du privilège d'une auto avec chauffeur.

Une nouvelle clause sera incluse dans le bill de Montréal relativement à l'établissement d'un programme de dépenses capitales. La ville demanderait le pouvoir de dresser une liste de travaux à exécuter durant une période de six ans, avec l'estimé des dépenses pour chacun de ces travaux, et les sources de revenus pour payer ces dépenses.

JAN 15 1959

2 Le premier des problèmes : le déneigement

## Le Comité exécutif étudie trois questions capitales

Les membres du Comité exécutif ont consacré la journée d'hier à l'étude de trois items. Un article du bill de Montréal, le projet d'un fonds de déneigement que l'administration veut créer, un autre qu'elle veut inscrire au bill, celui d'un programme de dépenses capitales réparties sur six années et, enfin, le troisième, qui constitue un problème grave, celui de trouver des fonds pour déneiger Montréal d'ici la fin de l'hiver.

Compte tenu des sommes destinées à payer les employés permanents et les contrats accordés à l'entreprise privée de même que l'argent dépensé pour l'achat de calcium et de sable, le service de la Voie publique a pratiquement épuisé la somme de \$4,951,278 et selon le directeur du service des Finances, M. Lactance Roberge, il faudra un autre deux millions pour terminer l'hiver.

### Tempêtes coûteuses

Actuellement, la Voie publique ne pourrait, avec l'argent dans ses coffres, affronter une tempête qui, si elle est de six ou sept pouces, peut coûter un demi-million.

Elle a 32 équipes occupées au déblaiement des rues et cela ne semble pas suffisant. Comme les budgets de tous les services sont passablement épuisés à ce temps-ci de l'année fiscale, il sera difficile d'effectuer des virements de fonds et l'administration se verra probablement forcée de demander à Québec l'autorisation de puiser dans le surplus général.

Il a été question de faire voter une somme de quelque \$2 millions qui serait puisée à même le fonds de déneigement de l'an prochain mais cet article n'a pas encore été accepté.

### Le traitement du maire

Le maire Sarto Fournier a demandé à l'Exécutif de faire biffer l'article du bill qui lui accordait une augmentation de traitement de

\$1,000 par année et M. J.-M. Savignac, président de l'Exécutif, a également demandé que la hausse du traitement aux conseillers ne s'applique pas à lui.

Entre temps, un groupe de conseillers dirigés par MM. Raymond Mondor et Germain Angrignon ont décidé de demander au président de l'Exécutif de convoquer la séance du Conseil pour le 20 janvier au plus tard.

Ils soulignent dans leur pétition qu'ils veulent faire échec à l'opposition systématique des commissaires DesMarais et Drapeau au Comité et veulent avoir le temps d'étudier eux-mêmes les amendements à la charte.

Original  
Municipal  
Archives  
2

# Le bill de Montréal au Conseil lundi

L'Exécutif a complété hier matin l'étude des 54 articles du bill de Montréal et le soumettra au Conseil municipal au cours de la séance qui s'ouvrira lundi après-midi, à 3 h. 30.

On croit généralement que l'assemblée sera longue car l'ordre du jour comprend une quarantaine d'autres items dont l'élection d'un nouveau conseiller municipal pour remplacer M. P.-Armand Brisebois. Ce sera un représentant de la Ligue des propriétaires et les direc-

teurs de cet organisme ont choisi M. J.-A.-L. Papineau.

M. Brisebois a été nommé reviseur et il reste une autre vacance à remplir à ce bureau. L'Exécutif a choisi de suggérer le conseiller Jean-Robert Bonnier.

## Ecole de pompiers

En plus de travaux divers, l'administration ramènera sur le tapis la construction de l'école d'entraînement pour les pompiers. La Ville veut acheter un terrain de 373,950 pieds carrés qui appartient à la Commission Hydroélectrique de Québec et qui est situé sur le côté sud de la rue Notre-Dame, à la limite ouest de l'ancien parc Dominion. La Commission demande \$217,000 pour ce terrain.

La question a déjà été soulevée au Conseil mais a été retournée à l'Exécutif pour plus ample étude. Le directeur du service des Incendies, M. Raymond-E. Paré, a écrit à l'administration pour demander la construction d'une telle école qui est également réclamée par la Canadian Underwriters Association.

## Arenas

Les conseillers seront également appelés à voter un crédit de \$2

millions pour la construction d'un arena au centre sportif Maisonneuve.

L'arena, dont la construction doit commencer au printemps, aura une capacité de 5,300 sièges. Il sera situé à l'angle nord-ouest des rues Viau et Boyce et la glace de la patinoire mesurera 85 pieds par 200.

L'administration veut également construire un arena dans le parc Villieray au coût de \$475,000 et un centre récréatif et une patinoire au parc Trenholme au coût de \$400,000.

## Le bill de Montréal

Le bill de Montréal comprend

des augmentations de traitement au: conseillers municipaux de

l'ordre de \$1,000 par année, le budget de \$8 millions pour la neige, la dépense additionnelle de \$3 millions pour la neige également d'ici à la fin de l'hiver, de nombreux articles concernant l'évaluation des immeubles et des terrains ainsi que la valeur locative, et de nouveaux règlements pour une meilleure prévention des incendies.

A part le bill de Montréal et les autres items mentionnés à l'agenda, il se peut que le directeur des Finances, M. Lactance Roberge, soit appelé à fournir des renseignements sur les revenus que produiraient certaines nouvelles taxes telles celles sur la location des chambres d'hôtels, de motels et autres, les panneaux-réclames, les ventes d'immeubles, les salaires et gages, etc.

JAN 16 1959  
MTL-MATIN

**L'administration municipale étudie les  
moyens de monter les taxes en même  
temps qu'elle se vote une augmentation**

*L'administration municipale ne manque pas de culot ! Alors que le comité exécutif "braille" qu'il faudra hausser les taxes, qu'il est incapable de donner une explication logique pour l'état pitoyable des rues, il ne se gêne pas pour inclure dans le budget de la ville de Montréal une demande d'augmentation de de traitement pour les 99 conseillers, soit \$100,000 par année. C'est un scandale. Il n'y a pas d'autres mots. Quand l'on songe au peu de travail que font les conseillers et aux manigances auxquelles plusieurs se prêtent, ils sont déjà trop payés. Nous suggérons aux contribuables de bien noter les noms des commissaires et des conseillers qui approuveront ce projet d'augmentation de leur propre traitement. Et dans deux ans, le public pourra agir en conséquence car, quand la Ville de Montréal n'est pas capable de balancer son budget et d'assurer un enlèvement de la neige minimum, ce n'est certes pas le temps pour les représentants du peuple de se voter une hausse de traitement !*

JAN 18 1959

DIMANCHE-MATIN



## Councillors Reject Move For Pay Hike

Proposal that Montreal seek consent of the Legislature to a \$1,000 increase in the present \$1,500 annual remuneration of its councillors was interred last night by the city council without a vote, after spirited argument pro and con.

Submitted to the council by the administration as one of the 54 articles in the draft Montreal Bill of charter amendments, the proposal was referred back for further study on motion of Chairman J. M. Savignac and Vice-Chairman Murray W. Hayes of the administration.

The draft charter amendment would have excepted Mr. Savignac from the increase as long as he remained chairman of the administration.

Study of the 54-item Montreal Bill to be presented to the Legislature at the current session is slated to go into its fourth day today.

Councillors now receive an annual indemnity of \$900 and a \$600 allowance for expenses. It was proposed to raise the figures respectively to \$1,500 and \$1,000.

### Councillor Cites Unemployment

Coun. Rene Clouette, however, declared that with unemployment prevalent there was no call for increasing councillors' remuneration. He said he was prepared to accept a reduction of his to \$1,000 a year.

Mr. Savignac, on the other hand held that if unemployment continued, councillors would have to neglect their own affairs to help those needing it and consequently they should be compensated for this. Thus, councillors could devote more time to

the unemployed — to help them find jobs and so on.

Executive Committeeman Alfred Gagliardi asserted that he was not ashamed to support the measure. He said the task of a councillor was becoming more and more onerous, that if one exercised his office properly he was entitled to a just remuneration, that there was "something ridiculous, abnormal and unhealthy" about a \$1,500 annual emolument and that this could lead to doubt as to integrity of public men.

Coun. Lucien Croteau said he did not see the danger Mr. Gagliardi did about possible loss of confidence in integrity of councillors, holding that the pay of a person was not a criterion of his honesty. But he did hint broadly at tax increases in the coming budget — "the taxpayer will not get any presents this year" — and declared that "the timing is not opportune" for a request for the increase.

Earlier, the council had approved a draft charter amendment that would provide a \$6,000 annual pension from the city to the widow of Camillien Houde who for a number of years was mayor of Montreal.

GAZETTE

JAN 22 1959

# Le projet d'augmentation du traitement des conseillers est retiré au Conseil

L'administration municipale a été obligée, hier soir, de reculer et de retirer son projet d'augmentation des traitements des conseillers municipaux. Le denoigement inadéquat, les hausses de taxes, actuelles et peut-être futures, y ont été pour quelque chose.

Lors de la discussion qui avait présidé à la rédaction du projet d'amendement à la charte à ce sujet, projet que l'administration se proposait d'inclure dans le bill de Montréal, deux commissaires seulement avaient enregistré leurs dissidences. MM. J.-N. Drapeau et Pierre DesMarais.

La hausse proposée portait de la proposition de l'exécutif. "Si le \$1,500 à \$2,500 les traitements annuels des conseillers."

Subséquemment, après publication de la nouvelle dans les journaux, le maire, l'hon. sénateur Sar-to Fournier, et M. J.-M. Savignac, avaient décidé de retirer leurs noms des augmentations de traitements proposées.

Hier soir, le premier conseiller à se prononcer contre le projet fut M. René Clouette.

"Ce n'est pas une proposition à faire alors qu'il y a des chômeurs à Montréal, et qu'on ne trouve même pas d'argent pour enlever la neige. S'il y a quelque chose, les traitements des conseillers devraient être réduits de \$1,500 à \$1,000 par année."

Le président Savignac a défendu

le chômage continue, dit-il, les conseillers vont être obligés de négliger leurs affaires. Chacun a besoin de son argent pour vivre.

"En plein chômage dans le passé nous avons introduit une taxe de vente. Nous proposons l'augmentation afin que les conseillers aient plus d'argent pour aider les chômeurs."

M. Gagliardi

Le commissaire Alfred Gagliardi a lui aussi défendu le principe de l'augmentation des traitements.

"Je n'ai pas honte de supporter cette mesure. Au cours des deux dernières élections, au cours de huit assemblées de la dernière campagne électorale..."

"Devant trois personnes, lance le conseiller René Clouette."

"Nommez-les, lance un autre. Au cours de la dernière campagne électorale, poursuit le commissaire Gagliardi."

"Il y avait plus de haut-parleurs que de personnes! enchaine le conseiller Clouette."

"Ca coupe le souffle", lance un autre conseiller, à l'adresse de M. Gagliardi qui poursuit de plus belle, imperturbable.

"Je disais et je répète à haute voix qu'en 1954 et en 1957, et aujourd'hui et l'an prochain, je suis favorable à une augmentation du traitement des conseillers."

"Un conseiller qui veut bien tenir son rang, qui veut contribuer aux centaines de souscriptions qui réclament son aide, qui veut s'occuper de ses concitoyens, et..."

Nouvelle interruption: -- "Donnons leur \$10,000 par année", lance un conseiller.

Le commissaire Gagliardi cite l'exemple des villes, moins grandes que Montréal qui donnent des salaires équivalents et même supérieurs, à leurs échevins. Il cite le cas de Verdun.

"Combien sont-ils d'échevins à Verdun demande, un conseiller."

"Huit", répond M. Gagliardi.

Charge plus onéreuse

"La charge de conseiller est devenue de plus en plus onéreuse, poursuit M. Gagliardi. Ici, comme dans l'industrie privée, vous voulez avoir des hommes avec les capacités, donnez-leur des traitements respectables."

"Sans cela, avec une rémunération de \$1,500 seulement, un conseiller doit manoeuvrer pour trouver des dédommagements ailleurs."

"Il n'est pas un petit ouvrier qui ne gagne pas \$2,500 par année."

"Des conseillers vont se sacrifier pendant un an, deux ans, trois ans et ils renonceraient ensuite à accepter des charges publiques qui sont déjà assez ingrates, parce qu'ils ne sont pas adéquatement rémunérés."

Le conseiller Lucien Croteau s'est prononcé contre le projet. "Je sais dit-il, que les conseillers sont actuellement surchargés d'ouvrage, mais il ne faut pas oublier que nous traversons une période assez difficile."

M. Croteau n'accepte pas les arguments de M. Gagliardi. "Ce n'est pas parce qu'un conseiller a un traitement plus ou moins élevé qu'il est honnête. Un homme peut être honnête avec un petit salaire et il peut l'être aussi avec un gros. Il y a des gens honnêtes et des gens malhonnêtes dans toutes les catégories. Ce n'est pas \$500 de plus qui va rendre un homme plus honnête ou plus malhonnête."

"Nous venons d'avoir un rôle d'évaluation plus élevé. Il est possible que cela provoque des augmentations de taxes. Il est possible qu'il survienne autre chose. Nous pouvons être assurés que les taxes ne baisseront pas. Une chose est certaine, nous ne ferons pas de cadeau aux contribuables cette année."

"De plus, le 'liming' n'est pas bon. Une augmentation en soi serait opportune. Mais elle n'est pas opportune cette année."

Après le débat du président du comité, M. J.-M. Savignac, secondé par son vice-président, M. Murray Hayes, a proposé de retourner à l'exécutif, pour "plus ample étude" le projet d'augmentation des traitements.

LA PRESSE

JAN 22 1959

## Montreal Bill

# Councillors Delay Decision to Raise Annual Salaries

Montreal City Council has decided against \$1,000 salary increases for its members.

They sacrificed the proposed increases—from an annual \$1,500 to \$2,500—yesterday, in the third day's study of items of the Montreal Bill of amendments to the city charter.

After spending two previous days on eight items, they disposed of 30 of those left of the original 54. The amendments are to be submitted to the Provincial Legislature next month.

Executive Committee Chairman J. M. Savignac was opposed to rejecting the salary increases. "With unemployment on the increase, I believe that each and every councillor should have additional compensation to do a real good job," Mr. Savignac said.

The draft amendment would have excluded Mr. Savignac from any increase as long as he was administration chairman.

An early objection to the \$1,000 increase came from Coun. Lucien Croteau, who said: "Granting salary increases to council members now is bad timing."

He gave an idea of how bad the timing was when he hinted at tax increases in the coming budget with the comment: "the taxpayer will not get any presents this year."

Acting Chairman J. O. Asselin opened the debate on the pay increases—Item 42 of the Montreal Bill—and there was complete silence in the council chamber for a few seconds after he introduced it.

Then Coun. R. Sigouin said: "Everyone is against the salary increase."

### Suggested Deduction

Coun. J. R. Clouette went further, and pledged: "At the present time, when unemployment is so evident, I am opposed to the increase—and even favor reducing my allowance from \$1,500 to \$1,000."

Executive Committeeman Alfred Gagliardi thought there was "something ridiculous, abnormal, and unhealthy" about a payment of \$1,500 a year—and this could cause doubt about the integrity of men in public office.

Chairman Savignac said: "I rather differ from these views. At the present time, when unemployment is on the increase, I believe that each and every councillor should have additional compensation to do a real good job. This would permit them to devote more time to the unemployed—to help them find jobs."

Coun. Prosper Boulanger called for a vote on the issue.

Committeeman Gagliardi said: "I am not ashamed to vote in favor of this measure. I dared say so at a meeting in my own division some years ago."

Cracked Coun. Clouette: "Yes, I remember. I was at the meeting and there were more loudspeakers than people in the hall."

### Takes Firm Stand

Committeeman Gagliardi stood firm and said: "I repeat my plea today. If Verdun council members are paid a certain salary, we

of Montreal should receive as much.

"I also recall," he claimed, "that a certain member of the Executive remarked recently that members of council should be paid \$2,000, \$2,500, and even \$3,000 a year. I wish to state here that Mayor Fournier objected to a salary increase in his own case, and so did Chairman Savignac."

Said Committeeman Pierre DesMarais: "I voted against the proposal."

A move was made to vote on the item, but Chairman Savignac suggested its return to the Executive for further study. This was done without a vote.

### Mrs. Houde's Pension

One of the amendments approved by council allows a \$6,000 yearly pension for the widow of former Mayor Camillien Houde.

Council also voted 41 to 26 in favor of an amendment allowing motorists to drive on "certain streets, avenues, boulevards, auto-routes, or expressways" within the city at a speed above that authorized by the Quebec Motor Vehicles Act.

The Act allows 30 m.p.h. in built-up areas, 20 at intersections.

Council continued discussion of an amendment that would give the city stronger fire regulations.

### Check On Storage

The amendment would allow uniformed Fire Department officers to enter buildings to check on the storage of such material as shavings and rubbish, or merchandise that might be a fire hazard.

Decision on another clause was suspended so the proposed amendment could be re-drafted.

This clause would empower the city to demand buildings be fitted with sprinkler systems, fire escapes, or fire alarms.

The city also has given the Legislature notice of another item that is not included in the Montreal Bill—permission for the creation of a metropolitan government for Greater Montreal.

Committeeman DesMarais was apparently referring to this at the opening of yesterday's session, when he commented everyone knew the Province had indicated there would be a major change in the administrative system of Montreal.

He said he would have preferred council to deal with larger matters instead of minor ones in the charter amendments.

Wondering if council was not "losing time," he asked: "Are we taking the accessory and forgetting the principal?"

Said Chairman Savignac: "We have the right and the duty to continue to study the Montreal Bill."

JAN 22 1959

STAR

*conseiller*

### Pas d'augmentation de traitement aux conseillers

Mercredi soir, le président Savignac a fait volte-face en demandant que l'article du bill demandant que le traitement des conseillers, sauf celui du président de l'exécutif, soit haussé de \$1,000, soit retourné à l'exécutif.

Lorsque le Conseil a abordé l'étude de cette clause du bill, le conseiller René Clouette a dit qu'il était indécent de voter une augmentation de salaire aux conseillers municipaux alors que le chômage augmente considérablement à Montréal.

Le président Savignac et le commissaire Alfred Gagliardi ont prononcé un vigoureux plaidoyer en faveur de cette augmentation en soutenant que c'est justement en période de chômage que les conseillers doivent consacrer plus de temps à leurs électeurs.

La situation a changé lorsque le conseiller Lucien Croteau, président du Ralliement a déclaré qu'il était opportun de donner une augmentation de traitement aux conseillers, mais que le "timing" n'était pas bon.

"Tout le monde sait qu'il n'y aura pas de diminution de taxes cette année. Et personne ici ne croit que c'est cette année que nous ferons des cadeaux aux contribuables. Même si les conseillers le méritent et même si je suis en faveur d'une telle augmentation, je voterai contre car j'estime que ce n'est pas le temps de voter une telle augmentation, le "timing" n'est pas bon".

Après le discours de M. Croteau, M. Pierre DesMarais a demandé que l'on prenne le vote sur la motion mais M. Savignac est intervenu et secondé par le vice-président du Comité exécutif, M. Murray Hayes, il a demandé que le rapport soit retourné à l'exécutif.



# EXPULSION

## Le conseil municipal termine l'étude du bill de Montréal

par RAYMOND MASSE

Le conseil municipal de Montréal a terminé, hier, à la suite d'une séance marquée par l'expulsion d'un conseiller de la Ligue d'Action Civique, l'étude des amendements que la Législature provinciale se voit recommander d'apporter à la charte de la ville. C'est là ce qu'il est convenu d'appeler le "bill de Montréal".

Nombreux sont les amendements proposés que les conseillers ont mis au point depuis lundi de la semaine dernière. La Législature, l'autorité suprême en l'occurrence, en disposera favorablement ou non. Le comité des bills privés de l'Assemblée législative sera le premier à intervenir, la semaine prochaine. Ce sera la grande visite annuelle des conseillers municipaux au Parlement provincial.

Le dernier projet d'amendement adopté, hier soir, propose que la ville soit tenue d'établir un programme de dépenses capitales devant être effectuées au cours des six prochains exercices financiers.

La veille, conscient de l'opposition jusque là manifestée par des conseillers, M. Murray Hayes, vice-président du comité exécutif, avait proposé — puis obtenu — que le projet d'amendement soit retourné à ce comité pour plus amples études, ce qui correspondait à le renvoyer aux oubliettes.

Mais, en fin d'après-midi, hier, M. Hayes est revenu à la charge pour soumettre un texte révisé.

### Le droit et l'obligation

On comprend que la ville a déjà le droit d'élaborer un programme de dépenses capitales, mais M. Hayes a enfin obtenu que le conseil se déclare favorable à ce qu'elle soit tenue d'en établir un.

Si les Chambres provinciales font leur cette mesure, le comité exécutif devra soumettre au conseil, entre le premier septembre et le 31 décembre "la liste complète des dépenses capitales que la cité en-

### Nombreux autres item encore soumis aux conseillers

L'étude des amendements à la charte que le conseil municipal soumettra à l'approbation du Parlement de Québec est chose faite depuis hier soir, mais les conseillers n'en devront pas moins continuer de siéger, cet après-midi.

Les conseillers doivent maintenant disposer de 34 autres item inscrits au feuilleton comprenant autant de rapports soumis par le comité exécutif.

Le feuilleton compte également 44 motions dont des conseillers se sont faits les parrains.

tend faire au cours des six prochains exercices financiers... mais, chaque année, par la suite, entre les mêmes dates, "le comité exécutif soumettra les modifications et les additions qu'il recommandera de faire au programme de dépenses capitales adopté l'année précédente".

En somme, il y aura un programme d'établi pour six ans, mais il pourra être modifié chaque année.

Le texte adopté hier soir n'est pas celui qui a été référé à l'exécutif la veille, mais il a le même but.

### Du chahut

La première tentative de la part de M. Hayes de saisir le conseil du texte révisé a donné lieu, vers 6 h., hier soir à du chahut au cours duquel un conseiller, M. Roger Sigouin, a été expulsé de la salle des délibérations après avoir refusé sur-le-champ de retirer des paroles jugées non parlementaires par S. H., le maire, l'hon. Sarto Fournier.

L'étude des projets d'amendements inscrits au feuilleton allait prendre fin, lorsque M. Hayes est intervenu pour dire que c'est par erreur qu'il avait proposé, la veille, que l'amendement alors suggéré soit référé au comité exécutif.

Comme M. Hayes proposait du même coup l'adoption d'un texte révisé du projet d'amendement concerné, le commissaire Pierre DesMarais se leva sans tarder pour souligner que le nouveau projet d'amendement était "hors d'ordre"

parce qu'il n'avait pas été étudié, ni adopté, par le comité exécutif.

Malgré les protestations de M. DesMarais que des conseillers approuvaient ou désapprouvaient par des cris, le maire n'en déclara pas moins "dans l'ordre" la présentation du nouveau texte.

### Paroles de M. Sigouin

De nouveau sur pieds, M. DesMarais dit en appelant de la décision du maire. La cloche se fit entendre, invitant les conseillers en train de causer à l'extérieur de la salle à se présenter pour participer au vote.

Entre-temps, M. Hayes s'était ravisé. Il proposa, cette fois que le conseil reconsidère la décision prise la veille.

Mais M. DesMarais n'en insista pas moins pour que le conseil se prononce sur sa motion à l'effet d'en appeler de la décision du maire.

Etant donné qu'il ne semblait plus être question que le conseil vote sur la motion DesMarais, le conseiller Sigouin attisa le feu en disant à l'adresse du maire: "Vous avez peur que votre décision soit"

renversée... Vos décisions sont partiales".

### Sourire et policiers

Le maire lui demanda en vain de retirer ses paroles ou de sortir de la salle. Quelques secondes plus tard, M. Sigouin, le sourire sur les lèvres, voyait deux policiers se diriger vers lui. Il avait d'ailleurs invité le maire à lui déléguer des policiers. Toutefois, il ne résista aucunement. Un des deux policiers n'eut qu'à lui toucher... délicatement le bras droit pour qu'il quitte son siège et s'éloigne de la salle.

On en était là lorsque le conseil décida d'ajourner ses délibérations à 8 h. 30. L'heure venue, le conseiller Sigouin était présent. Le maire rappela qu'il est tenu de maintenir l'ordre et que, en ce faisant, il devait demander à M. Sigouin de s'excuser pour les paroles prononcées deux heures plus tôt ou quitter de nouveau la salle.

### Décision du maire maintenue

Evoquant que la sanction avait été appliquée, durant la séance précédente, M. DesMarais prétendit que M. Sigouin pouvait maintenant occuper son fauteuil. Il annonça même qu'il en appelait de la décision du maire. Cette fois-ci, il y eut vote et le conseil approuva par 45 voix contre 25 l'attitude du maire.

# Une pension sera versée aux échevins

1 copie

(De notre édition finale d'hier)

Québec, 29. (par V.P.) — Pour la première fois, dans l'histoire de la province, le comité des bills privés de l'Assemblée législative a consacré le principe d'une pension pour des échevins.

La clause ainsi ratifiée se trouve dans le bill de Verdun. Elle stipule que la ville "paiera à toute personne qui aura rempli la fonction d'échevin, pendant 15 années ou plus, et qui aura cessé de remplir cette fonction, une pension annuelle de \$1,500. Si l'échevin redevient membre du conseil, sa pension sera suspendue pour le temps où il agira comme échevin, mais reprendra par la suite.

Le montant de \$1,500 représente la moitié du salaire actuel des échevins de cette ville.

Dans le passé, les législateurs provinciaux ont consacré un principe semblable pour les maires de Montréal, Québec et Verdun. Mais c'est la première fois que l'on applique ce principe pour les échevins. La Ligue des propriétaires de Verdun, représentée par son président, s'opposait à l'adoption de cette clause. Par contre, M. Lionel Roux, député indépendant du comté de Verdun, s'y est déclaré favorable, soulignant que si le principe est bon pour les maires, il est bon pour les échevins.

La plupart des clauses du bill de Verdun ont été approuvées sans difficulté. L'une de ces clauses a pour effet de prolonger d'une autre période de deux années l'entente entre cette ville et la métropole au sujet de l'évaluation des immeubles que cette dernière possède ou possèdera à Verdun. Cette évaluation est de \$1,125,000 et le taux que Montréal paie est de \$1.35 du cent dollars.

## Contrat continué

Le contrat entre Montréal et Verdun, pour la fourniture de l'eau, a également été continué pour une période de deux ans en dépit de l'opposition de Montréal qui aurait préféré une période d'un an.

Dans un autre domaine, Verdun a obtenu l'autorisation, en dépit de l'opposition de la Ligue des propriétaires, d'emprunter \$50,000 sans rendement pour acquitter les dépenses encourues et faites en excédant du montant de \$100,000, prévu à son règlement No 609. La ville pourra aussi, par simple règlement à être approuvé par le lieutenant gouverneur en conseil et la Commission des affaires municipales de Québec, emprunter annuellement, durant les trois prochaines années, un montant maximum de \$400,000, pour des travaux d'ordre capital.

Par contre, le comité a refusé à Verdun le pouvoir d'obliger les propriétaires de nouveaux édifices à prévoir un espace pour le stationnement. Il lui a aussi refusé l'autorisation d'étendre son règlement sur les heures de fermeture des commerces aux postes de ravitaillement, d'essence et d'huile.

LA PRESSE

JAN 30 1959

2 copies

## Le conseiller Hanley expulsé du conseil

Le maire de Montréal, l'hon. sénateur Sarto Fournier a fait expulser hier soir, à la reprise de l'assemblée du conseil municipal, à 8 h. 45, le conseiller Frank Hanley.

Ce dernier, conjointement avec le conseiller P.-J. Bertrand, avait tenté de faire reconsidérer le vote défavorable pris à la fin de la séance de l'après-midi relativement à la candidature de M. Jean-Robert Bonnier, au poste de membre du bureau de révision des estimations de la ville.

M. Hanley réitéra ses arguments de la séance de l'après-midi. "Les conseillers de la classe "C" contrôlent le conseil municipal, etc., etc.

Le conseiller P.-J. Bertrand, souleva une question de privilège et affirme que son honneur a été lésé. Il se dit toutefois prêt à ce qu'un autre vote soit pris sur la candidature de M. Lonnie.

Le maire lui dit qu'il a expliqué sa question de privilège, et

que l'incident est clos, en autant que cela le concerne. Le vote a été pris régulièrement en fin d'après-midi.

M. Hanley n'admet pas la décision du maire. Il continue de parler.

Le maire le somme de se taire et de prendre son siège. M. Hanley n'obtempère pas aux ordres du maire. Ce dernier le menace d'expulsion. M. Hanley le met au défi.

Le maire ordonne à un policier d'expulser M. Hanley.

À l'arrivée du policier à son fauteuil, M. Hanley se défend d'être escorté hors du conseil. Il résiste lorsque le policier tente poliment de le prendre par le bras pour le faire sortir.

Il invite plutôt le policier à sortir avant lui, et lui dit qu'il se fera un plaisir de le suivre. Les conseillers voisins encouragent le policier à agir ainsi. Ce qu'il a fait; et le conseiller Hanley a suivi.

LA PRESSE

JAN 30 1959

*Expulsi  
Hanley*

*Expulsi*  
A LA COMEDIE MUNICIPALE

## Le maire expulse M. Frank Hanley

Au début de la séance du Conseil, hier soir, le conseiller Frank Hanley, qui avait bataillé vigoureusement, au cours de l'après-midi, pour la nomination du conseiller J.-R. Bonnier au Bureau de revision des estimations, a été expulsé de la salle du Conseil sur ordre du maire Sarto Fournier.

Le conseiller Hanley avait voulu reprendre ses affirmations à l'effet que la classe "C" contrôlait le Conseil. Le conseiller J.-P. Bertrand lui a répondu que pour lui démontrer que ses affirmations étaient fausses, il était prêt à demander que l'on reconsidère le vote par lequel la candidature de M. Bonnier avait été défaite. Le maire interrompit le débat en disant que la question était close. Il s'en est suivi un échange de mots aigres-doux entre le maire et le conseiller Hanley qui s'est terminé par l'expulsion de celui-ci.

JAN 30 1959

LE DEVOIR



## LE BILL DE MONTREAL

- Pas de taxes sur les autos
- Pensions aux conseillers
- Le rôle ne sera pas "gelé"

Par Pierre LAPORTE

QUEBEC. — Trois faits saillants dans l'étude du bill de Montréal:

1—La taxe spéciale de \$10.00 par automobile pour l'enlèvement de la neige est éliminée pour cette année. Elle n'était pas incluse — à la surprise de plusieurs — dans le projet de bill soumis, hier, à l'Assemblée législative;

2—Le comité des bills privés a accepté — en dépit des protestations de la Ligue d'action civique — le principe d'une pension de \$1 500 par année pour les conseillers municipaux qui auront été en fonction pendant au moins 15 années;

3—La Ligue des propriétaires de Montréal a tenté, sans succès, de faire geler le rôle d'évaluation au niveau de l'an dernier, pour les trois prochaines années.

Le comité des bills privés a consacré deux séances, hier matin et hier après-midi, à l'étude du bill de Montréal. Et une troisième, hier soir.

Le maire de Montréal, M. Sarto Fournier, et le président du Comité exécutif, M. Jos. Marie Savignac, dirigeaient la délégation de la métropole. Il y avait également MM. Pierre DesMarais, Alfredo Gagliardi et Murray Hayes, commissaires.

### La pension

C'est M. Dave Rochon, conseiller municipal et député indépendant de Montréal-St-Louis, qui a attaché le grelot au sujet des pensions.

M. Savignac a dit que les charges s'accroissent sur les administrateurs municipaux.

Plusieurs autres conseillers, dont MM. Gagliardi et Lucien Croteau, se sont prononcés en faveur de la pension.

M. Jean Meunier, conseiller de la LAC, a dit que ce serait scandaleux de faire une telle chose alors que le chômage augmente continuellement à Montréal.

M. Roger Mathieu, conseiller municipal et président général de la CTCC, a dit qu'à son avis les ouvriers ne s'opposent pas au principe de cette pension, mais qu'ils s'étonneront de cons-

tater que les conseillers reçoivent comme pension 100 p.c. de leur salaire.

M. Rochon a expliqué que 11 conseillers auraient actuellement droit à la pension et que le nombre montera à 20 en 1960.

M. Duplessis a dit que le comité allait autoriser le conseil municipal à voter la pension. C'est donc ce dernier qui aura, en définitive, le dernier mot. Cette perspective n'a pas plu aux conseillers qui s'étaient prononcés en faveur de la pension. "Le conseil ne votera jamais cela", ont-ils déclaré presque en chœur.

### Les salaires

M. Gagliardi a fait un long plaidoyer en faveur d'une augmentation de traitement pour les conseillers. Il a parlé des charges nombreuses qui existent aujourd'hui pour un homme public. Il a dit qu'à Verdun les échevins ont \$3,000 pour siéger le soir seulement, alors qu'à Montréal les conseillers n'ont que \$1,500 pour faire énormément plus de travail.

M. Duplessis: Peut-être êtes-vous trop nombreux!

M. Gagliardi: Je me fais ici l'interprète des deux groupes.

M. Duplessis: Quels groupes?

M. Gagliardi: Disons que je me fais le porte-parole de membres de l'Action civique et de membres du Ralliement du grand Montréal.

Les délégués de la LAC ont protesté contre cette déclaration.

M. Duplessis: Parlez-vous de la Ligue d'action cynique?

M. Emilien Lafrance: Non, mais est-il fin!

M. Savignac a dit que l'administration de Montréal avait prévu une augmentation de \$1,000 par année, mais qu'il laissait au comité le soin de décider.

M. Lucien Croteau a rappelé que le conseil s'était, à la majorité des voix, prononcé contre cette augmentation.

M. Lucien Tremblay, député (UN) de Maisonneuve, a dit qu'à son avis les conseillers B, qui représentent vraiment le peuple, ne sont probablement pas assez payés.

C'est à ce moment que M. Meunier a protesté contre les augmentations de salaires ou contre la pension.

M. Duplessis: J'ai entendu dire que l'ancienne administration avait jeté 200 hommes sur le pavé à la veille de Noël et que pendant ce temps-là les administrateurs se payaient des banquettes.

M. Lafrance: Ne répondez pas, ça vaut pas la peine!

## Long Service Pension For Councillors

By Staff Reporter

Quebec, Feb. 3.—The Private Bills Committee of the Legislative Assembly today authorized Montreal city council to vote a pension of \$1,500 a year to councillors who have served 15 years or more. At present Montreal councillors receive an indemnity of \$900 and \$600 for expenses.

The pension proposal was put forward by Dave Rochon, independent member for Montreal-St. Louis and a member of the city council, who told the committee that "any man who serves in public life for 15 years is entitled to a pension."

Mr. Rochon said duties of a councillor have increased a hundredfold in the past 15 years and that it is almost a full-time job.

He told the committee that the \$1,500 indemnity and expenses drawn by members of the city council hardly cover donations they are called upon to make to charity.

### Duplessis Suggests Amendment

Premier Duplessis declared he favored the proposal but suggested that Mr. Rochon should amend his proposal so that the committee would grant city council the authority to adopt the pension plan if it received the approval of the majority of the councillors.

Alfred Gagliardi, a member of the Executive Committee, suggested that the indemnity paid members of the city council should be increased.

At the night sitting, the Private Bills Committee passed a proposed amendment to the Montreal Bill providing for an increase in the salary of municipal judges.

The chief municipal judge's annual salary in Montreal would be increased to \$16,000 from \$14,000 and the salary of municipal judges would be increased to \$14,000 from \$12,000.

A clause providing for the increase is to be drafted for committee approval tomorrow.

GAZETTE

FEB 4 - 1959

## Surprise

# Les conseillers auront droit à une pension de \$1,500 après 15 ans!

par VINCENT PRINCE

Quebec, 4 - En vertu d'un amendement surprise apporté, hier, au bill de Montréal, les conseillers municipaux de la métropole, qui auront siégé à l'hôtel de ville pendant au moins 15 ans, auront droit dorénavant à une pension annuelle de \$1,500.

L'amendement stipule, toutefois, que le conseil devra voter une telle pension. Elle n'est pas imposée par le bill, mais simplement autorisée.

C'est la deuxième fois, dans l'histoire de la province, que le principe d'une pension est adopté pour des échevins ou conseillers municipaux. Le premier cas du genre ne remonte d'ailleurs qu'à quelques jours, alors qu'on a admis la chose pour les échevins de Verdun. Il peut, toutefois, se faire maintenant que plusieurs autres villes, invoquant le précédent, présentent de semblables requêtes à l'avenir aux législateurs provinciaux.

### Cas de révocation de la pension

Comme dans le cas de Verdun, la clause relative à la pension des conseillers, dans le bill de Montréal, stipule que toute personne cessera d'y avoir droit si elle revient

siéger au conseil et tout le temps qu'elle continuera à y siéger.

La question de la pension n'avait pas été débattue au conseil de ville de Montréal.

Actuellement, a expliqué M. Dave Rochon, onze conseillers remplissent les conditions pour bénéficier qu'une telle pension est justifiée, y auraient droit, en 1960. M. Dave Rochon lui-même siége au conseil municipal depuis une vingtaine d'années.

Le président du comité exécutif, M. J.-M. Savignac, s'est dit d'avis qu'une telle pension est justifiée, compte tenu des grands sacrifices que les hommes publics doivent consentir. M. Lucien Croteau a abondé dans le même sens.

### Remarque faite par M. Roger Mathieu

M. Roger Mathieu, conseiller municipal et président général de la C.T.C.C., s'est dit favorable au principe de la pension en question. Il a ajouté, toutefois, que si les ouvriers, qu'il représente au conseil municipal reconnaissent ce droit, ils pourraient peut-être trouver un peu difficile à admettre que le montant de la pension soit égal au salaire actuel des conseillers.

M. Duplessis: Les ouvriers gagnent bien plus que \$1,500 par année. La comparaison n'est pas juste. Il serait ridicule pour une ville de l'importance de Montréal d'accorder moins de \$1,500 à ses pensionnaires.

L'amendement Rochon sur la pension a été amené au cours

d'une discussion soulevée par le commissaire Alfred Gagliardi, qui a tenté vainement d'amener le comité à accorder une hausse d'indemnité aux conseillers.

### Hausse d'indemnité réclamée

A Verdun, a dit M. Gagliardi, les échevins qui ne siègent que par les soirs, reçoivent \$3,000 par année. A Montréal, la fonction de conseiller est beaucoup plus onéreuse et elle ne comporte pourtant qu'une rétribution annuelle de \$1,500.

M. Duplessis: Mais à Montréal, il y a 99 échevins. Il est certain que pour quelques-uns, une rémunération de \$1,500 n'est pas assez, mais dans d'autres cas c'est trop.

M. Gagliardi: De plus en plus, les conseillers municipaux de Montréal sont sollicités de toutes parts. Je fais d'ailleurs cette demande au nom des conseillers de deux groupes, autant du Ralliement du Grand-Montréal que de la Ligue d'action civique.

### M. Duplessis et la Ligue

M. Duplessis: De la Ligue d'action cynique...

M. Gagliardi: Je serais heureux que le comité se rende compte de la grande somme de travail réclamée des conseillers de Montréal.

M. Duplessis: Qu'en pensez-vous, M. Savignac?

M. Savignac: Il est exact que les charges des conseillers sont onéreuses. Mais nous sommes 99. Le conseil a d'ailleurs retourné à l'exécutif un rapport de celui-ci qui recommandait une hausse de traitement de \$1,000.

M. Duplessis: Et qu'en pensez-vous, M. Croteau?

M. Croteau: La majorité des conseillers ont cru opportun de faire le sacrifice d'une hausse de traitement, en raison de la situation pénible actuelle.

M. Lucien Tremblay (député ministériel de Maisonneuve): A titre d'ancien conseiller municipal, je considère que les conseillers de la classe "C", en particulier, sont assez bien payés. Les plus à plaindre sont ceux de la classe "B" qui représentent le plus de contribuables à l'hôtel de ville.

C'est alors que M. Rochon amène son amendement au sujet de la pension.

### Intervention de M. Meunier

M. Jean Meunier, conseiller de la Ligue, intervient immédiatement après pour dire qu'il est contre une hausse des salaires des conseillers et la pension, parce qu'il y a de la misère et du chômage.

M. Duplessis: Vous souvenez-vous d'une ancienne administration qui, la veille de Noël, mettait 200 ouvriers en chômage, tout en continuant de donner des banquets?

M. Pierre DesMarais (en sourdine): Je ne réponds pas à cela. Ça n'en vaut pas la peine.

Après quelques observations au sujet de la rédaction de la clause de pension, M. Duplessis demande enfin: "Y a-t-il objection à ce que nous accordions ce pouvoir au conseil municipal?"

M. DesMarais: Des pouvoirs de cette nature, oui.

M. Duplessis: Vous voulez, par conséquent, réduire les pouvoirs de la ville de Montréal. Nous allons les augmenter.

FEB 4 - 1959

LA PRESSE

FEB 4 - 1959

En parlant de la hausse de  
traitement des conseillers



**M. DUPLESSIS**  
"Qu'en pensez-vous,  
M. Savignac ?"



**M. SAVIGNAC**  
"Nous sommes quatre-  
vingt-dix-neuf..."



**M. DESMARAIS**  
"Je ne réponds  
pas à ça..."

FEB 4 - 1959  
LA PRESSE



## Councillor Agrees

# Union Man Blasts City Hall Pension

By F. T. COLLIER

Organized labor struck a stinging blow last night at a move to have Montreal's city councillors paid a \$1,500 pension after 15 years' service at the city hall.

Delegate J. M. Berube, of the United Steelworkers (CLC), sprung to his feet when the Montreal Labor Council reached the "new business" stage of its regular meeting to protest against the proposed yearly pension for Montreal's city councillors.

The pension scheme was mentioned at the private bills committee meeting of the Quebec Legislature Tuesday.

Coun. Dave Rochon MPP suggested the pension payment and the local council was finally empowered to act on the suggestion if it so desired. Mr. Berube saw no reason why councillors should be paid

a pension after 15 years' service while the average worker had to put in longer service before qualifying for a pension equivalent to that suggested for councillors.

Roger Provost, a "C" category councillor representing labor at city hall, rose to vote approval of Berube's move.

The Labor Council will relay a copy of the resolution to the authorities.

GAZETTE

FEB 6 - 1959

## La pension aux conseillers

# Opposition formulée au Conseil du travail

Les délégués au Conseil du travail de Montréal ont demandé hier soir à leurs trois représentants à l'hôtel de ville de s'opposer au projet de pension pour les conseillers municipaux ayant siégé pendant quinze ans.

Une clause du bill de Montréal adoptée par le comité des bills privés de l'Assemblée législative autorise le conseil municipal de Montréal à voter une pension de \$1.500 pour les conseillers ayant siégé pendant 15 ans.

M. J. Berubé, délégué du Syndicat des métallurgistes d'Amérique, a proposé la résolution d'opposition à ce projet en déclarant qu'il n'était pas opposé au principe de la pension, mais qu'il ne trouvait pas convenable que les conseillers municipaux puissent avoir une pension après 15 ans, alors que les ouvriers, eux, devaient travailler jusqu'à l'âge de 65 ans, avant de bénéficier de cet avantage.

Le Conseil du travail de Montréal a aussi décidé hier soir de protester auprès du gouvernement de Terre-Neuve, pour son attitude dans une grève de bûcherons de cette province. Des délégués ont dit que le gouvernement avait pris une attitude nettement antisyndicale en aidant l'employeur à recruter des briseurs de grève.

Le Conseil du travail a voté une somme de \$50 pour venir en aide à ces grévistes.

Les délégués ont également décidé de verser \$50 au fonds de secours des grévistes de Radio-Canada et de leurs sympathisants.

### Elections

Le Conseil du travail a aussi procédé hier soir à l'élection des membres de ses comités permanents.

Ont été élus: MM. Romeo Girard, Jean Philip, Al Meaking, André Durand et J. M. Manaman, membres du comité d'éducation; MM. H. Desroches, J. P. Ménard, L. Trudeau, R. Lampron, L. Fortin, membres du comité de grève; J. V. Morin, Pierre Porteneuve, M. Loschiavo, W. Fortin, Romeo Girard, membres du comité d'éducation et

d'action politiques; I. Waller, J. Haire, membres du comité de bien-être; MM. Albert Leroux, A. Durand, H. Cormier, W. Chartier, A. Rodrigue, membres du comité d'élection; MM. J. C. Germain, J. G. Champagne, A. Chamberland, R. Recher, J. McManaman, A. Jolicoeur, M. Loschiavo, R. Giroux, J. Philip, J. Haire et Mlle Helene Brault, membres du

comité de la Fête du Travail; MM. R. Mouton, J. P. Lefebvre et A. Beaulieu, membres du comité des lettres de créance.

MM. A. Piché, J. J. Gagnon et Mlle Gaby Goyette, membres du comité d'audition; MM. Jean Philip, M. Roberge, R. Labrosse, D. Brouillard, membres du comité d'étiquette syndicale.

LA PRESSE

FEB 6 - 1959

Councillors  
Indemnities

## Quebec Throws Out Councillors' Raise

Star Staff Reporter

QUEBEC, Feb. 8 — Montreal city councillors who were counting on the Provincial legislature's approval for an annual \$1,500 raise, will have to remain satisfied with their present pay for at least another year.

The Private Bills Committee killed the proposed pay boost at the Montreal Bill hearing here last night when a show of hands by committee members resulted in "an unequivocal rejection of the request."

Only four members of the committee voted in favor of the proposal: Hon. Paul Sauve, minister of youth and social welfare, Hon. Yves Prevost, minister of municipal affairs, Councillor Frank Hanley, MLA, and Daniel Johnson, MLA for Bagot.

Executive Committee Chairman Pierre DesMarais told the committee that City Council had passed the motion only by a 33-32 vote and he added that two councillors, Max Seigler and Harry Kolber, had later announced they had changed their views on the matter and were no longer in favor of the raise.

The proposal before the committee was to double the indemnity from \$1,500 to \$3,000—\$2,000 to be considered as salary and the balance an expense allowance.

Councillor Valere Vachon, sponsor of the motion in City Council, argued in favor of the increase, claiming that council members of smaller cities were

receiving more pay than those in Montreal. Verdun aldermen get \$3,000 and Quebec City council members \$3,500, he said.

In reply to a query from Premier Maurice Duplessis, Chairman DesMarais said he was personally opposed to the raise.

"I am somewhat like the man who has received orders to do something," he said. "I was against the project."

Premier Duplessis said he had no objection to a higher indemnity, he pointed out the majority was slim and the vote close. Besides, Montreal's financial situation might not justify this raise, he said, and the move "might not be well looked upon by certain people."

Said Chairman DesMarais: "Mr., Chairman, may I point out that 32 councillors were opposed to the increase, 33 in favor and 34 were absent."

Councillor Vachon: "I know, however, that many who are interested in being paid a higher indemnity, voted against the motion."

## Les sept jours

### Une pension de \$1,500

Est-il opportun de prévoir une pension pour nos conseillers municipaux après avoir siégé quinze ans à l'hôtel-de-ville ? La question vient de se poser devant l'opinion publique et elle exige que nous l'abordions. Quand le régime actuel fut établi, en 1940, on ne prévoyait aucune rémunération ; le civisme n'est-il pas une foule de petites choses ? Par la suite, on a songé qu'il ne fallait pas trop compter sur le bénévolat et des amendements ont prévu un modeste dédommagement, établi aujourd'hui à \$1,500. C'est très peu, en fait, mais l'expérience a démontré, depuis deux ou trois élections surtout, que les candidats ne faisaient pas défaut. Il y aurait peut-être lieu d'augmenter le montant de ces jetons de présence proportionnellement au nombre des bénéficiaires ;

quand elle se disperse exagérément, l'autorité n'est jamais très efficace. Quant à la pension proprement dite, elle nous paraît abusive. Elle se défend fort bien pour le maire ou pour le président de l'Exécutif qui, en principe au moins, abandonnent toutes leurs affaires personnelles pour se consacrer exclusivement à la chose municipale. S'ils essuient une défaite électorale, ils ne sont plus en mesure de repartir à zéro. Mais les conseillers continuent de poursuivre leur activité professionnelle. Une pension ne se justifie que pour les gens qui s'adonnent exclusivement à une fonction, publique ou privée ; les juges, notamment. Au surplus, le montant provoque quelque étonnement. On n'a jamais vu, à notre connaissance, qu'une pension fût l'équivalent du traitement. Il y a une différence à observer entre ceux qui agissent et ceux qui n'agissent pas ! La solution la plus raisonnable, la plus équitable aussi, ne serait-elle pas de réduire le nombre des conseillers municipaux, de modifier la forme de leur recrutement, de les rémunérer davantage et de leur accorder une pension, comme pour les députés, qui ne soit qu'une fraction des émoluments qu'ils tiraient pendant qu'ils servaient la ville ?

R. D.

FEB 15 1959

LA PATRIE



**Pas de pension pour  
nos 99 "lumières", s.v.p.!**

● Il est juste que les députés tant au fédéral qu'au provincial reçoivent une pension quand ils ont siégé pendant un certain nombre d'années car la plupart d'entre eux doivent passer des mois soit à Ottawa ou à Québec et ils négligent leurs affaires personnelles. Mais que les conseillers municipaux de Montréal demandent une pension de \$1,500. après 15 années en "fonction", c'est fouf. Car, ces messieurs ne font absolument rien, sauf d'assister à quelques réunions du conseil municipal au cours de l'année et ils n'ont rien à dire dans l'administration. Ils reçoivent déjà beaucoup plus qu'ils méritent! Il serait sublimement ridicule d'ajouter une pension à un salaire que la plupart d'entre eux ne gagnent déjà pas.

FEB 15 1959

DIMANCHE-MATIN

## Le cas des conseillers à leur pension

(De notre édition finale d'hier)

Québec, 26 (par C.G.) Les conseillers municipaux qui bénéficieront de la pension de \$1,500 seront privés de celle-ci s'ils sont nommés au conseil de la Corporation de Montréal métropolitain. Ils auront cependant droit à cette pension, dès qu'ils abandonneront leur poste à la corporation.

Le comité des bills privés du conseil législatif en est venu à cette décision après une discussion soulevée par l'hon. Gerald Martineau.

Celui-ci s'est demandé: "Un pensionnaire de la ville pourrait-il devenir employé de la Corporation métropolitaine ou y occuper un poste de commande?"

Une clause de l'article 12 du bill de Montréal prévoit que "le paiement de la pension cesse pendant que le bénéficiaire occupe, à titre temporaire ou permanent, une charge, une fonction ou un emploi quelconque auxquels est attachée une rémunération payable par la cité".

M. Paul-Eugène Bélanger, avocat de Montréal, a remarqué qu'il s'agissait là d'une rémunération entièrement payable par la ville.

L'hon. M. Martineau a remarqué que Montréal paierait évidemment une partie de cette rémunération.

L'hon. Edouard Masson a déclaré: "Il n'est pas recommandable qu'un pensionnaire remplisse une fonction municipale. Il n'est pas bon que quelqu'un bénéficie d'une pension quand il peut travailler. On pourrait alors augmenter le salaire et obliger le pensionnaire à ne plus retirer sa pension".

Le conseiller municipal Jean Meunier a noté ici: "Le conseil municipal n'a pas eu à se prononcer sur cette question".

Le comité décida donc d'ajouter, au texte de l'article "Rémunération par la cité", ou par la Corporation métropolitaine".

LA PRESSE

FEB 27 1959

## Pour les conseillers, même salaire

Québec, 27. — Le conseiller Alfred Gagliardi a tenté à nouveau, mais en vain, hier, de faire inclure dans le bill de Montréal, lors de son étude devant le comité des bills privés du Conseil législatif, une clause visant à hausser les traitements des conseillers municipaux.

Il a fait son intervention alors que l'on étudiait la clause de la pension aux conseillers de plus de quinze ans de service.

Vous vous réunirez et vous reviendrez nous voir, a répliqué l'hon. Olier Renaud à M. Gagliardi. Nous sommes ici pour longtemps, a-t-il ajouté.

Le conseiller Jean Meunier a soulevé le point suivant: "Un conseiller qui reçoit déjà une pension de la ville pourrait-il recevoir la pension additionnelle de \$1,500."

L'hon. Renaud: "Quand on en met trop dans le bill, des fois..."

L'hon. Edouard Mason: "Peut-on verser deux pensions à une même personne?"

La question de M. Meunier est restée sans réponse, car la clause de la pension introduite dans le bill par le conseiller Dave Rochon, la semaine dernière, a été adoptée aussitôt.

LA PRESSE

FEB 27 1959

# Les conseillers de Montréal se voteront-ils une pension à vie de \$1,500 après 15 ans?

Par Hervé LEPINE

La brève séance tronquée du conseil de Montréal, pour la nomination de ses représentants à la Corporation du Grand Montréal, avait plutôt l'apparence d'une foire municipale que celle d'un groupe d'administrateurs désintéressés et compétents.

L'énervernement régnait chez tous les groupements présents. Nous croyons généralement qu'il n'y a que trois groupements à l'hôtel de ville de Montréal, le Ralliement, la Ligue et les indépendants. Mais il y en a beaucoup plus en réalité. Ceci est pour le plan politique. Sur le plan des intérêts particuliers, les conseillers se forment par groupements bien différents.

En tenant les conseillers de la Ligue à l'écart de la discussion, M. Pierre DesMarais empêchait donc ces derniers de pouvoir participer à la distribution des "fioles", du nom qu'il étiquette les positions que se donnent les conseillers. Certains ligueurs ont bien suivi l'ordre de ne pas assister à la dernière séance, mais en rechignant. Ils voyaient passer ainsi

sous leur nez un beau \$9,000, c'est-à-dire un mandat de trois années à \$3,000 chacune.

## DES PLACES SURES

De plus, ce qu'il y a de bon dans ces nominations, c'est que les heureux élus au conseil de la Corporation du Grand Montréal y demeureront même s'ils sont battus aux prochaines élections municipales dans un an et demi environ.

D'ailleurs, M. DesMarais se défend d'avoir voulu boycotter l'assemblée du conseil municipal en ordonnant l'abstention de ses disciples: il a voulu simplement boycotter la loi qui autorisait la formation de cet organisme.

## LA PENSION PROCHAINE

Jusqu'à présent, seuls le maire et le président du comité exé-

cutif, qui avaient à leur départ de longues années de service, pouvaient se voir gratifier d'une pension à vie. Maintenant, grâce au dernier bill de Montréal, même les simples conseillers seront admissibles à une pension à vie de \$1,500 annuellement lorsqu'ils quitteront l'arène municipale.

Cependant, il faudra que ce règlement de pensions soit voté par le conseil en entier. Il décidera si oui ou non la ville peut se permettre avec ses finances actuelles de verser ainsi de nouvelles pensions en plus de toutes celles qu'elle verse actuellement.

Parmi les 99 conseillers, il y en a environ une vingtaine qui auraient droit à cette pension si elle était votée. Et parmi eux, MM. Pierre DesMarais et J.-N. Drapeau. Il semble certain que les conseillers de la Ligue voteront en bloc contre cette mesure si elle est présentée au conseil. M. DesMarais ne veut pas de cette pension.

## M. J.-N. DRAPEAU

M. J.-N. Drapeau est conseiller depuis 14 ans et quelques mois. Jusqu'à l'avènement de son fils,

M. Drapeau était délégué par un corps public comme représentant de la classe "C". Lors de la première campagne de l'ex-maire Jean Drapeau, M. Drapeau, père, ne fut pas délégué par le corps public. Il se présenta comme candidat de la classe "A" et fut élu. C'est le seul représentant de la classe "C" qui a réussi à se faire élire par le peuple.

Les autres conseillers n'ont pas pour la plupart montré autant de désintéressement pour les positions vacantes. Et il y en a de nombreuses de ce temps-là, dans tous les domaines. Il y en a de tous les salaires. Il y a des ouvertures au bureau de révision avec quelque \$10,000 de traitement. Il y a un représentant de la ville à nommer à la Commission de transport de Montréal pour remplacer M. Brown qui vient de décéder: un autre beau \$12,000. M. Brown était en fonction depuis un an seulement. Il y avait les 13 nominations à faire au conseil du Grand Montréal: \$3,000 par année. Et il y aura la pension de \$1,500 qui va venir sur la table bientôt.

C'est sur tout cela que le mar-

chandage se faisait. "Vote pour moi comme représentant sur le Grand Montréal et je voterai pour que tu reçoives la pension de \$1,500". Il y eut alors des calculs. On s'est dit: "J'aime mieux \$1,500 par année qu'un petit \$3,000 pendant trois ans." D'autres pensaient le contraire. D'autres tâtaient le terrain pour voir si ce n'était pas possible de prendre les deux.

Les clans d'intérêts se formèrent. Il s'est fait des caucus; des compromis furent proposés. Certains conseillers ont été contraints de voter en faveur de celui-ci, au conseil du Grand Montréal, malgré que cela ne leur plaisait pas, parce qu'autrement ils craignaient des représailles, le jour de la votation, sur les pensions projetées. C'était bien une foire municipale.

M. DesMarais, sans être à l'assemblée, connaissait les marchandages en cours qu'il qualifie de "honteux". Puis il n'a pas confiance dans la compétence des gens nommés au conseil du Grand Montréal. Il affirme que c'est un désastre. Les membres de l'exécutif n'avaient pas le droit d'être nommés sur ce conseil.

LA PRESSE

MAR 29 1939

LA PATRIE



## L'incident Hanley

# Le maire précise sa pensée au sujet des photographes

par JACQUES DELISLE

Le maire de Montréal, l'hon. sénateur Sarto Fournier, a fait vérifier dès la reprise de la séance du conseil, à 3 h. 15 hier après-midi, s'il y avait des photographes à la tribune des journalistes, dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville.

Jeudi après-midi, à la suite d'une intervention du conseiller Alfred Gagliardi, M. Fournier avait fait expulser de l'antichambre de la salle du conseil, deux photographes, celui de "LA PRESSE" et celui du "STAR". Cette décision avait suivi la publication de photos sur l'expulsion dramatique du conseiller Frank Hanley du conseil, mercredi soir, dans le désordre le plus complet, alors que les édiles montréalais étudiaient un budget de \$165,000.

Hier après-midi, à 3 h. 15, il y avait à la tribune des journalistes, le photographe de "LA PRESSE", mais sans sa caméra. Il l'avait laissée dans la salle des journalistes, au 2e étage de l'hôtel de ville, où se trouvait par ailleurs, le photographe du "STAR".

Le policier qui a vérifié la présence de journalistes, a été invité

par notre photographe et moi-même, à nous fouiller pour constater qu'ils n'avaient pas de caméra.

Les photographes étaient à l'hôtel de ville pour surveiller le retour du conseiller Frank Hanley au conseil. M. Hanley a assisté à la séance en entier, mais il n'a fait aucun discours.

On ne l'a entendu qu'une seule fois faire un commentaire, lorsque le conseiller Charles Mayer a relevé que la photo litigieuse publiée jeudi dans deux journaux de Montréal, avait été reproduite par les soins d'une agence de presse, dans le "Toronto Star".

"Avec ma permission", lança M. Hanley.

M. Mayer avait soulevé une "question de privilège" à ce sujet, croyant vraisemblablement que son honneur ou celui du conseil était en jeu.

Le maire ne tint pas compte de

la question de privilège de M. Mayer, et l'affaire en resta là.

Le conseil a siégé de 3 h. 15 à 6 h. hier après-midi, pour adopter nombre de crédits pour l'exécution de différents travaux. Il a retourné à l'exécutif, pour plus ample étude, une recommandation de l'exécutif relative à l'installation de parcomètres de par la ville. De nombreux conseillers s'y sont objectés. Le conseil reprendra sa séance lundi soir prochain à 8 h.

### Pensée précisée

Le maire a précisé sa pensée, hier relativement à la présence des journalistes et des photographes à l'hôtel de ville.

À l'issue de la séance du comité exécutif, il s'est rendu directement à la salle des journalistes à l'hôtel de ville.

Il a précisé aux chroniqueurs municipaux que les salons privés des conseillers, salons attenants à la salle du conseil, étaient toujours ouverts aux journalistes attirés par leur journal à l'hôtel de ville. Il a toutefois maintenu son point de vue relativement à la présence des photographes en ces lieux. Il a aussi dit qu'ils sont toujours exclus de la tribune de la presse, et qu'il leur est interdit de prendre des photos des délibérations du conseil du haut de cette tribune.

Le maire a toutefois spécifié que ces mesures ne s'appliquent que durant les assemblées du conseil.

### M. Robert

M. Paul-Émile Robert, le conseiller de la Ligue d'action civique qui a fait pencher la balance mercredi soir dernier en faveur de la motion Croteau de réduction des taxes, a assisté le lendemain, jeudi, à la séance du conseil qui s'est poursuivie sur d'autres rapports de l'exécutif.

Dans notre compte rendu de cette séance de jeudi, nous avons dit que M. Robert était absent. Aux moments où nous avions vérifié, en effet, M. Robert n'était pas à son siège.

Il a soulevé une question de privilège hier après-midi, pour dire qu'il n'avait pas aimé "l'association" que nous avions faite de son nom avec celui de M. Hanley, dans notre compte rendu. Nous avions

dit que ni le conseiller Hanley ni le conseiller Robert n'étaient présents lors de la séance de jeudi. Or seulement la moitié de cette affirmation était vraie. M. Robert y était.

### L'administration sera sévère

Tout laisse prévoir que l'administration sera sévère au cours des prochains mois.

On a déjà commencé, en effet. Dès hier, le comité exécutif a réduit à la recommandation de M. Pierre DesMarais, le salaire demandé pour l'engagement de 15 auxiliaires au cours de l'été, comme receveurs aux courts de tennis municipaux et au golf municipal. Le rapport du directeur des Finances, recommandait leur engagement à raison de 13 d'entre eux, à \$45 par semaine de 40 heures, soit \$1.50 l'heure, et de deux autres à \$1.35 l'heure pour 24 heures par semaine.

L'exécutif a réduit l'autorisation à \$1.00 l'heure pour les 15 employés.

L'administration a également décidé, par la même occasion, de ne plus engager, au cours de l'année, de personnel additionnel pour ses services.

### Unanimité

Dans cette attitude ferme, le comité exécutif fera, probablement pour la première fois depuis un an et demi, la complète unanimité de ses membres, MM. DesMarais et J.-N. Drapeau se rallieront facilement à MM. Savignac et Muray Hayes, J.-H. Dupuis, Alfred Gagliardi, et le maire.

Le seul qui pourra le plus en souffrir à l'avenir sera vraisemblablement M. Lucien Croteau, qui se fera souvent reprocher d'avoir "mis l'administration dans une camisole de force". Mais il aura pour le défendre tous les conseillers qui ont voté contre le budget Savignac.

Nous l'avons d'ailleurs questionné à ce sujet, et il nous a répondu: "Que la ville cesse de s'occuper de services qui ne sont pas de son ressort! Avant de demander des octrois des gouvernements supérieurs, qu'on leur demande au moins de s'intéresser aux domaines qui sont de leur juridiction. D'ailleurs, au sujet des critiques possibles, nous y verrons en temps et lieux."

LA PRESSE

APR 18 1959

Frank Hanley 22

## Frank Hanley songe à traduire en Cour le maire Fournier!

Le conseiller Frank Hanley, qui fut "spectaculièrement" expulsé de la salle du Conseil, au cours de cette fameuse semaine du budget, étudie, présentement les possibilités de traduire en Cour S. H. le maire Sarto Fournier et le conseiller Lauriault qu'il tient responsable de cet incident.

Interrogé par téléphone sur ses intentions, M. Hanley nous a déclaré: "Je n'avais pas l'intention de faire un "show". J'ai tout simplement combattu pour un principe, en marge du règlement 24 (amendé en 1954) qui donne aux conseillers le privilège et le droit de parler pendant 60 minutes sur la présentation du budget... C'est

parce qu'on a voulu me priver de ce privilège que j'ai opposé de la résistance, tout comme les citoyens, hommes et femmes, prennent les armes quand le pays est attaqué... J'ai donc été expulsé illégalement, et mes avocats prétendent que j'ai ici un "perfect case". Si je savais que le fait de porter la chose devant les tribunaux pourrait aider à sauvegarder les privilèges et les droits de mes électeurs, je n'hésiterais pas!"

### Ce qu'il aurait dit

Donc, le conseiller voulait



FRANK HANLEY

parler, et nous avons obtenu de lui l'essence de ce qu'il aurait dit si on l'avait laissé faire: "Avec un pareil budget les propriétaires voudront hausser les loyers, et, par ricochet, ce seront encore les locataires qui auront le plus à souffrir de la situation, c'est ça que je voulais souligner, et vous savez ce qui s'est produit... et vous comprendrez mieux le sens de cette historique photo où l'on voit qu'il a fallu trois policiers costauds pour m'expulser!"

APR 19 1959

DIMANCHE-MATIN

## LA SUCCESSION LAFAILLE LOIN D'ÊTRE REGLEE...

Depuis le départ de Marcel Lafaille, maintenant membre de la Commission de Transport de Montréal, il se fait un branle-bas général dont les deux conseillers de la classe "B" qui restent, MM. Bruno Lépine et Raymond Mondor, subissent le contre-coup le plus violent.

Les téléphones succèdent aux téléphones. Nombreux sont ceux qui s'arrogent des droits à la succession. En plus de Jean-Marie Chabot, qui est sur les rangs depuis le début, on compte Georges Loyer, Ralph Vichira, Lionel Vezeau, Bob LeVeillé, Roch Rousseau, Colombo Teodori, Paul-Emile Moquin, Denis Gougeon, Lucien Cataphard, Ignace Aumont, Lucien Asselin, Robert Guindon, Mike Licursi et probablement quelques autres dont les noms nous échappent.

Nous persistons à croire, sans préjudice aux autres, que M. Jean-Marie Chabot nous semble le plus sérieux parmi tous les candidats et nous avons la ferme conviction que c'est lui qui desservirait le mieux nos concitoyens.

Mais plusieurs autres avancent des raisons majeures. Ainsi, Lionel Vezeau se prévaut de la tradition qui voulait, à l'hôtel de ville, que le candidat arrivé quatrième, lors des élections, soit automatiquement choisi pour combler la vacance. Or, M. Vezeau s'est présenté aux dernières élections. Il est arrivé quatrième. Il a donc une raison majeure de chercher à obtenir le poste.

D'autres affirment qu'il est temps que la population italienne de notre district obtienne un siège dans la représentation locale au conseil municipal. Dans ce cas, le choix serait fait entre MM. Vichira, Teodori et Licursi.

De toutes façons, MM. Lépine et Mondor auront un "grôz mot" à dire dans le choix du successeur de M. Lafaille et nous leur souhaitons beaucoup de clairvoyance dans cette importante mission.

Jean-J. MERCIER.

AUG 12 1959

## Four Seek Leadership Of Council

Candidates for election as leader of Montreal City Council mounted today as a result of former leader Marcel Lafaille's nomination to the Montreal Transportation Commission last month.

Election carries no added powers but has an additional \$3,000 per year stipend, largely in expense money, and considerable prestige. The leader has an office at City Hall and is responsible for gathering councillors for special occasions.

He also proposes adoption of Executive Committee motions during council meetings.

Filling the vacancy will be the first item on the agenda of the statutory council meeting Sept. 1. The leader is picked from council ranks and named on a majority vote. He will be in office for one year only as general elections take place in October, 1960.

### Four After Post

Four councillors have already indicated they are seeking the post. They include former council leader Dave Rochon, MPP, W. W. Lauriault, E. T. Asselin, and Raymond Mondor.

One C-category councillor is rumored in the running, believing he could be a suitable compromise between the Civic Action League dominated A category, and the Greater Montreal Rally majority in the B category.

Close to a dozen St. Henry district businessmen have announced they are candidates for the council vacancy created in the B category with the resignation of Mr. Lafaille to take the MTC position. These include one ex-councillor and at least two candidates who were defeated in the last elections.

STAR

AUG 13 1959



## Nombreux candidats à la succession de M. Lafaille

Au moins cinq conseillers posent leur candidature au poste de leader du conseil laissé vacant par la nomination de M. Marcel Lafaille à la Commission de transport de Montréal.

Le leader est élu par le conseil à majorité simple. L'élection du successeur de M. Lafaille sera à l'ordre du jour de la prochaine session du conseil qui s'ouvrira le premier septembre.

On prévoit que le conseil voudra régler la question des premières séances.

Les candidatures qui paraissent les plus plausibles sont celles de M. W. E. Lauriault, arpenteur-geometre et ingénieur civil, conseiller de la classe "A" dans le district no 1 (St Paul, St Henri et Ste-Cunégonde); M. Edmund T. Asselin, conseiller de la classe "B" dans le district no 3 (Notre-Dame-de-Grâce); M. David Rochon, conseiller de la classe "B" dans le district no 5 (Crombie, Laurier, St-Louis et St-Michel); et M. Raymond Mondor, conseiller de la classe "B" dans le district no 1.

Dans les milieux bien informés, on parle aussi de la candidature d'un conseiller de la classe "C", M. Roland Boure, représentant du Junior Board of Trade.

Sauf M. E. T. Asselin, les quatre conseillers des classes "A" et "B" dont on prévoit la candidature sont membres du Ralliement du Grand Montréal. M. Asselin avait été élu sous l'étiquette d'indépendant au scrutin d'octobre 1957. Il est probable que des membres de la Ligue d'action civique soient aussi sur les rangs.

C'est à M. Lauriault qu'on conçoit le plus de chances d'être élu leader du conseil, s'il se porte candidat. On prévoit toutefois que la lutte sera serrée et plusieurs candidats-surprises pourraient s'annoncer d'ici le début de la session.

M. Lauriault a déjà représenté son comté à la Chambre des communes et il jouit d'une grande expérience en administration publi-

que. L'un des autres candidats, M. David Rochon, a déjà été leader du conseil durant plusieurs années. M. Marcel Lafaille, courtier en assurances, occupait le siège de leader depuis cinq ans.

### 2e vacance

Son départ crée une autre vacance — comme conseiller de la classe "B" — et, quand on aura élu le nouveau leader, il faudra songer à remplir aussi celle-là.

Les candidatures de ce côté sont plus nombreuses. M. Lafaille représentait au conseil le district no 1 et plusieurs hommes d'affaires de ce secteur de la ville s'apprentent à le remplacer.

Les noms les plus fréquemment mentionnés sont ceux de MM. Jean Marie Chabot, Roch Rousseau, Georges Loyer, Colombo Teodori, Bob Leveillé, Paul-Emile Moquin, Denis Gougeon, Lionel Vezeau, Ralph Vichira, Ignace Aumont, Lucien Asselin et Lucien Cataphard.

L'un d'eux, M. Vezeau, avait été défait aux élections de 1957 quand il s'était présenté sous l'étiquette de la Ligue d'action civique. Son nom était revenu à la surface par la suite quand des vacances se sont produites au conseil.

Le conseiller qui remplacera M. Lafaille sera nommé par les membres de la classe "B" et on ne prévoit pas qu'un membre de la Ligue d'action civique puisse obtenir le poste. Les conseillers "B" sont en majorité membres du Ralliement.

LA PRESSE

AUG 13 1959

Comité-Exécutif  
M. Desmarais  
1

Les présences au Conseil et à l'Exécutif

## Des bilans qui émerveilleront les électeurs de Montréal

Si l'administration municipale consent à rendre le dossier public, la population connaîtra bientôt l'assiduité des conseillers municipaux aux séances du conseil et comment certains "absents réguliers" font pour éviter de payer l'amende de \$290. que prévoient les règlements.

Actuellement les employés du secrétariat municipal sont à dresser un bilan complet des absences au conseil municipal et des amendes payées.

Les règlements prévoient qu'un absent paie \$20. par séance où un vote enregistré est pris.

L'amende n'est pas imposée dans le cas d'un conseiller malade qui présente un certificat de médecin ou dans le cas de celui qui a été délégué, soit par le maire, soit par le Comité Exécutif ou le conseil ou encore par une commission municipale, à un événement qui a lieu précisément durant une séance du conseil.

Mais par contre, il est de notoriété publique que nombre de conseillers s'absentent très souvent par affaires personnelles ou encore pour ne pas voter sur une question de brûlante actualité . . . et ils ont toujours un certificat de médecin.

C'est le commissaire Pierre Desmarais qui a demandé la préparation du bilan, requête qui a été revue favorablement par le Comité Exécutif. Ce relevé des absences au conseil per-

mettra de juger jusqu'où on a poussé l'exploitation des certificats de médecins. Il y a certainement des membres du conseil qui n'aimeront pas cela du tout.

Lorsque M. Desmarais a présenté sa requête, le commissaire Murray Hayes a profité de l'occasion pour demander que le bilan des présences à l'exécutif soit "refait", car, paraît-il, celui qui a déjà été dressé ne lui rend pas justice.

Hayes, à maintes reprises s'est absenté de la ville, même durant l'étude du budget l'hiver dernier. Mais apparemment il y aurait certains de ses voyages en Floride qui coïncidaient avec "une mission municipale". Ce sont donc des absences qui ne compteraient pas.

Pour être juste, il faudrait que le bilan des présences à l'exécutif tienne compte des périodes, durant une séance, où certains membres s'absentent. Tous les jours, durant les séances de l'exécutif. On voit des membres sortir et rentrer continuellement.

Si cela était possible, une telle précision serait très révélatrice dans le cas des conseillers, car plusieurs siègent dans l'antichambre et n'entrent au conseil que pour voter. Ils n'ont pas entendu un traitre mot des discussions, mais ils votent quand même . . . à cause du \$20.

Ces deux bilans "émerveilleront" certainement les contribuables.

DIMANCHE-MATIN

SEP 27 1959

① Savignac  
Comité  
Leader du conseil

Les amendements à la charte

# M. Savignac a-t-il oublié qu'il faut soumettre le bill au Conseil?

Le président du Comité Exécutif, Me Jos-Marie Savignac, semble bien mêlé de ces temps-ci. Jusqu'à la semaine dernière on parlait beaucoup du bill de Montréal mais depuis est survenu le conflit avec le chef de police M. Albert Langlois et la question du métro, avec le résultat que M. Savignac semble avoir oublié qu'il faut soumettre le projet du bill de Montréal au Conseil municipal.

En septembre, M. Savignac déclarait que le bill de Montréal serait soumis aux conseillers en octobre. Puis il a parlé du 3 novembre. Comme aucune décision n'a encore été prise, il est maintenant impossible de convoquer la séance pour le 3, la charte stipulant que les conseillers doivent recevoir l'ordre du jour au moins 48 heures avant la séance.

### L'élection du leader du Conseil

Certains observateurs municipaux croient que M. Savignac voudrait profiter de cette séance spéciale pour inscrire à l'ordre du jour la nomination du Leader du conseil, en remplace-

ment de M. Marcel Lafaille qui a été nommé à la Commission de Transport, au cours de l'été dernier.

A la séance statutaire de septembre, on a rempli le siège laissé vacant par M. Lafaille en nommant Me J.-P. Cardinal, mais le poste de Leader du conseil est encore vacant.

Lorsque l'ordre du jour de la séance de septembre a été préparé, M. Savignac a déclaré qu'il ne faisait pas inscrire l'élection du Leader par ce qu'il y avait trop de candidats et que tous étaient ses "amis". A ce moment il était question des conseillers W.E. Lauriault, Dave Rochon et E.T. Asselin. Mais aujourd'hui il est maintenant question de M. Lucien Croteau, leader du Ralliement du Grand Montréal.

Quelle que soit la raison qui motive le retard, les membres du conseil s'inquiètent. Ils se demandent si encore une fois leurs prérogatives ne seront pas bafouées. Ils craignent que la séance spéciale soit convoquée à la toute dernière minute ce qui aurait pour effet de limiter le temps qu'ils auront pour étudier les amendements à la charte qui sont très importants puisqu'une des clauses concerne le programme de dépenses capitales de 6 années et qu'une autre aurait pour but d'adopter de profondes modifications au système de financement du déneigement.

DIMANCHE-MATIN

NOV 1 - 1959.

Compte  
chef du conseil

# /Lucien Croteau Named Leader of City Council

City councillor Lucien Croteau early this morning was elected leader of the council by a 47 to 28 vote.

He succeeds Marcel Lafaille, who was named to the Montreal Transportation Commission last June.

Mr. Croteau was the only councillor nominated for the election, at 12:30 a.m., and he was proposed by Executive Committee Chairman J. M. Savignac, seconded by vice-chairman Murray Hayes, Committee member Alfred Gagbardi, and others.

Minutes earlier council defeated by a 45 to 30 vote a motion to have the item calling for election of a leader struck from the council agenda. It was the last item on the agenda. The motion was made by Committee member Pierre DesMarais, seconded by member J. N. Drapeau, and councillor J. O. Asselin.

Mr. DesMarais argued that the city charter provided only for the nomination of a leader at the first sitting of council after general elections, and did not call for replacement of a leader who vacated his \$3,000 per year post, plus the regular \$1,800 councillor pay.

He also felt that since only one year remains before the next city elections there was no real need to have a leader named. The



COUN. LUCIEN CROTEAU  
leader of council

leader's functions are largely of a social or ceremonial nature.

A veteran of city council, and a former city employe, Mr. Croteau is president of the Greater Montreal Rally municipal political party which ousted the Civic Action League forces from power in the 1957 elections.

Mr. Croteau suffered personal defeat in the elections which placed Senator Sarto-Fournier in the mayor's chair, and J. M. Savignac as chairman of the Executive Committee. He had represented north-end District 11 in the B category (elected by tenants and landlords) since his start in politics. He was the author of a report proposing a powerful metropolitan government for Montreal.

Last year however he was appointed by 11 councillors to fill a Notre Dame de Grace district vacancy. He was largely responsible for implementation of the Dozios slum clearance plan.

### Nomination Rejected

Earlier council turned down an Executive Committee request for nomination of J. H. Loscelles as a member of the Board of Revision of Evaluations by a 35 to 11 vote. No other names were proposed.

STAR  
NOV 26 1959



*Council  
Chief of Council*

M. Croteau

## Récriminations de 5 conseillers

Dans une déclaration rendue publique hier après-midi, les conseillers Armand Lalonde, Paul-Emile Robes, Roger Sigouin, Lucien Saulnier et Roland Bourret, de la LAC, protestent contre l'élection du conseiller Lucien Croteau au poste de chef du conseil.

"A l'occasion du choix de M. Croteau comme leader, le conseil municipal vient encore une fois d'étaler au grand jour la mesure de sa taille", disent ces cinq conseillers.

"Si le mode administratif de Montréal était depuis l'origine vertement critiqué et jugé par plusieurs comme inopérant et anti-démocratique, il est devenu, avec les gestes répétés du Ralliement et de ses supporters depuis deux ans, un régime conspué", ajoutent-ils.

"Par le vote majoritaire de 24 conseillers non élus, le conseil vient de se voir imposer un leader qui lui-même n'a pu se faire élire par la population. Les votes donnés par les membres élus de la population de Montréal lui auraient consacré dans tout régime démocratique une autre humiliante défaite."

(La veille, lorsque M. Croteau a été élu leader, au conseil, ces cinq conseillers qui étaient présents n'avaient pas protesté.)

LA PRESSE  
NOV 27 1959